

RECUEIL
DES
ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX

Les Actes de l'Académie sont publiés
grâce au concours financier
de la Mairie de Bordeaux.

ACTES
DE
L'ACADÉMIE
NATIONALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX

L'ACADÉMIE DE BORDEAUX A ÉTÉ ÉTABLIE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV
PAR LETTRES PATENTES DU 5 SEPTEMBRE 1712
ENREGISTRÉES AU PARLEMENT DE BORDEAUX LE 3 MAI 1713.
ELLE A ÉTÉ « RECONNUE » PAR ORDONNANCE ROYALE DU 13 AOÛT 1828.

5^e SÉRIE – TOME XLVII – ANNÉE 2023

BORDEAUX
1, place Bardineau

2024

*Les Actes de l'Académie nationale
des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*
sont élaborés par

Jean-Pierre Poussou, membre résidant, rédacteur en chef,
et Sylvie Guillaume, membre résidant,
ainsi que par Véronique Schiltz, graphiste.

AVIS IMPORTANT
DESTINÉ AUX AUTEURS DE TEXTES PUBLIÉS
DANS LES VOLUMES DES ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE DES
SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX

La Bibliothèque nationale de France, en partenariat avec l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, souhaite procéder à la numérisation des *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux* de 1922 à 1924 et de 1930 à 2023.

Les fascicules numérisés en mode image et en mode texte par la BnF seront rendus accessibles sur Internet, de façon libre et gratuite, par le biais des sites dont la BnF assure la responsabilité, notamment Gallica.

Il est en conséquence demandé aux auteurs ayant collaboré à ce titre, ou à leurs ayants droit, de bien vouloir se faire connaître en cas d'opposition à ce sujet.

À l'issue d'un délai de 6 mois, prenant effet à compter de la date de publication du présent encart dans les *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux* et, sauf avis contraire des auteurs ou de leurs ayants droit, la Bibliothèque nationale de France procédera à la mise en ligne des volumes numérisés.

Il est cependant précisé qu'après cette mise en ligne, la Bibliothèque nationale de France s'engage à retirer tout article ou illustration en cas de réclamation de son auteur ou des ayants droit de ce dernier.

SOMMAIRE

Déclaration du nouveau président lors de sa prise de fonctions 13
par M. Claude JEAN,
président de l'Académie pour l'année 2023

Communications

La politique linguistique, un enjeu majeur pour la France 17
par M. Claude JEAN

La singularité du concept de Cap Sciences 27
par M. Bernard ALAUX

Neuf directeurs du centre Bergonié en cent ans..... 41
par M. Bernard HÆRNI

*Absurde et humour : le pouvoir des mots en compagnie d'auteurs
anglais et français* 55
par M. Régis RITZ

Naissance de la médecine 79
par M. Jacques BATTIN

La ville demain ? 111
par M. Michel PÉTUAUD-LÉTANG

Réceptions

<i>Réception en qualité de membre associé de M. Bernard Claverie</i>	
Discours de réception de M. Bernard ALAUX	125
Discours de remerciements de M. Bernard CLAVERIE :	
<i>Intelligence humaine et intelligence artificielle, de quelques ambiguïtés</i>	129
<i>Réception en qualité de membre résidant de M. Gilles Rouzet au fauteuil de M^{me} Isabelle Renouard</i>	
Discours de réception de M. Jean-Pierre POUSSOU	161
Discours de remerciements de M. Gilles Rouzet : <i>Heurs et malheurs de la Communauté des notaires de Bordeaux sous l'Ancien Régime</i>	171

—

Vie de l'Académie : visites, ouvertures des salons, divers

<i>Visite de l'exposition « Les atlas de Mercator : le monde comme en un miroir » à la bibliothèque municipale de Bordeaux Mériadeck</i>	
par l'amiral Alain BÉREAU.....	197
<i>Accueil d'une délégation de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle</i>	
par l'amiral Alain BÉREAU	201
<i>Visite du Château Mouton Rothschild</i>	
par l'amiral Alain BÉREAU.....	203
<i>Présentation du volumes des Actes du colloque « Jacques Ellul aujourd'hui »</i>	
par M. Jean-Pierre POUSSOU	207
<i>L'Académie hors les murs : sortie annuelle à Saintes</i>	
par M. Claude Jean	211
<i>Colloque 2023 de la Conférence nationale des Académies à Paris sur le thème de « L'engagement »</i>	
par l'amiral Alain BÉREAU	213

<i>Accueil par l'Académie du 6^e Moi[s] Montaigne en partenariat avec le Centre Montaigne : Le voyage d'Italie, une expérience littéraire et artistique à l'époque de Montaigne</i>	
par M. Jean BALSAMO	217
<i>Visite du Centre Malagar</i>	
par l'amiral Alain BÉREAU	237
<i>Acquisition de partitions musicales manuscrites issues de la famille de Sarrau</i>	
par M. Joël DEHAIS	241
<i>Travaux dans l'Hôtel des sociétés savantes</i>	
par l'amiral Alain BÉREAU	249
<i>Rapport moral sur les activités de l'Académie en 2023</i>	
par M. Claude JEAN	253

Les prix de l'Académie

<i>Remise du prix des belles-Lettres : les Jeux floraux, des 7 poètes à l'Académie</i>	
par M. Philippe DAZET-BRUN	259
<i>Remise du prix des belles-lettres 2022 à M. Philippe Dazet-Brun, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux floraux : François Mauriac (1885-1970) dans l'Église catholique</i>	
.....	273
<i>Prix d'éloquence 2023</i>	
par M ^{me} Marguerite STAHL	279
<i>Remises du Grand prix de l'Académie 2022 par le maire de Bordeaux, puis remise du prix de l'Office du Tourisme 2022 dans les salons de l'Hôtel de Ville</i>	
par l'amiral Alain BÉREAU	283
<i>Prix de l'Académie décernés pour l'année 2023</i>	
par l'amiral Alain BÉREAU	287

In memoriam

Hommage à Jacques Valade

par MM. Jean-Pierre POUSSOU et Jean PETAUX 321

—

Liste des Académies et autres institutions correspondantes de l'Académie

France 333

Étranger 336

—

Composition du Conseil d'administration

Année 2023 339

—

Tableau des membres de l'Académie au 31 décembre 2023

Membres de droit 342

Membres résidants 343

Membres honoraires 347

Membres d'honneur 348

Membres associés 350

Membres correspondants français 353

Membres correspondants étrangers 356

—

Calendrier des activités en 2023 359

Les bienfaiteurs de l'Académie au 31 décembre 2023 367

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

DÉCLARATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT
LORS DE SA PRISE DE FONCTIONS

Par M. Claude Jean

Président de l'Académie pour l'année 2023

Monsieur le secrétaire perpétuel,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames, messieurs, chers amis

Je voudrais tout d'abord saluer et remercier mon prédécesseur, Gilles Robert, pour l'action qu'il a su mener avec enthousiasme et détermination dans des circonstances parfois difficiles. Je lui suis très reconnaissant pour la confiance qu'il m'a accordée et l'écoute qu'il a manifestée à mes modestes avis. Cette année à ses côtés a ainsi pu être pour moi une précieuse forme d'apprentissage.

Je souhaite remercier également Jacques des Courtils, archéologue distingué, qui a accepté de m'accompagner en assurant la vice-présidence de notre compagnie.

Une présidence est éphémère et d'autant plus exigeante. Compte tenu de la diversité des domaines de compétence de l'académie et de la riche représentation des disciplines qu'elle couvre, il n'est pas toujours aisé d'organiser une programmation illustrant cette singulière configuration. Aussi l'aide et l'avis de notre secrétaire perpétuel n'en sont-ils que plus précieux.

Je souhaiterais dans cette déclaration de prise de fonction évoquer le souvenir de notre regretté confrère Henri de Grandmaison qui m'a reçu lors de la séance du 4 février 2016 (à la date symbolique de mon anniversaire).

Henri était un homme bon, généreux, attentif, particulièrement sensible aux vertus de notre belle langue, le français.

Lors de ma réception, je n'ai pas eu à prononcer l'éloge de mon prédécesseur, Henri Bourguinat, qui était passé à l'honorariat. C'est ainsi que j'ai consacré mon exposé à la diversité culturelle et linguistique qui a été le thème d'une grande partie de ma carrière, à l'étranger ou en France. S'agissant du français, il est d'usage de se référer à l'ordonnance de Villers-Cotterêts par laquelle en 1539 le roi François I^{er} a édicté l'obligation du français comme langue du droit et de l'administration en lieu et place du latin (ou d'autres langues...). Mais en tant qu'ancien de la Direction régionale d'action culturelle, Drac de Picardie, je ne résiste pas au plaisir de citer Nithard (dont les ossements furent retrouvés à cette période), abbé de Saint-Riquier et auteur en 842 des Serments de Strasbourg qui firent accéder au parchemin le germanique, mais surtout le français.

Et enfin devant vous représentants de la Nouvelle-Aquitaine, comment ne pourrais-je évoquer Aliénor qui, du sud au nord de son domaine, devait passer de l'occitan aux langues d'oïl sans oublier la langue de la cour du roi de France, le « français » de l'époque (assez proche du picard et du normand). La princesse polyglotte s'adressait ainsi à ses sujets dans leur langue.

Mais revenons à mon entrée à l'Académie en 2016 qui eut lieu sous la présidence de Régis Ritz, particulièrement attentif aux vertus des langues dont nous partageons l'admiration et la singularité.

Néanmoins je consacrerai ma présidence à la mise en valeur de l'interdisciplinarité de notre compagnie et de son intérêt majeur pour la diversité, de l'archéologie à la création contemporaine ainsi qu'aux sciences novatrices.

COMMUNICATIONS

SÉANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2023

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE,
UN ENJEU MAJEUR POUR LA FRANCE

Par M. Claude Jean

Président de l'Académie

I. LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

Créée en 1989, rattachée au ministère de la Culture et à vocation inter-ministérielle, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique de l'État. Elle entretient notamment un dialogue constant avec les élus pour conduire une politique linguistique au plus près des territoires.

La DGLFLF s'articule autour de six missions telles qu'énoncées par le ministère de la Culture : accompagner l'emploi et la diffusion de la langue française, développer et enrichir la langue française, favoriser la maîtrise du français, promouvoir les langues de France, innover dans le domaine des langues et du numérique, faire du français l'affaire de tous.

Nous allons les examiner l'une après l'autre.

Première mission : accompagner l'emploi et la diffusion de la langue française

Selon l'article 2 de la Constitution « la langue de la République est le français ».

Aussi faut-il garantir aux citoyens l'emploi de la langue française dans la vie quotidienne (consommation, médias, travail) et faire du français un vecteur de la cohésion sociale.

Parmi l'ensemble de ses missions, la DGLFLF élabore le fameux rapport annuel au Parlement sur l'emploi de la langue française.

Seconde mission : développer et enrichir la langue française

Voici les objectifs fixés :

- accompagner les évolutions de la langue (simplification de la langue administrative, féminisation des noms de métiers, rectifications de l'orthographe).
- coordonner le dispositif d'enrichissement de la langue (réseau d'experts, représentants de l'Académie française et de l'Académie des Sciences). Ainsi la commission d'enrichissement de la langue française – dont notre confrère Jean-Pierre de Beaumarchais est membre – propose, surtout dans les domaines scientifiques et techniques, de 250 à 300 termes par an, que l'on peut trouver sur le site *Franceterme* et qui sont publiés au Journal officiel.
- ouvrir aux professionnels et au grand public la base de données *Franceterme*.

Lutter contre les anglicismes grâce au site *Dites-le en français*, par exemple *infox* au lieu de *fake news*, bande-annonce au lieu de *trailer*.

Troisième mission : favoriser la maîtrise du français

Il s'agit de contribuer à la maîtrise du français, de faciliter l'accès à la langue pour les adultes, de participer à la lutte contre l'illettrisme.

Il s'agit également de favoriser la diffusion de la langue par son enseignement aux étrangers (nous aurons l'occasion de reparler du FLE, français langue étrangère).

Il s'agit enfin de considérer les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) comme interlocuteurs privilégiés en ce qui concerne la maîtrise de la langue dans les territoires, par exemple en soutenant l'appel à projets *Action culturelle et langue française*, qui a permis la mise en œuvre de plus de 500 projets de terrain dans les réseaux de la culture.

Quatrième mission : promouvoir les langues de France

Il s'agit de valoriser le patrimoine linguistique national ainsi que d'encourager la création en langues régionales. À ce propos, il convient de signaler la création d'un Conseil national des langues et cultures régionales installé par le Premier ministre le 31 mars 2022. Il s'agit enfin de soutenir des projets de recherche visant à renforcer la connaissance de ces langues.

Cinquième mission : innover dans le domaine des langues et du numérique

Il s'agit de favoriser la diversité linguistique dans l'univers numérique, de soutenir des projets multilingues, également d'accompagner la recherche et de développer les technologies pour renforcer données et ressources en français et dans les langues de France.

Le *Dictionnaire des francophones* est un dictionnaire collaboratif numérique qui témoigne de la richesse du français parlé au sein de l'espace francophone. Lancé en mars 2021, il a été réalisé par l'Institut international pour la francophonie de l'Université Lyon 3 Jean-Moulin en partenariat avec le ministère de la Culture, le CNRS, l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) ainsi que l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie). Il permet la consultation de 600 000 définitions venues de toute la francophonie.

Enfin, sixième mission : faire du français l'affaire de tous

Il s'agit de promouvoir des actions en faveur de la langue française et de la Francophonie. L'exemple le plus pertinent et le plus populaire est l'opération « *Dis-moi dix mots* » particulièrement active dans les milieux associatifs et de l'éducation et qui culmine chaque année en mars lors de la semaine de la langue française et de la Francophonie. L'édition 2022-2023 « *Dis-moi dix mots à tous les temps!* » propose les mots suivants : année-lumière, avant-jour, dare-dare, déjà-vu, hivernage, lambiner, plus-que-parfait, rythmer, synchrone, tic-tac. À titre d'exemple, je tiens à souligner la participation notoire de l'Alliance française de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine qui organise chaque année avec un grand succès un concours dans les milieux scolaires.

Il s'agit également d'expérimenter et de développer des usages numériques innovants en faveur des nouvelles générations et des nouveaux publics. À cet égard, j'aimerais citer le prix des jeunes talents francophones de la publicité dont la première édition en 2019 dédiée à la lutte contre les infos a vu le succès de 20 jeunes issus des rives sud de la Méditerranée.

En conclusion de cette première partie, je souhaiterais rappeler la Loi Toubon de 1994 – Jacques Toubon était alors ministre de la Culture – relative à l'emploi de la langue française dont les trois objectifs principaux étaient :

- l'enrichissement de la langue française;
- la défense du français en tant que langue de la République (art. 2 de la Constitution de 1958);
- l'obligation d'utiliser la langue française; ainsi, les personnes morales et les personnes privées chargées d'une mission de service public devront recourir à une terminologie officielle.

Avant de clore ce chapitre, il convient d'évoquer la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts qui n'est pas sans rappeler l'Ordonnance de Villers-Cotterêts signée par François 1er en 1539 imposant le français dans les actes juridiques. L'inauguration par le président de la République de la Cité, musée de la langue, centre de lutte contre l'illettrisme, est prévue fin octobre 2023.

La Cité internationale, lieu culturel et de vie entièrement dédié à la langue, reliera passé, présent et futur de la langue française et de la francophonie autour de trois piliers : culture et création, éducation et formation, recherche et innovation. Il s'agit de révéler la langue française comme source de créativité et d'échanges, d'épanouissement intellectuel et esthétique, de plaisir et comme levier d'insertion sociale, économique et citoyenne : sont prévus 1 600 m² consacrés aux expositions, un auditorium de 250 places, 12 ateliers pour résidences d'artistes, programmation de spectacles, conférences et expositions...

II. L'INSTITUT FRANÇAIS

Créé par décret en décembre 2010, l'Institut français est un établissement public chargé de l'action culturelle extérieure de la France, placé sous l'autorité du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture.

Il a pour mission de promouvoir la culture et la langue françaises dans le monde. À cette fin il travaille avec l'ensemble des établissements du réseau culturel français à l'étranger : Instituts français, Alliances françaises, Services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France (SCAC). Il fournit conseil et expertise, soutient leurs projets, crée et met à leur disposition des outils et des ressources. L'Institut français accompagne également le développement des compétences de l'ensemble des agents du réseau.

Le réseau culturel français dans le monde comprend : 131 services de coopération et d'action culturelle, 98 Instituts français, 830 Alliances françaises auxquels il apporte soutien et aide financière¹.

Cette organisation résulte d'un long processus de réflexion et d'expérimentation dont la première étape a été réalisée au Portugal à la fin des années 1990 et dont j'ai été chargé en tant que conseiller culturel de l'Ambassade et directeur de l'Institut franco-portugais de 1994 à 1998. Ce fut une belle expérience, pas toujours évidente à conduire en raison des réserves, voire des oppositions de ceux qu'elle concernait. Il fallut faire preuve de conviction, d'encouragement, voire d'autorité.

Aujourd'hui un institut français à l'étranger est chargé de promouvoir la coopération culturelle, intellectuelle et audiovisuelle entre professionnels, de présenter la création contemporaine française et francophone pour tous les publics – y compris les plus jeunes –, de promouvoir l'enseignement français auprès des étudiants et enseignants étrangers et de proposer une offre complète d'enseignement de la langue française.

Dépendant des ambassades les instituts français ont un statut d'établissement à autonomie financière donnant ainsi à leur directeur la qualité d'ordonnateur et de responsable du budget de l'établissement. À partir de 2010 est mis en œuvre un programme de fusion rassemblant les instituts français préexistants et le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade dans un institut français unique. C'est précisément ce qui avait fait l'objet d'une expérimentation quelques années plus tôt au Portugal.

Ces établissements sont financés majoritairement ou partiellement par leurs recettes propres ainsi que du mécénat.

Un rapprochement entre l'Institut et la Fondation des Alliances françaises est esquissé dans une convention signée en 2019.

III. LA FRANCOPHONIE

1. Répartition et scolarisation

Le nombre de francophones dans le monde en 2022 est de 321 millions selon l'étude «La langue française dans le monde» publiée chez Gallimard sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie

1. Le siège de l'Institut français se trouve près du Champ-de-Mars au 8-14, rue du Capitaine-Scott, 75015 Paris.

(OIF). Ainsi, le français reste dans le groupe des cinq langues les plus parlées dans le monde après l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol.

La répartition des locuteurs quotidiens de français est la suivante :

- 47,2 % en Afrique subsaharienne, ce pourcentage ne cessant de croître depuis 10 ans;
- 31,3 % en Europe;
- 14,6 % en Afrique du Nord et Proche-Orient;
- 6,6 % en Amériques et Caraïbes;
- 0,3 % en Asie et Océanie.

Ces résultats sont atteints grâce, notamment, à la scolarisation en français. Il faut noter en effet l'importance du français en tant que langue de scolarisation. Environ 93 millions d'élèves et étudiants suivent leurs enseignements en français dans un total de 36 pays, selon la répartition suivante :

- 76,5 % en Afrique subsaharienne et Océan Indien;
- 17,3 % en Europe.

2. Sur le plan universitaire

Il convient de souligner le rôle majeur joué par les deux institutions qui se sont succédé dans ce domaine : l'AUPELF et l'AIF.

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) fut créée en 1961 à l'initiative du journaliste canadien Jean-Marc Léger qui en fut la cheville ouvrière en tant que secrétaire général de 1961 à 1978. Cet organisme siégeait naturellement à l'Université de J'ai eu l'honneur et le plaisir d'y œuvrer en tant qu'adjoint au secrétaire général de 1985 à 1989, notamment comme responsable du Fonds international de coopération universitaire (FICU) et après le 2^e sommet de la Francophonie à Québec en 1987, responsable à Montréal de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) préfigurant l'actuelle Agence universitaire de la Francophonie (AUF créée en 1998 à l'initiative de Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de la Francophonie. Cet organisme est à la fois une association d'universités et une agence spécialisée de la Francophonie en matière d'enseignement supérieur et de recherche. L'éminent linguiste Bernard Cerquiglini fut recteur de l'AUF de 2007 à 2015.

L'AUF regroupe aujourd'hui 1007 établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique répartis dans 119 pays. Le principal objectif de l'AUF est d'agir pour une francophonie universitaire solidaire engagée dans le développement à l'aide de projets structurants pour une amélioration concrète de l'enseignement supérieur.

3. Les 18 et 19 novembre 2022 s'est tenu à Djerba le 18^e sommet de la Francophonie

« La Tunisie n'a pas déçu », a déclaré la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Rwandaise Louise Mushikiwabo.

Le président Emmanuel Macron, présent au deuxième jour du sommet, a annoncé la tenue du prochain sommet en 2024 à Villers-Cotterêts, cité internationale de la Francophonie. Pour Leila Slimani, représentante spéciale du chef de l'État, la rencontre a donné un « souffle nouveau » à la Francophonie, qui est un espace de 321 millions de locuteurs appelés à devenir 750 millions d'ici 2050, grâce à la démographie africaine.

Entre autres chantiers : renforcer la présence du français sur Internet et dans les organisations internationales, où la langue de Molière est en recul, y compris au sein du bloc européen de l'OIF (19 pays) derrière l'Afrique (32 pays).

Autre objectif : renforcer la francophonie économique grâce à une coopération accrue au sein de l'espace francophone, qui passera notamment par le numérique.

4. La répartition des francophones connectés à travers le monde

Elle est la suivante : 65,8 % en Europe, 32,2 % en Afrique, 8,4 % en Amériques et 2,2 % en Asie.

Et voici les langues d'Internet selon leur rang par langue : anglais 25 %, chinois 15 %, espagnol 7 %, français 3,5 %, hindi 3,5 %, portugais 3 %, russe 3 %, arabe 2,5 %, allemand 2,5 %, japonais 2,5 %, italien 1,4 %.

IV. LE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

À ce sujet il convient de souligner le rôle essentiel du réseau des Alliances françaises à travers le monde, y compris en France. Ce réseau est piloté par la Fondation des Alliances françaises siégeant à Paris et actuellement présidée par Yves Bigot, directeur exécutif de TV5 Monde. À l'occasion du 140^e anniversaire de la création des Alliances françaises, un congrès mondial sera organisé du 20 au 22 juillet 2023 au siège de l'UNESCO.

Le réseau des Alliances françaises est constitué de 832 Alliances à travers le monde dont 90 % sont enseignantes, présentes dans 131 pays et accueillant 490 000 apprenants de FLE (français langue étrangère). Les 5 premiers pays concernés sont Madagascar, l'Inde, les États-Unis, le Mexique et la France. À ce propos, je tiens à saluer et souligner la qualité et le dynamisme de l'Alliance française de Bordeaux - Nouvelle-Aquitaine dont j'ai déjà souligné plus haut l'activité.

Les certifications délivrées par les Alliances françaises sont le DELF (diplôme d'études en langue française) et le DALF (diplôme approfondi de langue française) ainsi que le français professionnel : le FOS (français sur objectifs spécifiques).

La répartition géographique des apprenants de FLE en 2022 est la suivante :

- 44 % en Afrique du Nord et Moyen-Orient,
- 25 % en Afrique subsaharienne et Océan indien,
- 19 % en Europe,
- 9 % en Amériques et Caraïbes,
- 3 % en Asie et Océanie.

Toutes ces précisions ont été publiées dans l'édition 2022 chez Gallimard, sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'ouvrage *La Langue française dans le monde* : 365 pages représentant une somme d'informations et d'analyses des plus remarquables.

V. L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Pour terminer, je souhaiterais dire un mot au sujet de l'IIAP, situé au cœur de Paris, à l'angle de l'avenue de l'Observatoire et en bordure du Jardin du Luxembourg, installé dans un superbe bâtiment de style néo-mauresque, ayant successivement abrité l'École coloniale puis l'École nationale de la France d'Outremer et enfin en 1966 à l'initiative du général de Gaulle l'Institut international d'administration publique, ayant pour mission de développer la coopération administrative internationale. Relevant directement du Premier ministre, l'IIAP était une agence publique jouissant d'une large autonomie sous le contrôle d'un conseil d'administration présidé par le vice-président du Conseil d'État.

À compter de janvier 2002, l'Institut a été intégré à l'ENA, elle-même devenue récemment l'Institut national du service public.

J'ai eu moi-même l'honneur et le plaisir de servir dans cette belle institution de 1989 à 1994 en charge de l'Asie-Méditerranée-Orient puis de l'Europe-Amérique du Nord-Asie. Nous organisons des formations longues à Paris – les meilleurs stagiaires provenaient souvent de l'Inde – ou des stages intensifs sur place ou à Paris où nous recevions régulièrement des hauts fonctionnaires britanniques engagés notamment dans la carrière diplomatique. Nous avions souvent des déjeuners ou réceptions officielles dans les somptueux locaux de notre voisin d'en face, le Sénat. Ce fut une belle époque.

Ainsi s'achève l'évocation d'une expérience professionnelle représentant le fondement non seulement de convictions personnelles mais d'enjeux politiques majeurs pour notre pays, son image internationale, son influence et ses engagements.

SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2023

LA SINGULARITÉ DU CONCEPT DE CAP SCIENCES

Par M. Bernard Alaux

Membre résidant

Monsieur le président,
Monsieur le secrétaire perpétuel,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames et messieurs,

La culture est un élément majeur de notre organisation sociale. Elle participe à donner du goût et du sens, à enrichir l'individu, à créer du lien social. Elle permet à l'homme de s'élever, de se dépasser, de s'éveiller aux richesses de son environnement. Elle est consubstantielle à la vie humaine. Elle est apprentissage et loisirs, connaissance et créativité, partage d'expériences et d'émotions. La culture est bien une œuvre humaine partagée et collective.

On dit souvent que tel homme a une belle culture littéraire, musicale, artistique, voire sportive, mais entend-on dire qu'il a une belle culture scientifique? Intégrer les sciences et les technologies dans le champ général de la culture, c'est offrir une citoyenneté responsable et active qui ne peut s'exercer que dans un monde que l'on comprend, un monde où puisse s'inscrire un projet de vie pour aujourd'hui et les générations futures.

Le développement de cette culture passe par l'interface entre le monde de la science, de la recherche, de l'industrie et le grand public et permet à ce dernier de découvrir et comprendre les thèmes, les enjeux et la nature

des découvertes scientifiques, techniques et les applications industrielles. Au-delà de développer l'approche sur la découverte « connaître et comprendre », il s'agit de faire appréhender les enjeux « interroger et interpréter », favoriser le débat « réfléchir et discuter » et intégrer l'innovation dans le processus de création et de médiation.

À l'heure de la post-vérité, des mouvements anti-vaccination, de la manipulation des expertises, du climatoscepticisme, du renouveau du créationnisme, voire du mythe de la terre plate, la culture scientifique constitue de nos jours un bien commun de plus en plus indispensable à la liberté et à la prospérité de l'humanité. Savoir et opinion sont deux éléments de la discussion publique qui doivent être respectés, mais jamais confondus. Le savoir n'est pas une opinion !

Les efforts pour rapprocher les sciences du public ne datent pas des dernières décennies. Créé en 1937 par Jean Perrin, prix Nobel de physique, le Palais de la Découverte qui s'appuie beaucoup sur la participation du public grâce à l'intervention d'animateurs, a ouvert de nouvelles pistes, qui ont d'ailleurs inspiré Cap Sciences, tout comme l'ouverture de l'Exploratorium de San Francisco en 1969.

Les assises nationales de la recherche et de la technologie du 13 au 16 janvier 1982, réunies par le ministère de la Recherche après les assises régionales, ont défini une véritable politique de développement de la culture scientifique pour intégrer les sciences comme élément de la culture.

Ces assises ont conforté les trois missions des universitaires et chercheurs : formation, recherche et culture. La culture étant minoritaire dans la fonction du chercheur, des interfaces ont été utilement créées entre les universités, les laboratoires et le grand public. Puis la Cité des sciences de la Villette naquit en 1986 à Paris et progressivement des interfaces virent le jour dans les régions. Elles prirent différentes formes juridiques, organisationnelles et de structures : associations, agences, délégations de service public, SEM (Société d'Économie Mixte).

Je voudrais vous faire partager la naissance de l'outil aquitain, sa « marque de fabrique », son contexte, son histoire, sa spécificité, son originalité, ses ambitions, son insertion territoriale, ses résultats. La région Aquitaine a été une des dernières en France à se doter d'un tel outil. Il est vrai que la création de ce type de structure a été souvent liée au contexte politique tant national que régional.

Rappelons la réalité de ce contexte dans les années 1994-1995.

Le contexte politique

Pour l'État, François Fillon est alors ministre de la Recherche dans le gouvernement d'Édouard Balladur avec Bernard Clin comme délégué régional à la recherche. André Pouille est recteur d'académie avec Claire Monfériet comme directrice de l'action culturelle.

Pour la région, Jacques Valade est président de région avec Dominique Ducassou comme vice-président en charge de l'université et de la recherche.

Pour la ville, Jacques Chaban-Delmas effectue son dernier mandat de maire.

La politique de décentralisation se développe.

Le contexte économique

C'est la période de création et de développement des technopoles. Un dispositif d'aide européen apparaît dans le paysage des aides financières possibles. Le programme des fonds européens de développement régional (FEDER Objectif 2) permet par son soutien de redynamiser des zones en déshérence, comme par exemple les quais de Bordeaux.

Le contexte des projets d'aménagements urbanistiques de la ville

Un projet d'aménagement des quais par l'architecte urbaniste Dominique Perrault est en cours d'étude par les collectivités locales, notamment la ville, tout comme celui de l'aménagement de la rive droite par Ricardo Bofill avec un planétarium porté par l'association VISTIA présidée par Jérôme de La Noë, astronome, directeur de recherche au CNRS. Ce planétarium était initialement envisagé comme le lieu de culture scientifique thématique de référence répondant au développement de cette forme de culture en Aquitaine. L'abandon du projet d'aménagement de la rive droite a entraîné l'abandon du projet de planétarium.

Le contexte institutionnel

Suite à l'abandon du projet de planétarium, Dominique Ducassou, président de l'université de Bordeaux 2, vice-président université et recherche à la région, et Bernard Clin, délégué régional à la recherche et à la technologie lancent l'idée de réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'un centre de culture scientifique polythématique en région Aquitaine.

Avec Jean-Alain Pigearias et Bernard Favre, nous avons réalisé cette étude d'opportunité sur un an. Un comité de quatre personnes représentant le ministère de la Recherche, le ministère de la Culture, la région, et les universités bordelaises a été constitué pour suivre les conclusions partielles et définitives de cette étude. Il s'est réuni tous les trois mois. Il s'agissait là d'une démarche inhabituelle dans ce milieu pour évaluer le niveau d'attente et de mobilisation possible des différents types de publics : collectivités, grand public, chercheurs, scolaires, universitaires, industriels...

Le premier compte rendu portant sur la dimension économique a beaucoup surpris. En effet, pour cent euros attribués à la culture en général, quatre-vingts vont à la culture littéraire et artistique et deux seulement à la culture scientifique. En outre, seulement 4 % des projets éducatifs et culturels développés dans l'académie de Bordeaux portent sur les sciences et les techniques.

Le deuxième compte rendu a permis d'apporter une réponse à la question suivante : un lieu ou un lien. Si nous étions plutôt favorables à éviter les lieux à tendance budgétivores, les personnes et organismes consultés (présidents d'université, directeurs d'organismes de recherche, président d'organismes professionnels – Bordeaux santé - Bordeaux chimie – Union des industries et métiers de la métallurgie...) ont tous souhaité que soit créé un lieu pour compléter l'image d'une région marquée par le patrimoine et le vin, et insuffisamment par l'innovation et la recherche.

Le troisième compte rendu a porté sur le dimensionnement de ce lieu en lien avec la capacité de participation financière de l'État, des collectivités locales et de la fréquentation des publics. Conçu comme outil régional, nous imaginions surtout mobiliser dans une zone isochrone d'une heure les catégories socioprofessionnelles supérieures, soit 10 % de la grande agglomération bordelaise représentant 60 000 visiteurs environ.

Le quatrième compte rendu concernait la définition et le périmètre du concept, ses valeurs, ses enjeux.

Ce concept a été déterminé non par référence à d'autres exemples de lieux culturels ou par copie de ces exemples, mais par conviction et attachement à des idées fortes avec la volonté de rompre avec les modèles « académiques » et économiques existants. Nous préconisons un lieu qui :

- crée du lien sur l'ensemble des territoires ouvert à des partenariats divers, non institutionnels, avec un budget « responsable et maîtrisé »,

un autofinancement qui donne de l'indépendance et de la souplesse, un lieu qui donne à découvrir, à ressentir, où la force de l'intelligence collaborative est au service du partage des savoirs ;

- ne soit pas un « centre de coûts », mais un lieu « sobre », qui crée de la valeur culturelle, éducative, sociale, économique ;
- s'appuie sur une culture populaire humaniste et accessible, moins discriminante et moins « intimidante » ;
- préconise l'agilité et refuse l'institutionnalisation.

Après acceptation des conclusions et préconisations de l'étude par les membres du comité de suivi, ce projet a été inscrit au contrat de plan État/région et au financement du Fonds européen de développement régional (FEDER). Une association a été retenue comme structure juridique ; elle a été constituée le 1^{er} décembre 1994 autour de membres de droit à voix consultatives, État, région, départements, et des membres à voix délibératives, universités, organismes de recherche publics, industriels et personnalités. Un conseil scientifique d'orientation a été aussitôt mis en place tout comme le sera par la suite un comité scientifique pour chaque exposition.

Une réflexion importante a porté sur le lieu d'implantation. Elle a conduit à préconiser une implantation dans le triangle formé par la gare (Sainte-Croix) – la place de la Victoire (université) – les quais (Hangar 5). Nous avons été amenés à choisir le hangar 15 comme lieu de démonstration préalable pour valider la capacité ou pas de mobilisation des publics. Ce bâtiment avait fait l'objet d'un aménagement sommaire sur 1 500 m² pour l'exposition de Dominique Perrault. Devant le refus de la mairie de nous permettre d'utiliser ce lieu, c'est finalement dans le hangar 16 que nous avons pu dérouler une partie du concept. Ce concept s'articule autour de grandes expositions thématiques, d'une importante variété d'animations et d'ateliers éducatifs, de débats, d'événements, d'éditions, et de l'ingénierie de projets. Plus de 30 000 visiteurs payants ont fait le succès rapide de la fréquentation du Hangar 16 avec une répartition des publics intéressante : un tiers de la métropole de Bordeaux, un tiers du département de la Gironde, un tiers de la région. Cet attrait a confirmé la nécessité et l'intérêt de construire un bâtiment propriété de l'association, le Hangar 20. Ainsi, la culture scientifique allait pouvoir avoir sur Bordeaux son lieu, comme la littérature a son théâtre, le sport ses stades, l'art ses musées... En 2001, le bâtiment se déploie sur trois mille six cents

mètres carrés pour exprimer plus complètement le concept dans toutes ses dimensions avec un confort d'accueil et de réception qui permet notamment l'accueil de séminaires d'entreprises. Ce bâtiment dont nous avons été maître d'ouvrage a représenté un investissement de trois millions d'euros financé par l'État et les collectivités locales. Son coût au mètre carré confirme la réussite du pari de faire un bâtiment très fonctionnel à un coût particulièrement raisonnable très loin des ratios habituels pour des lieux de culture.

Quelles sont les démarches significatives et marquantes développées à l'intérieur et à l'extérieur du lieu, révélatrices d'une démarche de rupture par rapport aux pratiques traditionnelles d'un musée en général ?

La culture de la découverte et de la rencontre par les expositions

Les centres de sciences ne possèdent pas de collections mais ont recours à la médiation scientifique et aux dispositifs expérimentaux pour susciter l'intérêt pour la pensée et le fait scientifique. Les expositions, systématiquement animées par des étudiants experts du sujet traité (trente-cinq pour cent de thésards ou postdoctorants et soixante pour cent de mastères), sont des moments de rencontres, de connaissances, d'expériences, d'imaginaire et de ressenti. C'est aussi l'occasion d'offrir des expériences et des emplois à des étudiants en cours de formation. Au-delà des animations, ces expositions sont le prétexte permanent au développement de la recherche-développement sur l'intégration durable des connaissances par des procédures ou innovations pédagogiques. Dans chaque exposition, des expériences inédites de mise en scène de la connaissance sont systématiquement intégrées et renouvelées pour évaluer leur impact sur les publics. En voici quelques exemples :

- pour la première exposition «Aquitaine Terre d'Océan», une cartographie originale sur l'évolution géologique de l'Aquitaine et de son trait de côte sur trois cents millions d'années a été éditée,
- des directs téléphoniques ont été effectués avec des chercheurs comme ceux de la terre Adélie lors de l'inauguration, par le président Jacques Valade, de l'exposition « Situations extrêmes » et des directs quotidiens ont été offerts aux scolaires avec des chercheurs bordelais sur le bateau laboratoire le Marion Dufresne, via un carnet de bord tenu grâce à un animateur de Cap Sciences présent sur ce bateau.

- dans l'exposition « Situations extrêmes », une piscine avait pris place au cœur de l'exposition pour expérimenter, éprouver des sensations tout comme une chambre anéchoïde¹.
- possibilité pour des chercheurs en neurosciences de récupérer les données sur la capacité d'attention ou de mémorisation des cent mille visiteurs de l'exposition « Cervorama » grâce à des ateliers interactifs en partenariat avec l'université de Bordeaux 2, l'INSERM et l'université d'Harvard.
- un « self info repas » qui a permis à des jeunes scolaires de comprendre les besoins nutritionnels et le nécessaire équilibre alimentaire. Ce self a été dupliqué de nombreuses fois dans d'autres régions françaises ou européennes.

Citons quelques expositions : « Nanotechnologies », « Cosmomania », « Vivre ensemble », « La Fabrique du regard », « Matière de bois », « L'eau dans tous ses états »... Ces expositions partent ensuite en itinérance en région, en France ou à l'étranger et permettent l'amortissement des investissements réalisés.

La plupart de ces expositions sont produites par Cap Sciences, ce qui suppose une grande variété de métiers, de compétences et de nouvelles expertises au sein de l'équipe. Les métiers de Cap Sciences vont du concepteur au scénographe, scénariste, médiateur, décorateur, journaliste, éditeur, *webdesigner*, *game-designer*, *designer* de service, *community-manager*...

La culture de la curiosité ou les ateliers

Ce sont des moments pédagogiques transdisciplinaires qui sont complémentaires des contenus d'enseignements. Ils sont travaillés et validés par des enseignants détachés par le rectorat. Ils essaient de rendre l'élève plus actif, de le confronter à la réalité de l'expérience. Ces ateliers peuvent être écrits et réalisés avec des partenaires. L'un des plus beaux exemples est sûrement les « reporters des sciences » qui sur un an permettaient d'accompagner des élèves dans la découverte des métiers, des univers, l'économie d'un secteur d'activités. Un exemple : « Les reporters de l'hôpital et de la santé », qui ont permis de faire découvrir sur plusieurs années la réalité d'un hôpital, ses métiers... Ils ont été produits

1. Un lieu anéchoïde est un lieu qui ne provoque pas d'échos et dont les parois absorbent les ondes sonores ou électromagnétiques.

en partenariat avec la Fondation des Hôpitaux de France et Hôpitaux de Paris. Nous avons ainsi ouvert les hôpitaux d'Agen, de Mont-de-Marsan, de Périgueux, de Bordeaux à un échange sur un an entre de jeunes collégiens et des acteurs de l'hôpital (médecins, administratifs...). À partir de l'image initiale de l'univers du travail marquée par l'éducation ou la méconnaissance de cet univers, cela a permis aux jeunes d'aller vers le réel et le principe de réalité. Nous quittons l'attitude simplement didactique pour travailler avec les entreprises. Il est important dans l'éducation et la culture de multiplier le contact des jeunes avec des adultes différents et de différentes cultures.

Un autre exemple mérite d'être souligné dans son mode d'organisation : c'est Cap Archéo qui est né en 1998 sur l'idée de créer, à la demande de la Direction régionale de l'action culturelle, un centre d'éducation au patrimoine mobilisant différentes compétences pour sensibiliser les jeunes à l'archéologie. Cette organisation rassemble une expertise, le Service régional de l'archéologie, des archéologues de terrain avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) qui les détache à temps partiel, la médiation de Cap Sciences enrichie du centre Ausonius (CNRS) pour la recherche, du rectorat pour l'action éducative et de la ville de Pessac pour le dépôt archéologique départemental et le laboratoire d'anthropologie de l'université. Cette structure a permis de toucher des milliers de jeunes, de réaliser des expositions et outils pour l'Institut national de recherches archéologiques au niveau national. Nous avons aussi mis en valeur le travail d'Ausonius avec Jacques des Courtils sur le programme Xanthos, un site turc, et Robert Vergneux sur l'Égypte.

La culture du débat et de l'échange

Les débats sont l'occasion de plus particulièrement « mettre en culture » la science, comme le préconise Jean-Marc Lévy-Leblond, pour générer des discussions-réflexions, inciter chacun à contextualiser et analyser, douter et affirmer, confronter et remettre en question des points de vue, prendre confiance et s'exprimer avec le respect du fait avéré. Le débat rend l'esprit plus agile, apprend à renoncer aux simplifications hâtives, à ne pas confondre savoir et jugement moral.

Actuellement un cycle de conférences ECHO se développe en partenariat avec la librairie Mollat autour de personnalités scientifiques, littéraires, artistiques ou philosophiques.

La culture de l'imagination

Des événements originaux ont aussi permis de mobiliser des jeunes.

Avec les amphis dans la ville : action exemplaire, à l'occasion du passage à l'an 2000. L'objectif était de rassembler en huis clos cent cinquante jeunes issus de tous les quartiers et horizons sociaux pour qu'ils imaginent la ville de Bordeaux dans cinquante ans et fassent des propositions dans des domaines aussi variés que la culture, l'éducation, le social, les loisirs, l'aménagement urbain, l'habitat, la justice. Ces préconisations ont été ensuite présentées aux personnalités expertes du sujet traité dont monsieur Alain Juppé, maire de Bordeaux.

Ou avec l'anniversaire de la gare Saint-Jean qui a regroupé deux équipes de cinq étudiants de formations différentes (génie civil, architecture, sociologie, philosophie, commerce) pour imaginer l'évolution du bâtiment de la gare de Bordeaux dans cinquante ans en les réunissant en huis clos dans un wagon ajouté spécialement sur la ligne Bordeaux-Nice en aller-retour. Les propositions ont été défendues devant le responsable national de la recherche de la SNCF et ont fait l'objet d'une exposition.

La culture de l'information

Le **média papier** au travers de la revue *H20* a eu l'honneur d'avoir le prix de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Le **média digital**, en se situant sur les réseaux, permet une diffusion plus large de l'information scientifique sur le territoire régional et bien au-delà. Ce média digital a présenté notamment la production d'expositions virtuelles en ligne ou en DVD, comme « Sur les traces de l'homme », « Aquitaine sortie des eaux », « Langue et langages »...

La présence sur le net et les réseaux sociaux connaît une fréquentation très importante et référente sur les réseaux et leurs différents types de plateforme. C'est le programme « Curieux » qui rassemble des millions de vues sur les réseaux et diffuse des informations en lien avec la réalité de la recherche. Ce sont deux millions d'abonnés pour Cap Sciences tous réseaux confondus, dix-huit millions de vues sur Tik Tok, douze millions sur Facebook, quatre-vingt-quinze mille pages lues sur *curieux.live*. De nombreux partenariats sont développés avec la ligue contre le cancer, le Centre national de recherche scientifique national et régional, Paris Saclay, l'université de Bordeaux, la Banque de France... Ces partenariats permettent de trouver progressivement l'équilibre économique du média.

La culture de l'ingénierie de projets

L'ingénierie de projets, très belle expertise de Cap Sciences, construite grâce aux savoir-faire de Jean-Alain Pigearias et Bernard Favre, a permis de se positionner sur l'accompagnement de projets auprès de collectivités, institutions, associations, en région ou au niveau national. Cela a pris plusieurs formes : assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage délégué, maîtrise d'œuvre... comme, par exemple :

- assistant à maîtrise d'ouvrage sur la conception et la réalisation de Lascaux 4 en Dordogne (cabinet Snohetta en Norvège pour le bâtiment et Casson Mann pour la scénographie);
- quai des savoirs à Toulouse pour la conception de nouveaux espaces muséographiques;
- maîtrise d'ouvrage déléguée au château Abbadia à Hendaye à la demande de l'Académie des sciences de l'Institut de France, propriétaire de ce château, pour l'ouvrir au grand public;
- conception du schéma numérique de la Cité du vin à Bordeaux;
- restructuration d'un circuit de visite et des scénographies à Beauport en Guadeloupe;
- conception et réalisation d'une réplique interactive du centre de contrôle RAMSES, le système de gestion des eaux pluviales de la métropole de Bordeaux;
- assistant à maîtrise d'ouvrage de la conception et des contenus scénographiques du centre d'exposition Fare Natura en Polynésie avec le laboratoire CRIOBE du Centre national de recherche scientifique;
- étude d'opportunité et de positionnement de la politique de culture scientifique pour l'université de Nantes;
- assistance à maîtrise d'ouvrage de la métropole de Grenoble pour la création d'un centre de culture scientifique;
- conception et assistant à maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'offices de tourisme nouvelles générations (Marmande, Villeneuve-sur-Lot...);
- restructuration de la manufacture de tabac à Morlaix pour créer un lieu de culture scientifique;
- conception et production d'une exposition interactive à Lalibela en Éthiopie.

La culture de nouveaux modes de médiation

Le développement du numérique a été très rapidement intégré au sein de Cap Sciences pour favoriser le développement de nouveaux outils pédagogiques. Le plus bel exemple en est le jeu de simulation et de modélisation « Clim'City » qui a connu un très vif succès et s'est développé à l'international avec des demandes de réalisation spécifique pour la ville de Paris, la métropole de Rouen, la Martinique. Cette expertise nous a amené à participer à la Cop 15 à Copenhague en 2009 et faire participer en direct cinq villes dans le monde autour de suggestions de projets pour réduire le réchauffement climatique et les émanations de gaz à effet de serre sur des territoires (Johannesbourg, Séoul, Boston, Londres, Bordeaux). Nous avons aussi présenté une variante de ce jeu à la conférence des chefs d'État et de gouvernement à Rio de Janeiro en juin 2012 à l'occasion du RIO+20.

Le développement des outils numériques a depuis le début de leur apparition largement été à la base de la recherche-développement de Cap Sciences dans les deux domaines suivants : design de la connaissance et design de la relation.

Le numérique a largement contribué à élargir le nombre de personnes en contact avec la culture scientifique, technique et industrielle. Même si le fait d'atteindre près de quatre cent mille personnes par an, dont cent quatre-vingt mille personnes au sein du bâtiment, constitue une belle « performance », le numérique a largement contribué à augmenter ce nombre de personnes et au-delà des frontières.

Navinum, outil numérique innovant conçu par Cap Sciences, est un dispositif qui permet d'adapter les contenus de visite aux capacités de compréhension des visiteurs, et à ces derniers de mémoriser leur parcours de visite comme par exemple la balade dans l'univers des planètes avec l'Oculus Rift. Ce dispositif a beaucoup inspiré de nombreux acteurs du milieu culturel, touristique, économique.

L'évolution de Cap Sciences dans le domaine des relations avec ses publics l'a progressivement amené à devenir un média total, présent sur l'ensemble des canaux de distribution. La possibilité pour Cap Sciences de garder une relation personnelle et permanente avec ses visiteurs, avant, pendant et après leurs visites, caractérise un nouveau type de relation avec les publics, qu'il s'agisse d'une visite physique ou en ligne. Le programme C-You a permis de tester ces types de mise en relation contenus/expositions/publics avec la possibilité de proposer plusieurs niveaux de compréhension des contenus, d'offrir des types d'expériences variées et de gérer des contributions de groupes de visiteurs. La communauté C-You a

rassemblé des groupes sur les réseaux pour réaliser des projets tels qu'astronomie pour aveugles, télé-médecine, biomimétisme... Cela suppose une expertise qui s'appuie sur une méthode nouvelle de relation et de médiation utilisant le support digital.

La culture de l'innovation

Un moment fort a marqué la mutation, la croissance, et la notoriété de Cap Sciences : avoir été lauréat des Investissements d'Avenir autour du projet INMEDIATS (Innovation en Médiation sur les Territoires) dans lequel Cap Sciences a associé six acteurs majeurs de six régions (Paris avec la Cité des Sciences, Caen avec le Dôme, Toulouse avec Science Animation, Grenoble avec la Casemate, Rennes avec l'Espace des Sciences). Ce programme à l'initiative de Cap Sciences et piloté par nous, doté de trente millions d'euros sur cinq ans, visait à repenser totalement la diffusion de la culture scientifique, à imaginer de nouveaux modes d'accès et à renouveler les pratiques pédagogiques. Ce projet ambitieux s'est inscrit dans une démarche s'inspirant largement des schémas de pensée de l'innovation ouverte. Il avait comme ambition d'offrir aux jeunes de seize à vingt-cinq ans la possibilité d'utiliser les nouveaux outils du numérique pour les intéresser au monde des sciences, de la recherche et de l'industrie en réduisant les distances sociales, culturelles et géographiques.

Plusieurs axes ont ainsi été initiés avec les Fab-Lab, le Living-Lab et le Studio. Les Fab-Lab permettent à des jeunes de concevoir, prototyper, réaliser des objets uniques. Les applications sont nombreuses tant dans le domaine des loisirs, du social que de l'industrie. Un exemple à retenir est le partenariat avec les missions locales et Pôle emploi pour intéresser, motiver et former des jeunes à des expertises de métiers. C'est le mariage de la réflexion, de l'imagination et du pragmatisme pour réaliser un objet.

Le Living-Lab implique les publics et les associe au développement de projets de recherche ou industriels. Souvent des réalisateurs de jeux vidéo venaient, par exemple, tester leurs prototypes auprès d'un public de jeunes invités à donner leurs impressions et réactions sur les contenus et ergonomie des systèmes. Il s'agit d'une démarche amorcée avec Thalès autour du design de service.

Le studio développe la place de l'information et de la médiation à l'ère des réseaux sociaux : comment toucher et impliquer le jeune public ? La suite de cette expertise se concrétise par le programme Curieux, qui rassemble des millions de vues sur les réseaux et diffuse des informations en lien avec la réalité de la recherche.

La culture de l'expérimentation

Ces outils numériques et les ateliers de médiation ont aussi été greffés sur le projet Côté Sciences, unique en France, qui a permis à Cap Sciences d'avoir un espace dédié au sein des écoles primaires Pierre et Marie Curie à Floirac et Beaudésert à Mérignac tout comme au Lycée de Marmande. Il s'agit de proposer à des lieux publics d'élargir leurs usages pour créer une dynamique de territoire en ouvrant ses murs à de nouveaux publics et ainsi devenir l'épicentre d'une dynamique de quartier.

Au-delà de l'attrait et du succès des activités de Cap Sciences auprès des publics, nous pouvons évoquer la place qu'une telle structure peut prendre dans la dynamique d'un territoire, en quoi elle participe d'une nouvelle approche, d'une nouvelle démarche, de nouvelles fonctions et contribue de façon très concrète à l'émergence et au développement des savoir-faire innovants et des emplois.

La dynamique créée par Cap Sciences a permis de démontrer que la culture pouvait être un acteur moteur dans les dynamiques des territoires, initier de nouveaux métiers, participer à créer de la valeur dans des écosystèmes aussi bien éducatifs, culturels, sociaux, touristiques qu'économiques. Notre plus grande fierté a été, au-delà du grand nombre de personnes mobilisées sur les territoires et les réseaux, d'avoir généré de nombreux emplois dans le milieu de l'économie créative grâce à la recherche-développement porté par les équipes et les partenaires de Cap Sciences.

Nous avons constamment essayé d'appliquer ce fil rouge de l'intelligence collaborative pour éviter les fonctionnements régaliens hégémoniques, et les vanités égocentriques. Cela permet d'être en adéquation fine avec les attentes des publics et à l'écoute de l'évolution rapide et constante du monde qui nous entoure. C'est une question de lien, de plasticité et de respect de l'autre. C'est le chemin le plus efficace pour offrir l'estime et l'épanouissement, voire le développement des potentialités de l'autre par la culture.

Oui il y a quelque chose à oser, à inventer en culture scientifique pour ouvrir des pistes utiles à l'individu et à la société. Dans tous les cas, la culture scientifique mérite d'être une culture à aimer.

SÉANCE DU JEUDI 23 FÉVRIER 2023

NEUF DIRECTEURS
DU CENTRE BERGONIÉ EN CENT ANS

Par M. Bernard Hoerni

Membre honoraire

Le lundi 12 février 1923, Paul Strauss inaugure à Bordeaux le premier centre régional de lutte contre le cancer (CRLCC), qui deviendra Fondation Bergonié après la mort de son fondateur, puis Institut Bergonié. En février 2023, nous célébrons donc le centenaire de cette création.

Celle-ci tient au rapport dont a été chargé le professeur Jean Bergonié par Paul Strauss, qui est devenu ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale dans le gouvernement Poincaré (1922-24), qui le connaît depuis au moins dix ans et qui sait qu'il peut déployer « des prodiges de travail, de patience, de ténacité, de diplomatie aussi ».

L'augmentation de l'incidence des cancers, principalement liée à l'allongement de l'espérance de vie et au vieillissement de la population, est alors nettement perçue. Elle a justifié un premier congrès international sur le cancer à Heidelberg en septembre 1906 et, à Paris, la création de la Ligue franco-anglo-américaine contre le cancer, le 14 mars 1918. Au printemps 1922 est officiellement installée une Commission du cancer. Son premier texte abouti est celui confié à Bergonié sur les « Principes d'après lesquels doit être organisé un centre régional de lutte anticancéreuse ». Pourquoi *régional*? Parce que Bergonié est à Bordeaux et que, comme souvent, c'est lui plus que le ministre qui a inspiré le titre du rapport. Toujours est-il que la cancérologie est une discipline qui n'est pas dominée par les Parisiens.

Dès le 5 juillet, Bergonié en présente les grandes lignes au Sénat. Il s'inspire de son expérience bordelaise, du service qu'il dirige à l'annexe Saint-Raphaël de la faculté mixte de médecine et de pharmacie, accolée au sud de l'hôpital Saint-André. La reconnaissance officielle de ce premier CRLCC a été accélérée en raison de l'état de santé précaire de Bergonié : il est victime de cancers de la peau des mains qui se sont étendus, causés par les rayons X qu'il a été parmi les premiers à utiliser peu après leur découverte par Röntgen, en novembre 1895, ce qui a été fait longtemps sans les précautions dont on apprend peu à peu la nécessité.

En dehors de leur relation avec la faculté de médecine, permettant l'association aux soins de l'enseignement et de la recherche, et préfigurant ainsi les CHU qui viendront trente-cinq ans plus tard, la particularité de tels centres est d'être dirigée par un médecin, comme les hôpitaux militaires, peut-être sous l'influence du chirurgien lyonnais Léon Bérard, qui a connu un « service spécialisé pour les cancéreux des armées » et qui crée le centre de Lyon le 10 novembre suivant. Seul ancien directeur encore présent, je rappelle ici l'action des médecins qui se sont succédé à la direction du centre de Bordeaux, tous professeurs de médecine de la faculté, désormais de l'université.

Jean Bergonié

Le premier d'entre eux est bien connu (Hœrni, 2017). Né en 1857, fils d'un cafetier de Casseneuil en Lot-et-Garonne, il est dispensé de service militaire comme fils unique d'une veuve. Il est reçu comme agrégé puis devient un précoce professeur titulaire de physique biologique et d'électricité médicale à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux en 1890, peu après qu'elle ait été inaugurée, le 28 avril 1888, en présence du président de la République Sadi Carnot, et peu avant qu'y soit créée l'École principale du service de santé de la marine, le 3 novembre 1890 (Hœrni et Tavernier, 2006). Le docteur Bergonié a également des activités privées, en ouvrant un cabinet à son domicile, 6 bis rue du Temple, où sera inaugurée par le maire Alain Juppé une plaque commémorative à l'occasion du bicentenaire de sa naissance, en 2007. Il crée la revue internationale *Archives d'électricité médicale* (Hœrni, 2007), entre en 1895, à 38 ans, dans notre Académie où son élève Clément Sigalas fera son éloge en lui succédant. Il anime l'Association française pour l'avancement des sciences créée en 1872 et promeut l'espéranto. Précoce et grand utilisateur de la radiologie, diagnostiquée comme thérapeutique, pour laquelle il fixe, en 1906, ce qui est connu comme la « loi de Bergonié et Tribondeau »,

elle lui vaut d'être amputé du bras droit, en août 1922, ce qui ne l'empêche pas de continuer à jouer au tennis à La Flouquette, sa propriété de Saint-Morillon. Il se distingue pendant la guerre pour laquelle il s'est engagé volontairement et dans laquelle il met au point un électro-vibreur qui aide les chirurgiens à repérer et à extraire les balles des blessés. La Grand-croix de la Légion d'honneur lui est remise à Bordeaux par le maréchal Pétain trois semaines avant sa mort (Hœrni, 2008).

Il dirige donc le centre de Bordeaux et du Sud-Ouest de sa création à sa mort, le 2 janvier 1925. Il suit la création de nouveaux centres à Lyon, à Montpellier, à Toulouse... en tout une vingtaine avec le dernier créé à Clermont-Ferrand en 1973 par Gaston Meyniel qui a fait ses études de médecine à Santé navale. Au début, tous sont critiqués par la médecine privée qui voit d'un mauvais œil que les centres soignent gratuitement les indigents ou les personnes relevant de l'Assistance médicale atteintes d'un cancer. Avant de disparaître, Bergonié établit les plans du nouveau centre de Bordeaux qui est installé sur un terrain offert, au 180 rue de Saint-Genès, par un généreux donateur, sa première pierre étant posée le 12 décembre 1924, trois semaines avant sa mort. Ouvert en 1931, il s'élève sur six niveaux, de 32 x 11 m, sur un emplacement qui s'agrandit au fil des décennies pour atteindre le cours de l'Argonne où se trouve aujourd'hui son entrée principale. Bergonié a légué son corps à la science et on ne garde de lui, dans un flacon de formol, qu'une main gauche couverte de petits cancers de la peau. Le roi d'Espagne, Alphonse XIII, qui venait chasser chez lui, envoie ses condoléances au doyen Sigalas. Son cabinet est repris par des radiologues privés qui l'intitulent « Institut privé d'électricité médicale du professeur Bergonié ».

Jean Sabrazès

Deux mois après la mort de Bergonié, un arrêté ministériel du 4 mars 1925 nomme le professeur Jean Sabrazès (1867-1943) directeur du centre, en même temps qu'il désigne les chefs de service : Chavannaz pour la chirurgie, Réchou pour la radiologie, Foch de la faculté des sciences pour les services techniques (Hœrni et Duval, 2007). Il lui revient d'amorcer le financement et la construction du centre. Cependant, tout en restant anatomopathologiste du centre, Jean Sabrazès démissionne de sa fonction de directeur ; il est remplacé par le professeur Réchou. Il a laissé son nom à la morgue devenue Pavillon Sabrazès, passage discret entre l'hospitalisation et la petite rue Duluc, voisine au sud.

Georges Réchou

Tout en ayant un cabinet privé, Georges Réchou, né en 1885, cumule les fonctions de professeur titulaire de chaire à la faculté, chef du service de radiologie à l'hôpital Saint-André et directeur du CRLCC. Il a soutenu en 1912 sa thèse de médecine sur *La Diathermie, traitement qui utilise des courants électriques pour chauffer les tissus*. Pendant la Grande Guerre, professeur agrégé de la Faculté de médecine, il a été chargé de la radiologie à l'ambulance chirurgicale automobile 14, comme médecin-major de 2^e classe, et s'est distingué par « 1200 extractions de projectiles sur le front sans un seul insuccès ». Il a publié un *Guide pratique de radiographie et de radioscopie* en 1919, et soutenu en 1926 une thèse de doctorat ès sciences en Sorbonne.

Nommé directeur du centre le 14 février 1927, il lui revient d'ouvrir le nouveau bâtiment du centre, rue de Saint-Genès : annoncé à plusieurs reprises, retardé de plusieurs années nécessaires à son financement et à sa construction, il reçoit le nom de Fondation Bergonié (Hœrni et Duval, 2007). Suivant une convention de novembre 1930, son administration scientifique dépend de la faculté de médecine, son administration hospitalière des hospices civils. Réchou lui rend de périodiques et courtes visites pour s'assurer que tout y va bien. S'il a installé le centre sur son nouveau site, il ne s'occupe guère de le développer, ni même de l'entretenir. Grâce au doyen Clément Sigalas, élève de Bergonié, de nombreux étudiants en médecine vont au centre s'y former en cancérologie.

Peu après sa nouvelle installation, le centre accueille une réunion des huit autres directeurs des centres contre le cancer de France, en présence du doyen Sigalas, des professeurs et chefs de service du centre Georges Chavannaz, Jean Sabrazès et Georges Portmann, et des assistants dont Albert-Pierre Lachapèle.

En 1930, Réchou crée et préside la Société d'électroradiologie du Sud-Ouest (SERSO), qui se réunit à l'hôpital Saint-André ou à Toulouse. Il est vice-président du III^e congrès international de radiologie qui se tient à Paris en 1931.

En 1936, il publie une monographie sur *La Fondation Bergonié. Centre Régional de Lutte contre le Cancer de Bordeaux et du Sud-Ouest*. La même année, l'équipe du centre est complétée par les professeurs Roger de Grailly, qui s'est illustré par un ouvrage sur *Les tumeurs articulaires malignes*, pour l'anatomopathologie, Wangermez pour la radiothérapie, Vitte pour les chimie et pharmacie.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, son service de Saint-André falsifie des radios pulmonaires pour éviter à des jeunes de partir en Service de travail obligatoire (STO). Ayant pris du cyanure à la Fondation Bergonié où il est médecin résidant, le jeune professeur Jean-Jacques Auriac, né en 1906, se donne la mort le 20 juillet 1941, quelques heures après avoir été arrêté par la Gestapo pour éviter des révélations après de prévisibles tortures.

Les *centres de lutte contre le cancer* sont repris le 1^{er} octobre 1945 par l'ordonnance n° 45-2221 : ils sont financés par l'assurance maladie et contrôlés par le ministère de la Santé, dans les mêmes conditions que les hôpitaux publics; leur conseil d'administration est présidé par un préfet qui, au fil de ses renouvellements, accorde plus ou moins d'intérêt au centre. Voués au traitement des personnes atteintes d'un cancer, ils assurent des missions de prévention, de recherche, d'enseignement et de soins, dans la recherche permanente de la qualité et de l'accessibilité, en un modèle de prise en charge globale et multidisciplinaire.

Comme Bergonié et beaucoup d'autres radiologues des premiers temps, Réchou est victime des rayons qu'il utilise chaque jour. Comme Bergonié qui en est mort, nombreux sont les radiologues qui, longtemps sans prendre des précautions mettant du temps à s'imposer et frappés de dissonance cognitive, en sont atteints. La leucémie de Réchou est reconnue par son interne en pharmacie Franck Coustou, qui préside notre Académie, m'y reçoit et me dit avoir été bien embarrassé pour la lui annoncer. Elle l'emporte début janvier 1947.

Plusieurs médecins du centre prennent leur retraite. Le professeur de Grailly est nommé provisoirement directeur; puis le conseil d'administration désigne le professeur de physique Piffault, qui fait valoir que n'ayant pas de service hospitalier, il sera plus disponible pour diriger le centre; mais cette désignation n'est pas suivie d'effet, et c'est Albert-Pierre Lachapèle qui succède à Réchou.

Albert-Pierre Lachapèle

Après avoir été interne de Bergonié, puis assistant à la Fondation, professeur agrégé en 1947, Albert-Pierre Lachapèle (1896-1978) est nommé directeur du centre en juin 1948. Après l'avoir trouvé dans un état « d'abandon et de saleté » tel qu'il le fait constater aux autorités, il entreprend de le rénover et de le développer considérablement (Lachapèle, 1970).

Alors que les hôpitaux civils de Bordeaux envisagent de se déplacer dans le quartier nord de la ville, dit du Grand Parc, où sont alors disponibles de vastes espaces, la réinstallation de la Fondation Bergonié à leur côté est un moment envisagée. Mais ce projet est abandonné au profit du site de Haut-Lévêque à Pessac, et Lachapèle préfère maintenir le centre dans la ville de Bordeaux en étendant sa surface par des acquisitions de voisinage. Cela commence par un immeuble contigu, rue de Saint-Genès, où sont installés laboratoires de routine et de recherche – réunis au bâtiment principal par une passerelle suspendue à de grands arbres ! – puis par une chocolaterie qui ouvre sur le cours de l'Argonne, cette politique étant poursuivie sans discontinuer par ses successeurs.

Le centre est alors pleinement « retiré administrativement » des hôpitaux civils et Lachapèle le modernise, en commençant par reconstituer une équipe médicale fauchée par la guerre, les retraites et la mort. En 1960, il n'y a encore que deux médecins à plein temps (Lachapèle lui-même garde au début un cabinet privé) – contre près d'une centaine aujourd'hui – un interne et quatre externes. Il ne réussit pas à retenir Jean Tavernier – qui a mis au point, avec le chirurgien André Hugues, la technique de lymphographie opacifiant les ganglions – qui préfère rejoindre le service de radiologie du professeur Reboul à Saint-André ; c'est la cause d'une compétition entre deux services qui auraient tout gagné à s'entendre, ce qui sera d'ailleurs le cas après la retraite des deux protagonistes, Jean Tavernier établissant personnellement d'excellents rapports avec le centre.

Dès 1950, Lachapèle crée un laboratoire de médecine nucléaire qu'il confie à Paul Blanquet, qui devient le patron et prédécesseur de Dominique Ducassou. En 1953, il ouvre la première consultation avancée, tenue une fois par mois conformément au caractère *régional* des centres, dans un département voisin, la Dordogne. Le Gers, initialement attribué au centre de Bordeaux, est échangé avec la Corrèze attribuée à celui de Toulouse. Mais le manque de moyens suivant la guerre retarde l'élargissement principal : il est amorcé seulement le 21 mai 1961, par un premier coup de marteau-piqueur donné par le préfet Gabriel Delaunay. À la fin de la même année sont acquis les terrains voisins libérés par une chocolaterie et qui ouvrent sur le cours de l'Argonne. Pendant la direction de Lachapèle, les capacités du centre passent ainsi de 50 à 150 lits, tandis qu'une école d'infirmières est amorcée en perspective d'un manque d'infirmières, déjà !

En 1958, à l'occasion d'une réunion de la SERSO, Lachapèle organise la célébration du centenaire de la naissance de Jean Bergonié, avec un retard d'une année en raison de « difficultés pratiques ». Plusieurs de ses anciens élèves s'expriment par une série de publications parues dans le *Journal d'Électro-radiologie*.

À côté des soins et de la recherche, Lachapèle s'attache à l'enseignement en organisant les « conférences du mercredi » qui seront réactivées plus tard en « colloques » dont j'ai présenté le bilan sur quarante ans à l'Académie (Hœrni, 2021). En 1955, il devient professeur titulaire de la chaire de « carcinologie » créée à son intention. Mais cette chaire échoit au professeur Reboul, avant de revenir à un médecin de Bergonié à la retraite de ce dernier en 1980.

Le jeune Lachapèle a soigné une femme présentant sur le visage une « lie de vin » qu'on tente alors d'effacer par des rayons ; sans succès dans ce cas, mais il l'épouse ; le couple n'aura pas d'enfant.

En 1964 est créée la Fédération nationale des Centres de lutte contre le cancer (FNCLCC), qui regroupe les vingt CLCC.

Ayant pris sa retraite de directeur en 1966, Lachapèle continue à participer à la lutte contre le cancer en prenant la présidence du comité départemental de la Ligue contre le cancer qu'il nomme « Codecoc 33 ». À 82 ans, très diminué, il se tue dans un accident de voiture.

Claude Lagarde

Son successeur, le professeur Claude Lagarde (1920-1995), formé à Santé navale, a eu une carrière militaire qui l'a fait beaucoup circuler dans le monde, avant de rejoindre l'École de Bordeaux et de prendre sa retraite militaire pour diriger le centre pendant une vingtaine d'années, un peu plus que ses deux derniers prédécesseurs. Avec un secrétaire général qui vient de l'armée, il poursuit le développement de la Fondation Bergonié avec notamment l'acquisition d'un vaste terrain contigu libéré par une miroiterie bordant le cours de l'Argonne, près de ce qui deviendra la station de tram Bergonié, sur une partie duquel sont construits de nouveaux laboratoires.

Dans un bâtiment édifié sur le cours de l'Argonne, il installe en 1972 une unité de recherche de l'Inserm, de Radiobiologie expérimentale et cancérologie, dirigée par le Dr Jean-François Duplan qui vient de la

Fondation Curie à Paris. Le service de radiothérapie est agrandi avec l'installation d'un accélérateur linéaire. Rue de Saint-Genès, la vieille maison qui abritait les laboratoires est remplacée par un nouveau bâtiment de consultations.

Séparé de l'ensemble principal, mais proche du centre et de la barrière Saint-Genès, un hôpital de semaine est ouvert le 1^{er} octobre 1980. Établissement original qui sera reproduit ailleurs, il héberge des malades ambulatoires et un hôpital de jour du lundi au samedi.

Lagarde doit faire face à la disparition dans la force de l'âge de plusieurs acteurs clés du centre : le professeur agrégé Jean Biraben anatomopathologiste, Jeanne Katz unique anesthésiste des premiers temps, le professeur agrégé André Hugues sous-directeur. Il participe à la publication de plusieurs ouvrages de cancérologie, sur l'évolution des cancers, les lymphomes malins, tels qu'ils se multiplient sous sa direction.

Il préside l'Organisation européenne des instituts du cancer (OEIC) dont les représentants se réunissent à Bordeaux en septembre 1980.

À la perspective de sa retraite, deux médecins du centre, également professeurs d'université, se déclarent candidats à sa succession, en toute amitié et sans compétition malsaine. Cette situation inédite et délicate est difficile à trancher. Le président de la Fédération des centres, le professeur Henri Pujol, directeur de celui de Montpellier – le centre Paul Lamarque, du nom de l'agrégé de physique médicale de Bergonié qui a émigré en Languedoc –, suggère que le choix soit tranché par le comité technique qui réunit alors la quarantaine des médecins du centre. Ceux-ci se prononcent en faveur du sous-directeur Dominique Marée.

Dominique Marée

Dominique Marée (1932-2020) a soutenu en juillet 1968 sa thèse sur une grande série de chimiothérapie intra-artérielle, technique qui a été un moment en vogue et à laquelle il a largement contribué comme interne. Chirurgien titulaire du centre, il devient professeur agrégé et sous-directeur en remplaçant le professeur Hugues. Directeur, il demande à son concurrent de devenir sous-directeur. Ce sera à l'origine d'une coopération loyale d'une dizaine d'années. Comme ses prédécesseurs, le directeur est responsable de nouvelles réalisations : agrandissement de l'hospitalisation en ajoutant une aile sud au bâtiment d'origine, modernisation des

blocs opératoires et des sous-sols de radiothérapie. De nouveaux laboratoires sont édifiés entre l'installation principale et le cours de l'Argonne, à la place de l'école d'infirmières abandonnée. L'hôpital de jour qui se développe est regroupé sur un seul site.

Un conseil scientifique commence à réunir chaque année des médecins et chercheurs de France et d'Europe, ce qui donne l'occasion d'évaluer et d'actualiser ces activités. S'y associe bientôt un conseil d'éthique qui émet des suggestions et auquel des soignants qui se posent des questions peuvent s'adresser.

En 1995, le centre doit abandonner son titre de « fondation » qui ne correspond plus aux critères réglementaires et devient « Institut » Bergonié, le terme « institut » ayant été libéré par la fermeture de l'ancien cabinet de Bergonié.

Atteignant 65 ans début décembre 1997, Dominique Marée cesse d'être directeur comme le veut le règlement et laisse la place à Bernard Hœrni qui, comme lui précédemment, est désigné par les médecins du centre.

Bernard Hœrni

Engagé dans d'autres activités prenantes, en particulier la présidence de la section Éthique et déontologie du Conseil national de l'Ordre des médecins, Bernard Hœrni bénéficie de l'expérience du même secrétaire général Jean-Paul Duval. Avec des retards liés à un procès succédant à l'achat de la miroiterie, ils poursuivent l'extension du centre en creusant un parking souterrain à sa place, dont un étage est réservé par la ville de Bordeaux. Au-dessus est construit un nouveau pavillon de consultations, tandis que l'hôpital de semaine est fermé.

Il faut s'adapter à de nouvelles accréditations, certifications et labellisations, en suivant les règlements et en recevant les visites officielles qui viennent vérifier que tout est en ordre.

Dans le cadre du Plan cancer lancé par le Président de la République, un Cancéropôle Grand Sud-Ouest est constitué en 2003 en vue de coordonner les activités de cancérologie principalement entre Toulouse et Bordeaux. Un réseau régional de cancérologie commence à se structurer avec les collaborations anciennes de médecins et d'établissements qui fonctionnent bien. Les publications pédagogiques et scientifiques se

multiplient sous forme d'ouvrages et d'articles originaux. Une centaine d'ouvrages sont publiés, pédagogiques ou scientifiques, certains traduits en anglais ou en italien.

Atteignant 65 ans en février 2005, Bernard Hœrni laisse la place de directeur à Josy Reiffers, également désigné par les médecins du centre, tout en poursuivant ses activités hospitalières deux ans de plus et en conservant sa fonction universitaire jusqu'en juin 2009.

Josy Reiffers

Né en 1949, professeur d'hématologie au CHU, ancien doyen d'une UFR puis président de l'université Bordeaux II-Victor-Segalen, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche au cabinet du ministre de l'Éducation nationale Luc Ferry, puis chargé de mission au cabinet de François Fillon (2004), Josy Reiffers est adjoint d'Alain Juppé à la mairie de Bordeaux.

En un « binôme directorial », il dirige l'Institut de 2005 à sa mort en 2015, assisté par Christian Fillatreau, qui a assuré la direction des affaires médicales au CHU. Pour tous les CRLCC, le directeur devient directeur général, le secrétaire général directeur général adjoint, tandis que divers directeurs sont nommés pour les principaux secteurs d'activité du centre et que ces centres deviennent des Établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic).

Très impliqué dans les activités de recherche, ayant installé au CHU la première unité de greffe de moelle osseuse, Reiffers a un rôle déterminant pour développer ces activités au centre, peut-être au prix de quelque affaiblissement de l'enseignement. À partir de 2008, il dirige sur place l'unité de recherche Inserm « Validation et identification de nouvelles cibles en oncologie » qui a une importance déterminante pour le développement de l'immunothérapie. Un réseau Oncosphère de Nouvelle-Aquitaine associe et favorise la collaboration interdisciplinaire de l'ensemble des acteurs impliqués dans la recherche en lien avec le cancer : c'est-à-dire les chercheurs des campus universitaires de Bordeaux, La Rochelle, Limoges et Poitiers ainsi que des CHU de Bordeaux, Limoges, Poitiers, de l'Institut Bergonié, de l'Inserm et du CNRS, start-up et entreprises, ainsi que des associations de patients et de représentants de la société civile, au total plus de 800 personnes. En son sein, Bordeaux Recherche Intégrée Oncologie (BRIO), dirigé par le professeur Pierre Soubeyran de l'Institut, est l'un des huit sites labellisés SIRIC (Site de Recherche Intégrée sur le

Cancer) pour 2018-2022 par l'Institut National du Cancer (INCa) créé par le Plan Cancer en août 2004.

Reiffers ouvre le nouveau bâtiment des consultations en 2007, rénove les services de médecine nucléaire et de radiothérapie, acquiert de nouveaux espaces rue Duluc et programme de nouvelles installations de chirurgie et autres interventions sur la façade du cours de l'Argonne.

Il a de nombreuses responsabilités nationales et internationales, notamment en dirigeant le Cancéropôle Grand-Sud-Ouest de 2009 à 2011 et en présidant, à partir de 2010, la Fédération des centres, qui devient Unicancer en 2011 : réunis en un Groupement de coopération sanitaire (GCS), 19 établissements de santé privés sont exclusivement dédiés à la cancérologie, exercent des missions de service public, garantissent une prise en charge sans dépassement d'honoraires, couvrent tout le territoire national et visent l'excellence, à la pointe de la recherche et de l'innovation. Il crée une filiale MATWIN (Maturation & accelerating translation with industry), programme national de projets entièrement focalisé sur l'innovation en oncologie et mobilisant un réseau international d'acteurs industriels et académiques solidairement engagés pour accompagner la recherche et l'innovation dans la lutte contre le cancer.

Cette brillante carrière est jalonnée de nombreuses distinctions qui auraient certainement été complétées par son entrée dans notre Compagnie. Mais, comme Bergonié et Réchou, Josy Reiffers est fauché en pleine direction par la maladie combattue sur place, en septembre 2015. Il a fait entrer à l'unité Inserm du centre F.-X. Mahon pour lui succéder.

François-Xavier Mahon

Son grand-père, Raymond Mahon, avait été titulaire de la chaire et du service d'obstétrique à l'hôpital Pellegrin. Professeur d'hématologie initialement au CHU, sa formation de chercheur s'est complétée à l'Imperial College et au Hammersmith Hospital de Londres. Il a dirigé l'équipe « Hématopoïèse leucémique et cibles thérapeutiques » d'une unité Inserm, présidé le Groupe français de la leucémie myéloïde chronique et participe à une dizaine de sociétés savantes. À 52 ans, François-Xavier Mahon est nommé directeur de l'Institut par arrêté du 12 janvier 2016; il poursuit les innovations au service des patients.

En septembre 2017 commence la construction du futur bâtiment pour la chirurgie, notamment ambulatoire, et les actes interventionnels comme la radiologie interventionnelle; ce « Pôle Josy Reiffers » est ouvert

le 5 juin 2019. Cette importante architecture conduit à une réorganisation de l'ensemble de l'Institut pour permettre d'engager de nouveaux projets de recherche, innovation, e-santé, intelligence artificielle, téléconsultation, toujours en vue de la guérison des patients, sans négliger les soins de support et contre la douleur. L'extension des soins ambulatoires se complète avec les soins à domicile et une multiplication des relations entre le centre et les autres intervenants, le patient restant au cœur de l'ensemble.

Dans le cadre des progrès concernant l'immunothérapie des cancers, un programme Condor est lancé pour celle des sarcomes, tumeurs du tissu conjonctif pour lesquelles le centre de Bordeaux est une référence internationale. La création d'un département de «Prévention, de Promotion de la santé et d'Information médicale, de l'Épidémiologie et de l'Environnement» illustre l'importance accordée à la prévention et anticipe la stratégie décennale de l'Institut National du Cancer qui souhaite faire du cancer une maladie rare.

Il lui revient d'organiser la célébration du centenaire de la création du Centre.

Conclusion

Ont participé à cette histoire qui n'est pas finie, directement ou indirectement, plusieurs membres de notre Académie, dont deux directeurs.

Tous ont eu une fonction universitaire. On compte quatre radiologues, un anatomopathologiste, un chirurgien, un oncologue médical et deux hématologistes.

Bergonié a laissé son nom au centre, qui a donné son nom à une station de tram, à la place de sa maison natale à Casseneuil et à des rues de l'agglomération bordelaise. Dans le quartier de La Bastide, la rue du professeur Réchou honore «le radiologue, cancérologue et résistant», le plus jeune nommé, à 42 ans. Reiffers a donné son nom au récent pavillon de chirurgie.

Après son créateur Bergonié, Sabrazès, Réchou, Lachapèle, Marée et Hœrni ont été des directeurs issus du centre; les autres sont venus de la Marine ou du CHU.

Cette variété n'a pas nui, au contraire, à l'accomplissement de la mission du centre de lutte contre le cancer de Bordeaux et du Sud-Ouest, actuellement de Nouvelle-Aquitaine, fidèle au projet fixé par Jean Bergonié il y a un siècle.

Références

- Bernard Hœrni, *Jean Bergonié (1857-1925). Un grand médecin en son temps*. Paris, Glyphe, 2017.
- Bernard Hœrni, «Jean Bergonié journaliste», *La Revue du Praticien*, t.57, 2007, p. 1154-1157.
- Bernard Hœrni, «Le professeur Jean Bergonié, 1857-1925, médecin bordelais, Grand-croix de la Légion d'honneur», *Cohorte*, n° 191, 2008, p. 15-20.
- Bernard Hœrni, «Les Colloques de Bergonié. Quarante ans de conférences au Centre contre le cancer de Bordeaux», *Actes Académie nationale de Bordeaux; 5^e série, t.46*, 2021, p. 99-107.
- Bernard Hœrni et Jean-Paul Duval «Les débuts du centre anticancéreux de Bordeaux», *Revue de la Société Française d'Histoire des Hôpitaux*, n° 127-128 , 2007, p. 4-10.
- Bernard Hœrni et Jean Tavernier, «Le rétablissement de la faculté de médecine de Bordeaux au XIX^e siècle», *La Revue du Praticien*, t.56, 2006, p. 1966-1969.
- Albert-Pierre Lachapèle, *La Fondation Bergonié telle qu'elle me fut confiée en 1948, telle que je l'ai remise en 1966*, Bordeaux, Baillet, 1970.

SÉANCE DU JEUDI 2 MARS 2023

ABSURDE ET HUMOUR : LE POUVOIR DES MOTS
 EN COMPAGNIE D'AUTEURS
 ANGLAIS ET FRANÇAIS

Par M. Régis Ritz

Membre résidant

Monsieur le président,
 Monsieur le secrétaire perpétuel,
 Chères consœurs, chers confrères,
 Mesdames et Messieurs,

« Quand je veux plaisanter, je dis la vérité »

Bernard Shaw

« Le rire est une chose sérieuse avec laquelle il ne faut pas plaisanter »

Raymond Devos

Rapprocher les deux termes, absurde et humour, relève du défi. En effet, comment associer les absurdités de notre monde contemporain, depuis les guerres jusqu'à nos bévues quotidiennes, et l'humour qui, si l'on en juge par la production actuelle des humoristes sur les ondes et dans les théâtres, appartient au domaine du rire moqueur? Et comme l'on ne peut pas rire de tout, et surtout pas avec n'importe qui, comment oser se moquer de nos propres absurdités humaines au risque de provoquer un éclat (pas nécessairement de rires)?

La mise en évidence de l'absurde de notre condition humaine nous entraîne souvent vers la comédie critique, alors que l'humour, principalement celui des Anglais, nous entraîne plutôt vers une tolérance teintée d'amusement; un gentleman n'éclate pas de rire!

Le défi consiste d'une part à clarifier le sens des termes utilisés et d'autre part à montrer comment absurde et humour rivalisent et se complètent, surtout dans le domaine du langage¹.

La compagnie d'auteurs anglais et français invités ici et qui pratiquent l'art de rire des autres et d'eux-mêmes a pour objet d'égayer le sérieux de l'analyse.

L'absurde : un réconfort ?

D'une certaine manière nous sommes tous spécialistes de l'absurde : nous sommes coutumiers d'énervements, par exemple, contre la bureaucratie ou contre les comportements de nos semblables en société que nous trouvons ridicules. Étymologiquement, absurde signifie : dissonant, discordant, ou simplement, ce qui ne respecte pas le sens commun et la raison. *Absurdus* en latin est proche de *surdus* (sourd) : nous ne voulons pas entendre ce qui échappe à notre logique d'êtres intelligents que nous sommes...

Le paradoxe vient de ce que, souvent lassés de raisonnements qui sonnent creux ou d'actes incohérents, nous inventons par plaisir des histoires absurdes loin de toute forme de logique. Jeu salutaire, en réalité, où l'absurde que nous créons devient paradoxalement réconfort et source d'amusement :

« Les obsèques de Monsieur Durand sont retardées vu l'état du défunt qui s'améliore de jour en jour. »

« Le café est une boisson qui fait dormir à condition de ne pas en consommer. »

« Depuis que je me suis fait couper la barbe, je ne reconnais plus personne. »

Ce jeu avec l'irrationnel et le bon sens a la vertu de nous libérer de nos réactions devant l'insupportable bêtise humaine en créant nous-mêmes des phrases ambiguës qui entraînent sourires ou rires. Kant dans *La critique de la faculté de juger* (1790) déclare : « Dans tout ce qui provoque

1. Nous nous intéressons en effet au domaine des mots, de la langue et de la littérature; nous n'abordons pas ici l'absurde en peinture ou au cinéma (regis.ritz@orange.fr).

de violents éclats de rire, il faut qu'il y ait quelque absurdité². On associe donc facilement l'absurde au comique, à la moquerie ou à la dérision.

Alfred Jarry, dont le héros Ubu roi est un champion de l'absurde, écrit : « Raconter des choses compréhensibles ne sert qu'à alourdir l'esprit et fausser la mémoire, tandis que l'absurde exerce l'esprit et fait travailler la mémoire³. »

« Il a reçu trois balles ; il a eu de la chance, une seule était mortelle. »

« Sa blessure à la tête a failli lui coûter cher ; heureusement il l'a eue à l'œil. »

« Signez ce papier. – Je ne sais pas écrire. – Aucune importance, il n'y a pas d'encre. »

« Je suis surpris que mon chien prenne plaisir à regarder ce film, car il n'avait pas aimé le livre⁴. »

L'absurde et ses trois complices

L'absurde, dans le domaine du langage, a trois proches parents qui appartiennent à la famille du rire : le jeu de mots, l'ironie et l'humour. Mais cette famille n'est pas une famille unie, car chacun des trois membres joue dans son camp ; cependant ils sont souvent complices ou complémentaires et il peut être difficile de les distinguer.

Le jeu de mots est le petit cadet, futé, qui aime les sonnettes et les calembredaines ; il s'amuse de tous les rapprochements inattendus et inoffensifs :

« Un jeu de mots laid. »

« Un calembour bon comme seul Orphée ose en faire. »

« Si t'es guéridon. »

« Les mots rendent l'écrivain. »

« Un menuisier a déposé une plinthe au parquet. »

2. Emmanuel Kant, *Ceuvres philosophiques*, « coll. Bibliothèque de La Pléiade », Paris, 1986, Tome3, p. 1120.

3. Alfred Jarry, *Gestes et opinions du Docteur Faustoll, pataphysicien*, Fasquelle, 1911, coll. « Poésie Gallimard », 1980, Paris, p.75.

4. On reconnaîtra dans ces pages les grands maîtres de l'absurde et de l'humour : Pierre Dac, Boris Vian, Raymond Devos, Pierre Desproges, Alphonse Allais, Oscar Wilde, Winston Churchill, François Morel, Woody Allen et beaucoup d'autres.

Victor Hugo émet un avis qui semble définitif en écrivant dans *Les Misérables* (1862) : « Le calembour est la fiente de l'esprit qui vole. » Cette sévérité peut être modulée, car, si le divertissement avec des mots révèle le goût parfois douteux de son auteur qui pratique la formule facile et souvent grivoise, on peut aussi y rencontrer invention ou plaisanterie heureuse. Le jeu de mots qui est un jeu sur les mots est un grand ami de l'absurde :

« *Un croque-mort ivre supporte mieux la bière que le vin.* »

« *Le flux et le reflux de la mer ça me fait marrer.* »

« *Docteur, ma femme est clouée au lit, je voudrais que vous la vissiez.* »

« *Le pendu, indemne, dont la corde a cassé est invité à trouver du réconfort dans la lecture de la Bible; le premier verset qu'il lit : Repends-toi !* »

« *Les meilleurs crus font les meilleures cuites.* »

« *J'adore être pris en flagrant délire.* »

Le second complice se nomme : ironie. Il n'a rien à voir avec son frère cadet, car il est moqueur, railleur, méprisant, outrancier. Et les mots sont une arme pour lui. Il cherche sa victime et quand il la trouve, il devient méchant, irrespectueux et souvent agressif avant d'être drôle. C'est le parfait invité des titres de journaux satiriques qui n'épargnent personne et adorent les faux aphorismes :

« *De Gaulle perd le contrôle de ses facultés (Titre du Canard enchaîné, mai 1968).* »

« *Ce n'est pas parce qu'on vous paye des costumes à 3000 euros que l'on a l'étoffe d'un président.* »

« *Mariage du président Sarkozy – Surprise chez Walt Disney – Blanche-Neige épouse un nain.* »

« *La politique ce n'est pas compliqué; quatre ans de droit et tout le reste de travers.* »

« *Je n'oublie jamais un visage, mais pour vous je ferai une exception.* »

L'ironie prend souvent la forme d'invectives, d'attaques personnelles et insolentes qui peuvent faire mal; nos députés à l'Assemblée nationale sont devenus des experts en la matière⁵. Trop d'ironie sous forme de remarques désobligeantes ou impertinentes peut être périlleuse; la polé-

5. Sur ce thème, voir l'excellent article de Jean Petaux : « Petit tableau de l'insulte en politique entre humour vache et injure à la hache », *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, Bordeaux, 2020, p. 365-391.

mique n'est jamais loin et une mauvaise blague peut avoir de fâcheuses conséquences. Les réseaux sociaux se chargent de créer le *buzz* en diffusant les petites phrases qui tuent. Cependant, l'ironie maîtrisée peut être salutaire aussi, car elle n'est pas dénuée de raison. Elle débusque le ridicule d'une situation et fait simplement rire grâce à une courte phrase inattendue qui ressemble à une insulte ou à un règlement de compte. Le trait ironique bien formulé devient alors un trait d'esprit ou une répartie bienvenue. Son auteur tire une certaine fierté de son effet de surprise :

« Quand un philosophe me répond, je ne comprends plus ma question. »

« Un homme peut parler pendant son sommeil, mais un conférencier est le seul homme qui parle pendant le sommeil des autres. »

« – Je vous demande de m'accorder la main de votre fille. – Oui, prenez-la; de toute manière vous possédez déjà tout le reste. »

« Monsieur, demandait une dame à Jean Cocteau en habit d'académicien : Votre épée est magnifique ! Dans quelle arme servez-vous ? – Dans le génie, Madame ! »

« Winston Churchill aimait porter des vestes à carreaux et des cravates bariolées. Au cours d'une soirée, le général de Gaulle lui fit la remarque – Tiens, c'est carnaval ce soir ! Churchill répliqua – Que voulez-vous, tout le monde ne peut pas se déguiser en soldat inconnu ! »

Enfin le troisième membre de la famille est l'humour. Il invite à une forme de tolérance et à la compréhension souriante; il ne ressemble pas aux deux autres compères. Mais la définition du mot humour a tellement varié au cours des âges, et surtout pendant ces dernières décennies, qu'il est nécessaire d'apporter quelques précisions.

Aujourd'hui l'humour à la française est devenu la propriété des humoristes, c'est-à-dire des amuseurs publics, auteurs de monologues le plus souvent ironiques dont l'objet est de déclencher l'hilarité. Tout acteur qui se dit comique devient un humoriste. Lorsque nous trouvons une personne drôle, c'est-à-dire qui nous fait rire, nous disons simplement que cette personne a beaucoup d'humour. En réalité, le mot humour n'est autre que le mot français humeur, dont l'orthographe a été modifiée. Il se réfère à la célèbre théorie médicale des quatre humeurs de notre corps – sang, flegme, bile et atrabile (souvent dénommé spleen) – dont l'équilibre conditionne notre bonne santé, c'est-à-dire le silence de nos organes. Leur déséquilibre va entraîner des sautes d'humeur, des accès de

folie, des originalités⁶. Ce sont les grands romanciers anglais des xviii^e et xix^e siècles (Fielding, Richardson, Dickens, Thackeray, parmi d'autres) qui ont retenu dans l'humour la capacité des êtres humains à ne plus devenir les victimes de leurs humeurs incontrôlées et, au contraire, d'afficher une maîtrise de soi avec un air de détachement amusé. Ainsi est né le sens moderne du mot humour anglais. Les Anglais sont en effet plus flegmatiques et calmes que les Français volontiers bilieux ou sanguins. Pratiquer l'humour britannique suppose beaucoup de réalisme et invite à favoriser la plaisanterie discrète devant les situations absurdes de la vie et surtout devant les expériences personnelles de la souffrance⁷.

« Dans son appartement londonien, le vieux lord dit à sa femme assise près du feu de cheminée :

– Quand l'un de nous deux mourra, j'irai vivre à la campagne. »

« Lors des bombardements du Blitz sur Londres en 1940, une librairie à moitié détruite par une bombe affichait sur ce qu'il restait de la devanture : Le magasin est plus ouvert que jamais. »

« Je me suis marié deux fois et ce fut deux catastrophes : ma première femme est partie, la seconde est restée. »

« L'automobiliste blessé, rescapé d'un accident de la route, à qui la police demande de souffler dans le ballon, s'enquiert : est-ce pour recueillir mon dernier souffle ? »

Sourire dans la douleur, « politesse du désespoir », comme le dit si joliment Boris Vian, ou encore affrontement calme de la réalité, finesse du jugement objectif. Voilà en tout cas, au contraire de l'arme destructrice de l'ironie qui blesse sa victime, une retenue salutaire devant ses propres incohérences dont l'auteur tente de se jouer avec le sourire. L'humoriste à la française (qui est en fait ironique – le mot ironiste n'existe pas...) aime les arènes publiques où il se joue sans retenue de ses contemporains ;

6. Un contemporain de William Shakespeare, Benjamin Jonson est l'auteur de deux comédies : *Everyman in his humour* (1598) et *Everyman out of his humour* (1599). Les titres sont éloquentes. Ces deux pièces de théâtre ont joué un grand rôle pour affirmer l'importance de la théorie des humeurs et la moquerie dont elle était l'objet.

Cette théorie, très en mode à l'époque et qui le restera jusqu'au xviii^e siècle, est attribuée aux médecins grecs Hippocrate et Galien. Voir l'ouvrage de Jacques Battin, de l'Académie de médecine, : *Histoires de médecine d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Glyphe, 2020, p. 43.

7. L'ouvrage de Robert Escarpit, *L'humour*, Paris, PUF, 1960, garde toute sa fraîcheur. Voir aussi le petit ouvrage réussi de Marie-France Patti, *L'humour, un défi aux certitudes*, Paris, Éditions In Press, 2017.

l'humoriste anglais préfère un monde discret où il se joue de lui-même. Et s'il se joue des autres, il se met dans le même sac ! Même à l'article de la mort, il a le calme de pratiquer une dernière forme d'humour que l'on qualifie de noir :

« Oscar Wilde, en voyant la note d'honoraires exorbitante de son médecin, s'exclama : – Docteur, je meurs au-dessus de mes moyens. »

« Le docteur : – Monsieur, c'est grave, vous êtes perdu !

Le patient : – Ne vous en faites pas, je demanderai mon chemin. »

« Le condamné à mort à qui on demande de formuler sa dernière volonté déclare : je souhaite mourir de mort naturelle. »

Pour André Breton ce type d'humour, dont il développe les formes dans son ouvrage *Anthologie de l'humour noir* (1940)⁸, est certes associé à la mort, mais aussi aux excès de malheur et d'expériences douloureuses. Décrire ces expériences est nécessaire, car si l'humour noir est certes funèbre, il est aussi proche de l'indignation et il se moque des tabous et des privilèges. Il scandalise et inquiète en même temps qu'il rend lucide et sage face aux angoisses du monde.

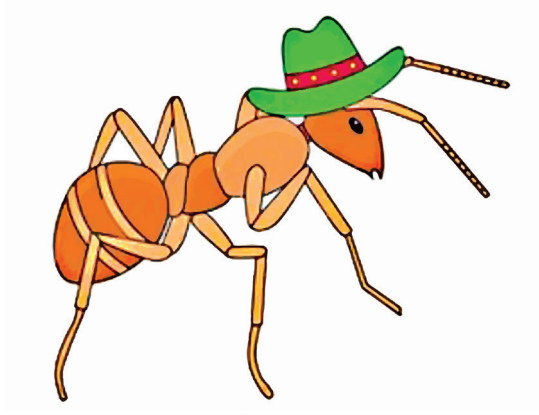
L'école de l'absurde : jeunes poètes au pays des merveilles

Ce sont les mots qui ont le pouvoir de nous faire rire ou sourire devant l'absurde; du calembour au trait d'esprit ironique et à l'humour (à l'anglaise), que d'inventions verbales pour s'amuser de la comédie humaine et de ses situations extrêmes ! Un trait d'esprit peut littéralement tuer un rival politique, un bon mot peut réconcilier des amis querelleurs dans un éclat de rire, le sourire amusé de l'humoriste est un antidépresseur !

Nous sommes très tôt à bonne école pour apprendre à lire l'absurde et à le pratiquer nous-mêmes en faisant des mots nos grands alliés. Avant même de lire des poèmes qui éveillent son imagination, l'écolier invente des formules sans queue ni tête, des comptines de cours de récréation qu'il récite ou chante à l'envi. Comment oublier : « La souris verte qui devient un escargot tout chaud, Pimpanicaille, le roi des papillons qui en se faisant la barbe, se coupa le menton », et surtout *La Fourmi* de Robert Desnos à chanter sur n'importe quel air ?⁹

8. André Breton, *Anthologie de l'humour noir*, publiée en 1940 et très souvent rééditée; notamment aux éditions Jean-Jacques Pauvert, Paris, 1966.

9. Robert Desnos, *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1999, p.1326. « La Fourmi » fait partie du recueil *Chantefables*.



LA FOURMI

*Une fourmi de dix-huit mètres
Avec un chapeau sur la tête,
ça n'existe pas, ça n'existe pas.
Une fourmi traînant un char
Plein de pingouins et de canards
ça n'existe pas, ça n'existe pas
Une fourmi parlant français,
parlant latin et javanais
Ça n'existe pas, ça n'existe pas.
Et pourquoi pas ?*

L'enfant est attiré par les rythmes et les rimes et plus encore par l'irréalité des images d'un espace rêvé qui le libère des normes imposées par le maître. Invité à écrire la suite du poème, il franchit la barrière du sens institué, rit de sa liberté et découvre le jeu de la création verbale.

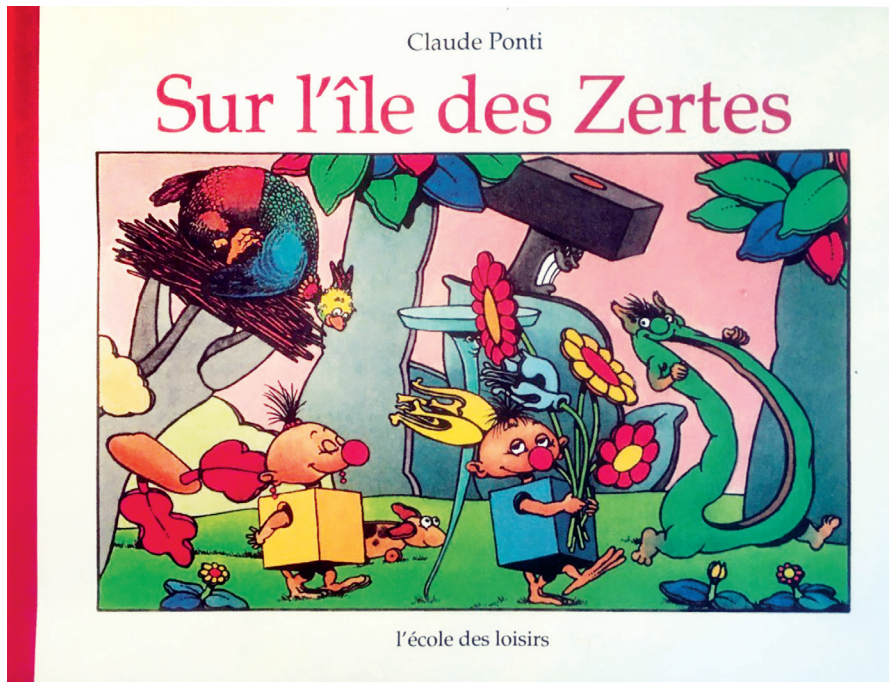
En effet, l'absurde et l'imagination poétique font bon ménage. Un très grand nombre d'ouvrages de la littérature pour enfants exploitent ce goût de l'improbable et des histoires à dormir debout. Qui n'a pas endormi ses enfants le soir avec de telles histoires ?

Et pourquoi pas ?

Inviter l'enfant à jouer librement avec les mots, les phrases et les images est ouvrir la porte de l'improbable et de l'impossible; c'est une forme d'apprentissage de l'irréel sinon de l'absurde. Est-ce un signe des temps modernes, car l'absurde a fait son entrée dans les familles et à

l'école; serait-ce une façon de mieux préparer les jeunes générations à affronter le fleuve torrentueux de la vie ? Éric Orsenna, académicien, dans son ouvrage *La fabrique des mots* (2013) donne à l'écolier les règles de la fabrication des mots qui deviennent de vieux amis respectés. À la fin de l'histoire, l'héroïne Jeanne déclare : « D'accord, c'est nous les humains qui avons créé les mots. Mais eux, en retour, ils n'ont pas cessé de nous inventer »¹⁰.

Ainsi dans la bibliothèque de la nursery, les enfants réclament la lecture d'ouvrages dont les mots et le genre auraient paru déplacés aux générations précédentes. Pour prendre un autre exemple d'invention débridée, citons le livre à succès de Claude Ponti *Sur l'île des Zertes*, où le héros Jules zertillonne avec ses copains Zertes : « Aime dire son amour à la Brique, et joue au glaçon dans un verre de pétillonade...¹¹ »



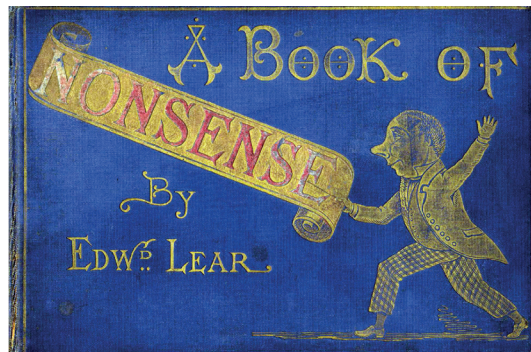
10. Éric Orsenna, *La fabrique des mots*, Paris, Stock, 2013, p.126.

11. Claude Ponti, *Sur l'île des Zertes*, Paris, École des loisirs, 2003, p.12.

Nonsense and Wonderland

Les Anglais ne sont pas en reste ; les célèbres *nursery rhymes* font partie de l'éducation avec leurs personnages et aventures bizarres. Ils représentent une initiation au *nonsense*, mot anglais qui signifie précisément absurde. *Nonsense* n'est pas non-sens, c'est-à-dire absence ou néant de sens, mais *absurdité*, derrière laquelle se cache une signification. L'absurde a toujours du sens, un surplus ou un trop-plein de sens, à condition de le découvrir...

Edward Lear, célèbre illustrateur, publia en 1846, *A Book of Nonsense*, qui contient essentiellement des petits poèmes à forme fixe, au sens obscur, décalé ou farfelu, appelés *limericks*. Le paradoxe est que les règles de composition sont rigides et l'invention libre ; tous les âges s'exercent à l'écriture de *limericks* qui touchent à tout (même au poétiquement incorrect). Le *limerick* a permis d'initier à la poésie et au rire des générations d'anglais ; considéré comme intraduisible il ne s'exporte pas.



Edward Lear et la couverture de son livre *A Book of Nonsense* (1846).

*There was a young lady from Niger
Who smiled as she rode on a tiger
They returned from the ride
With the lady inside
And the smile on the face of the tiger*

Un ami d'Edward Lear, Lewis Carroll, professeur de mathématiques, se laissa entraîner sur les chemins de l'absurde. Dans les ouvrages *Alice in Wonderland*/*Alice au pays des merveilles* (1865) et *Through the Looking*

Glass /À travers le miroir (1871), nous suivons les aventures passablement embrouillées d'une jeune Alice. Il lui faut beaucoup de perspicacité pour se sortir de situations abracadabrantesques après sa chute dans un trou presque sans fond à la poursuite d'un lapin pressé ou après son entrée dans un miroir. Elle va rencontrer, entre autres, un chapelier fou, une chenille, un dodo, un griffon, la tête d'un chat, une reine qui menace de la décapiter, des cartes à jouer devenues soldats menaçants. Et lorsque tout cela devient insupportable, elle s'exclame exaspérée : *Nonsense!* monde absurde des rêves et cependant si merveilleusement réel et recherché. Il est nécessaire de hurler que ça suffit ! et d'envoyer tout promener d'un coup de pied (les cartes ne sont que du carton décoré !) pour retomber sur terre, même au fond d'un trou ! Logique, n'est-ce pas ? Ou alors une histoire de ouf !



La relation qu'Alice entretient avec le rêve et la réalité passe par les mots et elle aime s'enquérir de leur sens précis ; elle est très respectueuse du langage et de la communication et pose une vraie question à un étrange personnage, Humphry Dumpty, crâne d'œuf prétentieux qui croit dominer le monde avec son art de dominer les mots :

« – Lorsque *moi* j'emploie un mot, répliqua Humphry Dumpty, d'un ton de voix quelque peu dédaigneux, il signifie exactement ce qu'il me plaît qu'il signifie... ni plus, ni moins.

– La question, dit Alice, est de savoir si vous avez le pouvoir de faire que les mots signifient autre chose que ce qu'ils veulent dire.

– La question, riposta Humpty Dumpty, est de savoir qui sera le maître... un point c'est tout¹² ».

12. Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles* suivi de *De l'autre côté du miroir*, traduction de Henri Parisot, Paris, Flammarion, 2016, p.242.

Peut-on changer délibérément le sens des mots? Et de quel droit? Les mots ont-ils alors encore un sens? Quel est le pouvoir des mots?¹³ Les politiques de tous les pays ne sont-ils pas passés maîtres dans ce domaine?

Entraînés par l'excitation de la création verbale, certains personnages des récits de Lewis Carroll inventent une nouvelle forme de mot : le mot-valise/*porte-manteau word*. Il s'agit de télescoper deux termes et d'observer la nouveauté plurisyllabique qui naît de cette collision, néologisme original, absurde seulement en apparence puisque à partir de ce nouveau terme, inconnu, mais aux sons familiers il est possible de construire un sens, différent bien entendu du premier sens des deux composants :

Fabjous (*fabulous* + *joyous*) : beauté joyeuse fabuleuse.

To galumph (*gallop* + *triumph*) : chevauchée triomphale du cavalier.

Snark (*snake* + *shark*) : requin-serpent qui se chasse d'après Lewis Carroll dans son livre *The Hunting of the Snark* (*La Chasse au Snark*, 1876).

Les mots-valises appartiennent à la tradition anglaise et depuis Lewis Carroll on ne cesse d'en écrire et d'en publier des recueils. Les Français se sont piqués au jeu, stimulés par les trouvailles de Boris Vian : *pianocktail*, *sarcastifleur*, *alcoolade*, *ridiculoculiser* (mot-valise peu diplomatique!). C'est l'art de construire et de déconstruire...¹⁴

Tristan Tzara, un des fondateurs du mouvement Dada (1916), aimait déclarer :

« *Il n'y a rien de plus agréable que de dérouter les gens.* »

« *Si chacun dit le contraire, c'est parce qu'il a raison.* »

« *On ne mordra jamais assez dans le cerveau.* »

Le célèbre mouvement OuLiPo « *Ouvroir de littérature potentielle* », fondé plus tard en 1960 par Raymond Queneau, est toujours actif aujourd'hui en digne successeur du mouvement surréaliste¹⁵. L'OuLiPo aime courtiser

13. Lire sur ce thème l'ouvrage inspirant de Barbara Cassin, de l'Académie française : *Ce que peuvent les mots*, Paris, collection Bouquins, 2022.

14. « Les saveurs du pêle-mêle et de la confusion » écrit Alain Finkielkraut qui a publié plusieurs ouvrages de mots-valises. Alain Finkielkraut, de l'Académie française, *Petit fictionnaire illustré*, Paris, éditions du Seuil, 1981.

15. Le président de l'OuLiPo, Hervé Le Tellier, romancier, a obtenu le prix Goncourt 2020 pour son roman *L'Anomalie*, Paris, Gallimard, 2020.

l'absurde, par exemple en célébrant la vertu de tous les exercices de style impossibles, d'associations canularsques et d'autres fumisteries d'écriture défiant tous les codes¹⁶ ; ainsi George Perec écrit un roman de plus de 300 pages, *La Disparition* (1969), sans jamais utiliser la lettre *e*. Cette contrainte absurde ne va cependant en rien entraver le génie littéraire de l'écrivain ; d'une contrainte absurde naît un roman sensé !

L'absurde en compagnie de romanciers et de dramaturges

Si l'absurde célèbre la formule concise, ou incompréhensible, les faux dictons ou les aphorismes bousculés, les antiphrases et les hyperboles, les décalages saugrenus, en un mot, le déraisonnable dans la brièveté, il peut être aussi à l'origine de longs récits argumentés, savamment construits, invitant à la raison et à une perception plus philosophique de la vie comme nous l'avons vu avec Lewis Carroll.

Au XVIII^e siècle, Jonathan Swift, l'auteur des *Voyages de Gulliver*, nous en offre un exemple remarquable. Pasteur de l'Église anglicane et doyen de la cathédrale de Dublin, il prend fait et cause pour les paysans irlandais catholiques honteusement exploités par les propriétaires anglais ; ces landlords riches et hautains considèrent l'Irlande comme une colonie de la couronne d'Angleterre dont ils tirent de grands bénéfices précipitant la population dans une pauvreté et une misère innommable. Pour mettre fin à ce régime social inadmissible, et surtout débarrasser les rues des enfants sous-alimentés qui mendient en guenilles, Swift fait une proposition modeste (*A modest proposal*). Il s'agit de mettre en vente les nouveau-nés les plus replets des familles catholiques pauvres et de les transformer en viande de boucherie succulente pour les riches anglais ; ainsi les nécessiteux auront de l'argent pour mieux vivre et pourront élever les autres enfants au lieu de les laisser traîner dans les villes.

Cette modeste proposition, absurde et absolument inacceptable, entraîne des réactions de rires, rire jaune ou grinçant, car chacun sait qu'une telle entreprise de cannibalisme est purement impensable. Swift par son ironie, que l'on hésite à qualifier de... mordante, tente de rassurer son lecteur par des jeux de mots qui ne laissent aucune ambiguïté sur

16. L'anthologie de Daniel Grojnowski et Bernard Sarrazin, *Fumisteries, Naissance de l'humour moderne (1870-1914)*, Paris, Omnibus, 2011, reprend un grand nombre de textes d'auteurs qui ont donné ses titres de noblesse à l'humour français. Alphonse Allais, Alfred Jarry, George Perec, Tristan Bernard, George Courteline, Jules Renard et tant d'autres...

la logique de son raisonnement : « Les propriétaires terriens ayant sucé la moelle des pères, ils semblent les plus qualifiés pour manger la chair des fils¹⁷. »

Les classes dominantes sont traitées avec une ironie implacable qui dénonce ouvertement les excès d'une société sans âme. Le texte devient un véritable libelle, une satire au service de la cause de la pauvreté et de l'indigence et Swift, dans son invitation raisonnée au cannibalisme, met en avant des arguments économiques, religieux (les protestants vont se nourrir de papistes...) ou politiques, dignes des plus grands penseurs de l'époque dont il se moque ouvertement. Ce qui témoigne d'une grande liberté de pensée, d'un courage politique évident pour un ecclésiastique haut placé. En prenant la défense d'une enfance maltraitée à laquelle il s'identifie, Swift décrit simplement la vérité de la crise sociale irlandaise dont il souffre lui-même. Il s'agit bien entendu ici d'humour¹⁸ noir puisque les mots nous entraînent dans un contexte de meurtre et de mort.

C'est ce... modeste absurde qui fait comprendre au lecteur l'excès de la réalité et l'invite grâce à un projet déraisonnable à regarder les choses en face. En proposant l'intolérable imaginé, Swift dénonce l'insupportable quotidien. Salvateur absurde ! Tout individu normal et sain d'esprit est capable de déceler l'absurdité d'une situation et de s'en indigner. La méthode et la leçon de Swift méritent d'être retenues ; il est l'initiateur d'un genre nouveau à la fois subversif et libérateur¹⁹.

L'esprit de Voltaire, son ironie et sa dénonciation des intolérances, n'est pas éloigné de celui de Swift. En 1759, Voltaire promène son héros, le naïf Candide, de la Westphalie à l'Eldorado en lui faisant affronter les pires souffrances, tremblements de terre, naufrage, et surtout celles que les hommes font subir à leurs semblables. Après le tremblement de terre de Lisbonne, le tribunal de l'Inquisition, absurde autorité, le

17. Jonathan Swift, *Modeste proposition et autres textes*, traduction de l'anglais par Émile Pons, Paris, Gallimard, 1965, p.25. Le titre complet de cette modeste proposition apporte des précisions utiles : *Modeste proposition concernant les enfants des classes pauvres. Comment soulager leurs parents et la Nation de la charge qu'ils représentent – comment les utiliser pour le bien public.*

18. Humour noir et rire jaune... un petit livre nous dépeint de manière inattendue les couleurs que l'humour peut revêtir : Dominique Noguez, *L'Arc-en-ciel des humours*, Paris, Hatier, 1996.

19. Ce sont les mots qu'André Breton utilise pour qualifier la *Modeste proposition* de Swift, placée en tête de son *Anthologie de l'humour noir*. Voir note 8.

renvoie après lui avoir infligé force coups de fouet : « *Candide, prêché, fessé, absous, béni...*²⁰ » Le terme « fessé » résume le ridicule, l'irrationnel de la condamnation à laquelle Candide ne comprend rien. Il avait fait preuve de cette même incompréhension lors de son premier enrôlement, de son expérience du champ de bataille et de sa découverte d'une « boucherie héroïque »...

C'est cette même attitude que reprend Céline quelques siècles plus tard lorsqu'il fait vivre à son héros Bardamu un *Voyage au bout de la nuit* (1932). Antihéros tragi-comique, le jeune enrôlé, comme Candide, ne comprend rien aux hurlements des chefs, au comportement des généraux et d'une façon générale à la stratégie de la guerre. Seuls les mots lui permettent de prendre ses distances : « Une balle dans le ventre ne fait pas un héros, mais une péritonite. »

Le langage au style déconstruit et plein de violence nous plonge dans une forme de plaisir déplacé; tout y est vrai et absurde en même temps. Dans l'univers sordide proposé à nos regards, le mensonge des hommes est permanent, répété et frénétique.

Ce sont les mots de Céline, leur sonorité et leur cliquetis, leur usage délirant dans une grammaire improbable qui mettent la vie au premier plan et nous bousculent. Sortez de votre léthargie et regardez les choses en face et vous comprendrez pourquoi vous êtes perdus à jamais, nous dit Céline qui met dans la bouche d'un soldat écœuré ces paroles sans appel :

« Ce monde n'est, je vous l'assure, qu'une immense entreprise à se foutre du monde²¹. »

Si ces quelques exemples ne sont qu'une rapide illustration de la folie des hommes dans un univers romanesque, il semble que dans l'espace clos du théâtre les dramaturges attachent aussi beaucoup d'intérêt à mettre en scène l'absurde qui naît certes de l'incompréhension du monde, mais surtout de l'absence de communication entre les êtres.

20. Voltaire, *Candide*, Paris, Larousse, 1970, p.48.

21. Les deux citations sont extraites de l'ouvrage de Céline, *Voyage au bout de la nuit*, Paris, Gallimard, 1952, p.45, p.74.

L'absurde sur les planches

Le théâtre nous offre des exemples multiples du vide dangereux qui peut exister entre les acteurs de drames ordinaires. Les personnages sur la scène établissent des relations, conversent de manière logique sous nos yeux. Dans *La Cantatrice chauve* (1954) d'Eugène Ionesco, soudain, les mots courants utilisés entrent dans des répliques sans aucun lien et par ce fait suppriment toute forme de communication et d'échange. Ce jeu de la non-communication atteint un paroxysme insupportable dans une scène entre quatre personnages :

« *M^{me} Martin : Je peux acheter un couteau de poche pour mon frère, mais vous ne pouvez pas acheter l'Irlande pour votre grand-père.*

M. Smith : On marche avec les pieds, mais on se réchauffe à l'électricité ou au charbon.

M. Martin : Celui qui vend aujourd'hui un bœuf, demain aura un œuf.

M^{me} Smith : Dans la vie, il faut regarder par la fenêtre.

M^{me} Martin : On peut s'asseoir sur la chaise quand la chaise n'en a pas.

M. Smith : Il faut toujours penser à tout.

M. Martin : Le plafond est en haut, le plancher est en bas.

M^{me} Smith : Quand je dis oui, c'est une façon de parler

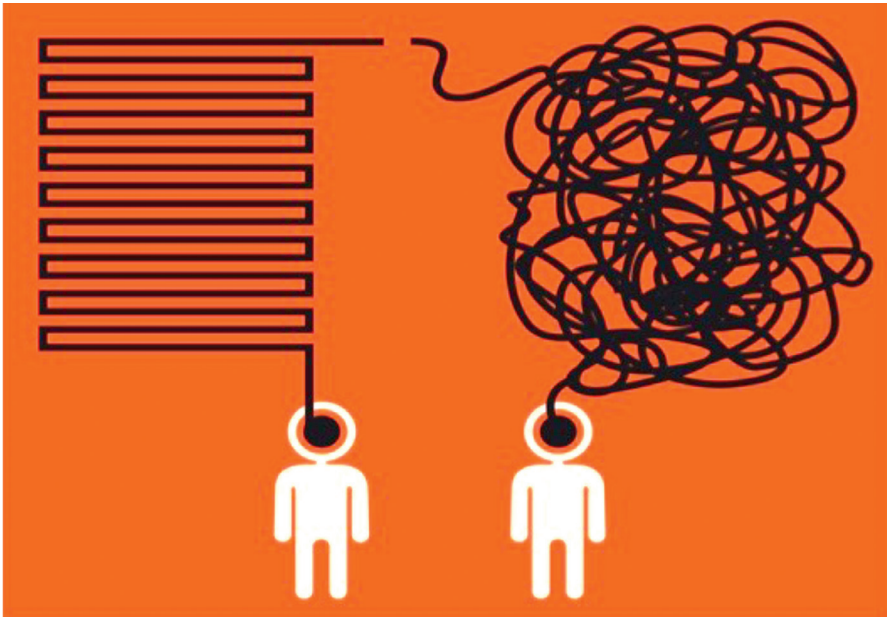
M^{me} Martin : À chacun son destin.

M. Smith : Prenez un cercle, caressez-le, il deviendra vicieux.

M^{me} Smith : Le maître d'école apprend à lire aux enfants, mais la chatte allaite ses petits quand ils sont petits. »

Ce dialogue²² où chaque personnage construit ses propres phrases sans se soucier un instant d'écouter son voisin et de lui répondre est absurde au sens premier du terme : discordance et surdité. Le sens n'est plus identifiable et chacun parle pour ne rien dire, de plus en plus fort, jusqu'au délire et à la cacophonie. C'est une entreprise de sabotage du langage. Sans atteindre ces excès théâtraux, combien de fois sommes-nous témoins de personnes qui ne s'écoutent pas, qui cherchent à parler plus fort que l'autre pour le dominer et emporter ce qui ressemble à une victoire? Une remarque mal interprétée par un ami n'exige-t-elle pas une correction de notre part : *mais c'était pour rire!* Sans compréhension,

22. Eugène Ionesco, *La Cantatrice chauve*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Théâtre », 1993, sc. XI, p.93.



La compréhension est un cas particulier du malentendu.

le malentendu s'installe en maître et très vite nous pensons que notre interlocuteur raconte des mensonges ou des absurdités.

Quelle est la place de l'homme et de la femme, demande Ionesco, dans un monde où il n'y a pas d'écoute, où les mots n'ont plus de signification, où les esprits ne parviennent plus à se connecter? Les hommes sont devenus des murs les uns pour les autres et ils vivent dans un univers qui menace de se désarticuler et de plonger dans le non-sens; ce qui est pire que l'absurde. Et nous en rions! Car *La Cantatrice chauve* est un spectacle de rires troublés par l'idée qui nous hante : si les personnages ne savent plus parler entre eux, c'est peut-être parce qu'ils ne savent plus penser...

Dans l'œuvre théâtrale de l'Irlandais Samuel Beckett, on ne rit plus beaucoup. Car l'absurde mis en scène est sans ambiguïté la peinture de notre condition humaine. Estragon et Vladimir dans *En attendant Godot* (1952) ne se font aucune illusion sur la vie et ils ne savent pas ce qu'ils attendent. Un Godot qui ne viendra jamais? Un maître illusoire dont on deviendra l'esclave? Dieu s'il existe? Nous sommes englués jusqu'à la mort dans notre solitude. Devant ce colossal fiasco, Beckett nous demande de garder le sens de l'homme; serait-ce le sens de l'humour?

C'est-à-dire le sens de l'équilibre malgré tout, pour ne pas sombrer ? « Il faut bien tenir le coup sur cette foutue planète », rappelle Beckett ; et tout pessimisme devrait rester bienveillant par respect pour les autres, même si nous n'avons plus rien à nous dire. Dans la pièce, *Actes sans paroles* (1956)²³, Beckett ne propose d'ailleurs plus de dialogues ; seuls les gestes et les mimes tentent d'exprimer quelque chose comme le feraient des marionnettes muettes ; et cela nous fait sourire amèrement. Silence ! À force de ne rien exprimer, le langage a tiré sa révérence !

Partager avec des mots son manque d'illusion sur la vie prend des formes bien différentes aussi bien ludiques que philosophiques. Ainsi en Angleterre, le dramaturge Harold Pinter dans *The Caretaker (Le Gardien)*²⁴ insiste à nouveau sur la non-communication entre les êtres ; celle-ci est due à l'idée arrêtée que nous nous faisons des autres à travers leur langage ou bien au simple désir, plus fréquent qu'on ne le pense, d'esquiver volontairement la communication. Les personnages désenchantés qui prennent conscience de ce jeu relationnel décalé ou inutile s'en amusent. Un certain malaise qui ressemble à de l'angoisse saisit le spectateur qui assiste à des dialogues de sourds et à la déconfiture du langage.

Banksy, pseudonyme d'un artiste anglais et véritable génie du *street art*²⁵, résume ici dans *Mobile lovers* la situation impensable et pourtant bien réelle d'un couple d'amoureux souffrant du syndrome du smartphone en train de lire, chacun sur son propre portable leurs messages personnels tout en s'embrassant ! Le pouvoir des mots... qui fascinent, mais pour quel usage, et avec quel sens ? L'absurde se loge dans ce mur de l'indifférence mutuelle. On parle sans arrêt et on ne se parle plus... Aberrant, non ?

« Quand le téléphone était attaché à un fil, les humains étaient libres. »

23. Samuel Beckett, *Fin de partie* suivi de *Actes sans paroles*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1956.

24. Harold Pinter, *Le Gardien*, Paris, Gallimard, 2006. Nouvelle traduction de Philippe Djian. Harold Pinter reçut le prix Nobel de littérature en 2005, Samuel Beckett en 1969 et Albert Camus en 1957.

25. Banksy, artiste de rue anglais à l'identité mystérieuse, s'est fait connaître mondialement par de célèbres graffiti au début des années 2000. Toujours provocateur dans ses dessins, dont il couvre les murs à la bombe aérosol, il sait être à la fois subversif et porteur de paix.



Banksy, *The Mobile Lovers*.

Prison et évasion

Devant tous ces exemples déroutants sinon inquiétants, devant tant de doutes, d'incertitudes et de comportements irrationnels, en somme devant l'omniprésence de l'absurde dans la vie, dans nos vies, quelle échappatoire ? Quelle conduite adopter ? Quelle voie choisir ?

Il est difficile de ne pas se tourner vers Albert Camus. Dans son essai, *Le Mythe de Sisyphe* (1942), Camus nous propose des réflexions philosophiques qui élèvent le débat. L'image de Sisyphe et de son rocher inlassablement remonté nous obsède comme notre existence machinale et sans buts à laquelle nous pourrions mettre fin. « *L'absurde naît de cette confrontation entre l'appel humain et le silence déraisonnable du monde* ». L'homme qui sent en lui un désir de bonheur et de raison se retrouve devant l'irrationnel et la réponse à cet irrationnel, ajoute Camus, ne peut

être le suicide, mais bien la révolte qui seule donne du sens à la vie. Nous devons accepter de lutter pour et vers les sommets sans cesse et remonter notre rocher. En somme, il est nécessaire de vivre l'absurde afin de l'exorciser ! « Il faut imaginer Sisyphe heureux »²⁶. Comment adhérer à cette proposition ? Avec étonnement ou avec humour ?

Dans le domaine religieux, rappelons la formule de Tertullien, père de l'église au premier siècle de notre ère : *Credo quia absurdum* (*Je crois parce que c'est absurde*) ; formule mystérieuse, dont un des sens, à côté du sens religieux lui-même ambigu, est sans doute d'affirmer la capacité de l'homme à dominer l'absurdité du monde. Croire en l'homme, sinon en Dieu, serait selon Camus la seule manière de se mesurer à l'absurde et de bien faire son métier d'homme.

Quand tout se disloque et que l'irrationnel règne en maître, on invente des pays non pas imaginaires, mais décalés qui ressemblent étrangement au pays où l'on vit. Dans ces nouveaux lieux, on peut tout critiquer à loisir, tout dire sur tous les travers des institutions, des systèmes politiques et des comportements humains. C'est le cas dans un ouvrage intitulé *Voyage en Absurdie*, publié en 1945 par un certain Arouet qui voulait saluer la fin de la Deuxième Guerre mondiale et définitivement régler son compte à l'absurde en société. Si l'ironie sévère n'est pas absente, on note davantage le recours à l'humour, c'est-à-dire à une forme de retenue et de tendresse dans les propos. En effet, d'une part, ce pays inventé est la France (nous ne sommes pas en terre inconnue, mais chez les Gaulliens) et, d'autre part, l'auteur, sous le pseudonyme bien choisi d'Arouet, s'inclut personnellement dans les critiques et pratique l'autodérision. Dans ce pays qui souffre toujours des malheurs récemment infligés par divers ennemis et autres dictateurs, le peuple est sur ses gardes et particulièrement quand il sait que l'usage de certains mots peut entraîner de fâcheuses conséquences :

« En Absurdie, nous attachons la plus grande importance aux vocables. Pour un mot, nous déclenchons une émeute, une révolution ou une guerre. C'est la fierté des Gaulliens de savoir se faire tuer plus facilement que n'importe qui de cette façon²⁷. »

26. Albert Camus, *Le Mythe de Sisyphe, Essai sur l'absurde*, Paris, Gallimard, 1990. Deux citations du paragraphe, p.46 et p. 168.

27. Arouet, *Voyage en Absurdie*, (traduit du suédois de M. le Docteur Karl, avec les additions qu'on a trouvées dans la poche du Docteur, lorsqu'il mourut à Götsborg, l'an de grâce 1775), Paris, Éditions de la Couronne, 1945, p.24. Cet Arouet du xx^e siècle a dû lire avec assiduité le *Candide* de Voltaire...

L'observation n'a pas pris une ride : les Gaulliens d'aujourd'hui font aussi très attention aux vocables qui peuvent attiser la révolte : bassine, glyphosate, ZAD... toujours le pouvoir des mots !

Existe-t-il une terre où l'on vivrait sous le climat du raisonnable et d'un bon sens mieux partagé ?

Plusieurs chroniqueurs radiophoniques ces dernières années ont adopté le style volontiers caustique de *Voyage en Absurdie* dont le titre a même été repris récemment²⁸. Ceux-ci se distinguent par l'absence d'agressivité et le désir de combattre la morosité de leur public; ils assaisonnent le monde où nous vivons d'observations pertinentes sur nos idées toutes faites et risibles; ils mettent au défi les auditeurs de prendre conscience de certaines réalités trompeuses ou autres inepties auxquelles nous croyons. La langue travaillée coule au rythme calme de phrases bien tournées comme un plaisir gourmand à partager. Cela ressemble à de l'humour, celui qui met de bonne humeur. Un de ces chroniqueurs a publié ses interventions matinales sous le titre *Je veux être futile à la France*²⁹, une boutade ou un service rendu à la nation ?

Et si l'humour sauvait l'humanité de l'absurde...

Le philosophe André Comte-Sponville dans son ouvrage *Petit traité des grandes vertus* (1996) inscrit l'humour comme vertu aux côtés, par exemple, de la justice, du courage, de la tolérance. Il déclare avant tout que l'humour est l'ennemi du sérieux; assurément, quand l'homme se prend au sérieux et par là même se place au centre de son monde, sinon du monde, il devient ridicule. « Manquer d'humour, c'est manquer d'humilité, c'est manquer de lucidité, c'est manquer de légèreté, c'est être trop plein de soi, c'est être trop sévère ou trop agressif, c'est manquer par là, presque toujours, de générosité, de douceur, de miséricorde... »³⁰.

Lorsque l'on manque de toutes ces qualités énumérées ici, communiquer avec ses semblables devient une mission impossible. Se prendre au sérieux est manquer de jugement et pour ne pas sortir du cadre moral,

28. Stéphane de Groot, *Voyages en Absurdie*, Paris, Plon, 2013. Le chroniqueur radio d'origine belge, de Groot, est un artiste en calembours, contrepèteries et jeux de mots absurdes. Il a obtenu le prix Raymond Devos en 2014.

29. François Morel, *Je veux être futile à la France*, Paris, Denoël, 2014.

30. André Comte-Sponville, *Petit traité des grandes vertus*, Paris, PUF, 1995, p.348.

n'est-il pas du devoir de chacun d'attirer l'attention de ses contemporains sur l'absurde qui les entoure et les fait vivre afin de les en détourner ?

La vertu de l'humour que décrit le philosophe est précisément ce que les Anglais appellent : *sense of humour* ou sens de l'humour. Nous sommes loin des néo-humoristes actuels et des amuseurs publics qui abusent du ricanement; ils possèdent les qualités et les défauts de comiques aux dons aussi variés que médiocres pour nous faire rire, ou pas, de l'actualité immédiate. Le sens de l'humour a d'autres titres de noblesse et c'est une qualité rare. Surtout, il ne s'enseigne pas ni ne s'apprend; c'est un atout personnel que chaque individu possède ou non et qu'il ou elle développe avec plus ou moins de bonheur dans la vie quotidienne.

Les composantes qui permettent de dire qu'une personne a ou n'a pas le sens de l'humour s'apparentent certes à une vertu, mais aussi à des attitudes ou des pratiques qui présentent un précieux avantage : celui de faciliter les relations humaines avec les autres et surtout avec soi-même et d'en retirer un réel plaisir. Ne pas parader ou se laisser aller à l'esprit de sérieux, ne pas être trop sûr de ses certitudes, pratiquer l'autocritique qui n'est pas la même chose que la dépréciation de soi. Garder le sens des proportions, de l'équilibre et du ridicule; prendre ses distances vis-à-vis des événements tristes ou joyeux; avoir assez de *self-control* pour dominer ses réactions affectives et trouver une certaine satisfaction à se maîtriser; rire de soi avec les autres sans attendre d'applaudissements; avoir le sens du ridicule. Pratiquer l'humour devient un art de vivre personnel; c'est un jeu en face des incohérences et des agressions, une échappatoire, un mécanisme de défense pour éloigner les situations angoissantes, une philosophie toujours teintée d'un peu d'amertume, car le spectacle ordinaire de soi et des autres ne génère pas une grande hilarité. Faut-il se demander pourquoi celui qui possède et pratique le sens de l'humour se retrouve rarement sur le divan du psychanalyste³¹ ?

31. Ce qui ne signifie pas que les psychanalystes se désintéressent de l'humour. Sigmund Freud dans son ouvrage *Le Mot d'esprit et sa relation à l'inconscient* (1905) insiste en effet sur l'humour en tant que mécanisme de défense devant les agressions du monde. L'humour est la capacité salutaire de faire l'économie de réactions affectives fortes devant une situation donnée et ainsi de s'épargner de la douleur et tirer un plaisir personnel ou partagé de ce non investissement psychique. Voir aussi : Élisabeth Roudinesco, *Dictionnaire amoureux de la psychanalyse*, Paris, Plon, 2017.

L'absurde et le sens de l'humour sont toujours de connivence; la folie du monde exige d'avoir du répondant, une bonne santé mentale, pas trop de sautes... d'humeur pour résister et même survivre. L'humour devient notre meilleur allié qui d'une seule petite phrase invite à sourire et peut nous sauver :

«Faites l'humour, pas la guerre !»

Envoi

Si le sens de l'humour reste une spécialité très britannique pour les Gaulois, qui aiment répéter qu'ils ne comprennent rien à ce trait de caractère de leur voisin, une invitation s'impose aux Français qui savent cultiver ce *sense of humour*.

Le court florilège qui suit a pour but de rappeler que plusieurs praticiens de l'humour savent combiner, à notre époque, absurde et regard amusé en y ajoutant une touche très française de pince-sans-rire. Ils sont les dignes héritiers du Figaro de Beaumarchais dont la réplique dans *Le Barbier de Séville* (Acte 1, scène 2) résume en quelques mots cet article :

«Le Comte : Qui t'a donné une philosophie aussi gaie ?

Figaro : L'habitude du malheur. Je me presse de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer.»

Les invités sont Raymond Devos (un Belge adoré des Français !), Pierre Desproges et François Morel; chacun a son style reconnaissable. Trois auteurs qui partagent un amour passionné des mots et des pirouettes verbales et c'est surtout cette intelligence du monde qui nous sauve de la bêtise humaine.

«Qui prête à rire n'est pas sûr d'être remboursé.»

«Quand j'écris à mon percepteur, je lui dis : mon trésor.»

«Un jour j'irai vivre en théorie, car en théorie tout se passe bien.»

«La recherche a besoin d'argent dans deux domaines prioritaires : le cancer et les missiles antimissiles. Pour les missiles antimissiles il y a les impôts, pour le cancer on fait la quête.»

«Au Paradis on est assis à la droite de Dieu; c'est normal, c'est la place du mort.»

« Je ne parle plus politique, je préfère jouer du concertino. Quand on appuie à droite, ça souffle à gauche; quand on appuie à gauche, ça souffle à droite. Et à l'intérieur c'est du vent. »

« L'intelligence c'est comme le parachute, quand on n'en a pas, on s'écrase. »

« La différence entre l'humour anglais et l'humour français: l'humour anglais souligne avec amertume et désespoir l'absurdité du monde et l'humour français rit de sa belle-mère... »

« Il faut apprendre à mourir de rire et aussi à rire de mourir. »

Le mot de la fin !

SÉANCE DU JEUDI 8 JUIN 2023

NAISSANCE DE LA MÉDECINE

Par le professeur Jacques Battin

Membre résidant

«*L'art va d'un coup d'aile à l'absolu, la science, elle, sans cesse, se rature*».

Victor Hugo

«*L'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé. Mais il n'est pas moins vain de s'épuiser à comprendre le passé si on ne sait rien du présent*».

Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire*

L'histoire de la médecine n'est pas un long fleuve tranquille. Il y eut des avancées et des reculs mais, pour citer Gaston Bachelard : « Le progrès est la dynamique même de la culture scientifique. Et c'est cette dynamique que l'histoire des sciences doit décrire. Elle apparaîtra alors comme la plus irréversible des histoires. En découvrant le vrai, l'homme de science barre un irrationnel. L'irrationalisme sans doute peut sourdre ailleurs. Mais, il y a désormais des zones interdites. L'histoire des sciences est l'histoire des défaites de l'irrationalisme¹. »

Depuis seulement cinquante ans, la biomédecine a fait plus de progrès que dans les siècles précédents. À l'heure actuelle, ce progrès est fulgurant. Il n'empêche que l'on assiste aujourd'hui à un retour de l'obscurantisme².

1. Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, PUF, 1934.

2. Catherine Bréchnignac. *Retour vers l'obscurantisme*, Paris, Éditions du Cherche Midi, 2021.

Le besoin de soigner est inscrit dans les comportements humains dès les origines. Il est même préfiguré chez les primates, comme l'a montré Sabrina Krief, diplômée de l'école nationale vétérinaire d'Alfort et devenue une des meilleures primatologues du Muséum d'histoire naturelle, à la suite de ses missions en Ouganda. Elle y a constaté que se transmettait l'utilisation de plantes médicinales contre le paludisme. La consommation de feuilles hérissées d'épines leur permet de se délivrer des vers intestinaux à la saison des pluies. Les bonobos sont même aptes à faire des emplâtres. Ce sont des références en zoopharmacognosie.

La qualité des hôpitaux, comme le niveau de protection sanitaire dans un pays, constitue un index civilisationnel correspondant au prix donné à la vie, qui diffère selon les démocraties et les régimes totalitaires. C'est ce qu'avait reconnu et développé le chirurgien Jacques Tenon en 1788 dans son mémoire sur l'état lamentable des hôpitaux de Paris à la veille de la Révolution.

Dans l'Antiquité.

Dès les origines, la médecine dans ses premières tentatives empiriques et la religion se sont confondues pour tenter de donner une réponse au problème existentiel du mal et dans sa traduction la plus fréquemment éprouvée, la maladie. Connaître, c'est d'abord nommer, mais comment ? La protomédecine existait dans la **civilisation assyro-babylonienne**, dont les écrits indiquent des maladies « sous la main d'Ishtar ou de Shamash », noms de dieux qui rôdaient partout. Ainsi, le démon Pazuzu du 1^{er} millénaire mésopotamien, dont l'amulette est conservée au Louvre [fig. 1], roi des démons du vent, fond sur les humains de ses deux paires d'ailes, pour leur transmettre des « pestilences », miasmes portés par les vents, une singulière anticipation de la théorie miasmatisque, qui perdura jusqu'à son remplacement par la théorie pastoriennne des germes et l'avènement de la bactériovirologie.

Tous ces génies malfaisants, en tant qu'amulettes, pouvaient avoir un rôle protecteur, apotropaïque (du grec *apotropein*, qui détourne les influences maléfiques) par la peur qu'ils inspiraient à autrui. C'est pour cela que les Anciens sculptaient sur les antéfixes des images à but défensif, comme la Gorgone au regard mortel ou le mauvais œil, symboles à la fois redoutables et protecteurs. Déjà, le mal – et la notion de faute qui lui était attachée – n'excluait pas de rechercher une causalité objective, naturelle.



1| Démon Pazuzu envoyant des maladies, I^{er} millénaire sumérien, musée du Louvre.

Le concept de maladie apparaît ainsi comme une constante culturelle, avec une expression privilégiée chez les Babyloniens. Ce qui est le plus frappant, en effet, c'est qu'ils ont édifié, dans une même intention thérapeutique, deux techniques qui se complétaient.

Une médecine des médecins, empirique, avec des médicaments préfigurant ceux de la *Materia medica*, première encyclopédie pharmacologique due à Dioscoride, médecin des armées romaines du premier siècle de notre ère. Ces médicaments étaient recommandés en fonction des signes et des symptômes constatés. Déjà les Sumériens usaient de l'opium pour calmer les douleurs ; c'était aussi une plante de la joie.

La médecine des mages considérait que la souffrance naît de tout ce qui contrarie l'aspiration au bonheur et que les offenses faites aux dieux sont punies par les démons à leur service : il fallait donc user d'amulettes protectrices et d'exorcismes suivant des rituels, dont Jean Bottéro a traduit les formules magiques.

Chaque époque, dont la nôtre, allie le rationnel et l'irrationnel lié à l'affect, comme au temps de Babylone. Et c'est bien dans la lutte du bien contre le mal physique et psychique que ce panachage est le plus évident. Alors que la médecine contemporaine a atteint un haut niveau de technicité et de performances dans tous les domaines, les patients n'en recourent pas moins aux thérapies parallèles, dites complémentaires, parce qu'elles sont plus à l'écoute des plaintes et répondent au goût pour le merveilleux. Rebouteux et charlatans ont toujours des clients. Les *coachs* du développement personnel, naturopathes du bien-être et du bonheur, sont légion ! On verra que celui-ci n'aura jamais été aussi intense qu'au Moyen Âge. Mais le goût du merveilleux disparaît-il vraiment, quels que soient l'âge des patients, leur niveau culturel et social et l'époque ?

Dans l'**Antiquité égyptienne**, la médecine était également liée à la religion dans un rapport ambigu, puisqu'elle sollicitait un recours divin, sachant le sien très aléatoire. On a en a une illustration dans le papyrus *Edwin Smith*, traité de pathologie chirurgicale long de 4,68 m, où les dieux sont nommément invoqués. Comme sur les tablettes sumériennes, pour mieux s'abattre sur les pauvres humains, les maladies sont dénommées selon toute une nomenclature de démons ailés.

Le papyrus d'*Ebers*, de 20 m de long sur 0,30 m de large, est le plus long document médical datant du ^{xvi}e siècle av. J.-C., sous le règne d'Amenhothep I^{er}. Découvert en 1862 par Edwin Smith, et provenant d'une bibliothèque du Ramasseum à Louxor, le papyrus fut l'objet d'une

longue traque par l'égyptologue allemand Georg Ebers (Berlin 1837-1898), qui réussit à en faire baisser le prix et à l'acheter pour le compte de la bibliothèque universitaire de Leipzig. Il le traduisit et le publia en 1875. Découpé en feuilles placées entre deux verres et gardées en chambre forte, il fut caché pendant la guerre et retrouvé en 1945.

Véritable traité encyclopédique de pathologie médicale avec des cas cliniques et un ensemble de 700 substances créant une pharmacopée contre les morsures de serpents, les fractures et les brûlures, il comporte des cosmétiques pour combattre la chute des cheveux (huile de ricin), des fards, des laxatifs, des remèdes contre la toux et même des suppositoires... De nombreux ingrédients sont inconnus, par contre la graine de lin, la gomme arabique et le miel sont très employés. À une maladie correspond un traitement.

À l'Égypte pharaonique remontent les premières connaissances anatomiques liées au processus de momification des corps pour accéder à l'éternité dans le royaume d'Osiris.

Douze papyrus médicaux sont connus, de même que des ostraca font état de formules magiques, principalement en pathologie médicale, dont les causes étaient moins évidentes que dans la pathologie externe. Il existait aussi des amulettes, à l'effigie de Bès, nain difforme, mais bienfaisant pour les femmes enceintes, ou de Thouéris, l'hippopotame, déesse assurant la fécondité. Rien d'étonnant dans cette religion pharaonique, où la plupart des dieux ont des têtes d'animaux. Il y avait aussi dans les temples des emplacements réservés aux malades. Au fond du temple d'Hatchepsout à Deir-el-Bahari, pharaonne ptolémaïque, une colonnade permettait aux malades de déambuler dans l'attente d'une guérison miraculeuse. En effet, sur les murs et même les reliefs sculptés, les malades avaient gravé, en graffitis, leurs noms pour affirmer leur droit à exister, malgré la maladie.

Les anciens Égyptiens n'éprouvaient aucune gêne à représenter les disgrâces physiques. Déjà, les nains sont nombreux dans la statuaire et dans les mastabas de l'ancien Empire à Saqqarah, ainsi que dans les tombes du Nouvel Empire. Certains sont même connus par leur nom, car ils ont eu un poste important dans la hiérarchie pharaonique, tel Seneb, gardien de la garde-robe royale, probablement atteint d'une dysostose métabysiaire récessive, car ses deux enfants hétérozygotes ont des proportions normales [fig. 2].



2| Seneb avec femme et enfants, calcaire coloré provenant de son mastaba, Musée du Caire.

3| Temple ptolémaïque de Denderah en Haute Égypte.

Denderah possède une véritable installation balnéaire avec des cuves où l'on trempait tout le corps ou la partie malade dans l'eau considérée comme sacralisée par le passage d'une statue vénérée [fig. 3], étonnante préfiguration de la mentalité médiévale.

Hippocrate, père de la médecine occidentale (460-377 av. J.-C.)

La médecine occidentale, en tant qu'art raisonné (*technê*), est fondée sur l'observation des faits naturels (*physis*). C'est la première rupture du discours rationnel et profane (*logos*) par rapport à la pensée magique (*mythos*).

Bien que non Athénien, puisque natif d'Halicarnasse, Hippocrate (460-377 av. J.-C.) appartient au siècle de Périclès, siècle d'or de la Grèce antique qui a substitué à la conception hésiodique du déclin progressif de l'humanité une vision humaniste et rationnelle du progrès auquel participe la médecine en sauvant de la maladie et de la mort.

La *collection hippocratique* est un recueil d'écrits, de caractère disparate, dû aux multiples auteurs issus de cette illustre famille d'Asclépiades à laquelle appartenait Hippocrate de Cos, île du Dodécanèse située en face d'Halicarnasse (anciennement Asie Mineure, côte turque actuelle).

Asclépios – l’Esculape des Romains – était dans la mythologie grecque un fils d’Apollon, dieu de la lumière et de la divination, et d’une mortelle. Son culte gagna Delphes, l’Asclépiéion d’Athènes, l’île de Cos, Cnide, Pergame, sanctuaires édifiés à proximité de sources à vertus hydrothérapeutiques. Le mythe grec raconte qu’un jour Asclépios rencontra un serpent qui s’enroula autour de son bâton, avec lequel il le tua. Aussitôt, un autre serpent surgit, une herbe dans la gueule, qui rendit la vie au premier. Ainsi, les plantes utiles à la pharmacopée furent révélées. Le bâton signifie l’empressement à soigner. Quant au serpent, il mue et, en changeant de peau, il indique que l’on peut guérir de la maladie. De plus, le serpent en s’insinuant entre les pierres entend les secrets comme le médecin. Le serpent enroulé sur le bâton devient le caducée, emblème de la profession médicale.

Malgré le travail de traduction acharné auquel s’est livré Littré³ pendant vingt-deux ans, la lecture du Corpus hippocratique est malaisée et les maladies difficilement identifiables, à part les infections. Le style variable évoque des auteurs différents écrivant à des périodes qui peuvent être tardives, comme dans l’exégèse biblique. L’école rivale de Cnide aurait même participé à la collection hippocratique.

Quelles étaient les idées des médecins grecs sur la transmission des maladies? Que peut-on apprendre des écrits de la Grèce antique sur la transmission et l’hérédité? Euterpe Bazopoulou-Kyrkanidou⁴ a analysé la *Théogonie* d’Hésiode, ce récit de l’origine du monde qui propose une explication mythique du cosmos, comme le produit d’une évolution généalogique comparable à un processus de différenciation et de hiérarchisation.

En suivant l’ordre chronologique et en précisant la descendance de chaque membre d’une génération, le poète béotien du VIII^e siècle av. J.-C. suit la même démarche que le généticien d’aujourd’hui. Le pedigree des dieux et des héros couvre huit générations et l’on en retrouve tous les modes de transmission : reproduction asexuée, parthénogénétique et sexuée, mono et polygamie, endo et exogamie, inceste, transmission dominante et récessive.

3. *Œuvres complètes d’Hippocrate* traduites par Émile Littré en quatre volumes, Paris, AMA-CA, 1990.

4. Euterpe Bazopoulou-Kirkanidou, *American Journal of medical genetics*, 1996, t.62, p.125-144.

Zeus joue même le rôle de père biologique et de mère de substitution pour Athéna qui naît de sa tête, un jour de fort mal au crâne ; Dionysos, le deux fois né, de sa cuisse.

La tératologie est très représentée, par les cyclopes, les chimères, les sirènes et autres harpies ; gorgones et centaures constituent en fait un contre-cosmos anarchique, comme si Hésiode avait pressenti les monstruosité que pourraient engendrer les biotechnologies actuelles. Expérimentalement, on peut, en effet, obtenir des chimères entre espèces différentes, comme l'a réalisé Nicole Le Douarin, dans une perspective de recherche développementale, entre les embryons de poulet et de caille japonaise pour étudier la cartographie des crêtes neurales. Il est possible aussi de transposer des gènes étrangers, d'inactiver ou de réactiver des gènes, comme de redonner des dents aux poules qui les avaient perdues ou de rendre des poissons lumineux.

Les dieux de l'Olympe constituaient un isolat particulièrement consanguin, et de très sérieux généticiens français ont imaginé le conseil génétique qui aurait pu leur être donné grâce au calcul bayésien du risque.

Les anomalies de naissance n'ont pas échappé aux artistes grecs qui ont peint le pied bot bilatéral d'Héphaïstos-Vulcain, divers nanismes, dont le plus fréquent l'achondroplasie, la trisomie 21, les hermaphrodites couchés et debout qui représentent le thème transculturel de l'androgynie. La gigantomachie nourrit le combat de Zeus contre les géants pour mettre de l'ordre dans l'univers. Une macrogénitosomie au riche musée privé Benaki d'Athènes pourrait correspondre à l'hyperplasie surrénalienne par déficit de la 21-hydroxylase.

Peu de maladies héréditaires ont été, en réalité, reconnues par les anciens Grecs. Si l'on se réfère à Hippocrate, il a noté seulement une transmission familiale dans le strabisme, la goutte et l'épilepsie, dont il dit avec force qu'elle n'a rien de plus divin, de plus sacré que n'importe quelle autre maladie, dont la cause est seulement naturelle (*physis*).

Il est vrai que les Asclépiades étaient des médecins itinérants, et non de famille : ils ne pouvaient donc être frappés par les transmissions familiales. Leur vie itinérante les mettait surtout en contact avec les problèmes chirurgicaux d'urgence et les maladies aiguës. Aucune mention n'est faite du diabète sucré, inconnu au temps d'Hippocrate, alors qu'il prit de l'importance avec les auteurs de l'époque impériale : Arétée de Cappadoce en décrit les symptômes, puis Celse et Galien.

On doit au père de la médecine occidentale et à Aristote, le philosophe encyclopédiste, naturaliste et zoologiste du siècle suivant, la première théorie de l'évolution des êtres vivants et de la génération. Ils sont à l'origine des prérequis infondés, à l'origine du millénaire d'androcentrisme, la durable phallocratie. Aristote reprend les idées d'Hippocrate sur la prééminence du sperme dans l'organogénèse, qui sera reprise par les spermatisés contre les ovistes. Pour eux, dans la génération, la femme apporte seulement les nutriments, la matière, tandis que la semence masculine transmet la « forme », thèse évidemment reprise par les Pères de l'Église pour expliquer le rôle fécondant de l'Esprit saint.

Parmi les traités hippocratiques, il faut rappeler que celui intitulé *Des airs, des eaux et des lieux* fonde l'épidémiologie et la santé publique en rejetant les interventions divines dans la survenue des maladies, lesquelles dépendent du mode de vie et de l'environnement physique (climat, hygrométrie) : « Chaque maladie a une cause naturelle et sans cause naturelle aucune ne se produit. » Il importe donc de dresser une cartographie physico-médicale, en faisant le relevé des maladies survenant dans chaque région, en tenant compte des facteurs externes, une écopathologie en somme, qui s'enrichira par la suite de la médecine du travail avec ses risques spécifiques.

L'autre traité attribué sans conteste à Hippocrate concerne le *morbus sacer*, le mal qui sera appelé *comitial* par les Romains, car il faisait suspendre les comices (assemblées populaires). L'épilepsie, par sa brutalité et les convulsions évoquant une lutte avec une puissance invisible, ne pouvait que frapper les esprits qui lui attribuaient une intervention divine. Avec une grande vigueur, le père de la médecine affirme : « Elle n'a rien de plus divin, ni de plus sacré que les autres maladies. Sans doute, c'est grâce à l'inexpérience et au merveilleux qu'on en a regardé la nature et la cause comme quelque chose de divin... Veut-on la supposer divine à cause du merveilleux qu'elle présente, mais alors il y aura beaucoup de maladies sacrées et non une seule ».

Et, après avoir fait de l'épilepsie une affection du cerveau, Hippocrate fustige les imposteurs et les charlatans qui abusent de la crédulité par leurs pratiques divinatoires et magiques. La piété d'Hippocrate n'obscurcissait pas ses facultés de raisonnement : « Le corps de l'homme n'est pas souillé par la divinité, ce qu'il y a de plus frêle par ce qu'il y a de plus pur. »

L'influence d'Hippocrate est surtout liée au serment qui engage le médecin dès les temps hippocratiques. Fondateur de la déontologie (les

devoirs) et l'éthique, le texte originel a été remanié pour s'adapter aux mœurs qui évoluent. Le serment continue à être formulé en fin de soutenance de thèse, qui marque la fin des études médicales et l'entrée dans la pratique publique ou privée.

Les aphorismes d'Hippocrate témoignent d'un esprit positiviste, anticipant sur celui de son traducteur et commentateur Émile Littré, lui-même médecin de formation (interne des hôpitaux de Paris, mais sans avoir soutenu de thèse) et disciple d'Auguste Comte. Plus connu pour son célèbre dictionnaire de la langue française, Littré appartenait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à l'Académie française et à l'Académie de médecine.

Si les charlatans ont été repérés de tout temps, il n'empêche que des superstitions dangereuses ont persisté durablement. Ainsi, au grand siècle, l'épilepsie était prise pour une possession satanique, qui entraînait l'intervention de religieux exorcistes qui confirmaient la possession diabolique et cet effroi amenait les voisins à brûler la maison et ses habitants. Au xvii^e siècle, il y eut des procès devant les parlements régionaux concernant des couvents de religieuses. Ainsi à Auxonne, près de Dijon, le couvent des Ursulines était agité de novices placées là pour éviter de les doter. Elles étaient accusées de pactiser avec le diable et de résister aux exorcismes. Sur le conseil du roi, la faculté de médecine dépêcha un docteur régent pour enquêter et revenir à la clairvoyance hippocratique. De fait, ces novices, privées d'être des femmes normales, souffraient de leur sexualité réprimée. Ce sujet est très bien traité par le médecin-écrivain Éric Marsaudon dans un roman historique de 475 pages, intitulé *Les Cornes du diable*⁵. L'ouvrage est très bien documenté sur les mœurs de l'époque et les possessions sataniques. L'édit de décriminalisation de la sorcellerie qui mit fin aux bûchers fut signé par Louis XIV en 1662.

Rappelons avec Ernest Renan qu'«un dogme révélé est toujours opposé à la recherche libre qui peut le contredire. Le résultat de la science est non pas de l'expulser, mais d'éloigner toujours le divin, de l'éloigner du monde des faits particuliers où l'on croyait le voir. L'expérience fait reculer le surnaturel et restreint son domaine».

5. Éric Marsaudon, *Les cornes du diable*, Paris, Le Passeur, 2023.



4 | Statue d'Hippocrate derrière la tribune de l'Académie nationale de médecine à Paris.

L'Académie de médecine, à Paris, a solennellement installé depuis 1940, dans la salle de ses séances, une statue, aussi colossale (2,75 m !) que conventionnelle, d'Hippocrate : offrande d'un évergète grec et mécène, le D^r Skevos Zervos, originaire du Dodécannèse, à qui sont dues aussi des études iconographiques sur le fondateur de la science médicale antique. Lors des séances, la statue est cachée par l'écran nécessité par les projections [fig. 4].

Hippocrate est avant tout le fondateur de la déontologie médicale. Le serment d'origine traduit par Littré a dû être adapté au temps et aux lieux. L'interdit de la lithotomie et du pessaire abortif n'est plus d'actualité. Les musulmans invoquent Allah, clément et miséricordieux.

En 1839, paraît à Paris, chez l'éditeur Jean-Baptiste Baillière, le premier tome des *Œuvres complètes* d'Hippocrate, édition critique en français, avec le texte grec en regard, traduction d'Émile Littré. Ce dernier a placé dans ce premier tome les textes éthiques, et en premier de ces textes, celui intitulé *Le Serment*. Il s'agit d'un texte très court, sans présentation ni commentaires, tel qu'on peut le lire en annexe du présent texte. La version de Littré reste une référence, par sa fidélité à l'original, et sa qualité littéraire (langue française du XIX^e siècle).



- 5 | Quatre jeunes docteurs d'une même famille amie prêtent serment à Bordeaux, Toulouse, Caen et Paris. Avec leurs parents et grands-parents, ils sont dix médecins, dont un chirurgien dans cette famille, à la manière des Asclépiades.

La version moderne adoptée en 2012 par l'ordre des médecins de France est la suivante :

«Au moment d'être admis.e à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs

raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire. Admis.e dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu.e à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément. Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission.

Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés. J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré.e et méprisé.e si j'y manque. »

La première relation d'une épidémie est due à Thucydide (460-400) qui décrit la peste d'Athènes dans les chapitres 47 à 54 de *La Guerre du Péloponnèse*. Citoyen athénien, général, puis exilé, quand il revient dans sa patrie vaincue, il se fait historien de cette guerre qui avait opposé la ligue du Péloponnèse conduite par Sparte à la ligue de Délos menée par Athènes. L'historien grec suit la méthode rationnelle de son contemporain Hippocrate dans la description du développement de l'épidémie et de la symptomatologie, qui ferait évoquer aujourd'hui le typhus exanthématique, fléau qui fit des ravages dans les armées en guerre.

À la différence d'Hérodote et de Sophocle, l'historien Thucydide rejette l'intervention du divin dans les fléaux qui frappent les humains. Il en fait la démonstration à propos de la « peste » qui ravage Athènes lors de la guerre du Péloponnèse, en relatant les faits avec objectivité et rationalité, observant la contagion chez ceux les plus en contact avec les malades, c'est-à-dire les médecins.

Si la démarche hippocratique a gardé tout son lustre après vingt-cinq siècles, c'est bien parce que pour la première fois, elle posait les fondements d'une médecine objective, rationnelle, reposant sur les données

de l'observation la plus rigoureuse, excluant toute interprétation d'ordre religieux. Mais, parallèlement, d'autres écoles en Grèce faisaient appel aux méthodes divinatoires, les Grecs considérant que la guérison était du domaine religieux.

Ils se rendaient dans les sanctuaires d'Asclépios – l'Esculape des Romains, fils d'une mortelle et d'Apollon, dieu de la lumière et de la divination. Ce culte gagna Delphes, l'Asclépiéion d'Athènes, celui de l'île de Cos, Cnide, Pergame étaient des sanctuaires édifiés à proximité de sources à vertu hydrothérapique.

Le bâton enlacé d'un serpent et surmonté du miroir est le caducée devenu depuis 1945 l'emblème de la profession médicale en France. L'arbre cosmique qu'est le bâton surmonté de la coupe où s'abreuve le serpent divin, symbole d'Hygie, fille d'Asclépios, est devenu l'emblème des pharmaciens.

Quant au caducée d'Hermès, le Mercure latin, dieu des échanges commerciaux, il comporte un bâton enlacé des deux serpents en symbole de prudence et de sagesse. Surmonté du drapeau des États-Unis, il est adopté par les médecins américains.

Comme les pèlerins d'aujourd'hui, les malades accouraient de toute la Grèce pour pratiquer *le rituel de l'incubation* dans un dortoir, l'abatou. Il

6 | Malade examiné par Asclépios, ou un asclépiade, au Musée national d'Athènes.



consistait à dormir au plus près de la statue du dieu guérisseur pour en recevoir les messages sous forme de rêves.

Les Asclépiades étaient médecins-prêtres, auxquels appartenait d'ailleurs la famille d'Hippocrate. Ils interprétaient ces rêves, comme le feront plus tard les psychanalystes pour comprendre l'origine des troubles et faire les prescriptions les plus adaptées pour obtenir la guérison. Le malade devait ensuite se purifier, faire des sacrifices et des offrandes aux filles d'Asclépios, Hygie préservant la santé, dont le nom a donné hygiène et Panacée, devenue synonyme de remède universel; toutes deux sont représentées avec un serpent sur la poitrine crachant son venin dans une coupe qui symbolise les préparations pharmaceutiques; Iaso, autre fille d'Asclépios intervient dans la guérison.



7| Ex-voto grec (Musée national d'Athènes).

Les archéologues ont retrouvé dans les sanctuaires grecs des stèles préfigurant l'examen clinique [fig. 6], ainsi que des inscriptions de gratulation après guérison, des *iamata* (en grec : guérison), soit des ex-voto anatomiques, en marbre ou en terre cuite, que laissaient les malades reconnaissants au dieu guérisseur. Certaines représentaient des enfants, comme on en voit au musée de Beyrouth ou, le plus souvent, les organes guéris, yeux, oreilles, seins [fig. 7], utérus, organes génitaux masculins, jambes, bras. La jambe phlébétique d'Athènes vaut une description anatomique. Ainsi, très tôt apparaît une démarche volontaire du malade, acteur de sa propre guérison.

Si l'école de Cos eut une influence durable, elle le doit à la théorie des humeurs énoncée en particulier par Polybe, gendre d'Hippocrate. Ce prérequis infondé entraîna, pendant des siècles, saignées, purges et régimes intempestifs.

Cos disposait d'un Asclépiion, où j'eus l'occasion de me rendre avec l'Association internationale d'histoire de la médecine et de prêter une seconde fois le serment d'Hippocrate dans ce lieu inspiré.

Hippocrate prétendait, à juste titre, que le meilleur médecin était celui qui avait le meilleur pronostic, ce qui suppose un diagnostic exact à partir de la connaissance du passé, du présent et du futur, de l'évolution naturelle de la maladie en cause et du mode de vie du malade. Le pronostic est à user avec discernement.

La médecine encyclopédique bâtie à l'époque impériale par Galien, Grec natif de Pergame ayant exercé à Rome, au temps de Marc-Aurèle, a servi de *credo* pendant tout le Moyen Âge et au-delà. La théorie des quatre humeurs d'Hippocrate comprenant le sang, la lymphe, la bile jaune et la chimérique atrabile par analogie avec les quatre éléments que sont la terre, l'eau, l'air et le feu, a été dogmatisée par Galien (fig.8) qui lui fait correspondre quatre tempéraments, sanguin, bilieux, lymphatique et mélancolique ou atrabilaire. De ce postulat infondé et aux conséquences néfastes pour les malades, on déduisit pendant des siècles que l'excès ou le déséquilibre de ces humeurs peccantes, cause des maladies, devait être combattu avec force saignées et sangsues.

La médecine dans la Bible

La lecture de l'Ancien Testament révèle que le Dieu d'Israël ne manquait pas de châtier ses fidèles chaque fois qu'ils étaient impies. Il les punissait en leur envoyant des maladies et les prophètes ne cessaient de l'invoquer pour arrêter son courroux, ce qui était interprété comme des miracles. À quarante-huit reprises, l'Éternel menace les Hébreux de la peste et de l'épée. Dès le début de la Genèse (Gn, 1-27), il est dit que Dieu créa l'homme et la femme à son image. Mais alors, comment expliquer, non seulement les imperfections humaines, et tous les maux, maladies et infirmités qui l'accablent ?

Les prophètes d'Israël sont investis de pouvoirs surnaturels. Ainsi, Moïse, en écartant les flots, permet aux Hébreux d'échapper à la poursuite des Égyptiens (Ex, 14, 21-22).

Dans le livre des Nombres (21, 9) est évoqué le façonnage du serpent d'airain ou Nehustan par Moïse, sous le commandement de Dieu, serpent qui était dépositaire de la grâce et du pouvoir divin de guérir ceux qui avaient été mordus par de vrais serpents : « Moïse fit un serpent d'airain, et le plaça sur une perche ; et quiconque avait été mordu par un serpent, et regardait le serpent d'airain, conservait la vie ». Le bâton de Moïse est un symbole religieux juif, chrétien et musulman. Il lui permit de réaliser de nombreux prodiges : il s'en servit pour ouvrir les flots, faire tomber

la grêle, transformer l'eau du Nil en sang, transformer la poussière du sol en moustiques ou faire jaillir de l'eau du rocher d'Horeb. Il le transforma en serpent, puis le retransforma en bâton. Ce serait l'un des dix objets qui furent créés avant la Création, entre les deux soleils. Il est le symbole de l'autorité divine, et fut remis à Adam, puis transmis à une lignée de prophètes. Le serpent d'airain préfigure l'œuvre de Jésus sur la croix.

Élie a le même pouvoir de permettre de traverser le Jourdain à pied (2 Rois, 17-18). Jésus marche sur les flots (Mt 14 : 25-28). Élisée multiplie les pains (Rois 2, 4 : 42-44), comme le fera Jésus (Mt 14 : 15-21). Josué arrête le soleil et la lune dans leur course pour écraser les Armoriens (Js 10 : 10-12). Ces références vétérotestamentaires montrent bien qu'elles annoncent le Nouveau Testament.

Le pouvoir thaumaturgique des prophètes est illustré par des guérisons miraculeuses : il s'étendit trois fois sur l'enfant et dit à l'Éternel : « Mon Dieu, je t'en prie, que l'âme de cet enfant revienne au-dedans de lui. L'Éternel écouta la voix d'Élie et l'âme de l'enfant revint au-dedans de lui et il fut rendu à la vie. Élie prit l'enfant, le descendit de la chambre haute dans la maison et le donna à sa mère. Et Élie dit : « Vois, ton fils est vivant ». Et la femme dit à Élie : « Je reconnais maintenant que tu es un homme de Dieu et que la parole de l'Éternel dans ta bouche est vérité ». (1 Rois, 17 ; 21-23).

Élisée redonne la vue : Élisée pria et dit : « Éternel, ouvre ses yeux pour qu'il voie ». Et l'Éternel ouvrit les yeux du serviteur, qui vit la montagne pleine de chevaux et de chars de feu autour d'Élisée (2 Rois, 6 : 17). Le même prophète guérit les lépreux : « Il descendit alors et le plongea sept fois dans le Jourdain, selon la parole de l'homme de Dieu et sa chair redevint comme celle d'un jeune enfant et il fut pur (2 Rois, 5-14).

Ainsi, les prophètes ayant précédé Jésus accomplissaient des prodiges et des guérisons miraculeuses. On est dans un continuum thaumaturgique qui culmine avec le Christ médecin-sauveur.

Il ne faut pas oublier de mentionner ici le mouvement essénien, cette secte juive de la période du second Temple, qui se retira au désert de Juda, au bord de la Mer morte pour y mener une vie de pureté, apparentée au monachisme. Pratiquant la purification dans des piscines, dont les restes sont visibles à Qumrân, lieu où furent découverts les fameux manuscrits en hébreu, araméen et grec, ces précurseurs des moines occidentaux cultivaient les plantes médicinales et avaient une réputation de thaumaturges, la sainteté permettant de faire des miracles.

Un apport judaïque intéressant est d'avoir identifié la transmission héréditaire liée à l'X, car, lorsqu'une circoncision s'était révélée hémorragique chez un premier enfant mâle, il était recommandé de s'en abstenir chez le suivant. Un sur deux peut être atteint, mais on était loin alors de pouvoir les différencier, comme maintenant grâce à la génétique moléculaire.

L'Incarnation du fils de Dieu apporte la réponse au dilemme posé par la question du mal. De même que dans le Lévitique, nous voyons que la guérison était invariablement obtenue en raison d'une expiation, de même Matthieu (8, 17) déclare nettement que Christ a guéri toutes les maladies en raison de Son expiation. « Il guérit tous les malades, afin que s'accomplît ce qui avait été annoncé par Esaïe le prophète : Il a pris nos infirmités, et il s'est chargé de nos maladies. » Puisqu'Il a porté nos maladies, et que Son expiation s'étend à nous tous, il serait donc nécessaire que tous soient guéris pour que s'accomplisse cette prophétie. Jésus guérit toujours aujourd'hui tous ceux qui viennent à Lui avec une foi vivante, afin que s'accomplît ce qui avait été annoncé... Christ, sauveur des corps et des âmes, dont le nom Jésus, en hébreu Yeshoua signifie précisément sauveur, comme on le dit du médecin qui sauve un malade.

Dans l'Évangile de Luc, l'évangéliste médecin, le Christ indique l'objet de sa mission : « Porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, annoncer la délivrance aux captifs et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer en liberté les opprimés » (Lc 4, 16-30).

Le Nouveau Testament accorde une grande place aux actes thérapeutiques de Jésus, tenus pour inséparables du recouvrement du salut, dans sa plénitude physique, morale, sociale et spirituelle, autrement dit la santé au sens le plus complet du terme, le bien-être, comme on l'entend actuellement. Le Christ est médecin par ses guérisons miraculeuses et parce qu'il apporte le vrai salut à l'humanité rendue infirme par le péché. Il est à la fois médecin et médicament (*ipse medicum et medicamentum*) permettant de guérir les plaies des péchés. Le Christ guérit les aveugles et les paralytiques.

À celui de la piscine de Bethesda⁶ à la porte de Jérusalem où était rassemblé un grand nombre de malades, et qui était paralysé depuis 38 ans, Jésus lui dit : « veux-tu être guéri ? » (Jn, 5, 2-9), signifiant que la guérison appelle une double démarche : celle du médecin, devenue avec

6. La guérison à la piscine de Béthesda, nom hébreu, est un miracle attribué à Jésus-Christ et cité selon l'Évangile selon saint Jean.

le temps rationnelle après avoir été si longtemps empirique, et celle du malade, subjective, certes, mais essentielle par la volonté de guérir qui mobilise toutes les forces de l'esprit.

Jésus accrédita son pouvoir surnaturel par dix-neuf guérisons miraculeuses. Le salut éternel utilise le même mot que le salut quotidien *salve* qui interroge et souhaite une bonne santé prise dans sa globalité psychosomatique.

À son tour, Jésus, médecin-sauveur, transmet cette mission de salut des âmes et des corps, ainsi que son pouvoir thaumaturgique à ses apôtres : « Allez prêcher l'Évangile, guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons » (Mt, 10-8). « Ils chassaient beaucoup de démons et faisaient des onctions d'huile à de nombreux malades et les guérissaient » (Mc 6-13). « En mon nom, ils chasseront les démons ; ils parleront de nouvelles langues, ils saisiront des serpents ; s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal ; ils imposeront les mains aux malades et ceux-ci seront guéris » (Mc, 16, 17-18). Les moyens pour guérir sont variés. La parabole du bon Samaritain le montre qu'il soigne les blessures avec de l'huile et du vin (Lc10-34). Les apôtres utilisent comme les médecins grecs et romains les onctions d'huile.

Les huiles parfumées étaient utilisées autant pour guérir que pour prévenir les maladies et procurer, comme aujourd'hui du bien-être. Dioscoride (40-90) leur consacre un chapitre dans la *Materia medica* comme antidotes aux mauvaises odeurs, dangereuses pour la santé par les « miasmes » qu'elles peuvent véhiculer. L'huile bénie, qui servait déjà d'onction sainte aux prophètes d'Israël, sera utilisée par le christianisme dans les sacrements, dont le baptême qui marque l'entrée dans la nouvelle vie et le sacrement des malades qui prépare à la vie éternelle.

Le Moyen Âge fit un grand usage, à titre de médicament salvateur, d'huile de lampe ayant brûlé devant le tombeau de saints, qui, très tôt, dans l'Église copte, avec Saint Méнас par exemple, deviennent des saints guérisseurs.

La guérison n'appartient qu'à Dieu, qui la gère à travers ses saints. Les médecins eux-mêmes ne sont que les instruments de la volonté divine, dont on a l'écho dans le célèbre aphorisme d'Ambroise Paré (1510-1590) : « Je le pensais, Dieu le guérit ».

Pour l'Église, la maladie est une épreuve envoyée par Dieu, qu'il faut d'abord combattre par la prière et la pénitence. Si dans l'Antiquité païenne, il suffisait de faire des sacrifices aux dieux pour s'assurer de leur bienveillance et solliciter la guérison, le christianisme demande de

retourner vers soi pour une conversion salutaire, autrement dit pour ne pas retomber dans les mêmes erreurs. C'est le bon usage des maladies dont parlait Pascal. Ce n'est qu'après cet exercice, source de progrès personnel, que l'on pourra solliciter de la miséricorde divine la grâce de la guérison corporelle. Celle-ci sera d'autant plus facile à obtenir que l'on aura épuré l'âme de tout ce qui l'empoisonne habituellement, des conflits interhumains, professionnels et intergénérationnels, avant d'adresser sa prière par l'intermédiaire de la Vierge ou des saints.

Les saints thaumaturges intercesseurs

Après les apôtres, la continuité sera assurée par la cohorte de saints médecins, guérisseurs, thaumaturges, qui ne peuvent avoir une action bénéfique que grâce à leur intercession agréable à Dieu. De nombreux saints locaux étaient réputés être l'espoir des malades désespérant de la médecine. Ainsi, les maladies les plus répandues avaient un saint « référent » spécialisé, comme saint Antoine pour le mal des ardents, saint Roch contre la peste.

Saint Antoine, l'ermite du désert égyptien, fondateur du monachisme oriental, parce qu'il avait résisté au feu des tentations, fut choisi comme patron de l'ordre hospitalier des Antonins, véritables précurseurs de l'Assistance publique entre le x^e et le xviii^e siècle. C'est à ce saint thaumaturge qu'avaient recours les malades atteints du feu de saint Antoine que la gangrène des extrémités tuait ou transformait en démembrés, estropiés appelés aussi égotants. Ce fléau était lié à l'effet vasoconstricteur ischémiant de l'ergot de seigle, *Claviceps purpurea*, qui contaminait les farines, particulièrement en période de disette. La suppression de pain ergoté, en éliminant la cause de cette intoxication, assura longtemps la réputation thaumaturgique des Antonins. Le raisonnement analogique était coutumier en ces temps imprégnés de mysticisme et de symbolisme. Cet ordre prit en charge du xii^e au xviii^e siècle les égotants estropiés par l'ischémie gangreneuse. Celle-ci a suscité une iconographie abondante, des gravures germaniques anonymes et des triptyques célèbres, comme ceux de Hyeronimus Bosch et Mathias Grünewald [fig. 8] qui rappellent l'œuvre médico-sociale des Antonins, laquelle est tombée depuis dans un total oubli.

Saint Augustin et Guy Guers, saint Antoine, les porteurs d'offrande, saint Jérôme, le Christ et les apôtres. Le retable ouvert permettait aux pèlerins et malades de vénérer saint Antoine, protecteur et guérisseur



8 | Retable d'Issenheim : partie sculptée attribuée à Nicolas de Haguenau, sculpteur à Strasbourg vers 1500, musée Unterlinden, Colmar.

du feu de saint Antoine ou mal des ardents. Saint Antoine trône, tel un souverain, au centre de la caisse et à ses côtés se trouve l'emblème de la communauté, le cochon. De part et d'autre, deux porteurs d'offrande illustrent ces dons en nature, importante source de revenus pour les Antonins. Cette niche centrale est encadrée par saint Augustin et saint Jérôme, pères de l'Église. Le commanditaire, Guy Guers, est agenouillé aux pieds de saint Augustin⁷.

Après saint Sébastien, invoqué à titre prophylactique contre la peste, le saint guérisseur qui fut le plus invoqué et représenté dans les églises qui lui sont dédiées est saint Roch, le véritable saint anti-pesteux. Les bases de données en répertorient 1 249 œuvres dont 601 statues, 440 peintures, 139 gravures, 23 vitraux et 46 œuvres diverses, provenant de 36 pays différents. Cette évaluation est certainement au-dessous de la réalité, mais

7. La partie peinte du retable est réalisée suivant une technique mixte : tempera et huile, sur un panneau de tilleul ; les sculptures sont en tilleul polychrome.



9| Parmi ses nombreuses représentations, le saint Roch de Carlo Crivelli (Venise 1430-1495) est le plus proche de la réalité anatomique, le bubon pesteux étant inguinal.

prouve que la peste a été une pandémie récurrente.

La vie de ce saint français mérite d'être connue. Il est contemporain de la pandémie pesteuse du ^{xiv}^e siècle qui a suscité tant de danses macabres et fait plus de 50 millions de morts, dont la moitié en Europe. La peste noire revint en Europe, après un siècle de répit. Il naît dans une famille riche de marchands de Montpellier qui l'élève dans une grande piété. À l'exemple de François d'Assise et d'Antoine l'Égyptien, il donne sa fortune aux pauvres. Il s'affilie au Tiers-Ordre et, d'un naturel baroudeur, il part sur les routes. Il mériterait d'être le patron des routards modernes et du tourisme à risques. Il mène une vie de vagabond qui le conduit jusqu'à Rome. Autrement dit, il est pèlerin dans l'âme, comme tant de nos contemporains, qui ne se sentent bien de corps et d'esprit, qu'en pérégrinant en toute liberté sur le chemin de Compostelle. En Toscane, où sévit la peste, il se fait infirmier, ouvre les bubons, nettoie les plaies et fait des miracles. L'épidémie cessant, il part la retrouver en Romagne. Il se dévoue à nouveau aux pestiférés. À Rome, il voit le pape Urbain V.

Sur le chemin du retour, soignant à nouveau les malades, il contracte la peste bubonique traduite par des adénites

(atteinte ganglionnaire), moins grave que la peste pulmonaire ou septicémique. Il se met spontanément en quarantaine dans une forêt voisine. La piété médiévale qui n'est pas avare de merveilleux fait intervenir un ange infirmier, lequel fait jaillir une source pour laver les plaies et soigner le bubon inguinal qui sera l'attribut majeur de saint Roch [fig. 9]. La Providence intervient, comme le corbeau d'Élie ou de Paul l'ermite de Thèbes, sous la forme d'un chien qui apporte du pain chaque jour. Le mot roquet

en serait-il dérivé? Le propriétaire du chien, le riche seigneur Gothard Pallastrelli découvre le manège et saint Roch qui le convertit. À son tour, il distribue ses biens aux pauvres et devient l'ermite fondateur de l'hospice du saint Gothard.

Guéri spontanément de son bubon pesteux, saint Roch reprend le chemin de Montpellier, mais son oncle à qui il avait confié sa fortune, refuse de le reconnaître et sous le prétexte d'être un espion du pape le fait jeter en prison, où il meurt en 1379, après avoir demandé au Seigneur de sauver les pestiférés qui auront recours à son intercession.

Le culte de saint Roch se développa rapidement, face à ce mal dépassant les possibilités de l'époque et surtout parce que la guérison du saint était un espoir pour les pestiférés. C'est à partir de Venise que ce culte se développa. Les Vénitiens volèrent le corps de saint Roch, dans la nuit du 24 au 25 février 1485 et élevèrent un sanctuaire, ainsi que la somptueuse Scuola Grande di san Rocco qu'ont décorée Titien, Tiepolo et principalement Tintoret, qui a peint saint Roch guérissant les pestiférés (1549). Dans ce vol de reliques, les Vénitiens n'en étaient pas à leur coup d'essai, ayant ravi au IX^e siècle les reliques de saint Marc pour se mettre sous la protection de l'évangéliste.

De Venise, le culte de saint Roch se répandit dans toute l'Europe grâce aux relations commerciales de la Sérénissime en Allemagne, aux Pays-Bas, en France, Espagne, Pologne, Ukraine, ainsi que les Amériques du Nord et du Sud, l'Afrique et le Moyen-Orient. En Italie, il fut parmi les cinq saints les plus vénérés aux côtés de François d'Assise, saint Antoine de Padoue, Padre Pio et don Bosco.

En France, saint Roch resta très populaire jusqu'à la fin du XIX^e siècle, comme en témoigne le nombre d'églises, d'oratoires, d'hôpitaux et cliniques, de villes, de cimetières et de rues qui portent son nom. Nombreuses sont aussi les confréries placées sous son vocable à partir du XV^e siècle et encore aujourd'hui les processions et fêtes folkloriques faites en son nom. Il est réputé protéger de toutes sortes de pestes humaines et animales, le réfèrent en somme des anthroponozoonoses, et même en Languedoc, sa terre natale, il est protecteur de la vigne!

La récurrence de la peste répandit l'image des médecins se protégeant de la contagion [fig. 10], comme on usera de masques pendant la pandémie de Covid-19.

Parmi les saints guérisseurs les plus invoqués, il y eut sainte Hildegarde de Bingen, saint Jean de Dieu. Certains avaient une réputation



10 | Un médecin de la peste porteur d'un masque protecteur.

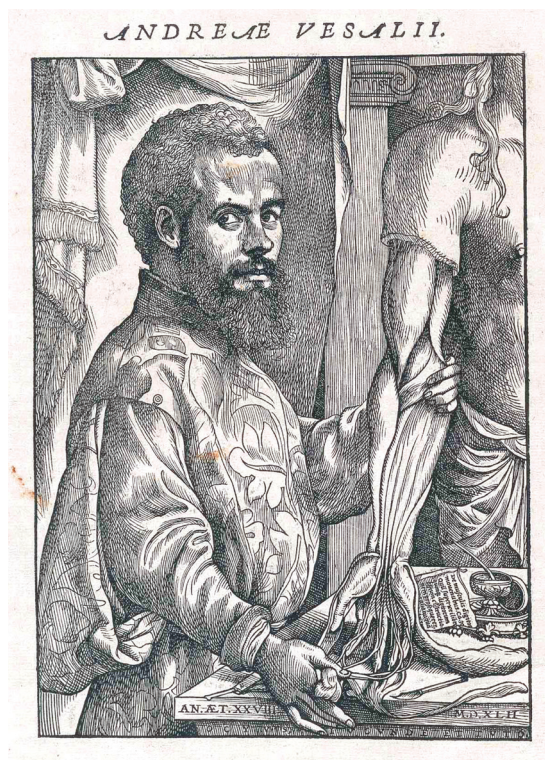
locale comme saint Fiacre pour la dermatologie. D'autres suscitaient des pèlerinages pour soulager une affection précise, comme les hémorroïdes, les épistaxis, les saignements de nez. Il y avait même des « tireuses de saints » pour trouver le saint spécialiste réputé guérir ou soulager une affection donnée.

Pour désigner les maladies, le recours était également certains saints avec comme remède la plante qui fleurissait le jour correspondant à leur fête, comme le mal saint Jean, saint Guy, saint Antoine...

Les progrès fondamentaux apportés par les xvi^e et xvii^e siècles

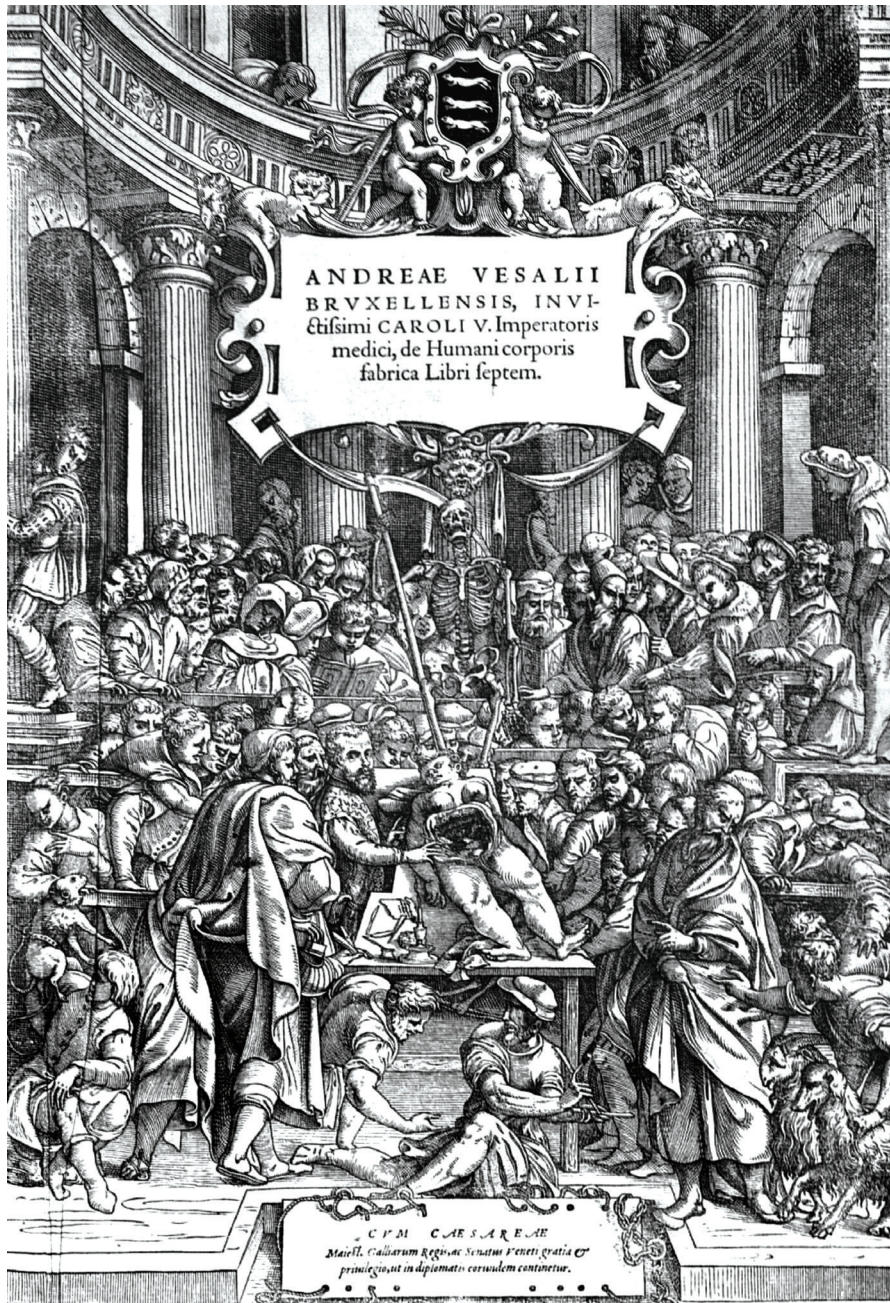
Si Copernic et Galilée échappèrent au bûcher, Michel Servet fut brûlé vif dans la Genève de Calvin en 1553 et le moine dominicain Giordano Bruno à Rome en 1600. Pietro Albano de Padoue fut condamné par l'Inquisition.

Le livre de Vésale *De humani corporis fabrica*, édité à Bâle en 1543, fonde l'anatomie comme science fondamentale pour les médecins et chirurgiens [fig. 12]. Andréa Vésale (1514-1564) fut le fondateur par la dissection de l'anatomie humaine à Padoue; son audace se lit sur son portrait gravé à l'âge de vingt-huit ans [fig. 11], car il osa contredire le médecin de Pergame Galien qui prétendait que le sang s'oxygénait par des pertuis de la cloison interventriculaire, ce qui est erroné. Vésale dut expier son audace sacrilège en faisant un pèlerinage en Terre sainte, à la suite duquel il mourut prématurément dans un naufrage.



11 | Portrait de Vésale au frontispice de la *Fabrica*, 1543-1555, exemplaire de l'université Victor Ségalen⁸.

8. L'université Victor Ségalen ou Bordeaux II a été fusionnée avec Bordeaux I et Bordeaux IV pour former l'université de Bordeaux.



12 | Vésale et son théâtre anatomique dans le frontispice de la *Fabrica*, exemplaire de Bordeaux.

Au xvi^e siècle, j'opposerai deux contemporains, Ambroise Paré et Montaigne. Paré a été un grand chirurgien au service des armées de cinq rois de France, dont le corpus est impressionnant, mais dans son livre *Monstres et prodiges* sur les malformations, il s'est laissé aller à relater les fadaises populaires sur l'excès ou non de semence, la jouissance féminine et la collusion de la femme avec le diable qui à cette époque pouvait mener au bûcher.

À l'opposé, Montaigne dans l'essai «sur un enfant monstrueux» est clair : «Nous appelons contre nature ce qui arrive contrairement à l'habitude; il n'y a rien qui n'existe contre nature, car tout est selon la nature. Que cette raison universelle et naturelle chasse de nous l'erreur et l'étonnement que la nouveauté nous apporte.» Plus de vingt siècles pour retrouver la rationalité d'Hippocrate.

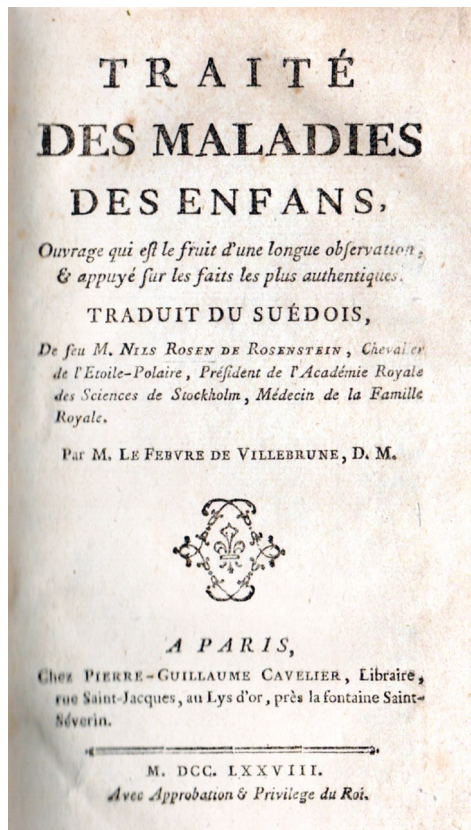
Montaigne à propos de la transmission de la gravelle héritée de son père s'interroge sur ce point : «quel prodige que cette goutte de liquide (le sperme), qui contient ces caractères qui se transmettent et restent un temps cachés avant de se manifester et que je sois seul dans ma fratrie à être affecté». Rationalité scientifique d'un esprit clairvoyant qui pose les bonnes questions sans pouvoir les résoudre.

En 1628, l'anglais William Harvey, qui avait été fait docteur à Padoue, décrit dans l'*Exercitatio anatomicae de motu cordis et sanguinis in animalibus*, la circulation sanguine (la grande et la petite circulation pulmonaire), comme un système hydraulique fermé propulsé par un moteur, le cœur, initiant la physiologie et la cardiologie. Molière par ses railleries fit connaître l'opposition des anti-circulationnistes menés par le doyen de la faculté de médecine de Paris, le borné Guy Patin, qui refusait ce pas gigantesque dans les connaissances. Si bien que, quarante-quatre ans après cette acquisition majeure, Louis XIV, excédé par cette vaine querelle, chargea le chirurgien Pierre Dionis d'enseigner la circulation au Jardin du Roi, l'ancêtre du Muséum, où l'enseignement était libéré de l'entrave de la faculté de médecine. Antérieurement, François 1^{er} n'avait-il pas été contraint de créer le Collège de France pour libérer les esprits de la tutelle scolastique de la vieille Sorbonne ?

François Mauriceau (1637-1709) peut être considéré comme le fondateur de l'obstétrique moderne, car son traité [fig. 13] précise la manière de procéder dans les diverses présentations fœtales et les premiers soins au nouveau-né. Ce chirurgien, cousin de Pierre Dionis, publie son *traité*



13 | Seconde édition du traité obstétrical de François Mauriceau, 1675, collection de l'auteur.



14 | Premier traité des maladies des enfants, traduit du suédois, 1778, collection de l'auteur.

des maladies des femmes grosses et nouvellement accouchées en 1668, lequel connaîtra plusieurs éditions et sera traduit en six langues. Le premier traité des maladies des enfants traduit du suédois [fig. 14] date de 1778, au siècle des Lumières qui se préoccupe de « la conservation « des enfants ». Précédemment, ces « saints innocents » étaient considérés chanceux de mourir avant d'avoir péché. Autre temps, autres mœurs !

La faculté de médecine de Paris a été également hostile à l'utilisation de l'écorce de quinquina pourtant efficace dans les fièvres paludéennes qui sévissaient à Versailles, comme partout en Europe, y compris la plus septentrionale.

Louis XV réussit à créer l'Académie de chirurgie, les chirurgiens ayant le vent en poupe depuis que François Félix avait opéré avec succès la fistule anale de Louis XIV. Alors que la faculté de médecine de Paris s'était opposée à Pierre Chirac dans la réalisation d'une Académie de médecine pour ne pas perdre ses privilèges, la mort de Louis XV de la variole en 1774 entraîna la création de la Société royale de médecine en 1776, ancêtre de l'Académie royale de médecine qui dut attendre 1820 pour être créée par Louis XVIII, lequel fut bien obligé de nommer les médecins, chirurgiens, accoucheurs, pharmaciens, vétérinaires et membres libres qui s'étaient illustrés sous le Premier Empire.

Ce fut l'effet positif de la Révolution française de libérer les esprits et d'ouvrir enfin la médecine à la modernité.

La création de la nosographie s'imposa au XIX^e siècle

Les mots sont le support de la pensée. La langue anime notre vie intérieure et nos rapports sociaux. La richesse verbale est prise en compte dans le quotient de développement de l'enfant et le QI de l'adulte, de même lorsqu'un défaut cognitif est soupçonné à l'âge avancé.

La médecine ne serait pas sans les mots désignant les maladies. Au début de l'écrit, les maladies étaient attribuées à des démons, au Moyen Âge aux saints.

Dès le début du XIX^e siècle, grâce au vent de liberté qui relègue le dogmatisme galénique protégé par l'Église, la nosographie se constitue en désignant les maladies par les signes dominants (séméiologie), tels l'arachno-dolicho-sténomélie, termes grecs attribués à la maladie de Marfan. Ce peut être un signe bioclinique : l'anémie hémolytique de Minkowski-Chauffard ou microsphérocytose. La drépanocytose signifie que les hématies ont une forme de faucille. Les thalassémies désignent les anémies génétiques fréquentes dans les populations d'origine méditerranéenne. Des anomalies moléculaires servent à désigner le favisme par le déficit en glucose-six – phosphate-deshydrogénase, les leucinoses, mucopolysaccharidoses et sphingolipidoses qui désignent les anomalies chimiques de ces maladies métaboliques dues à des déficits enzymatiques génétiques. La fibrose kystique du pancréas ou mucoviscidose, maladie génétique récessive très fréquente chez les Caucasiens est aussi désignée par sa signature moléculaire, à savoir parmi les 1500 mutations qui la concernent, la plus fréquente est la delta F 508 du gène CFTR impliquant la protéine déficitaire.

Les syndromes malformatifs sont innombrables et de nouveaux syndromes apparaissent, car l'ADN ne cesse de muter. Plutôt que des noms d'auteur, ces syndromes sont dénommés par des acronymes indiquant les principaux signes, syndromes Vater, Charge, Léopard... Bref, la nosographie offre un corpus dont dispose le médecin pour le diagnostic tant des maladies communes, que de celles qui sont rares, les milliers de maladies génétiques et syndromes malformatifs nécessitant parfois l'usage de l'aide informatique, à condition de bien définir les items (donnée dysmorphologique et/ou malformation viscérale).

Nommer la maladie de son patient est essentiel pour calmer l'angoisse de l'inconnu. Les mots sont ensuite essentiels dans le dialogue médecin-malade, en choisissant ce qu'il convient de dire et de ne pas dire. Là intervient l'humanisme du médecin, je dirai sa culture, où le regard, l'écoute et l'art de la parole ont d'emblée un effet placebo avant que l'ordonnance soit éventuellement formulée.

Au début du XIX^e siècle naît la clinique avec la percussion et l'auscultation cardio-pulmonaire médiée par le stéthoscope grâce à l'oreille de flûtiste de Laennec et la méthode anatomoclinique, suivie des découvertes de Pasteur.

Annexe

Version originelle du serment d'Hippocrate traduite du grec par Émile Littré :

« Je jure par Apollon médecin, par Asclépios, par Hygie et Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses, les prenant à témoin que je remplirai, suivant mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement suivants :

Je mettrai mon maître de médecine au même rang que les auteurs de mes jours, je partagerai avec lui mon savoir et, le cas échéant, je pourvoirai à ses besoins; je tiendrai ses enfants pour des frères, et, s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement. Je ferai part de mes préceptes, des leçons orales et du reste de l'enseignement à mes fils, à ceux de mon maître et aux disciples liés par un engagement et un serment suivant la loi médicale, mais à nul autre.

Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif. Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté.

Je ne pratiquerai pas l'opération de la taille, je la laisserai aux gens qui s'en occupent.

Dans quelque maison que j'entre, j'y entrerai pour l'utilité des malades, me préservant de tout méfait volontaire et corrupteur, et surtout de la séduction des femmes et des garçons, libres ou esclaves.

Quoi que je voie ou entende dans la société pendant, ou même hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais des hommes; si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire! »

SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

LA VILLE DEMAIN ?

Par M. Michel Pétuaud-Létang

Membre résidant

À la création des villes, un lien indispensable, naturel, constitutif existait entre le territoire et le rassemblement d'un groupe humain dont les activités étaient issues des qualités de ce territoire. Les premiers hameaux dans lesquels les nouveaux sédentaires échangeaient avec les artisans et agriculteurs leurs productions spécifiques, prirent de l'importance et devinrent bourg puis cité et plus tard villes grâce à la qualité permanente de ce territoire. En revanche, de nombreuses cités importantes, même remarquables, sont devenues poussières.

Cette fragilité angoissante est une constante. Ces villes ont disparu, malgré leur importance, victimes de guerre, mais aussi et surtout à cause de l'épuisement des ressources de leur territoire. Celles qui ont perduré ont acquis une réputation marquée par un urbanisme et une architecture que pouvait leur permettre une économie locale prospère favorisant un rôle politique qui renforce leur avantage économique. C'est par exemple le cas de Bordeaux,



Temple de Jupiter Héliopolitain, Baalbek, Liban, III^e siècle, *Merveilles de la Méditerranée*, Arthaud, 1958, cl. Roloff Beny.

mais aussi pour d'autres raisons logistiques, militaires ou commerciales, Venise, Constantinople, Paris et beaucoup d'autres.

Aujourd'hui, tout est différent. Les raisons qui ont permis l'éclosion puis le développement des cités ne sont plus les mêmes. Les positionnements géographiques, logistiques ou politiques n'ont plus le même intérêt et donc la même valeur. Les villes qui ont dû leur développement, et même parfois un rôle capital, à des raisons dont certaines devenues obsolètes, ont dû trouver d'autres ressources ou disparaître. Épuisement des gisements miniers, modifications des moyens de transport, guerres en sont des causes.

Bordeaux, par exemple, a dû son développement à sa position logistique sur un fleuve en lien avec l'isthme qui sépare l'Atlantique du Bassin méditerranéen. Par l'estuaire, l'approvisionnement en cuivre et étain puis leur capacité à en faire du bronze ont été dès le ^v^e siècle avant notre ère, les premières activités économiques et industrielles qui ont assuré son succès. Plus tard, la richesse de ses productions agricoles et notamment du vin ont contribué à son épanouissement qui prit une ampleur très importante par les échanges commerciaux avec les nouveaux territoires d'Asie, d'Afrique et des Amériques au point d'être à la fin du ^{xviii}^e siècle le premier port de France.



La ville mange le territoire de Canton.



Le métro de Chicago.

Mais, tout en ayant changé, Bordeaux essaie de poursuivre sa riche histoire au cours de laquelle elle a prouvé qu'elle avait su s'adapter aux évolutions économiques, en cherchant d'autres activités qui puissent lui conserver son attraction et assurer à ses habitants un avenir autre que celui très limité que lui offre son urbanisme et son architecture du ^{xviii}^e siècle.

Toutes les villes dans le monde sont sujettes aux mêmes problèmes et elles y répondent, souvent dans l'urgence, de façon incongrue, voire catastrophique.



Smog à New York.

Couverture de *Courrier international*.

Destruction sauvage de la forêt.

La voiture y est prépondérante. L'air y est pollué, le silence absent, l'eau pure manque. Les villes ont perdu, dans un désordre urbain ébouriffant, l'échelle humaine et mis en cause la santé de leurs habitants.

L'avenir de nos enfants est dramatiquement incertain. Soudain les responsables prennent, tardivement, trop tardivement conscience, que le climat se réchauffe et qu'il faut résoudre les problèmes que pose la transition énergétique. Inondations violentes, sécheresses persistantes, incendies immenses, typhons destructeurs, économie perturbée, guerres multiples, c'est le temps des catastrophes.

Ne sachant comment échapper à ces sinistres, les hommes fuient vers des espaces considérés plus hospitaliers. Migrations et égoïsme s'affrontent. Et la ville attend les projets du futur...

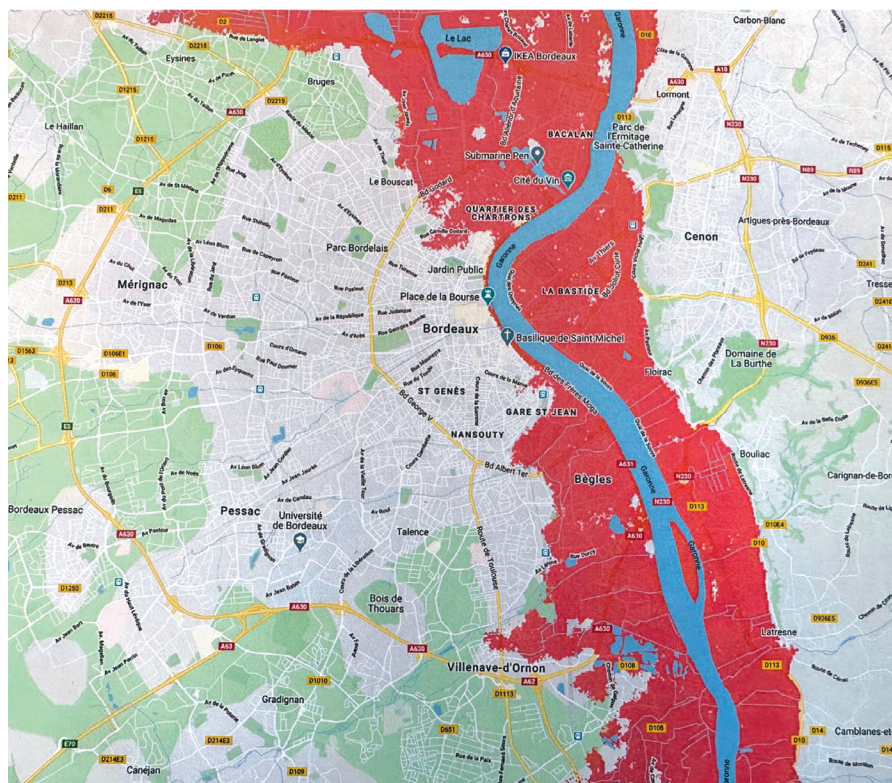
En attendant, l'eau monte... partout. Bordeaux aura de nombreux quartiers inondés d'ici peu.

Mais certains préfèrent faire la guerre apportant des effets collatéraux néfastes sur les économies de plusieurs pays de différents continents et les coûts de ces conflits réduisent les investissements qui seraient nécessaires pour engager les évolutions indispensables et urgentes. Alors on continue à laisser les choses en l'état, état dégradé et dégradant. Aucune décision ou loi n'est suffisante pour interdire les matériaux ou produits nuisibles dont la biodégradabilité ne les fera disparaître qu'au bout de 400 ans tels que les bouteilles en plastique. Sans parler des engrais et désherbants qui s'attaquent à notre santé. Pourtant, les avertissements furent prononcés dès 2015 dans les plus hautes instances internationales.

B. Stiegler, président de l'Institut de Recherche et d'Innovation, janvier 2019 : « *Les problèmes sont mal posés et on ne propose pas de méthodes d'action.* »



Migrants vers l'île de Lampedusa, Geo, hors série.



Bordeaux, plan des zones inondables PPRI.

L. Summers à Harvard en 2019 : *«Devant la catastrophe climatique annoncée, nous constatons une inquiétante cécité politique.»*

«La catastrophe climatique est annoncée à l'ONU par son Secrétaire général en novembre 2019»

Le GIEC : *«Il faut des changements sans précédent et immédiats»* (décembre 2019).

QUE FAIRE? Alors qu'on ne sait presque rien du futur.

Il suffit de regarder le *Plan Voisin* de Le Corbusier en 1925 qui envisageait de raser une partie de la rive droite pour créer des bâtiments de grande hauteur, espacés, afin d'assurer à leurs habitants un air pur, du soleil et une séparation des moyens de locomotion afin d'y vivre sain et heureux...



Le Plan Voisin, rive gauche, par Le Corbusier, Paris, 1925.

Heureusement, ou pas, on y a échappé...

Ces perspectives audacieuses n'ont jamais cessé, mais restent toujours hors sol, très loin des vrais problèmes que posent l'évolution non seulement de la société, mais surtout aujourd'hui du changement climatique.

Où en sommes-nous? Que sont devenues les relations naturelles et fondatrices entre villes et territoires?

Les villes ignorent et détruisent les territoires qui les ont nourris. À leur périphérie, 20 000 à 30 000 hectares sont artificialisés chaque année en France. Bétonnés pour entrepôts, commerces ou entreprises, ou logements ou autoroutes, ou autres moyens de déplacement, ces terrains agrandissent les espaces urbanisés, devenus inhumains, au détriment de leur qualité pour l'agriculture, mais surtout de leur capacité à répondre aux conséquences parfois dramatiques du réchauffement climatique. Cet agrandissement continu des villes et métropoles aggrave les problèmes. Il n'est pas maîtrisé. Il n'y a pas de projection sérieuse pour l'arrêter. *Zonage* fut le maître mot d'une urbanisation débridée et destructive, cause de la perte d'un environnement qui fut favorable aux hommes.

Il y a deux sujets apparemment différents, étroitement liés et dépendants, mais trop souvent gérés indépendamment l'un de l'autre. D'un côté, les villes avec leurs plans d'urbanisme, de l'autre les territoires associés, négligés. Définis comme non urbanisables, ils ont perdu leur rôle fondamental, même si quelques réserves sont indiquées et protègent en partie certaines de leurs richesses.

Ils ne peuvent être traités séparément, car ils dépendent l'un de l'autre même s'ils ne sont plus dans le même rapport de vie équivalent aux relations originelles.

L'organisation de notre avenir est systémique. La gestion de nos espaces de vie doit être globale. Son traitement parcellisé, commune par commune, au pouvoir limité, ne peut être suffisant ni satisfaisant.

La création des communautés de communes n'a pas mieux résolu les effets néfastes de dispositions qui, si elles espèrent en satisfaire chacune, ne sont pas en relation entre elles. Il s'agit des syndicats de l'eau, des ordures ménagères, des transports en commun, qui n'ont ni les mêmes limites territoriales, ni les mêmes dirigeants, ni une coordination globale entre eux.

Tous les responsables y pensent, mais les petits enjeux politiques locaux ralentissent dramatiquement l'avancée d'une réforme utile. Et cela coûte cher. En l'état, en France, les centres-villes n'ont pas assez de logements sociaux, les familles modestes sont contraintes d'habiter loin, d'avoir une auto, coûteuse et polluante, car il n'y a pas de moyens de transports collectifs bien répartis. Les périphéries et leurs voies de circulation sont saturées. Le tout est insatisfaisant pour tous.

Devant ce constat, il faut agir vite, car l'évolution du climat impose des réponses urgentes.

De l'ensemble des études et rapports des chercheurs en urbanisme, sociologie et économie, nous pouvons considérer que pour offrir à nos enfants un avenir sain et heureux, il conviendrait de :

- définir le périmètre d'une gestion cohérente;
- mettre en place une gouvernance au pouvoir garanti;
- répartir équitablement l'économie entre villes et métropoles;
- assurer une mobilité globale et gratuite pour les travailleurs;
- compléter les logements sociaux en équilibre avec les activités;

- proposer une autonomie énergétique pour l'ensemble des bâtiments;
- organiser une mixité offrant une proximité des services publics;
- placer la biodiversité au cœur de cette organisation comme aussi dans celles existantes.

Cependant, un tel projet est face à une conjonction de cinq évènements qui ne se sont jamais présentés ensemble : une augmentation considérable de la population, une évolution climatique très rapide, une tension guerrière mondiale, une économie disruptive, une pandémie planétaire.

Dans son rapport annuel de 2023, l'OMS conclut : « *Le problème NUMÉRO 1 n'est ni les vaccins, ni les médicaments, ni les hôpitaux, c'est l'URBANISME.* » Alors comment seront les villes de demain ? Dans ces circonstances, réaliser la perspective proposée peut paraître un énorme chantier. L'entreprendre est pourtant indispensable et sa réussite cruciale.

Pour cela, il faudrait dès à présent que chacun s'applique à respecter les recommandations en cours, car les élus ont enfin pris conscience de la gravité de la situation et ont indiqué les attitudes convenables à prendre. Cependant, il est évident que cela sera insuffisant, tout au moins en France, dans le schéma de gouvernance actuel parcellisé.

Pour obtenir un résultat, il est indispensable de réformer l'infrastructure institutionnelle, devenue obèse, lente et donc incapable d'accompagner nos actions individuelles, si respectueuses qu'elles puissent l'être des efforts demandés.

Une nouvelle infrastructure pourrait pouvoir gérer correctement et globalement dans un périmètre qui pourrait être le département. C'est une identité connue et respectée de ses habitants. Elle est historique. Elle ne remet pas en cause l'organisation du territoire national. Pour certains des corrections mineures pourront en améliorer les limites.

Pour les départements, la gouvernance pourrait être une équipe, élue au suffrage universel, sur un programme global : économie, mobilité, logement, énergie, équipements publics... qu'une nouvelle disposition avec la Région devra prévoir.

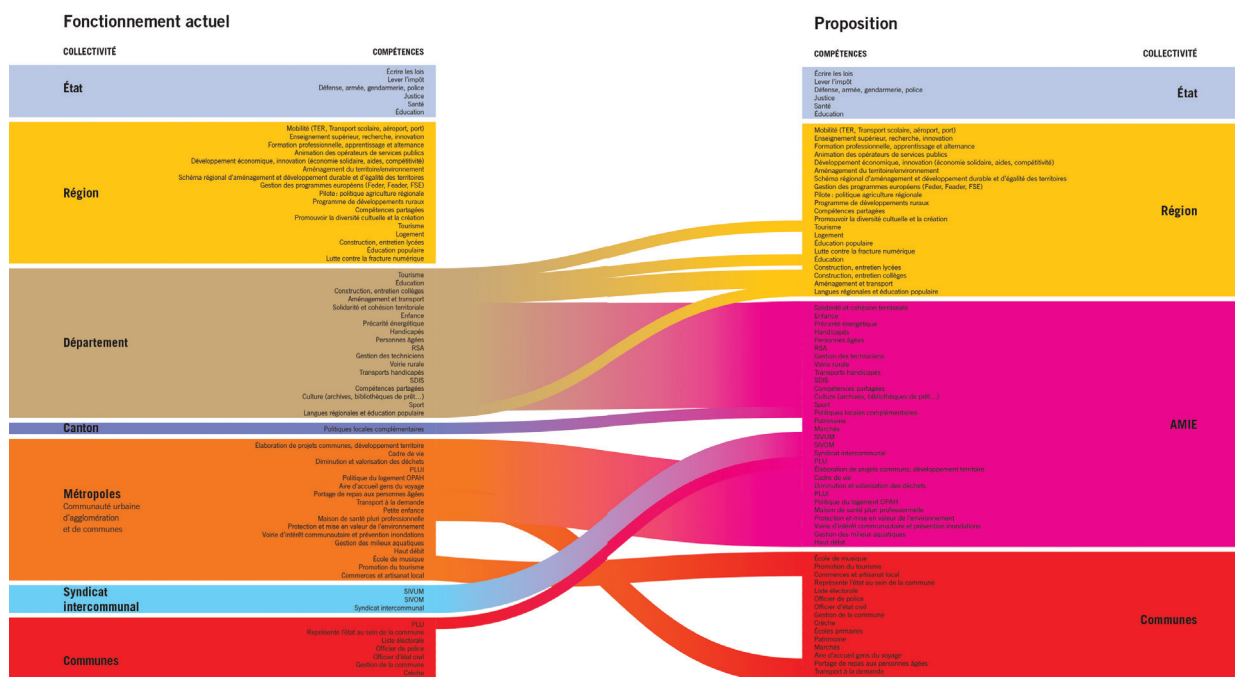
Il s'agit de compétences nouvelles qui viendraient éviter les doublons avec la région et les métropoles. Les fonctions actuelles d'aides sociales seraient conservées et harmonisées avec toutes celles qui existent par ailleurs.

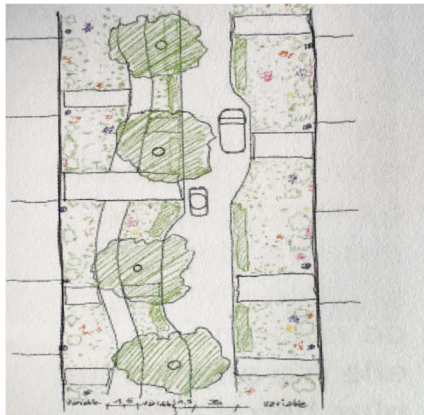
Cette gouvernance avec ses nouvelles compétences serait assimilée à une EPCI. Une EPCI est une structure juridique existante, qui peut lever l'impôt et ainsi assurer ses engagements sans s'ajouter aux impositions actuelles, mais au contraire en s'y substituant. Ce n'est pas une nouvelle « couche » administrative qui s'ajoute au « mille-feuilles » connu, mais au contraire c'est le remplacement des très nombreuses « couches » actuelles, coûteuses, et aux actions limitées et donc pas assez efficaces, par une seule « couche ».

Elle pourrait s'appeler A.M.I.E. : Aire Métropolitaine Intégrale Étendue.

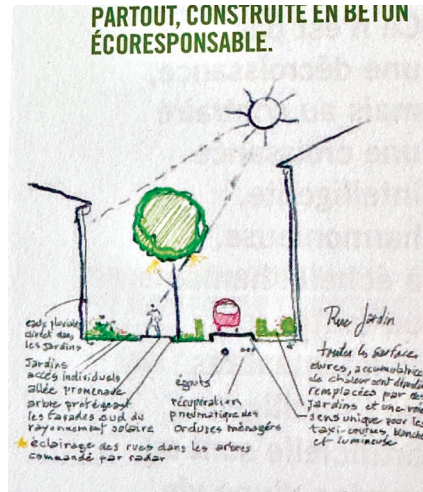
Un parlement composé de 40 % de femmes, 40 % d'hommes et 20 % de jeunes servirait de modérateur et de contrôle tous les 2 ans du respect des engagements programmatiques et des dépenses.

Les maires sauront alors quelle est leur place, leur rôle et pourront agir plus directement auprès de leurs administrés en respect des budgets qui leur seront alloués.





La rue jardin comportera des aires de stationnement, de différentes largeurs, pour les livraisons, les démenagements et les camions des entreprises de construction.



Plan de rue-allée et coupe sur rue-allée, « La ville est morte, vive les villes ! » (Michel Pétauud-Létang).

Demain pourrait être heureux si, grâce à cette nouvelle infrastructure, on redonnait vie aux villages et villes moyennes par un arrêt de l'extension des métropoles, afin de retrouver un air pur, un silence apaisant, une santé pérenne, une vie familiale large et sereine, une sociabilité enrichissante grâce à une proximité et une connaissance de l'autre retrouvée.

C'est grâce à une ossature urbaine équilibrée que les villes de demain assureront la qualité de vie souhaitée par leurs citoyens et une réponse au réchauffement climatique.

Les métropoles pourront, libérées des problèmes d'extension, gérer la limitation des voitures individuelles dans les rues, la transformation des rues en allées plantées, calmes, ombragées, fleuries, silencieuses, une mobilité plus souple, étendue, non polluante, la nature plus présente, les économies d'énergie, les commerces mieux répartis dans la ville et non à sa périphérie, assurer plus facilement l'accès à tous les services publics, car leur développement sur tout le territoire réduira la fréquentation de ceux qui, dans les villes et villages, auront trouvé à proximité ces services déployés équitablement par la nouvelle gouvernance globale du territoire.

Alors seront largement diminuées les causes néfastes de l'évolution du climat, et améliorés les échanges entre les citadins, tout en maîtrisant les réseaux sociaux par leur proximité et réduisant ainsi le besoin d'IA.

Ce sera une nouvelle croissance positive, car cette mise en œuvre nécessitera de nouveaux services et donc des métiers que les économies d'une gestion sans doublons permettront de financer.

Une meilleure répartition d'une économie en pleine évolution, une mobilité douce et rapide, des habitations proches de la nature, une autonomie énergétique, la mise en valeur d'une agriculture de proximité seront les éléments d'une croissance du capital social qui offrira une meilleure santé à tous dans des espaces apurés où nos enfants pourront vivre sainement et, espérons-le, heureux.



RÉCEPTIONS

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

RÉCEPTION DE MONSIEUR BERNARD CLAVERIE
EN QUALITÉ DE MEMBRE ASSOCIÉ

Accueil par M. Bernard Alaux

Membre résidant

Monsieur le président,
Monsieur le secrétaire perpétuel,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames et messieurs,
Monsieur le professeur et très cher Bernard,

J'ai le très grand plaisir d'accueillir comme membre associé de notre compagnie Bernard Claverie, qui va nous présenter une conférence sur « Intelligence humaine et intelligence artificielle ».

Bernard Claverie est une personnalité scientifique de réputation internationale pour son approche systémique et cybernéticienne et une personne très attachante pour son art de vivre, sa sensibilité et sa convivialité. Sa rencontre nous permet de voyager dans l'espace et dans le temps où l'émotion et la rigueur se fertilisent. Nous sommes immédiatement séduits par ses souvenirs d'enfance et la profonde reconnaissance qu'il voue à sa famille. Il en parle toujours avec beaucoup d'amour. Cette famille est le fil conducteur de sa vie. Il n'a eu de cesse de rendre ses parents fiers de sa réussite, dans ses études, puis dans sa vie professionnelle. Cette famille modeste a été très marquée par la musique : Josette Herald, sa maman, a été premier prix de violon de la Fondation Léopold Bellan de Paris en 1950, et son papa, premier prix de trompette au conservatoire de

Bordeaux. Ainsi se sont-ils rencontrés et c'est naturellement qu'il a cultivé dans sa jeunesse cette sensibilité par la pratique de la trompette au sein du conservatoire de Bordeaux.

Vous aurez compris que parmi ses trois principales passions la première est celle de sa famille.

L'aéronautique est la deuxième. Il obtint son brevet de pilote à seize ans et posséda très vite toutes les qualifications : bimoteur, vol de nuit, voltige... Mais il a été très marqué par son impossibilité d'en faire son métier à cause d'une mauvaise vision qui l'amena plus vers la lecture que vers le vol.

Sa curiosité interdisciplinaire lui permit alors de réaliser ce qui devint sa troisième passion : l'éducation et le désir de transmettre aux jeunes le savoir scientifique. Il a fait de la maxime de Danton : «Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple», l'un des axes de sa vie au service de la jeunesse universitaire en devenant très tôt professeur des universités, et c'est ainsi que je l'ai rencontré alors que j'essayais de promouvoir la culture scientifique pour tous.

Sa motivation a toujours été catalysée par son désir de comprendre le fonctionnement et les dysfonctionnements des systèmes complexes. Il s'était lancé dans des études en psychologie et en neurosciences et écrivit deux thèses, l'une ès sciences et l'autre ès lettres et sciences humaines. La première, dirigée par le professeur Hubert Montagner, de l'université de Besançon, traite de la régulation des distances interindividuelles en éthologie humaine. La seconde, qu'a dirigée le professeur Paty à Bordeaux, aborde, avant l'arrivée de l'imagerie médicale, la compréhension de la pensée grâce aux techniques de l'électrophysiologie cérébrale.

C'est ainsi que, doté de ces deux expertises, neurophysiologie et psychophysiologie, il a fait du rapport entre cerveau et comportement son domaine majeur d'investigation. Psychologue, certifié en écologie humaine et en physiopathologie, il est devenu au début des années quatre-vingt-dix le fondateur à Bordeaux, et l'un des pionniers en France, de la discipline et des formations de «sciences cognitives». Il a créé et dirigé le laboratoire de psychophysiologie cognitive de l'université Bordeaux Segalen, et au tournant du siècle l'Institut de cognitique qui est devenu l'École nationale supérieure de cognitique. Cette grande école d'ingénieur était alors l'une des quatre composantes initiales de l'Institut polytechnique de Bordeaux, l'une des fiertés scientifiques du

territoire aquitain. Il a dirigé cette école, l'ENSC, jusqu'en 2019, poursuivant ensuite ses travaux scientifiques de haut niveau.

Il a cofondé un laboratoire commun industriel Thales-ENSC portant sur l'ingénierie humaine aérospatiale et a permis à de nombreux doctorants de travailler concrètement sur la question des performances des hommes favorisées par les technologies, dans les cockpits ou les dispositifs de contrôle du futur. Il a été un pionnier du facteur humain et des usages des technologies autour des problématiques d'hybridité et de collaboration humain-autonomie artificielle. C'est au sein du laboratoire d'intégration du matériau au système du CNRS qu'il conduit aujourd'hui ses travaux de recherche et dirige des thèses.

Il a dirigé ou codirigé une trentaine de thèses, et publié en tant qu'auteur ou co-auteur plus d'une centaine de publications ou communications scientifiques. Citons deux de ses derniers ouvrages qui illustrent toujours son goût d'expliquer et de rendre la science accessible : *Introduction à l'épistémologie et à la méthode de recherche à l'usage des ingénieurs et scientifiques de l'industrie. Des théories pour la cognition – Différences et complémentarités des paradigmes*. Ses conférences sont très suivies et il reste toujours attaché à l'éducation scientifique des jeunes en remettant en cause les idées reçues ou les explications toutes faites dans le domaine du matérialisme cognitif, celui des rapports entre le cerveau et la pensée.

Toutes ces réalisations et réussites lui ont valu d'être promu commandeur dans l'ordre des Palmes académiques.

En tant que membre associé, Bernard Claverie sera d'un apport particulièrement intéressant et indéniable, pour notre compagnie par sa capacité à créer de l'interdisciplinarité, par son intérêt à transmettre la science, et par son souci de porter un regard scientifique et humain sur les problématiques de la cité.

SÉANCE DU 11 MAI 2023

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
ET INTELLIGENCE NATURELLE :
DE QUELQUES AMBIGUÏTÉS

Remerciement par M. Bernard Claverie

Élu membre associé

Les récents et incontestables succès de l'Intelligence Artificielle ainsi que les performances toujours plus spectaculaires des machines numériques, des drones, robots et autres véhicules autonomes amènent certains spécialistes de l'IA à la présenter et la faire considérer par le grand public comme un domaine spécifique de la technologie. Par voie de conséquence, on pourrait aujourd'hui réduire l'étude de la cognition à la connaissance d'une pensée artéfactuelle évaluée par les performances. Certains vont même plus loin en formant l'hypothèse que l'intelligence, c'est ce que font, ou feront bientôt, les machines dites intelligentes, et l'IA générale serait une intelligence « pure » et complète qu'essaye d'approcher le cerveau humain.

Ce statut singulier, basé sur la performance et qui mobilise les milieux et politiques socio-économiques comme certains penseurs transhumanistes, peut-il pour autant être conçu sans référence à l'homme, à sa pensée naturelle et plus largement à sa place dans le monde du vivant ? Ce texte affirme le contraire et tente de montrer comment la métaphore d'une IA toute puissante peut être ramenée au problème global de la valeur biologique des intelligences. Basé sur un double argument structural et fonctionnel, il postule que l'avenir de l'IA se trouve dans un retour à l'enrichissement par des dimensions jusqu'ici négligées

par les technologues : la conceptualisation, l'intuition, l'affectivité, les émotions, l'erreur, l'humour... et que l'intelligence artificielle est une belle réalisation, mais ce n'est pas (de) l'intelligence.

Ce texte rend compte de la conférence donnée par l'auteur à l'Académie le 11 mai 2023, et reprend avec la même conviction certains autres arguments développés dans des travaux antérieurs. Les figures simplifiées qui l'accompagnent s'inspirent de celles commentées et discutées lors de la conférence.

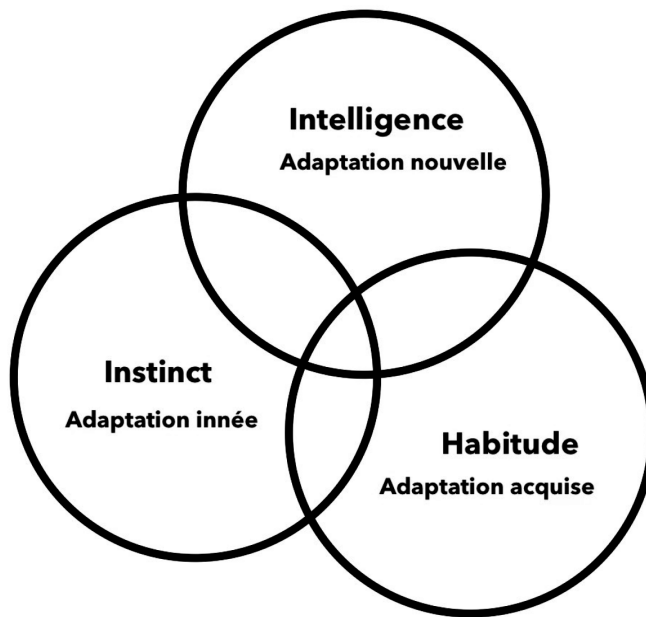
L'intelligence vue par les psychologues

L'un des grands psychologues de l'intelligence, Édouard Claparède, a donné naissance au début du siècle dernier à l'un des principaux courants de l'approche scientifique des phénomènes mentaux. Il tentait alors de débarrasser la psychologie des a priori philosophiques et métaphysiques et de la fonder sur des bases biologiques attestées. Cet empirisme posait alors le but de la recherche sur ces phénomènes comme celui de leur fonction. Ce « point de vue fonctionnel » est celui selon lequel la fonction est « ce qui lie le fait à expliquer et la totalité de la conduite » (*sic*)¹. Ainsi Claparède, pour l'exemple, s'est-il intéressé au sommeil² dans le cadre de l'attribution d'une fonction : comme un processus adaptatif de récupération et de prévention de la fatigue, et non comme on le pensait jusqu'alors un simple phénomène cérébral passif. Le comportement, observé chez tel individu, est lié par la fonction à un besoin. Même si certains prédécesseurs tels que William James avaient montré la voie, cette approche a résolument inscrit la psychologie du côté des sciences alors qu'elle n'était alors conçue que comme part accessoire de la philosophie.

C'est donc l'adaptation qui est à l'origine de la vie mentale; elle est une nécessité sans laquelle l'individu disparaîtrait et l'espèce avec lui. Ce fonctionnalisme intégrait alors la psychologie dans l'ensemble beaucoup plus vaste de la biologie humaine; la conception de l'intelligence est devenue celle d'une fonction active d'adaptation aux situations nouvelles. C'est une adaptation mentale aux circonstances, suppléant par des formes vicariantes aux insuffisances des adaptations automatisées, innées ou

1. Jean Piaget, « La psychologie d'Édouard Claparède », dans E. Claparède (édition posthume refondue), *Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale*, vol.II, Les méthodes, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1947.

2. E. Claparède, « La question du sommeil », *L'Année psychologique*, t.18, 1912, p. 424-467.



1 | La fonction d'Intelligence pour Claparède s'inscrit en complémentarité des fonctions d'adaptation innée, l'instinct, et d'adaptation acquise, l'habitude.

appries. Elle se place donc entre l'instinct, forme héritée de l'adaptation, et l'habitude, ou adaptation acquise, permettant ainsi à l'individu de gérer une relation réussie au monde. Elle est à la fois comportement et aptitude, et face à la nouveauté, si l'individu tâtonne, ce n'est pas de façon aléatoire, mais par des allers-retours stratégiques que Claparède [fig. 1] puis Piaget préciseront comme s'organisant en performance, selon l'âge et l'expérience. On a montré que c'était toujours avec une meilleure performance dans la confrontation au milieu.

Pour les psychologues fonctionnalistes, donc et depuis cela, l'intelligence est la façon qu'a un individu de s'adapter activement à une situation qui échappe à l'instinct ou à l'habitude; c'est en quelque sorte « l'aptitude à résoudre un problème non directement résoluble³ ».

3. Définition que l'on trouve ainsi formulée par Piaget, et qu'il attribue à Claparède, dans J. Piaget, *L'Intelligence*, Paris, PUF, 1959. – Ou encore : « une adaptation mentale aux circonstances nouvelles » dans J. Piaget, *La psychologie de l'intelligence*, Paris, Armand Colin, 1947.

La psychologie de l'intelligence a été francophone ; elle n'a rien à envier aux Anglo-Saxons. Ainsi, à Paris, le grand psychologue Alfred Binet⁴ et le psychiatre Théodore Simon⁵ se sont à la même époque intéressés à ce qui constituait l'intelligence : ses composants pourrait-on dire. Ils recherchaient la meilleure performance de ce qui peut être objectivement déterminé comme contribuant à une intelligence globale, et cela en matière de logique, d'arithmétique, de mémoire, de langage... L'intelligence était conçue comme opératoire et diversifiée ; on en fit un test, une « échelle métrique », celle des différentes formes de l'intelligence. Elle entraîna alors dans le domaine de la mesure et devint l'objet privilégié de la psychométrie. Depuis, l'intelligence est « ce que mesure le test », le coefficient d'intelligence « QI » en est sa mesure, centré et réduit dans sa diversité pour s'échelonner dans une célèbre distribution « en cloche » autour d'une valeur arbitrairement choisie de cent.

Deux visions complémentaires, deux intérêts premiers sont donc à la manœuvre de la définition de l'intelligence. La conception fonctionnaliste privilégiait plus le diagnostic et la mesure comportementaliste que la métrique des composantes de l'intelligence. Celle-là permettait pourtant d'appliquer les méthodes des statistiques aux résultats des tests. Aussi le débat s'est-il constitué en parallèle, probablement avec de multiples interactions, chez les Anglo-Saxons. Charles Spearman⁶ découvrit, grâce à l'analyse factorielle, le dénominateur commun à l'ensemble des aptitudes qui forment l'intelligence globale : le célèbre « facteur g ». Il est la composante principale de plusieurs facteurs spécifiques et concerne toutes les branches de l'activité intellectuelle. On a ainsi une fonction fondamentale, et des éléments restants et spécifiques de l'activité, la bonne performance dans un domaine étant indicatrice de bonnes performances dans les autres domaines. L'intelligence est donc conçue comme une déclinaison par domaines d'une « intelligence générale ». Thurstone⁷ précisait cela

4. Alfred Binet, *L'Étude expérimentale de l'intelligence*, Paris, Schleicher, 1903. – Selon Binet, « elle n'existe que parce qu'elle sert à quelque chose... à nous adapter mieux au milieu physique de la nature et au milieu moral de nos semblables », passage cité par Pierre Oléron, dans *L'intelligence*, Paris, PUF, 1974.

5. Alfred Binet et Théodore Simon, « Méthodes nouvelles pour le diagnostic du niveau intellectuel des anormaux », *L'Année psychologique*, t.11, 1905, p. 191-244.

6. Charles Spearman, "General intelligence objectively determined and measured", *American Journal of Psychology*, t.15, 1904, p. 201-293. – Id., *The Nature of Intelligence and the Principles of Cognition*, Londres, Macmillan, 1923.

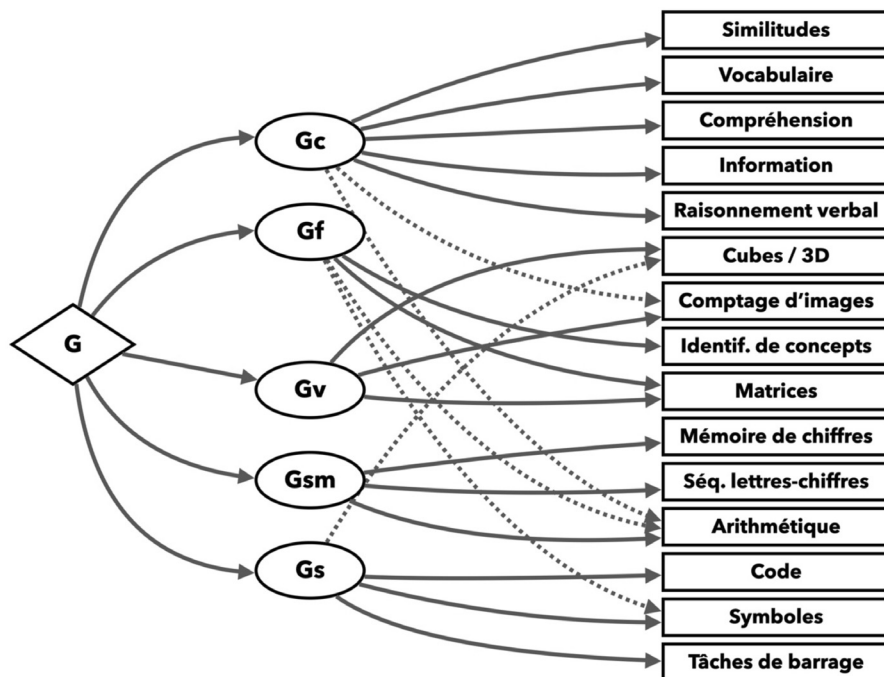
7. Louis Léon Thurstone et Thelma Gwinn Thurstone, *Factorial Studies of Intelligence*, Chicago, University of Chicago Press, 1941.

et considéra plutôt l'intelligence comme la combinaison des « aptitudes mentales primaires », une somme en quelque sorte de différents facteurs de base. Il en dénombrait cinq indépendantes : numérique, spatial, verbal, de raisonnement, de fluidité verbale et de la pensée.

Depuis ces débats, la situation n'a pas évolué et le domaine se partage entre ceux qui considèrent l'intelligence comme une fonction globale qui se déploie, avec plus ou moins de succès dans différents domaines auxquels le sujet est confronté, et ceux qui la conçoivent comme une forme constituée de différentes aptitudes contribuant de concert à l'adaptation de l'individu à son milieu et à la résolution des problèmes qu'ils lui posent. La différence est certes question d'experts, mais elle prend aujourd'hui un ton particulier avec le renouveau de l'intelligence artificielle (IA) et l'ambition qu'ont certains de construire des artefacts intelligents et le projet que d'autres ont d'une IA générale compétente en tout. Sans laisser ce débat aux informaticiens, on remarque ici l'opposition classique entre deux tendances bien connues de la psychologie, celle de l'observation et du diagnostic pour laquelle le modèle reste secondaire, et celle de la modélisation et de l'expérimentation qui étudie la validité des modèles. Chacune a ses limites, pourtant décrire d'un côté ou expérimenter de l'autre, c'est déjà modéliser, et la recherche sur l'intelligence est donc, en quelque sorte, une recherche de la modélisation de la fonction d'aptitude à résoudre des problèmes... Peu importe le sens de la conception intellectuelle, l'expérience est la recherche d'une fonction, le diagnostic est une description fonctionnelle. La différence réside en ce que le modélisateur postule la fonction, simple partie de son modèle, et qu'à force de la rechercher, il la trouve parfois, ou pense la trouver. Mais y croit-il vraiment ?

Plus récemment, toujours dans la perspective d'une analyse multidimensionnelle de l'intelligence humaine, on a pu décomposer ou préciser d'autres éléments d'intelligence. Mais c'est à Cattell et à ses élèves que l'on doit une généralisation plus englobante d'une intelligence fluide opposée à une intelligence cristallisée⁸, que certains ont montrées œuvrant de concert. La première est basée sur la capacité de raisonner et d'innover dans la pensée à partir de concepts généraux ou de formes, en exploitant des informations familières et les mêlant à de nouvelles procédures. La seconde s'appuie sur des connaissances acquises et organisées, et sur la

8. Raymond Bernard Cattell, *Abilities: Their Structure, Growth, and Action*, New York, Houghton Mifflin, 1971.



2 | Représentation fonctionnelle permettant de comprendre la multiplicité des composantes de l'intelligence selon les psychologues : Modèle CHC (voir le texte) qui illustre une conception hiérarchique de l'intelligence générale constituée (ou en surplomb selon certains) de différents types d'intelligences (cristallisée, fluide, verbale, de mémoire, de rapidité), permettant l'expression de performances adaptatives et de résolution de problèmes (identifiées par des tests codifiées tels la Wechsler Adult Intelligence Scale - WAIS).

capacité de les communiquer et de raisonner en utilisant des expériences ou des procédures apprises grâce à l'expérience ou l'éducation.

Le modèle général qui en est issu, dit CHC pour Cattell-Horn-Carroll, est depuis les années 1990 une référence de la psychologie de l'intelligence [fig. 2]. Il s'agit d'une conception hiérarchique des performances cognitives qui combine sous le « facteur g » les aptitudes fluides (Gf) et cristallisées (Gc)⁹ enrichies de « trois strates¹⁰ » de traitement visuel (Gv), de mémoire à court terme (Gsm) et de vitesse de traitement (Gs) auxquelles on peut ajouter par recombinaison la récupération à long

9. R.B. Cattell, "Theory of fluid and crystallized intelligence: A critical experiment", *Journal of Educational Psychology*, t.54, 1963, p. 1-22.

10. John Bissell Carroll, *Human Cognitive Abilities: A Survey of Factor-Analytic Studies*, New York, Cambridge University Press, 1993.

terme (G_r) et les connaissances quantitatives (G_q)¹¹. L'intelligence globale, telle que nous la connaissons, dépendrait donc de capacités intermédiaires de vitesse, de mémoire et d'indexation, de distinction et de généralisation, principalement dans les domaines visuel et auditif. Certains continuent d'enrichir la théorie en identifiant d'autres facteurs généraux intermédiaires et jusqu'à quelque soixante-dix habiletés cognitives plus spécifiques¹².

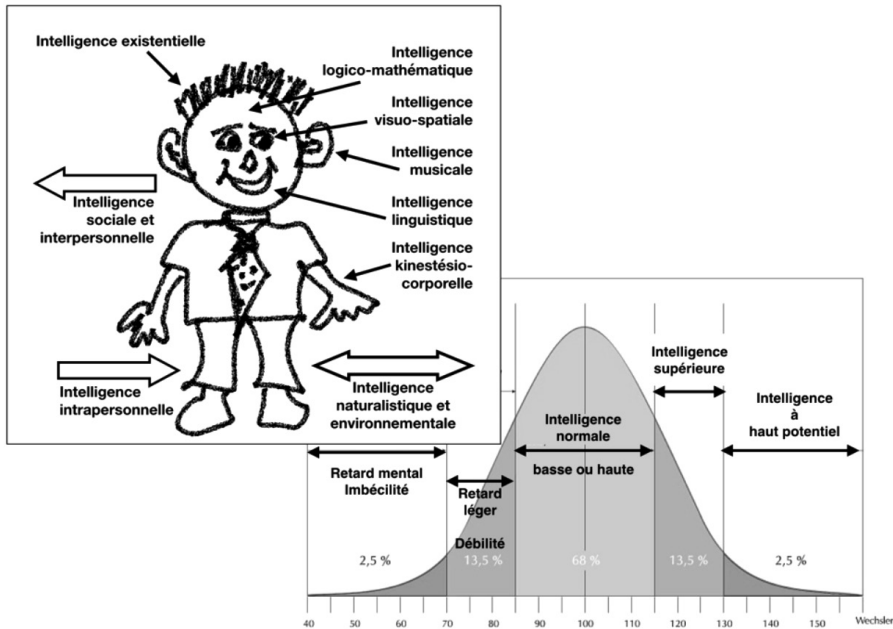
La liste n'est pas close, et le débat non plus; il n'a plus trop de sens. La forme hiérarchique du modèle reste cependant intéressante. On peut en retirer deux grandes idées : l'intelligence est une fonction adaptative et elle peut être approchée par un facteur général («g») dont la mesure serait un coefficient d'intelligence (QI). Elle mobiliserait des éléments fluides ou cristallisés selon le type de tâche à accomplir, pour l'expression de compétences plus ou moins adaptées aux situations multidimensionnelles complexes.

Mais que se passe-t-il lorsqu'un ou plusieurs des modules de l'un ou l'autre des étages est dysfonctionnel? C'est à partir de cette réflexion que la neuropsychologie s'est emparée de la question : celle des aptitudes altérées ou conservées chez des patients au cerveau lésé caractérisés par certaines diminutions spécifiques de la performance mentale. Chez des sujets atteints de lésions focales, on observe que des facultés intellectuelles peuvent être conservées, d'autres disparaissent, enfin d'autres sont suppléées avec plus ou moins de succès. L'observation en «en moins» des patients cérébrolésés et celle en «en plus» des génies précoces ont permis au psychologue Howard Gardner de déduire jusqu'à neuf formes d'intelligence¹³ celles qui se voient et caractérisent l'individu. Elles sont linguistique, logicomathématique, musicale, spatiale, kinesthésique, interpersonnelle, intrapersonnelle, et naturaliste et existentielle/spirituelle |fig. 3|.

11. Jocelyn Horn Newton et Kevin McGrew, "Introduction to the special issue: current research dans Cattell-Horn-Carroll based assessment", *Psychology Dans the Schools*, t.47, 2010, p. 621-634.

12. K. McGrew, "CHC theory and the human cognitive abilities project: standing on the Shoulders of the Giants of Psychometric Intelligence research", *Intelligence*, t.37 (1), 2009, p.1-10.

13. Howard Gardner, *Frames of Mind: the Theory of Multiple Intelligence*, Londres, Hachette UK, 1983.



3 | Différences qualitatives (d'après les neuf intelligences de Gardner) et quantitatives selon une distribution dite normale, variant d'une intelligence faible à un haut potentiel mental. Chacune des différentes intelligences est distribuée selon une courbe de normalité (de type Wechsler, *op.cit*). Les intelligences selon Gardner correspondent à des performances adaptées à des compartiments adaptatifs (repris de Claverie, 2022).

Ce type de classifications trouve aujourd'hui un large écho¹⁴ dans un domaine où la psychométrie est devenue une pratique courante de normalisation sociale. On évalue des enfants dits à haut potentiel, et on la considère pour un apprentissage adaptatif, une éducation individualisée, pour la valorisation des différences... Chacun cherche à montrer en quoi il est plus intelligent, qu'il l'est tout de même dans tel ou tel domaine : une forme d'intelligence à la carte. L'intelligence globale est alors à concevoir comme l'aptitude accessoire qui coordonne plus ou moins des intelligences multiples à valoriser. On en parle grâce à des mesures codifiées qui permettent de situer, orienter, prendre en charge des sujets considérés dès lors comme des entités originales dans un monde de grande variabilité. Chacun a son intelligence et la société doit lui permettre de la réaliser; dans une forme d'inversement, à notre époque, c'est la société et le monde qui doivent s'adapter dans le respect des différences.

14. B. Claverie, « L'IA, entre naturalité et mystification », dans Stéphane Kalla et Berna Oruç (dir.), *Intelligence artificielle : risque ou opportunité ?*, Paris, L'Harmattan, 2022, p. 85-103.

L'intelligence des technologues

C'est paradoxalement autour d'une interrogation fonctionnaliste que s'est élaboré le projet de l'intelligence artificielle¹⁵. Le but était alors de savoir plus que de pouvoir : comprendre au mieux la pensée humaine pour l'imiter, et ainsi contribuer en retour au savoir sur l'intelligence humaine. On ne fabrique pas d'avions pour comprendre ce qu'est le vol des oiseaux, de sous-marins pour la nage des poissons, de robots pour la marche du chien, le saut du cheval ou l'équilibre bipède des grands singes. Et l'IA, envahie de technique, s'est éloignée de la science de l'esprit humain. Bien entendu, il y eut des allers-retours, et des débats entre des informaticiens, psychologues et technologues. Mais force est de constater que si l'on fabrique parfois des machines pour savoir quelque chose de la nature¹⁶, c'est surtout pour la dépasser, voire la maîtriser, la contrôler, l'exploiter et la superviser.

Certains aujourd'hui redoutent que ce soit pour la dominer, voire l'écraser, et même la remplacer. Le débat a glissé, il est ailleurs que dans la connaissance : il s'agit de technique, de technologie, et donc de compétition à l'intelligence sans trop savoir ce que c'est, pourvu que la performance soit au rendez-vous. Dans ce monde, l'IA n'est plus réellement scientifique, mais guidée par des ingénieurs, par quelques informaticiens stars et par des grandes firmes, Gafam et Batx, derrière lesquelles s'engouffrent nombre d'industries et sociétés financières. Le but n'est plus de savoir pour savoir, mais de conquérir de nouveaux marchés. Ce n'est plus de science humaine dont il s'agit, mais de « supériorité brute », d'« intelligence générative », bientôt d'« intelligence substitutive ».

L'intelligence artificielle s'est développée au siècle passé avec d'une part les systèmes experts, c'est-à-dire des programmes d'IA visant à répondre à des questions précises dans un domaine particulier, et d'autre part les réseaux de neurones pour l'usage de la perception artificielle et l'apprentissage. Elle a eu pour vocation principale d'assisté l'humain et cela grâce aux capacités fantastiques des machines à calcul, des capteurs et des effecteurs mécaniques. La machine était au service de l'humain

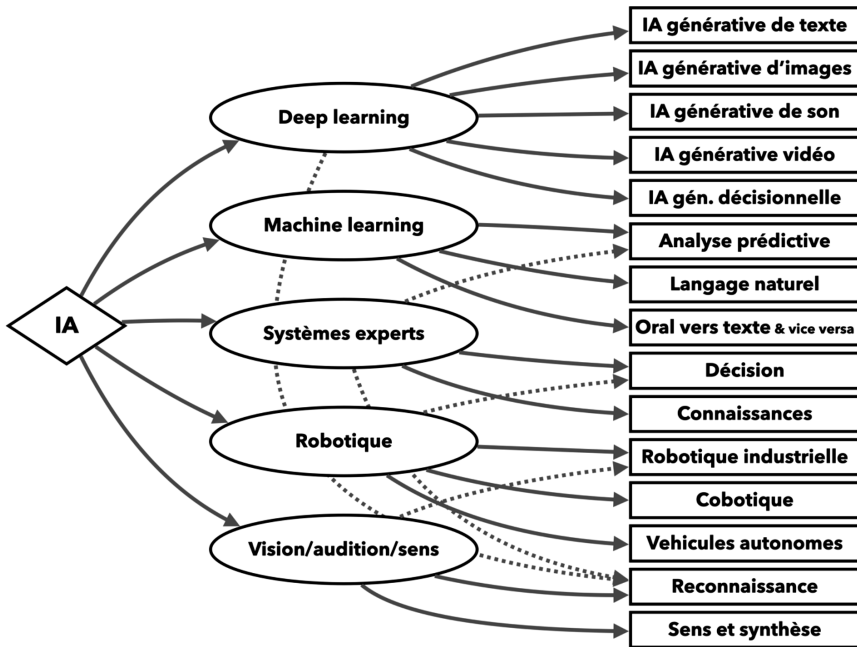
15. Colloque organisé durant l'été 1956 au Dartmouth College (l'une des plus anciennes universités privées américaines, située à Hanover, New Hampshire). Le terme « artificial intelligence » y fut fort malheureusement proposé, puis adopté par la communauté scientifique comme intitulé du domaine de recherche.

16. La connaissance de l'inconnu à partir du connu est l'une des bases de la pensée de Jean-Baptiste Vico, qui est considéré comme l'un des pionniers de la pensée constructiviste : cf. Ernst von Glasersfeld, "An introduction to radical constructivism" dans Paul Watzlawick (dir.), *The Invented Reality*. New York, Norton, 1984, p.17-40.

dans une utilité d'augmentation. Dans une telle vision, l'humain interagit avec l'appareil doté d'autonomie, dans une problématique d'IHM (interface homme-machine) et plus récemment de collaboration et de partage (HAT pour *human-autonomy teaming*). La logique et le calcul ont été utilisés pour compléter l'intelligence humaine, l'augmenter, lui éviter des erreurs ou la libérer de tâches ingrates ou répétitives; il ne s'agissait pas d'un substitut de l'intelligence. Ils ont également, plus discrètement, été utilisés pour étudier l'intelligence, avec des tests et mesures plus intégrées, situées, adaptées... Il est indéniable que l'IA a servi l'humain et la connaissance de l'humain. Le tournant du siècle a vu des dépassements s'imposer, notamment avec ce qui est désigné aujourd'hui comme « intelligence artificielle générative » (Gen AI).

Les machinistes n'ont pas cherché à développer ainsi une intelligence, ils la simulent, peu importe comment, renvoyant l'intelligence aux beaux jours des mystères du béhaviorisme et de « la boîte noire ». Rien ne serait possible sans deux phénomènes socioéconomiques concomitants : un renouveau du connexionnisme théorique (lui aussi imité) grâce à la puissance de calcul et la taille de mémoire des machines, et une forme de pillage de l'intelligence humaine et de ses productions qu'on a numérisées, créant l'illusion d'une connaissance générale. La conséquence était attendue : un engouement social indéniable pour l'usage et le recours substitutif à ces algorithmes plutôt qu'à l'effort intellectuel que demandent les « actes d'intelligence ».

Mais peut-on reprocher aux usagers de l'IA générative et des machines autonomes de privilégier le « tout machine » au dur et fastidieux apprentissage des mathématiques, des langues vivantes, à la pratique de la lecture et parfois aux contraintes des relations sociales ? Ils sont les enfants d'une époque d'aphasie culturelle, de facilité, et de contestation de tout ce qui est établi. Ils sont les consommateurs dépendants des informations générées. Peu importe qu'elles soient vraies pourvu qu'elles plaisent et soient faciles, et qu'elles sortent de la « *black box* » pourvu qu'on lui fasse confiance ou qu'on préfère ignorer son intérieur. La rupture avec l'écrit au bénéfice des vidéos, des tutos et des informations générées, qu'elles soient approximatives ou « fake », permet aux imitateurs d'intelligence de prospérer à coups de tweets, de stories, d'abréviations et de clips, pour une grande banalité de la culture qui perd l'intelligence humaine, au lieu de l'augmenter. Elle égare l'expertise humaine, les sentiments et les besoins, en remplaçant tout cela par des calculs. Elle dilue la pensée dans le conditionnement et dilue l'esprit critique dans la confiance dans la boîte noire.



4 | Une classification de différents domaines de l'IA. Elle est issue des expertises et des méthodes cognitivistes et computationnelles, connexionnistes ou comportementales - les champs peuvent se superposer : e.g. le « *deep learning* » peut être considéré comme partie du « *machine learning* ». Ce type d'inventaire est purement descriptif et ne revêt aucun aspect fonctionnel.

S'agit-il d'intelligence ? Même si la structure descriptive des domaines de l'IA donne une forme hiérarchique analogue à celle des modèles admis, peut-on concevoir une « intelligence des artefacts » (IA) qui se déploierait dans des IA intermédiaires, elles-mêmes en surplomb de fonctions applicatives ? Peut-on également imaginer une même IA qui émergerait de fonctions techniques de base [fig. 4] ? La question n'est pas là ; elle n'a pas à notre époque de sens. Il ne s'agit que de domaines techniques et se prévaloir d'une similitude serait une tromperie.

Ainsi, les « *big datas* » ont remplacé la notion de mémoire, les « *analytics* » celle de stratégie, la « suprématie quantique » l'aptitude au calcul, et les « cerveaux artificiels » flirtent avec l'« implant cérébral »... Même le projet de « *l'upload* » est une idée envisagée pour transférer sur un ordinateur des souvenirs de sujets humains, et celui l'« hybridité anthropotechnique » pour brancher des cerveaux sur le monde numérique. À la fin, tout se compte en rendements, actions et capitalisation dans des sommes

colossales qui n'ont d'homologues que les chiffres des capacités stupéfiantes des machines, et peut-être bientôt le nombre de personnes qu'elles mettront au chômage ou précipiteront dans l'exclusion. Pourtant, et nous allons le montrer, l'intelligence artificielle manque d'une qualité fondamentale dans ce qu'elle serait intelligente : le naturel.

Les allers-retours de l'IA aux théories de l'esprit

L'IA est donc souvent décrite selon le domaine de son application matérielle (gestion de connaissances, robotique, autonomie...) ou selon le développement d'outils les plus performants possibles (systèmes experts, *machine learning*, *deep learning*...) au service d'autres disciplines ou champs socio-économiques (pilotage, industrie 4.0, décision bancaire...). Si elle permet des avancées dans la connaissance d'un domaine, c'est aujourd'hui plus comme outil que comme modèle. Pourtant, les sciences de l'esprit doivent beaucoup à l'IA historique.

Tout a commencé par la cybernétique de Wiener¹⁷, et les conférences Macy¹⁸ au début desquelles McCulloch et Pitts¹⁹ donnent l'idée d'une théorisation de l'élément unitaire du cerveau : un neurone formel. Cet automate à seuil permet d'introduire l'idée de fonctionnement en « tout ou rien ». Cela ouvre la voie à la fois à une conception de la logique, à la base du fonctionnement théorique de la pensée, et à la méthode de calcul binaire automatique, en 0 ou 1. Sans ici développer l'histoire de ceux qui ont contribué aux développements de la pensée logique et de l'informatique, on citera Von Neumann²⁰ qui fit de l'idée du neurone formel des systèmes digitaux (automatic digital systems) en les introduisant dans une architecture de « machine de calcul » (computer machine),

17. Norbert Wiener, *Cybernetics or Control and Communication in the Animal and the Machine*, Paris, Hermann, 1948.

18. Les conférences de la fondation Macy ont été organisées à l'initiative du neurologue Warren McCulloch, à New York; elles ont réuni de 1942 à 1953 des mathématiciens, électromécaniciens, psychologues, anthropologues et économistes pour fonder une science générale du fonctionnement des systèmes et de l'esprit humain. Elles ont inspiré les actuelles sciences cognitives, sciences de l'information et sciences des systèmes.

19. Warren McCulloch et Walter Pitts, "A logical calculus of ideas immanent in nervous activity", *Bulletin of Mathematical Biophysics*, t.5, 1943, p.115-133.

20. John von Neumann, First draft of a Report on the EDVAC - technical report, University of Pennsylvania, Moore School of Electrical Engineering, 1945; réimpression dans Nancy Stern, *From ENIAC to UNIVAC: an appraisal of the Eckert-Mauchly computers*, Bedford, Digital Press, 1981, p.177-246.

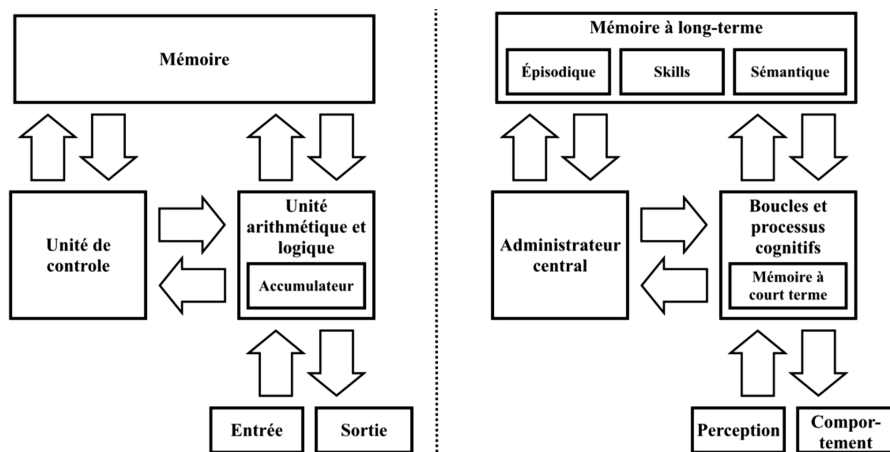
ouvrant la voie au courant symboliste. De manière distincte, Rosenblatt²¹, en les associant, en fit des machines de vision artificielle et d'identification de lettres. Il inventait les « réseaux de neurones » et le connexionnisme. Les architectures symbolistes à la Von Neumann ont largement inspiré les psychologues qui ont trouvé en elles les moyens de modéliser les fonctions mentales et l'intelligence à partir de la logique. Les architectures connexionnistes à la Rosenblatt ont quant à elles rencontré l'intérêt des neurophysiologistes qui y voyaient une source d'inspiration pour les modèles de réseaux nerveux. C'est notamment cette piste qui permet de proposer des modèles de constitution interne de la « boîte noire » dans l'étude du comportement²².

Pour ce qui est de la psychologie, s'il y a une mémoire à long terme et une autre à court terme, ce n'est pas parce que les neurologues les ont trouvées à l'IRM, mais probablement parce que le glissement du symbolisme au cognitivisme a montré comment les mémoires vives et de masse des ordinateurs étaient des nécessités pour le calcul, et qu'elles donnaient un modèle explicatif des limites humaines. L'inverse est vrai. Le mouvement de la cybernétique vers l'informatique a été fertile. Et si deux courants de l'IA s'affrontent encore aujourd'hui, symbolisme contre connexionnisme, c'est que le premier s'est inscrit en retour dans les traces du cognitivisme psychologique alors que le second a emboîté le pas de l'émergence²³ dans les réseaux de neurones dont certains en décrivaient à l'époque

21. Frank Rosenblatt, "The perceptron: A probabilistic model for information storage and organization in the brain", *Psychological Review*, t.65 (6), 1958, p.386-408.

22. Le « symbolisme » (ou cognitivisme pour les psychologues) s'attache à la décomposition de la pensée en sous-programmes, sorte de modules indépendants, articulés les uns aux autres selon des règles logiques ou sémantiques. Il repose sur des suites organisées d'instructions déclarées dans un langage formel qui s'exprime de manière conventionnelle et réglée. Le « connexionnisme » mise sur l'organisation architecturale des réseaux en mimant grossièrement, le plus souvent par simple copie, quelques lois des systèmes neuronaux et ceux de leur plasticité lors des phases d'apprentissage. Il impose une confrontation avec un milieu spécifique, défini et donc parfaitement limité, en adoptant pourtant les principes d'une modification bouclée de la structure d'intelligence (réseaux neuronaux, logique floue, algorithmes génétiques...). Le « comportementalisme » s'attache, en interface, à l'imitation d'éléments de pensée subjective liés à la sensation, à la perception, à la mémoire et à l'expression comportementale concrète, dans le cadre des régulations cybernétiques. Ce dernier domaine s'intéresse depuis peu (enfin !) aux aspects affectifs de la pensée (affective computing) et tente de mécaniser et automatiser les processus cognitifs en « simulant » quelques émotions.

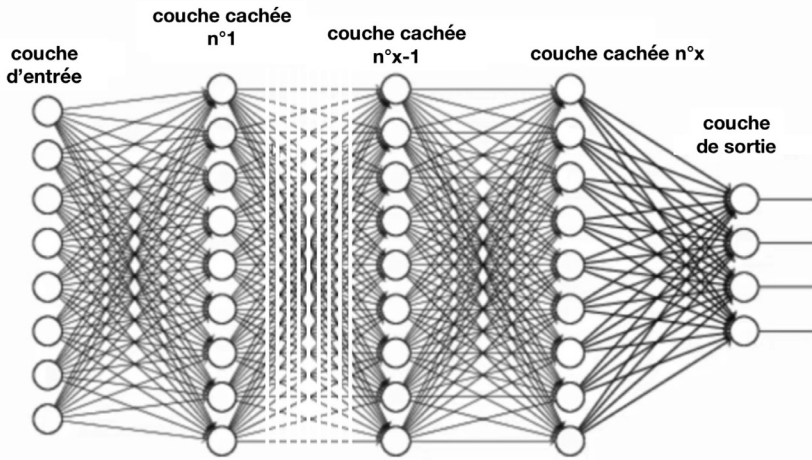
23. Humberto Maturana et Francisco Varela, *Autopoiesis and Cognition - The Realization of the Living*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Company, 1979.



- 5 | Analogie entre la conception de la machine symboliste utilisée en IA et la conception cognitive de la pensée naturelle : à gauche, architecture d'un ordinateur de type Von Neumann, avec les différents composants nécessaires d'entrée/sortie de calcul, de mémoire et de stockage ; à droite organisation psychologique interne de la « boîte noire » behavioriste proposée pour en dépasser les limites conceptuelles par la psychologie cognitive.

le fonctionnement rudimentaire pour gérer des matrices d'information, les transformer et en délivrer des formes nouvelles à des effecteurs cybernétiques.

L'IA, en ce sens, peut donc être considérée comme une des formes de la psychologie cognitive; elle donne expérimentalement, par synthèse additionnelle, les outils pour une modélisation de la pensée et de l'intelligence à partir des artefacts. Elle permet de différencier des mémoires « à court terme » ou « de travail » de plusieurs stocks spécialisés d'information mémorisée « à long terme ». Celle-là se distingue en procédures et habitudes, gérées à bas niveau par des simples réseaux d'activation de neurones (neurones formels versus naturels), en mémoire du vécu et des épisodes de la vie, avec des apprentissages nécessitant une forme de gestion des connaissances, et en mémoire sémantique, qui correspond à l'utilisation de la représentation corrélée aux capacités de langage et à son exploitation dans de grands modèles conceptuels. Bien entendu, ces analogies ne sont que raccourcis, mais elles imprègnent encore aujourd'hui une psychologie cognitive ancrée dans le pur symbolisme [fig. 5].



6 | Représentation d'un micro-volume du cortex cérébral de mammifère, selon une reconstruction 3D de cinq colonnes corticales dans le cortex (Oberlaender), enrichies de schéma des entrées-sorties (Purves) et des structures internes des couches corticales (Gómez Barquin),

Pourtant, l'IA semble avoir renoncé à être guidée par des idées psychologiques aujourd'hui jugées surannées. Elle a ainsi souvent adopté une forme de dédain de la nature (« *meat chauvinism*²⁴ »). Elle privilégie l'utilitarisme de la performance : le plus rapide, le plus efficace, le plus puissant, le plus plus, tout en étant le moins moins et surtout le moins cher... Le calcul à haute performance, l'IA par force brute, l'apprentissage dit profond (qui l'est, paraît-il, d'autant plus que les couches cachées sont nombreuses) se mesurent plus sur la courbe de la hype²⁵ qu'avec des tests scientifiques ou pour leur intérêt épistémique. Même si ce rapport de l'IA à l'esprit est toujours pertinent, certains ambitionnent de lui retirer tout aspect naturel pour un véritable statut de pur machinisme

24. On trouvera un commentaire de la critique du « chauvinisme de la viande » et du « singularisme ». – Scott Aaronson, "The ghost in the quantum Turing machine", dans S. Barry Cooper et Andrew Hodges (dir.), *The Once and Future Turing: Computing the World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, p. 193-296.

25. Le « hype cycle » ou « cycle de la hype » désigne une représentation du développement des technologies, établie par le groupe Gartner. Chaque technologie innovante passerait par cinq étapes du cycle : lancement, attente, désillusion, développement, productivité. L'IA, dans sa version actuelle et après plusieurs phases de désillusion, atteint aujourd'hui un état de forte attente sociale tout en s'ouvrant prématurément (selon la logique de la hype) à des phases de productivité et une forme de normalisation.

ou de machinisme pur : des machines autonomes non vivantes «computant» les mathématiques supposées organiser le monde. Dans ce paysage technophile où l'irrationnel le dispute à la «*geek attitude*», le refus du naturalisme confère à l'IA moderne un statut étrange de fantasme, de création et même d'immatérialité, et pour le moins d'indépendance, voire de surplomb du naturel.

À mesure que l'IA devient merveilleuse par ses performances, elle est à la fois adoptée sans concession et en même temps source de peur d'un grand remplacement de nombre d'entre nous par des algorithmes. C'est pourtant oublier que des machines sont des tas de ferraille et qu'elles rouillent, polluent et s'éteignent lorsqu'on coupe le courant. Quant aux technologues, ils s'attachent naïvement à mimer non plus les processus, mais les performances, qu'elles soient de perception, de vision, de décision, d'apprentissage, d'adaptation et *in fine* d'intelligence, en rappelant Binet²⁶ et en croyant que l'intelligence est ce que font les machines.

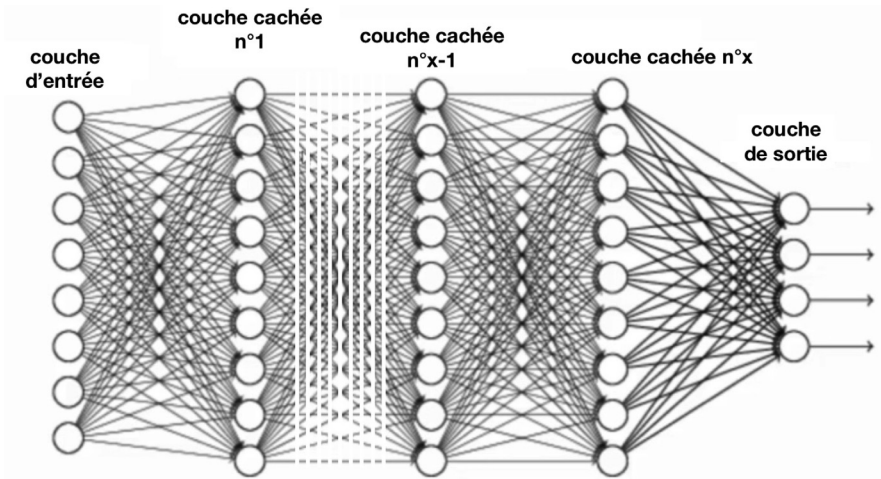
L'intelligence peut-elle être artificielle ?

Si l'IA est une forme d'intelligence des artefacts, il convient de rappeler que c'est par simple analogie; et l'analogie est une forme de l'ambiguïté. Elle est à la base de l'abduction et de l'induction qui sont des erreurs logiques bien «humaines». Il est d'abord amusant de penser qu'une telle erreur concerne justement les machines logiques. Il ne s'agit en effet que d'une sorte de «jeu d'imitation», au sens où Turing²⁷ l'a défini pour «qualifier» les machines intelligentes.

La question d'une analogie partielle ou totale renvoie au débat des intelligences multiples ou d'une intelligence globale, voire d'une intelligence absolue, pure, idéalisée, quasi mathématique comme le serait le «facteur g». L'analogie partielle définit des formes d'intelligence artificielle parcellaire, que l'on nomme IA «faible». Le projet analogique

26. Jacqueline Nadel, «Dialogue avec Gabriel Bernot : "L'intelligence, c'est ce que mesure mon test", disait ironiquement Binet», *Enfance*, t.11 (2), 2011, p. 285-286. – A. Binet (1908), «La mesure de l'intelligence chez les enfants», *L'Année psychologique*, t.14 (1), 1908, p. 1-94.

27. Le test de Turing («*imitation game*») consiste à mettre en présence cachée un testeur humain, un autre humain et une machine. Si le testeur, par ses uniques questions, reste incapable de savoir si son interlocuteur est l'humain ou la machine, on admet que celle-ci a passé le test de Turing. Ce test permet à Alan Turing de dire que «*thinking is computing*». Il reste un des fondements de l'IA, même s'il a largement été discuté et critiqué, notamment par les psychologues. – Alan Mathison Turing, "Computing machinery and intelligence", *Mind*, t.59 (X), 1950, p. 433-460.



7 | Le centre de la machine connexionniste : représentation d'une architecture de réseaux de neurones formels (type perceptron) à x couches cachées. Ces réseaux ne sont plus réellement construits et sont eux-mêmes imités par calcul à partir de machines symbolistes. On notera la pauvreté de l'imitation mécaniciste du naturel (cf figure supra) par le réseau artificiel.

global, pour certains le but de l'IA, est celui d'une machine autonome, disposant de capacités d'intelligence analogues à celles d'une personne, et dont on ne pourrait la distinguer sauf à ce qu'elle soit trop intelligente. On parle alors d'IA « forte ».

L'intelligence naturelle n'a rien à voir avec cela. Et comme rien ne sert d'être intelligent si c'est pour mourir tout de suite, une des premières bases de l'intelligence est justement la recherche des moyens de la vie et de la survie des individus, et au-delà de celle de l'espèce. Elle s'est perfectionnée selon et avec la complexité des structures qui permettent son expression, et ce n'est pas la prétendue complication des réseaux de neurones formels qui permet au connexionnisme de se comparer à l'organisation neuronale naturelle, notamment celle du cortex cérébral des mammifères²⁸.

28. Marcel Oberlaender, Rajeev Narayanan, Robert Egger, Hanno Meyer, Lothar Baltruschat, Vincent Derksen, Randy Bruno, Christiaan De Kock et Bert Sakmann, "Beyond the cortical column - Structural organization principles in rat vibrissal cortex", 5th INCF Congress of Neuroinformatics, Munich, 10-12 septembre 2012. – *Frontiers on Neuroinformatics. Conference abstract*, 2014. – Dale Purves, George Augustine, David Fitzpatrick, William Hall, Anthony-Samuel LaMantia, James McNamara, S. Mark Williams, *Neurosciences*, Sunderland (MA), Sinauer, 2004, 3^e édition. – Almudena Gómez Barquin, *Audiología protésica, Gimbernat Formación*, Sordera Central, Santander, Universidad de Cantabria, 2016.

Le cerveau est l'organe principal de l'intelligence. Il a évolué à la fois en quantité, poids, volume, nombre de neurones, multiplication des noyaux et des réseaux... Sa forme est celle d'étages fonctionnels, noyaux et réseaux spécialisés, en connexion harmonieuse, qui sont apparus et se sont perfectionnés suivant les motivations de chaque animal²⁹. Elle est relative à l'espèce (innée) et à l'expérience de chacun (acquis) [fig. 1]. L'organisation fonctionnelle, au sens de Claparède, jette les bases d'une véritable intelligence de la vie et de l'autonomie. Chez nombre d'animaux disposant d'un système nerveux central, le cerveau surplombe un ensemble neuronal, décrit comme rostro-caudal³⁰, qui relie des entrées sensorielles aux sorties comportementales. Entre les deux s'établit une hiérarchie structuro-fonctionnelle de niveaux évolutifs, différente en fonction des espèces [fig. 8 et 9].

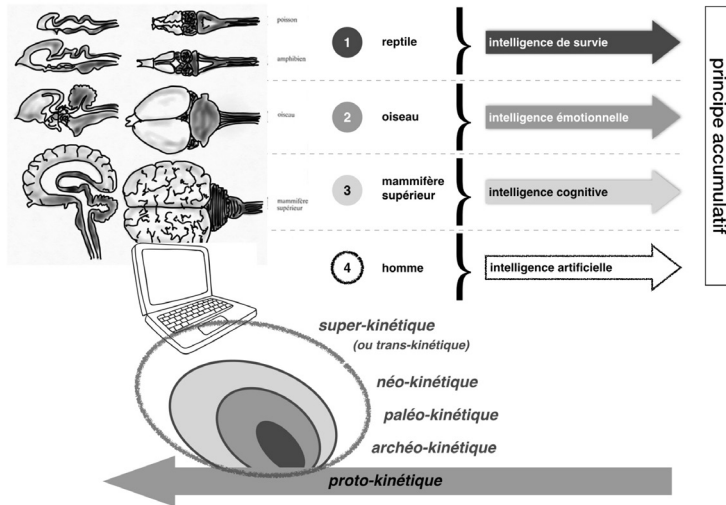
De cette organisation «kinétique³¹», orientée pour le mouvement, vont émerger de grandes fonctions. Certains auteurs les ont modélisées selon une logique dite «tri unique». Cette théorisation simpliste³² a

29. Selon un principe d'homéostasie, repris par la cybernétique comme base de son argumentaire théorique, on définit des «comportements motivés» comme ceux qu'exprime l'animal dans une situation de «besoin». Une «motivation», de nature psychophysiologique, incite à un comportement dont le but est de faire cesser le besoin. Il favorise ainsi la vie et la survie de l'animal et de l'espèce, en équilibre dans leur milieu, tant au plan cognitif qu'affectif ou émotionnel. Ces fonctions varient selon les fluctuations attachées à une logique chronobiologique des caractéristiques internes et environnementales.

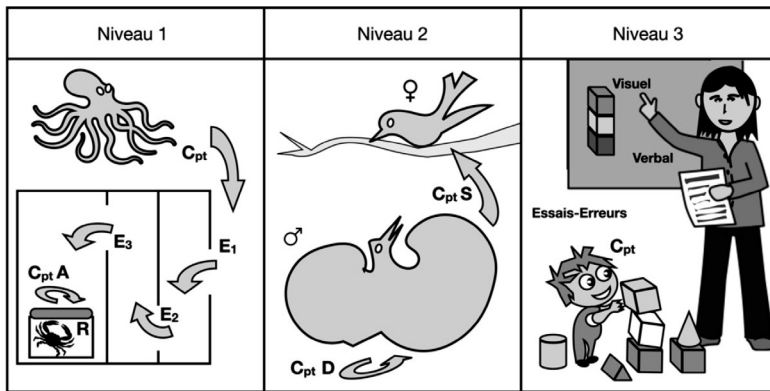
30. Chez les cordés, animaux bilatériens dont font partie les vertébrés, on observe une organisation «rostro-caudale»: allant du «rostre» (partie osseuse de la tête orientée dans le sens de l'avancement moteur, à proximité des principaux organes sensoriels et de la bouche – organe fonctionnel de l'agression et de l'ingestion alimentaire) à la «queue» (directement à proximité des principaux organes moteurs permettant la fonction de déplacement, l'attaque ou la fuite, et des systèmes d'expulsion des déchets digestifs) participant le plus souvent à la motricité, ou à l'orientation du mouvement et à la stabilité ou l'équilibre du corps. On utilise également le terme de «céphalo-caudal». Le cas des octopodes (la pieuvre de la figure n° 9) répond à une autre logique, bien que le cerveau principal soit en surplomb de ganglions, véritables petits cerveaux indépendants situés à la base de chacun des huit bras, et dont il assure une forme de coordination orientée vers un but.

31. Le radical «kinétique» est utilisé pour désigner l'organisation corporelle globale, sensori-motrice, permettant la production, l'exécution et la conduite orientée des mouvements. Les préfixes «archéo», «paléo» et «néo» désignent respectivement des époques de l'évolution biologique, très ancienne, ancienne et nouvelle. Les animaux évolués sont dotés de tous ces étages, mais dans des proportions différentes selon leur degré d'évolution.

32. Paul Donald MacLean, *Les Trois Cerveaux de l'homme*, Paris, Robert Laffont, 1990.



8 | Organisation hiérarchique structurale des niveaux d'intelligence. Chaque espèce développe une répartition spécifique de chacun des niveau évolutifs, et des fonctions mentales associées, supportées ou exprimées par ces niveaux. Les vues en coupe et en surplomb des cerveaux montrent l'évolution de leurs structures et de la répartition des différents niveaux fonctionnels attachés à ces structures. La flèche signale l'axe privilégié des comportements et notamment celui du mouvement de l'animal. In Claverie (2018), version adaptée de Mac Lean et de Vincent.



9 | Illustration simplifiée des trois films qui ont été présentés lors de la conférence, montrant trois mobilisations d'étages cognitifs différents dans des comportements d'intelligence (Cpt) : (1) d'un poulpe explorant un labyrinthe (entrées E1, E2 et E3) et dévissant une boîte (A) pour satisfaire son comportement alimentaire (R) (nb : il n'existe pas de vis dans la nature), (2) d'un oiseau dans une parade (D) pour séduire une femelle et arriver ainsi à une comportement reproductif (S), et (3) d'un enfant, motivé par une maîtresse d'école, selon des consignes visuelle (parallèles) et verbales (séquentielles) et qui assemble des objets selon une logique qu'il découvre par essais-erreurs. et de Vincent.

été revisitée par la neuropsychologie moderne. On peut considérer que l'encéphale a progressivement développé des niveaux d'intelligence de plus en plus sophistiqués dans une forme de balance³³. Un niveau nerveux de base, dit « proto-kinétique » (0), sert d'appui à plusieurs niveaux cérébraux exprimant différentes formes d'intelligence. Le niveau « archéo-kinétique » (1) dote les poissons, amphibiens et reptiles d'une forme majeure d'intelligence de survie, alors que se développera plus tard un ensemble « paléo-kinétique » (2) de structures amenées à compléter et contrôler les fonctions sous-jacentes. En émergeront des aptitudes d'intelligence mnémoniques, émotionnelles et affectives, notamment chez les grands reptiles et les oiseaux. Certains d'entre eux seront également capables de manifester des capacités intellectuelles et représentationnelles remarquables, facultés qui seront largement mises en œuvre chez les mammifères grâce à une nouvelle phase de céphalisation « néo-kinétique » (3), pour une intelligence (dite) supérieure.

Selon un principe cybernétique¹⁸ de bouclage avec l'environnement, l'animal profite de ses capacités à modifier le milieu pour constituer autour de lui un niveau pratique d'intelligence « super-kinétique » (4) extracorporelle, une cognition étendue, littéralement fabriquée ou capturée de l'environnement. Et lorsqu'elle est artificielle, elle n'est alors qu'un ensemble de processus délégués à des artefacts³⁴. Chaque animal évolué est ainsi capable d'exprimer une forme globale d'intelligence issue de la somme des aptitudes et fonctions de chacun des niveaux, selon un

33. B. Claverie, « Pour une histoire naturelle de l'Intelligence Artificielle », dans Bernard Lafargue (dir.), *Être un cyborg du Monde*, Pau, éditions des Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2018, p. 19-27.

34. Sélectionnée par des millénaires d'évolution, en fonction d'aptitudes multivariées, l'intelligence montre une tendance irrépessible à la délégation extracorporelle. Elle s'est elle-même organisée sur des supports fixes ou mobiles, des peintures aux algorithmes d'une abstraction absolue, projetée sur de simples surfaces planes pariétales (nécessité d'outils de traçage fabriqués), de plaquettes de cire ou argile, de papyrus ou papiers (nécessité de supports de traçage fabriqués), etc., ou comme aujourd'hui dans les multiples dimensions d'une réalité virtuelle (elle aussi fabriquée). Hors du corps, et grâce aux artefacts, elle est ainsi devenue artificielle. Les éthologues utilisent déjà le concept de « cognition étendue » pour parler, par exemple, de la toile d'araignée, qui est conçue comme partie intégrante du système cognitif de l'insecte : voir Hilton Japyassu et Kevin Lala, « Extended spider cognition », *Animal Cognition*, t.20 (3), 2016, p. 375-395. – La philosophie analytique recourt à la notion d'esprit étendu : cf. Andy Clark et David J. Chalmers, « The extended mind », *Analysis*, t.58 (1), 1998, p. 7-19. – Cette notion est reprise par les technologies modernes de l'IA, et nous la faisons nôtre : cf. Matthew Huston, « The Extended Mind Review: Thinking Outside the Brain », *Wall Street Journal*, April 22 th, 2002.

principe cumulatif, de complémentarités et de suppléances. L'intelligence globale exprimée, celle dont on voit les effets hors de la boîte noire, n'est que composée des différentes intelligences multiples, naturelles et artificielles et ne s'exprime que par elles.

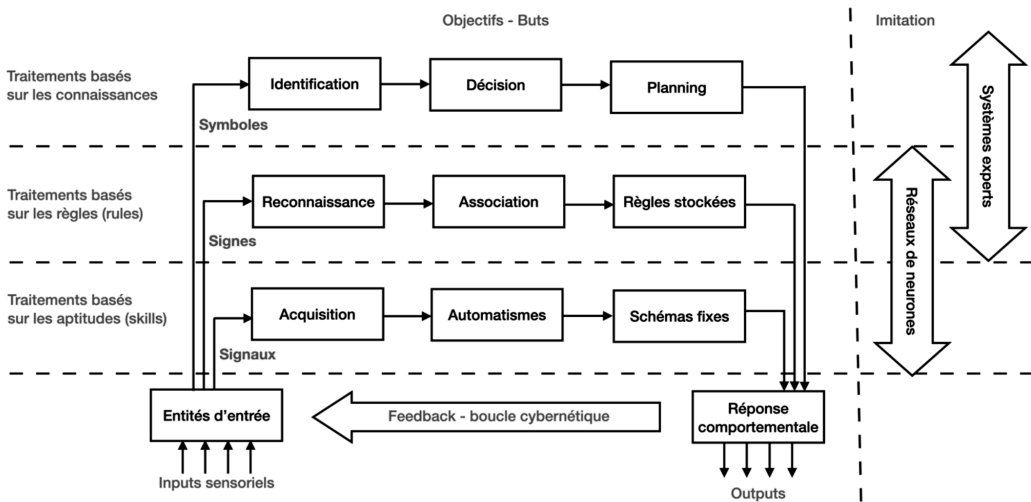
Les psychologues ont depuis longtemps, et dans cette logique, abandonné une vision unitaire de l'intelligence. À l'instar des niveaux d'évolution, la psychologie cognitive a proposé des modèles explicatifs de la pensée humaine selon des niveaux opératoires fonctionnels. Dans un rapport indirect avec la hiérarchie précédente, le modèle «*Skills-Rules-Knowledge*» (SRK) de Jens Rasmussen décrit l'appareil cognitif selon trois niveaux d'activité : les automatismes, les règles et les connaissances³⁵. Plusieurs améliorations et adaptations de ce modèle ont été proposées, mais le principe global reste le même³⁶, celui d'une hiérarchie organisationnelle de traitements parallèles opérant sur des informations de complexité croissante : niveaux de traitement des signaux, puis de leurs ensembles organisés en signes, en enfin des symboles ; on note une similitude de pensée avec les trois niveaux des schèmes intuitifs, opératoires ou formels de Piaget 3 |fig. 10|.

On peut considérer que ces niveaux de traitement, tant au plan structurel (de type MacLean) que fonctionnel (de type Rasmussen), opèrent à la fois de manière sérielle et parallèle et cela en fonction des caractéristiques des réseaux neuronaux (par exemple : réseaux visuels massivement parallèles ou auditifs plus séquentiels) et de celles de la complexité de l'information à traiter. Ces différences permettent de mettre en évidence une organisation chronométrique de la pensée³⁷ et une multiplicité des approches en fonction des caractéristiques de l'environnement. C'est

35. Jens Rasmussen, *Information Processing and Human-Machine Interaction*, Amsterdam, Elsevier N-Holland, 1986.

36. Par exemple, Jens Rasmussen, Annelise Mark Pejtersen et Lars Goodstein, *Cognitive Engineering: Concepts and Applications* New York, John Wiley and Sons, 1995. – Kim Vicente, Randall Mumaw et Emilie Roth, "Operator monitoring in a complex dynamic work environment: A qualitative cognitive model based on field observations", *Theoretical Issues dans Ergonomics Science*, t.5 (5), 2004, p. 359-384. – Xing Pan, Ye Li et Congjiao He, "A review of cognitive models in human reliability analysis", *Quality and Reliability Engineering International*, t.33, 2017, p.1299-1316.

37. Robert Sternberg, "Inside intelligence", *American scientist*, t.74 (2), 1986, p. 137-143 ; voir aussi Romain Martin et Claude Houssemand, «Intérêts et limites de la chronométrie mentale dans la mesure psychologique», dans *La Mesure en psychologie*, numéro spécial du *Bulletin de psychologie*, t.55 (462), 2002, p. 605-614. – David Meyer, Allen Osman, David Irwin et Steven Yantis, "Modern mental chronometry", *Biological Psychology*, T.26 (1-3), 1988, p. 3-67.



10 | Organisation hiérarchique fonctionnelle des niveaux d'intelligence. Chaque niveau d'information est traité selon des compétences qui mobilisent des aptitudes de base, des règles cognitives ou des connaissances de haut niveau. Chaque ensemble informationnel est décomposé et traité en parallèle par les différents étages, selon les objectifs et buts implicites ou explicites de l'individu. L'imitation machinique en IA permet de rattacher les niveaux inférieurs aux performances des réseaux connexionnistes, alors que les étages supérieurs sont référés aux performances des systèmes symboliques (adapté de Rasmussen).

ainsi que depuis quelques années on a admis la pluralité d'intelligences, et cela en fonction de la plus ou moins grande performance (en rapidité) de sous-systèmes et la tendance spontanée à mettre en œuvre tel type de processus plutôt que tel autre (en parallèle). Chacune de ces intelligences multiples (de type Gardner) peut être rapportée à l'organisation hiérarchique en fonction d'une répartition plus ou moins équilibrée des niveaux cérébraux ou des processus cognitifs mobilisés. Une telle répartition, sa stabilité ou sa variabilité en fonction des différences environnementales, de l'histoire de chaque individu, de son expérience ou de sa mémoire, et de variables circonstancielles et temporelles, contribuent à l'émergence de « traits de stabilité » [fig. 12]. Ils concourent à la formation d'une véritable « personnalité cognitive », chacun exprimant une forme intégrée d'intelligence globale, contribuant à son unicité, dans sa façon de concevoir, traiter et maîtriser les problèmes que pose le monde.

Si l'intelligence se construit lentement, c'est que la cognition s'autoorganise au sens de Varela³⁸. Elle n'est pas en tout ou rien ou en simple mesure. Elle s'adapte selon les âges de la vie, elle se transforme comme l'ont montré de grands psychologues tels Henri Wallon, Jean Piaget ou Jean Chateau. Elle passe de l'égoïsme à la coopération, de la reconnaissance de l'autre à la conscience du soi, de l'adaptation à l'expression de systèmes opératoires dans un bouclage progressif de la perception et de l'action³⁹. La transformation des dimensions et de l'usage des images mentales et de la mémoire propulse l'être grandissant dans des mondes construits selon les caractéristiques de son évolution et de son idéation. Et ce ne sont pas les programmes qui évoluent, mais bien une synchronie entre cerveau, corps, pensée, relations aux autres et extension du monde conçu comme accessible et imaginaire. On ne citera jamais assez le rôle fondateur du jeu et de l'imitation dans l'organisation de l'intelligence⁴⁰, puis celui de l'explosion adolescente, de la construction interpersonnelle⁴¹ et, tout au long de la vie, celui de l'envahissement des passions⁴². La motivation n'est pas numérique : elle s'inscrit dans le corps, change, évolue avec lui et selon l'environnement physique et social, au rythme des hormones et des neurones dans un cerveau fluctuant et baigné de 85 à 90 % d'eau (notion de cerveau humide). Tant de choses informelles conduisent à la construction de l'intelligence. Comment en faire un formalisme ? Comment pouvoir l'imiter sur des artefacts similaires ? Ces questions ont-elles un sens ?

L'IA telle que nous la connaissons aujourd'hui, et cela malgré des performances en termes d'aide ou de substitution cognitive, reste très éloignée d'un tel modèle intégré, multicompétenciel et adaptable à de larges inventaires de circonstances environnementales. L'intelligence humaine n'a pas été programmée, elle est apparue.

38. Francisco Varela, Evan Thompson et Eleanor Rosch, *L'Inscription corporelle de l'Esprit*, Paris, Seuil, 1993.

39. Henri Wallon, *Les Origines du caractère chez l'enfant. Les préludes du sentiment de personnalité*, Paris, PUF, 1983. – J. Piaget, *Les Mécanismes perceptifs : modèles probabilistes, analyse génétique, relations avec l'intelligence*, Paris, PUF, 1961.

40. Jean Chateau, *Le Réel et l'imaginaire dans le jeu de l'enfant*, Paris, Vrin, 1950 ; voir aussi, pour l'approche éthologique : Claude Bensch, *Jeux de velus - L'animal, le jeu et l'homme*, Paris, Odile Jacob, 2000.

41. Bärbel Inhelder et Jean Piaget, *De la logique de l'enfant à la logique de l'adolescent*, Paris, PUF, 1955.

42. Jean-Didier Vincent, *La Biologie des passions*, Paris, Odile Jacob, 1986.

Des domaines multiples d'une IA fragmentée

L'IA est l'une des productions marquantes de l'intelligence humaine. Certains pensent qu'elle a vocation à l'autonomie et qu'elle est appelée à rivaliser avec elle, voire la dépasser pour ouvrir de nouveaux chapitres du génie. Quelques-uns la pensent promise à une universalité pour constituer une intelligence globale : l'IA forte.

Ce n'est pourtant qu'un domaine particulier du machinisme computationnel, et probablement rien de plus. Les leviers, treuils, palans et grues n'ont d'autres vertus que de mimer, amplifier et à la fin se substituer au mouvement dynamique des bras des travailleurs. Les orthèses et prothèses ont celles d'aider et normaliser les blessés, ou de propulser les sportifs, militaires et autres dans le domaine du dépassement. Leur apogée est loin d'être révolue; et c'est aujourd'hui le cerveau que les technologues envahissent. Tout cela est mystification puisqu'on s'émerveille d'informaticiens qui parfois pensent programmer de la pensée, voire de l'esprit. Il faut ici rappeler deux problèmes majeurs qui séparent deux conceptions culturelles incompatibles.

Bien avant Boole⁴³, certains considéraient déjà que l'intelligence obéit aux lois de la logique. certains avancent donc que des « machines logiques » (les « *computers* ») peuvent penser. Cette conviction trouve son apogée avec Turing⁴⁴ et est aujourd'hui promue par un courant d'idées⁴⁵ voulant imposer l'informatique à tous et partout. C'est évidemment coloniser l'existence d'une pensée spontanée, épargnée et appuyée sur des logiques naturelles⁴⁶, à l'écart du rêve et de l'imaginaire d'une pensée vagabonde, artistique, sentimentale, passionnelle. Cette pensée est loin de la logique formelle, s'inscrivant entre les pôles incertains du plaisir et de la douleur. Elle est à la base des vérités relatives, d'une pensée changeante, libre, gratuite et probablement de l'inventivité, de l'astuce, celle du détournement, de la catachrèse, du génie ou du simple

43. George Boole, *An Investigation of the Laws of Thought: on Which Are Founded the Mathematical Theories of Logic and Probabilities*, London, Walton & Maberly, 1854; traduction: G. Boole, *Les Lois de la pensée*, Paris, Vrin, 1992.

44. A. Turing, "Computing machinery and intelligence", art. cit.

45. Jeannette Wing, "Computational thinking and thinking about computing", *Philosophical Transactions of the Royal Society: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, t.366, 2008, p.3717-3725.

46. Arnold Kaufmann, *Les Logiques humaines et artificielles*, Paris, éditions Hermès, 1988.

bricolage... Le problème est alors celui posé par une culture utilitariste⁴⁷ dans laquelle s'inscrivent certains experts de l'IA. Elle ouvre la voie à la justification de tout par le but ou par les conséquences souhaitées. Elle est fréquente chez les Anglo-Saxons et ouvre la voie à une culture du résultat dans des domaines soumis à la productivité. L'IA utilitariste s'organise aujourd'hui dans une sorte de galaxie de produits d'informaticiens pris dans la résolution de problèmes spécifiques, parcellaires « non triviaux ». Tout cela s'est transformé en une course effrénée de vitesse et de puissance de calcul, et une féroce concurrence commerciale par champs d'activités spécifiques.

À l'opposé d'une logique intégrée, l'IA est ainsi devenue « faible ». Elle est organisée selon une sorte d'arborescence des domaines d'application qui séparent les spécialistes de l'un de ceux des autres. Tout cela est fractalisé, à la base d'une ségrégation sans fin selon les grands domaines de la pratique informatique [fig. 4]. Ainsi les spécialistes se revendiquent-ils du symbolisme, du connexionnisme ou du comportementalisme [22](#).

Le point commun de ces éléments d'inventaire est de se vouloir désincarné, dénaturalisé, voire implémentable sur tout support. Certains rêvent même qu'ils soient incarnés, au sein de vrais cerveaux, dans un fantasme suspect de transhumanisme précipité dans un dualisme naïf⁴⁸. Ce point est critique : l'intelligence ne peut raisonnablement se concevoir sans cerveau. Et il est l'héritage d'une lente évolution guidée à la fois par la génétique et par le besoin écologique, sauf à s'affranchir de Darwin dans un posthumanisme morbide qui, même lui, ne peut se passer de la physique, et notamment de l'électronique et du quantique. Vouloir tout miser sur l'informatique est, en matière d'intelligence, retomber dans l'enfermement dualiste.

47. Gertrude Elizabeth Margaret Anscombe, "Modern Moral Philosophy", *Philosophy*, t.33, 1958, p. 1-19.

48.B. Claverie, « Modèles du rapport neuro-fonctionnel, ou comment la cognition serait relative au cerveau : du dualisme à l'intrication quantique », dans Jean-Claude Sallaberry et Jean Vannereau (dir.), *Éducation et Cognition. L'Année de la Recherche en Sciences de l'Éducation*, 2021, p. 25-52.

L'intelligence et la disqualification des machines par le corps physique et ses besoins

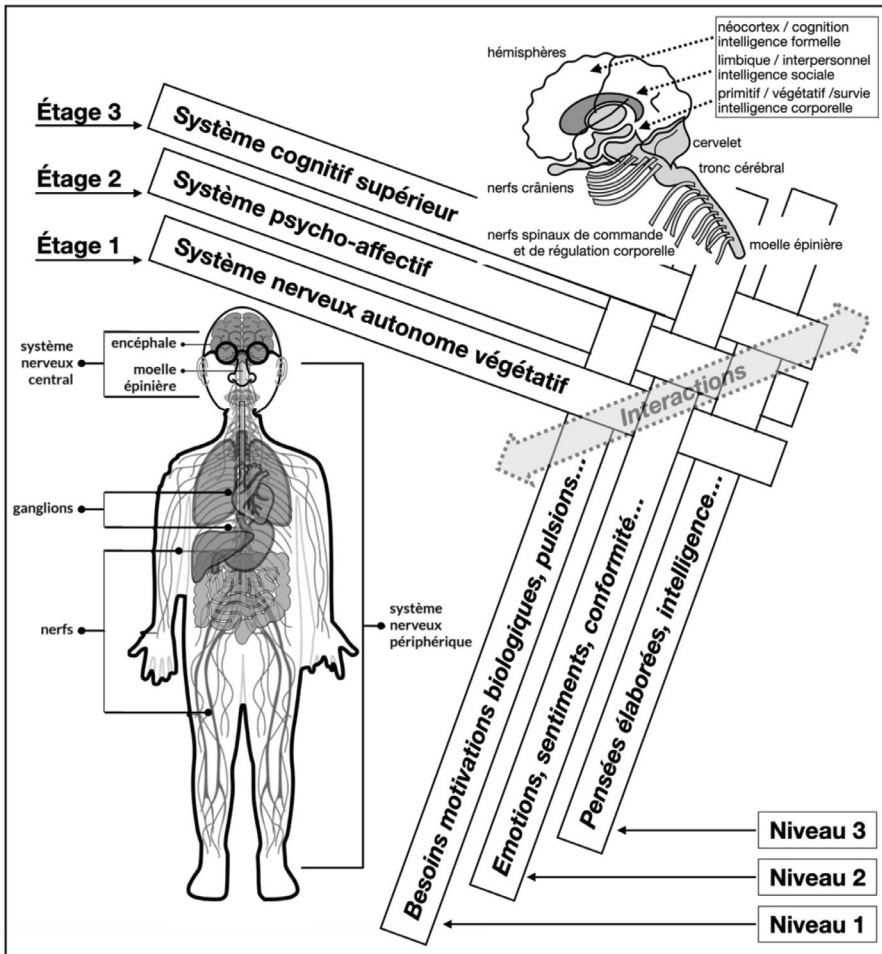
Nous l'avons évoqué, l'intelligence est une fonction, celle du cerveau, mais aussi du corps entier. On ne peut qu'imaginer un cerveau dans une cuve, pur organe pour une pure pensée⁴⁹. L'intelligence est donc au carrefour des perceptions, sensations endogènes et exogènes, en fonction des motivations attachées aux besoins biologiques, affectifs et cognitifs.

Concourant à l'expression d'une aptitude limitée, l'IA n'adresse donc que des éléments microparticulaires de la complexité du monde, et pour peu qu'elle s'attache à une fonctionnalité (la fonction au sens de Claparède). Or elle ne s'intéresse aujourd'hui qu'aux dimensions extracorporelles de l'intelligence. Ainsi n'existe, à chaque application informatique, aucune dimension de vie au sens biologique du terme, sauf à augmenter la simple «sur-vie» d'un usager, pendant une période transitoire, éphémère, et sans logique globale du système considéré dans son ensemble.

Cette dimension, que satisfont pourtant déjà les systèmes cybernétiques simples, échappe à la programmation tout en laissant quelques pistes du côté du progrès des réseaux de neurones formels. Il convient à ce propos de rappeler la pauvreté de cette métaphore électronique par rapport à une structure efficace naturelle en maillage, dont les caractéristiques morpho-fonctionnelles sont elles-mêmes instables, adaptées, variant en fonction de l'expérience du sujet, de son âge, de sa santé, de sa chronobiologie et de son insertion à l'environnement. Malgré sa puissance⁵⁰, la métaphore neuronale est une réduction d'un appauvrissement considérable. Ces neurones formels et leurs réseaux sont si éloignés de la richesse et de la dynamique anatomofonctionnelle des organisations de neurones naturels. Ils n'en sont qu'une caricature mineure et déraisonnable.

49. Expérience de pensée qui s'inscrit dans une approche sceptique de la connaissance, et qui montre l'impossibilité que l'on éprouve à déterminer si la connaissance est dépendante de ce que perçoit le sujet, ou s'il existe en tant que sujet pensant – Selon Hilary Putnam, *Reason, truth and history*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982. Il est évident que cette expérience est une épreuve que l'on ne peut raisonnablement pas prendre au sérieux. – Peter Smith (1984), "Could we be brains in a vat?", *Canadian Journal of Philosophy*, t.14 (1), 1984, p. 115-123.

50. Au sens du conséquentialisme anglo-saxon, notamment de ce qui se justifie par sa seule utilité économique : cf. Alain Caillé, *Anti-utilitarisme et paradigme du don*, Paris, éditions Le Bord de l'eau, 2014.



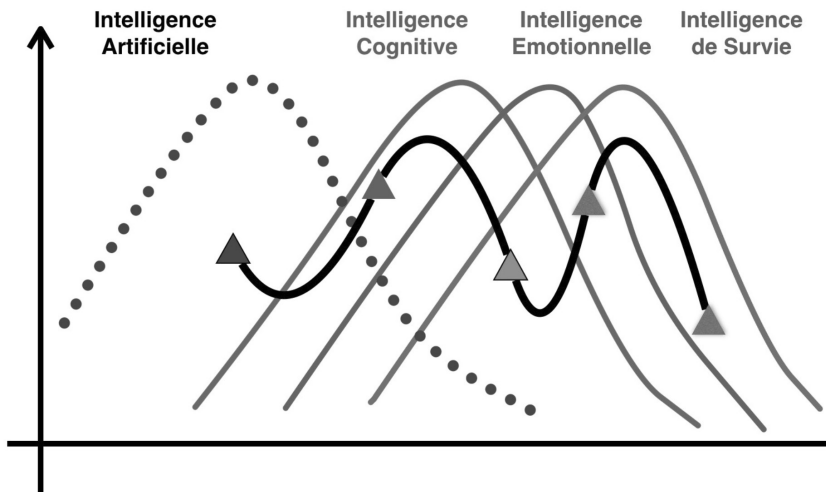
11 | Organisation hiérarchique fonctionnelle du cerveau (vue en coupe dite sagittale, en haut à droite) inclus dans un système nerveux lui-même intégré à un corps (principaux organes innervés, en bas à gauche). Le modèle croise les capacités fonctionnelles des étages (de la figure 8) et celles des caractéristiques fonctionnelles (de la figure 10); de cet entrelacs naît la pensée. Cette conception holiste est en opposition avec l'argument d'une pensée et d'une intelligence désincarnées. On rattache les niveaux cognitifs évoqués dans le texte à des étages structurels nécessaires, eux-mêmes contribuant à l'expression de l'intelligence. Une telle conception disqualifie l'argument du cerveau dans la cuve et de la pensée désincarnée d'une IA purement machinique.

Ces cellules dont on ne connaît pas encore l'incommensurable variété ne peuvent par ailleurs être conçues seules [fig. 6]. Elles sont enchâssées dans d'autres ensembles communicants. Il faut mentionner la névroglie, constituée de cellules énergétiques, immunologiques, de soutien, etc., dont on découvre tous les jours de nouvelles fonctions majeures. Ce système neuro-vasculaire alimente, enrichit, nettoie et inonde d'hormones les neurones qui ne sont plus les simples entités électriques comme on a pu les décrire au début du siècle dernier et qui ont servi de modèle aux technologues. Ils sont biochimiques, sécrétoires, endocriniens, profondément liés à l'humeur de l'esprit comme à la vie des passions. Leur activité électrique n'est qu'un phénomène concomitant; elle n'a que peu de signification examinée seule. Son formalisme est de simple analogie; y croire n'est pas raisonnable.

L'intelligence est ainsi fusionnée avec l'affectivité, les humeurs, les états fluctuants 42. Les séparer est un acte intellectuel, un exercice théorique, une pure « expérience de pensée »... Et l'affectivité artificielle est pour l'heure inexistante comme l'est l'humidité des machines. Nous ne sommes pas à la veille de la réalisation d'un artéfact émotionnel, d'un robot aimant que l'on puisse aimer en retour, d'une IA à qui l'on puisse se fier, sauf par oubli ou par paresse. Bien que soit possible l'imitation de sentiments, ce qui ne serait pas un exploit puisqu'il paraît que n'existent que les preuves d'amour, faire semblant, en terme affectif, n'a que peu à voir avec la tempête mentale qui balaie les amoureux, attache la mère et l'enfant, produit les peurs, angoisses et phobies, et constitue le soubassement des relations personnelles, les bases de la personnalité, l'histoire de chacun. L'intelligence se vit au sein des passions 42, entre souffrances et plaisirs, chagrins et bonheurs. Ils forment les pierres angulaires de toute pensée qui, sans eux, sombrerait dans l'insignifiance.

Les aspects dits supérieurs d'une cognition sophistiquée sont encore plus frappés du sceau de l'imitation parcellaire. Seules certaines fonctions spécifiques permettent un jeu d'imitation⁵¹ forcément restreint. Les différents secteurs de l'IA sont dans l'impossibilité pratique comme théorique d'agréger leurs éléments en une réelle unité, de coordonner sensation et sensations, sensations et perception, perception et mémoire, mémoire et

51. Au sens turingien : Alan Turing considérait que ne peut être considéré comme intelligent qu'un système qui ne peut être repéré comme étant non humain. Paradoxe, l'intelligence artificielle est ainsi définie en référence au sujet humain lui-même qui ne peut alors savoir si son interlocuteur est ou non une machine.



12 | Répartition combinée des distributions (normales) de chaque niveau d'intelligence (de type McLean) en fonction de la complexité et des niveaux de traitements (de type Rasmussen). On notera que la courbe de performance globale (en trait gras) correspond à l'intelligence globale d'un individu, mobilisant les différents types sous-jacents (représentés par des triangles). L'intelligence machinique, dite artificielle, ne correspond qu'à l'imitation de l'une de ces courbes (en pointillés) sans appui, relation ou intégration des autres formes.

pensée, pensée et langage, langage et culture... Or une cognition globale émerge d'une pluralité de processus ayant chacun son niveau de performance ou d'implication, étant plus ou moins facilement mobilisée, en partage d'autres aptitudes. Cette nécessaire combinaison permet alors de comprendre les causes de certaines inaptitudes, troubles ou pathologies chez ceux qui ont un domaine « en panne ». Que penser alors d'une IA spécialisée en un tout petit domaine ? Comment concevoir une intelligence apte à la reconnaissance d'image sans rien connaître de la parole, en musique, en ignorant tout du langage, ou en communication sans aptitude au partage et à la confiance ? L'IA tombe là sous le coup du lacunaire.

On peut en effet concevoir la normalité cognitive comme relative à l'implication globale et équilibrée des différents objets et niveaux d'intelligence [fig. 5]. Une trop importante expression de l'un au détriment des autres en rompt la fragile harmonie, et révèle une pathologie neuropsychologique. Certaines théories proposent une logique en complexité croissante, avec des contrôles de chaque niveau sur le sous-jacent. La balance des activations, inhibitions ou levés d'inhibition varie alors en fonction des caractéristiques du cerveau, celles de son histoire et de sa

maturation pour en faire ce qu'il est, et celles du milieu intérieur (physiologique) et du milieu extérieur (écologique) pour en faire ce qu'il fait. Cet ensemble est aussi un organe fluctuant (chronobiologie, expérience, etc.). L'intelligence qui s'en exprime est personnelle, parfaitement plastique et adaptable, structurée par la personnalité de chacun et le contexte temporel de cette expression.

L'intelligence artificielle ne reste donc jusqu'ici qu'une simple métaphore fonctionnelle d'un niveau supérieur déconnecté, forme d'anormalité, incapable de s'inscrire dans le temps de l'évolution tant phylogénétique qu'ontogénétique, dans l'affectivité et le vécu des sentiments à la base des relations et de la culture humaines, ou dans l'harmonie d'une cognition globale et adaptée à une multitude de cas. Quant aux machines, bien qu'inscrites dans la logique du vivant, elles ne sont pas des êtres. Elles ne vivent pas, ne survivent pas en régulant leurs besoins, ne se reproduisent pas en sélectionnant leur projet selon des modes affectifs, de dégoût, de haine, d'amour, ou d'attachement irrépressible. Elles ne pensent pas avec ennui ou par plaisir, n'ont pas d'envie et leur motivation est celle de leur utilisateur. Elles n'ont pas de personnalité, sauf peut-être une forme prototypique de « différence » due à celle de leur programmeur. Elles ne sont que des artefacts et ne servent que d'outils qui étendent, amplifient, sécurisent ou reproduisent les conduites humaines. Leur expression binaire et électrique s'apparenterait alors plus à une idiotie spécifique qu'à une intelligence des machines, dont certains veulent pourtant nous convaincre de son avenir autonome.

Conclusion

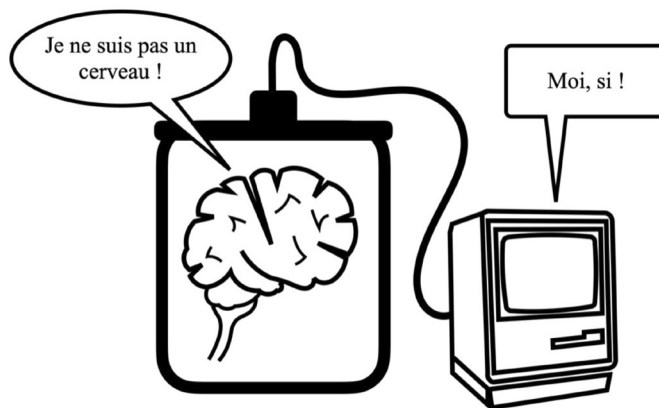
Aller plus loin que le test de Turing : les machines ne seront intelligentes, c'est-à-dire n'existera réellement l'IA, que si elle devient une fonction, et non un simple but ou sa déclinaison en outil de fils et de boulons. On n'est pas intelligent pour l'être, mais pour faire quelque chose, pour s'adapter, adapter le monde, vivre ensemble... Elle ne sera intelligence que si vivre avec des artefacts emplit une intention globale et intégrée pour la vie et la survie, l'émotion, la communication, le besoin de savoir... Ce sont les fonctions adaptatives, d'exploration et de résolution qui sont à l'œuvre.

Pour cela, l'IA devra faire converger la classification artificielle de ses capacités vers celle des fonctions naturelles, en permettant aux machines de s'affranchir de l'analogie ou de la simple copie de performances. Elle

devra croiser les compétences, notamment en recherchant les émergences fonctionnelles et hiérarchiques intégrées. L'IA doit dépasser son projet théorique, changer d'objectif et s'attacher aux supports, pour peu qu'ils le lui permettent. Encore faudrait-il que cela ait un sens pour les technologues et pour les financiers de l'IA.

Pour l'heure, elle reste un outil, une très belle quincaillerie électrique, en prolongement de la pensée humaine. Elle est utile, voire nécessaire pour la délégation de tâches fastidieuses ou dangereuses, pour l'augmentation des performances, pour la pratique du plaisir, pour une meilleure adaptation... de l'homme. Elle peut évidemment supplanter les performances de l'intelligence naturelle, coûter moins cher, être smart et à la mode, et l'on voit déjà se presser ses adeptes pour substituer des IA aux individus. On peut la considérer comme un danger, ou comme une alliée de l'intelligence humaine pour peu qu'on ne veuille pas l'imposer en lieu et place.

L'IA est à concevoir raisonnablement comme un élément de l'intelligence humaine, un prolongement. Penser sa réalité hors des lois de la psychologie, de l'organisation du vivant et de la relation à l'autre reste un pari bien étrange⁵². Et même si certains promeuvent l'idée d'un futur autonome pour une «intelligence» désincarnée, à la fois artificielle et générale, elle s'apparente probablement à une forme de grande naïveté⁵³.



52. Nick Bostrom, *Superintelligence: Paths, Dangers, Strategies*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

53. Erwan Cario, Interview de Jacques Testart : «Le transhumanisme est une idéologie infantile», *Libération*, 16 août 2018, http://www.liberation.fr/debats/2018/08/16/jacques-testart-le-transhumanisme-est-une-ideologie-infantile_1672976.

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

RÉCEPTION AU FAUTEUIL DE MADAME ISABELLE RENOUARD

DE MONSIEUR GILLES ROUZET

Élu membre résidant

Accueil par M. Jean-Pierre Poussou

Membre résidant

Monsieur le président,
Monsieur le secrétaire perpétuel,
Mesdames et messieurs les académiciens,
Mesdames et messieurs,
Cher Gilles Rouzet,

Nous avons fait connaissance, voici quelques années, grâce à notre ami commun, Michel Bélanger, professeur émérite à la Faculté de Droit de Bordeaux, ancien adjoint de M. le maire de Gradignan et auteur d'une très savante *Histoire de Gradignan* en quatre volumes. Il avait souhaité nous faire rencontrer et depuis nous avons eu des relations de plus en plus cordiales, dont je peux même dire qu'elles sont devenues amicales. Vous accueillir au sein de notre Académie est donc un plaisir que je ressens très fortement. C'est plus encore un honneur, car votre personnalité est exceptionnelle et votre parcours le prouve très clairement. Je vais le montrer sans aucune difficulté.

Né en 1945, d'un père qui venait lui-même d'une famille du Nord-Aveyronnais, non pas rurale mais exerçant à la génération précédente la profession d'ingénieur, famille qui s'était installée à Entraygues-sur-Truyère, et dont vous gardez la maison originelle, vous avez passé

l'essentiel de votre existence à Bordeaux, même si depuis longtemps vous habitez à Bruges une très belle maison venant du côté de votre épouse que vous me permettrez de saluer à cet endroit. Je sais en effet à quel point elle a compté pour vous et combien malgré sa prenante activité de médecin elle n'a cessé de vous soutenir. Par ailleurs, la présence à ses côtés aujourd'hui de votre fils, Vincent, donne à cette réception au sein de notre Compagnie une dimension familiale à laquelle vous êtes pleinement attaché. Mais il nous faut revenir en arrière : après des études secondaires excellentes, poursuivies à Grand Lebrun, vous vous êtes tourné vers la profession de votre père, notaire à Gornac, dans l'Entre-deux-Mers, en soutenant en 1970 une thèse consacrée à *La discipline notariale*. Elle fut tellement remarquée que, dès l'année suivante, vous avez été chargé de Travaux dirigés en droit privé à la Faculté de Droit, commençant ainsi un parcours d'enseignant que vous mènerez pendant longtemps à la grande satisfaction de vous-même qui y êtes très attaché et de vos élèves successifs, car vous savez allier clarté, précision et compétence. Cependant, suivant l'exemple de votre père et de votre frère cadet, c'est au notariat que vous vous destinez, ce qui se réalise en 1975, année où vous devenez notaire associé, votre étude se situant cours du XXX-Juillet. Vous occupez cette charge pendant près de trente ans, ne cessant de baigner dans le milieu notarial puisqu'ont été ou sont notaires votre père, votre frère, votre neveu, cependant que votre fils en a le diplôme. Dans votre histoire personnelle, cette profession est essentielle à plus d'un titre. Tout d'abord vous y réussissez parfaitement ayant acquis la réputation d'un notaire de qualité, à la belle et intéressante clientèle, mais également vous vous imposez très vite comme un auteur de référence pour la pratique notariale. Vous ne pouvez en aucun cas vous contenter de cette pratique notariale, car il y a en vous un double besoin : celui d'approfondir la connaissance de votre métier et celui de faire connaître votre science notariale, la soutenance de thèse vous ayant amené définitivement dans cette direction qui est aussi un désir d'écriture allant bien au-delà de la rédaction des actes, car, après tout, votre activité d'enseignant aurait pu suffire à vous satisfaire dans ce domaine.

Donc, vous n'avez jamais été seulement notaire, même si vos enseignements restaient liés à votre profession. La Faculté de Droit de Bordeaux vous confie la charge d'un cours de maîtrise de 1978 à 1992, puis vous recrute comme professeur associé de droit privé de 1992 à 2001. Vous y dirigez le DESS de droit notarial de 1997 à 2001, sans oublier que vous êtes membre du Conseil d'administration de Bordeaux IV de 1997 à 2001

et de Panthéon-Assas de 2005 à 2008, donc de deux très grandes universités juridiques. Soit une réelle intégration au milieu et aux fonctions universitaires. En même temps, vous publiez beaucoup puisque l'on vous doit une centaine d'articles, des dizaines de chroniques ou contributions, plusieurs rapports et quatre ouvrages.

Dans les années 1990, votre renommée est donc solidement établie dans les milieux juridiques et cela débouche sur un changement considérable dans votre existence : vous cessez d'être officier public pour devenir magistrat et pas dans n'importe quel poste, mais au niveau juridique le plus prestigieux dans la magistrature de notre pays puisque vous devenez conseiller à la Cour de cassation. Celle-ci dispose depuis 1992 de deux postes au tour extérieur destinés à des praticiens de l'activité juridique, ce que ne sont pas les magistrats qui peuvent éprouver des difficultés à solutionner des problèmes techniques¹. En 2002 il a été décidé de les confier à des notaires et c'est ainsi qu'à partir de 2004 vous êtes devenu, pour huit années, conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire, votre collègue et vous-même ayant été les premiers professionnels libéraux à siéger à la Cour. Vous en avez découvert *Les Usages* que vous avez fait connaître à un large public avec une délectation tout à fait apparente : il est clair à vous lire que vous êtes ravi de nous montrer que « la plupart des usages conservent, même analysés et interprétés, une part de mystère : seule leur existence est à peu près certaine² ». On ne s'étonnera pas de cet intérêt pour les usages : après tout, une très grande part des règles qui président aujourd'hui au notariat se sont imposées au fil du temps avant de finir par être codifiées.

Vous avez aimé ce séjour à la Cour qui pourtant rompait avec votre vie professionnelle antérieure : plus de clients ni d'échanges permanents, mais la constitution de dossiers permettant de rédiger de solides rapports. Un travail dans votre cabinet personnel pour les écrire et le contact avec d'autres seulement lors des audiences, avec pour sommets les audiences solennelles pour lesquelles vous avez été rapporteur trois

-
1. Loi organique du 25 février 1992, chapitre V bis, « Des conseillers et des avocats généraux à la Cour de cassation en service extraordinaire ».
 2. Gilles ROUZET, « Les usages à la Cour de cassation », dans *Mélanges en l'honneur du professeur Gérard Aubin*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 2014, p. 675-706, loc. cit. p. 706.

fois³. Ce sont là des moments professionnels cruciaux, que vous avez pleinement ressentis comme tels.

Pourtant, en vous le notaire n'a jamais disparu : malgré votre entrée dans cette période de la vie qu'est la retraite, vous continuez à rédiger des notes, des rapports et des textes permettant de résoudre des problèmes complexes de nos sociétés comme cet ouvrage publié en collaboration avec Jacques Lafond, avocat honoraire au Barreau de Paris : *Pratique de la vente du lot de copropriété*⁴. Vous vous inscrivez ainsi dans une très longue histoire professionnelle, car ces individus, les notaires, qui ont été « investis par la puissance publique (le souverain) de la capacité d'établir des documents écrits dotés d'une valeur probatoire », sont apparus au VIII^e siècle⁵. D'une part, vos travaux sur la discipline notariale ou sur le secret professionnel restent des ouvrages de référence qui connaissent une audience internationale : votre *Précis de déontologie notariale a été traduit en bulgare et introduit dans les Rapports du notariat français* à l'issue du XXII^e Congrès international de Notariat latin tenu à Buenos Aires en septembre-octobre 1998⁶. Après avoir rappelé la définition du notaire fournie par l'ordonnance du 2 novembre 1945, article I^{er} : « les notaires sont les officiers publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer les grosses et expéditions ». Officier

3. Voir, par exemple, le *Bulletin d'Information de la Cour de cassation* n° 642, 15 juin 2006, où il s'agit « de déterminer la nature de la mise en demeure prescrite par le Code de la Sécurité sociale... pour obtenir le paiement de cotisations de sécurité sociale dues au titre du régime des travailleurs indépendants ». Votre rapport est publié de la page 17 à la page 28.

4. Paris, LexisNexis, 2016.

5. Anne MAILLOUX, « L'émergence du notariat à Lucques (VIII^e -X^e siècle) : Normes et pratiques d'un corps professionnel », dans Lucien Faggion, Anne Mailloux et Laure Verdon (dir.), *Le notaire entre métier et espace public en Europe VIII^e -X^e siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 13-27, loc. cit. p.13.

6. G.Rouzet, « La déontologie notariale (à l'égard des clients, des confrères et de l'État) », *Actes du XXII^e Congrès international du Notariat latin tenu à Buenos Aires (27 septembre -2 octobre 1998)*, Clermont-Ferrand, 1998, p. 179-279. – Je remarque que non seulement vous avez été présents à maintes reprises à ces congrès internationaux du Droit latin, mais que vous êtes plusieurs fois intervenu, par exemple à celui de Berlin de 1995 au cours duquel vous avez présenté une très intéressante communication intitulée « Le notaire, le client et le consommateur », parue donc dans les *Actes du XXI^e Congrès international de Droit latin (Berlin, 28 mai -3 juin 1995)*, p. 111-189.

public, le notaire doit avoir eu une formation universitaire adaptée⁷, mais aussi maîtriser l'art du dialogue, car lorsqu'une personne ou plusieurs viennent le voir pour que soit rédigé un acte – par exemple un contrat de mariage – il doit écouter, puis expliquer et enfin proposer, en fonction des demandes, mais dans le respect des lois, et en veillant, en toute neutralité, sur l'intérêt de chacun des contractants. Il a ainsi «un rôle fondamental de conseiller auprès du client⁸ ». On doit même souligner qu'il est le conseiller des familles et que pour cette raison il « doit instaurer une relation de confiance avec ses clients, car il est perçu par beaucoup de familles comme un conseiller auquel on peut tout dire ou presque, beaucoup de choses se passant avant la signature de l'acte [qui n'est que] la conclusion du processus⁹ ». Cela l'oblige à prêter la plus grande attention aux questions de morale, car « l'exercice de la profession notariale ne peut se concevoir sans référence aux règles de conscience¹⁰ ». Il doit aussi veiller à un strict respect de ce secret professionnel dont vous avez analysé les conditions d'exercice¹¹. Il « n'est pas un fonctionnaire public », reste un professionnel libéral ou salarié, mais « il remplit une fonction d'intérêt public », ce qui revient à « lui imposer certains devoirs dans l'exercice de son activité libérale, très semblables à ceux en vigueur de l'Administration, dont la disponibilité et la neutralité¹² », écrivez-vous. Ce sont ces devoirs et leurs conséquences que vous développez dans cet excellent *Précis de déontologie notariale* que j'ai déjà cité. Vous avez donc depuis près d'un demi-siècle immensément contribué à faire comprendre ce qu'est la profession de notaire, à en exposer les règles et œuvré ainsi à sa meilleure connaissance aussi bien par le public que par les professionnels eux-mêmes. Bien entendu, par-delà vos ouvrages de référence, nombre de vos articles ou contributions, des brochures parfois – par exemple, en 1998 celle rédigée en collaboration avec le professeur Philippe Malaurie : *Responsabilité professionnelle : devoir d'information et règles de preuve ; devoir*

7. En 1973, le quart des notaires bordelais étaient docteurs en droit, indiquez-vous dans votre *Précis de déontologie notariale*, Presses universitaires de Bordeaux, Talence [1991], 3^e édition, 1999, p.23.

8. *Ibid.*, p.77.

9. *Des minutes qui font l'histoire : cinq siècles d'archives notariales à Paris*, o.c., Archives nationales/Somogy, 2012, p.94.

10 *Précis de déontologie notariale*, p.28.

11. *Mémento sur le secret professionnel notarial*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1997.

12. *Précis de déontologie notariale*, p. 49-50.

*de conseil et clauses contraires*¹³ – sont apparus les compléter, apporter des précisions nouvelles ou résoudre des problèmes juridiques venus au jour. Ce fut l'objet de toute une série de notices dans le *Defrénois*¹⁴. Et lorsqu'une Question prioritaire de Constitutionnalité est venue devant la Première chambre civile de la Cour de cassation à propos du droit au silence d'un notaire lorsqu'une poursuite disciplinaire engagée contre lui peut conduire à sa destitution, vous avez exprimé votre opinion en délibérant avant l'audience devant le Conseil constitutionnel¹⁵.

D'autre part, vous avez toujours eu un goût très profond pour l'histoire, goût que vous avez approfondi et cultivé en le portant sur les multiples domaines de l'histoire du notariat. Vous vous êtes ainsi inscrit dans un mouvement particulièrement intéressant pour les historiens : le développement de la notariologie¹⁶ et de l'histoire du notariat, aboutissant à l'œuvre de Jean-Paul Poisson¹⁷, dont je vais parler, ainsi qu'à la création au début des années mil neuf cent soixante-dix d'un Institut international d'histoire du notariat et de sa revue qui paraît alors tous les deux mois *Le Gnomon*, mot qui d'après Michel Serres signifie « qui discerne, qui règle ». Ancien clerc principal de l'étude Dufour à Paris, Jean-Paul Poisson (1920-2005) a joué un rôle crucial dans le développement des études consacrées au notariat, aux notaires, à leurs travaux et à l'importance, créant cette nouvelle discipline : la notariologie, écrivant un très grand nombre d'articles réunis en quatre gros volumes préfacés par de très grandes personnalités historiques¹⁸. Il a pu le faire en particulier grâce au soutien d'une grande personnalité du monde notarial, Alain

13. Paris, Cridon, 1998.

14. Le *Defrénois* est la revue juridique du notariat.

15. *Cour de cassation : Lettre n°12 de la Première Chambre civile : une sélection d'arrêtés*, novembre 2023, ronéoté, p. 16-18.

16. Jean-Paul POISSON, « La notariologie : ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être », *Le Gnomon*, 1998, n° 112, p. 206-211 ; *Id.*, « La notariologie », *Le Gnomon*, 2001, n° 127, p. 3-19.

17. Voir « Jean-Paul Poisson », *Le Gnomon*, n° spécial, 2005, 4. – Le lecteur sera frappé par la liste de grands universitaires ayant contribué à ce numéro, à commencer par Jean Favier, qui a dirigé la BnF, Pierre Chaunu, Emmanuel Le Roy Ladurie... – Voir également l'exercice d'ego-histoire de J. P. Poisson, « Un autre historien du dimanche », dans *Études notariales*, Paris, Economica, 1996, p. 409-433.

18. J.-P. Poisson, *Notaires et Société : Travaux d'histoire et de sociologie notariales*, préface de Georges Dumézil, présentation par Pierre Chaunu, Paris, Economica, 1985 ; *Id.*, *Études notariales : préface de Stanley Hoffman, postface de Pierre Chaunu*, Paris, Economica, 1996 ; *Id.*, *Notaires et Société : Travaux d'histoire et de sociologie notariales*, t.II : préface d'Orest Ranum, postface de Pierre Chaunu, Paris, Economica, 1990 ; *Id.*, *Essais de notariologie : préface d'Albert Rigaudière, postface de Françoise Mosser*, Paris, Economica, 2002.

Moreau (1936-2021)¹⁹, qui présida l'Institut international d'histoire du notariat de 1982 à 2012, Alain Moreau qui exerçait à La Rochelle et que vous avez vous-même défini comme « un esthète de l'histoire notariale²⁰ ». L'ensemble des travaux qui sont ainsi parus est considérable; ils intéressent au premier chef les historiens qui ont largement basé les travaux d'histoire sociale sur l'utilisation des sources notariales dont la richesse leur est apparue prodigieuse. Je suis l'un de ceux qui y ont eu le plus recours, ainsi que beaucoup de mes élèves, et c'est pourquoi j'ai très bien connu Jean-Paul Poisson.

C'est aussi pourquoi je vous écouterai dans quelques instants avec un vif intérêt, pourquoi encore que vos nombreuses contributions à l'histoire des notaires et du notariat m'ont à maintes reprises retenu. D'ailleurs, c'est par la lecture d'un excellent article historique que j'ai découvert votre existence, bien longtemps avant de vous rencontrer : « La discipline notariale sous l'Ancien Régime », texte paru dans un colloque organisé à Toulouse par Jean-Luc Laffont qui lui aussi a beaucoup milité pour faire connaître l'histoire du notariat²¹. Voici le troisième volet de mon intervention : si la majorité de vos publications²² ont concerné la pratique notariale et la résolution de questions juridiques, un très grand nombre ont été consacrées à l'histoire du notariat, en particulier du notariat bordelais²³. Dès 1985 vous publiez dans la *Revue archéologique de Bordeaux* une étude sur « le notariat girondin à travers ses jetons de présence²⁴ ». Puis voici une série de chroniques qui permettent à vos confrères bordelais et à

19. Alain Moreau (1936-2021), n° double, *Le Gnomon*, n° 209, oct.-déc. 2021.

20. G. Rouzet, « Alain Moreau, esthète de l'histoire notariale », *Le Gnomon*, n° 209, oct.-déc. 2021, p. 31-38.

21. G. Rouzet, « La discipline notariale sous l'Ancien Régime », dans Jean-Luc Laffont (dir.), *Notaires, notariat et société sous l'Ancien Régime*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1990, p. 61-76.

22. Non seulement votre première étude historique, qui vient d'être citée, porte sur les jetons de présence des notaires bordelais, mais votre dernière publication a pour objet les « Sceaux-matrices hors norme du XX° siècle », paru dans *Le Gnomon*, n° 217, oct.-déc. 2023, p. 13-16.

23. Cet intérêt vous a amené à préfacer en 1991 la réédition du bel ouvrage de Jean Gaston, *La communauté des notaires de Bordeaux (1520-1791)*, [Bordeaux, Imprimerie de l'Université, Y. Cadoret, 1913], rééd. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Histoire notariale », 1991, p. 7-10.

24. *Revue archéologique de Bordeaux*, 1985, t. LXXVI, p. 135-146.

l'ensemble de nos concitoyens de connaître le passé des notaires bordelais²⁵. Une caractéristique importante de vos recherches, c'est l'attention que vous portez aux marques de l'activité notariale, c'est-à-dire aux sceaux²⁶, panonceaux, médailles et jetons²⁷. Néanmoins, vous ne manquez pas de souligner que les notaires de Guyenne de l'époque médiévale, *horresco referens*, n'ont pas recours au sceau qui dans le nord du royaume de France rend l'acte notarié authentique : ils n'authentifient leurs actes que par « le seul seing manuel ²⁸ ». Vos publications sont passionnantes, car elles nous révèlent des pans entiers de la vie quotidienne d'autrefois, vie quotidienne à laquelle, vous le savez, je me suis attaché pour le XVIII^e siècle bordelais²⁹. Ce goût pour l'histoire vous amène à proposer des études certes liées au notariat, mais relevant plus de l'histoire en général que de la stricte notariologie historique, telle cette biographie d'un notaire devenu député, sénateur, maire de Riom, ministre : Étienne Clémentel (1864-1936)³⁰. Mais vous n'hésitez pas non plus, par le biais de l'analyse d'une minute notariale à vous frotter à l'histoire d'un des plus grands personnages de notre histoire, dans ce bel article, très savant, qui ne pouvait être écrit que par un praticien de haut vol du travail notarial : « Dits et non dits : à propos du contrat de mariage de Bonaparte et de Joséphine (8 mars 1796)³¹. » Vous y montrez que l'ensemble des historiens ont écrit à ce sujet sans avoir jamais vu la minute, laquelle il est vrai est restée indisponible jusqu'à une époque très récente³² et que même Alain Moreau ou mon ami Philippe Bertholet qui travaille sur le notariat parisien, ont fait des erreurs d'interprétation faute d'avoir analysé attentivement la minute

25. Après avoir publié en 1985-1986 dans les Bulletins mensuels de l'Association des Notaires du département de la Gironde, dix chroniques d'une page consacrées aux « Notaires en Bordelais sous l'Ancien Régime », vous les avez republiées dans *Le Gnomon*, n° 56, juin 1987, p.7-26. Ce sont elles dont vous allez reprendre une large part, dans votre communication, pour notre plus grand plaisir.

26. À titre d'exemple ces articles : « Sceaux-matrices révolutionnaires », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. LXXIX, année 1988, p. 185-193 ; « Le sceau du notaire impérial », *Le Gnomon*, n° 78, mai 1991, p. 33-47.

27. Cet intérêt est pleinement justifié, car Philippe Haumont vient de rappeler que « Le jeton notarial est une œuvre d'art », *Le Gnomon*, n° 217, p. 46-49.

28. P. 9.

29. Paul BUTEL et Jean-Pierre POUSSOU, *La Vie quotidienne à Bordeaux au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1983.

30. G. Rouzet, « Étienne Clémentel : un notaire tôt gagné par le virus de la politique », *Le Gnomon*, n° 215, avril-juin 2023, p. 4-18.

31. *Le Gnomon*, n° 211, avril-juin 2022, p. 25-40.

32. L'étude de M^e Lièvre n'a versé l'original de l'acte au Minutier central des Archives nationales qu'en 1992.

originale. Vous nous apprenez que l'acte a bien été signé dans l'étude de maître Raguideau³³ par «Napolione Bonaparte» et «m.j.r. [Marie Joséphe Rose] Tascher», que les âges ne sont pas indiqués, que Bonaparte n'a pas déclaré «ne rien posséder en propre³⁴», «qu'un renvoi piqué en marge, approuvé par les deux parties et donc par les deux notaires a eu pour objet d'étendre les fonctions de tutelle de Joséphine sur ses deux enfants mineurs à l'administration de leurs biens», et que «la clôture de l'acte a été manifestement hâtive»; néanmoins, ce «contrat notarié, préredigé et complété selon l'usage au fur et à mesure de sa lecture, ne souffre pas de véritable critique», contrairement à ce qui a été souvent avancé.

Autrement dit, cher Gilles Rouzet, non seulement votre carrière de notaire puis de magistrat a été brillante, non seulement vous avez fortement contribué à fortifier la profession notariale, mais encore, ce qui ne peut qu'accroître le plaisir que j'éprouve à vous recevoir, vous avez aussi fait œuvre d'historien.

Vos grandes qualités de travail, votre exceptionnelle qualité d'analyse sont évidentes. Vous avez en outre manifesté depuis plusieurs années un vif intérêt pour notre Compagnie, et je ne doute pas que vous serez amené à y jouer un rôle très actif comme vous l'avez fait chaque fois que vous avez participé à une activité ou fonction. Dès à présent vous allez nous le prouver en nous faisant connaître les notaires bordelais de l'époque moderne, sujet que vous mènerez du début du xvi^e siècle à la Révolution française. Au nom de toutes mes consœurs et de tous mes confrères, je vous en remercie par avance et je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

33. Philippe BERTHOLET, «Le notaire parisien Maurice Jean Rigaudeau de La Fosse, rédacteur du contrat de mariage entre le général Napoléon Bonaparte et Joséphine de Beauharnais», *Le Gnomon*, n° 209, oct.-déc. 2021, p. 39-42.

34. Vous avez ensuite repris la question dans votre précieux article sur «La bonne fortune de Napoléon Bonaparte» (*Paris et Île-de-France : Mémoires*, n° 73, 2023, p. 237-249) qui achève de faire litière de ce conte accepté par tous ceux qui en ont traité, de «l'absence de fortune pécuniaire de Bonaparte à son mariage». – Il n'en est pas moins évident qu'il n'avait pas de réelle fortune alors que celle de Joséphine était très importante. Le contrat fut établi «sans communauté de biens», ce qui signifiait «que les deux époux n'étaient nullement tenus aux dettes et hypothèques l'un de l'autre et donc que chacun pouvait jouir de ce qui lui appartenait» (Ph. Bertholet).

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

RÉCEPTION AU FAUTEUIL DE MADAME ISABELLE RENOUARD

DE MONSIEUR GILLES ROUZET

HEURS ET MALHEURS

DE LA COMMUNAUTÉ DES NOTAIRES

DE BORDEAUX SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Remerciement par M. Gilles Rouzet

Élu membre résident

Monsieur le président,

Monsieur le secrétaire perpétuel,

Chères consœurs, chers confrères,

Chers amis,

Permettez-moi, monsieur le président, de vous remercier vivement de l'honneur que vous me faites en me recevant officiellement au sein de l'Académie. Entrer dans cette prestigieuse institution, comptant plus de trois siècles d'existence¹, constitue un moment fort dans la vie d'un Bordelais. Je vous associe, monsieur le secrétaire perpétuel, à mes chaleureux remerciements. Votre sens de l'organisation, amiral, mais aussi votre entier dévouement au bon fonctionnement de l'Académie, a permis de surmonter les difficultés nées des travaux entrepris dans les salons de l'Hôtel des Sociétés savantes et d'organiser cette cérémonie.

1. Jean DE FEYTAUD, « L'Académie de Bordeaux sous l'Ancien Régime », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1974, p. 71 - 86.

L'historique détaillé des fauteuils que nous devons à madame Stahl m'a appris que la Compagnie dans laquelle vous m'accueillez a compté plus de quatre cents membres résidants depuis la Révolution². Les noms souvent prestigieux qu'il contient m'a fait prendre conscience rétrospectivement combien il avait été présomptueux de ma part de faire acte de candidature. Intégrant aujourd'hui cette institution, me voici averti de la difficulté qui m'attend d'ajouter un maillon de la chaîne à ceux qui se sont illustrés dans le monde des Sciences, Belles-Lettres et Arts que forme l'Académie nationale de Bordeaux. Puisse le juriste que j'étais en activité, qui s'est tourné en amateur vers l'Histoire professionnelle l'âge venu, parvienne au mieux à se couler dans ses activités savantes.

Vous me recevez au fauteuil n° 9, occupé jusqu'en début 2022 par madame Isabelle Renouard, admise à l'honorariat par suite de son retrait. Si la « Coutume » écrite, qui régule cette Compagnie, invite à ne pas prononcer l'éloge de son prédécesseur en ces circonstances, vous voudrez bien me pardonner d'y faire une légère entorse. Qu'il me soit donc permis en accédant à ce fauteuil de rappeler le parcours exceptionnel que fut celui de madame Renouard. Petite-fille d'un philosophe placé à la tête de la bibliothèque de l'École normale supérieure, épouse d'un diplomate, elle s'orienta comme ce dernier vers les Affaires étrangères à sa sortie de l'École nationale d'administration. C'est donc à une ministre plénipotentiaire, qui couronna sa carrière dans les hautes fonctions de Secrétaire générale de la Défense nationale, que j'ai l'insigne honneur de succéder.

L'énoncé que vous avez fait de mon parcours, monsieur le recteur Poussou, a, pour cette raison, précédé ma prise de parole. Cette inversion me permet d'en modérer la présentation. Celle objective, attendue de l'historien hautement respecté doublé du juriste, était – si j'en juge – empreinte d'amitié; donc exceptionnellement faussée. Gageons que l'auditoire aura su la ramener à de plus justes proportions. Vos généreuses appréciations sur mes publications, qui vous ont conduit à prendre sur votre temps pour étayer ma présentation, restent elles aussi largement imméritées. Merci, cher Jean-Pierre.

Je n'omettrai pas d'associer à mes remerciements mes parrain et marraine qui m'ont accompagné à l'instant, selon un usage aussi en cours dans la magistrature. Hélène de Bellaigui qui, avec sa maîtrise

2. Marguerite STAHL, « Historique des fauteuils de l'Académie », *Actes de l'Académie nationale de Bordeaux*, 2021, p. 47 -115, loc. cit. p. 76.

remarquable des archives, m'a apporté la justification d'une date sur laquelle je reviendrai dans un instant. Philippe Loupès, lui aussi ancien président de l'Académie, qui l'a fait récemment rayonner *tras los montes* en étant reçu membre de l'*Académie royale hispano-américaine*, le 16 octobre dernier à Cadix. J'exprime à chacun ma cordiale gratitude, de même qu'à maître Delphine Detrieux, présidente de la Chambre, qui nous fait l'amabilité de nous héberger dans l'Hôtel de la Compagnie des notaires de la Gironde³ en raison de l'indisponibilité de celui de l'Académie.

Je ne saurais oublier d'évoquer, parmi mes anciens maîtres ou collègues de la Faculté de droit de Bordeaux, deux de ceux qui m'ont précédé à l'Académie, que j'aurais eu plaisir à rejoindre en cette occasion, si le destin n'en avait décidé autrement. Qu'il s'agisse du professeur Pierre Jaubert dont ses anciens étudiants se souviennent qu'il nous distribuait en amphithéâtre les *Institutes* de Gaius dans leur version originale pour étayer son cours obligatoire d'histoire de droit romain au milieu des années 1960, alors que le latin s'étiolait déjà. Il fut aussi celui qui m'offrit pour la première fois en 1988 ou 1989 de siéger comme assesseur à une thèse d'histoire du droit sur *Les Régimes matrimoniaux en Nébouzan sous l'Ancien Régime*, une véritable découverte pour moi ! Que ce soit le professeur Jean Hauser qui fit de même quelques années plus tard, et réciproquement, mais en droit positif. Je conserve en particulier le souvenir intact, parmi d'autres, de la réception que nous avons organisée trois jours durant en 2000 des enseignants et étudiants de droit notarial de l'*Université catholique de Louvain* dans notre ancienne Faculté de Pey-Berland, parée des drapeaux nationaux et de celui de l'Union européenne à l'occasion de laquelle le professeur Dmitri Georges Lavroff, résidant aussi de cette Compagnie, nous reçut à l'Hôtel de Ville où il était en charge de l'international.

Néanmoins, c'est le nom d'un juriste plus ancien, membre de l'Académie royale de Bordeaux, que j'évoquerai pour introduire mon propos. Celui d'un notaire, le seul, semble-t-il, qui soit entré à l'Académie, qui fut aussi mon prédécesseur à six générations dans l'office où j'ai exercé une trentaine d'années à titre libéral. Notre lien de filiation est donc réel et double, bien que deux siècles nous séparent, puisque son élection

3. La pièce adjacente à la salle de réunion présentait avec deux vitrines sécurisées « Un musée notarial à Bordeaux », dans *Revue internationale d'histoire du notariat = Le Gnomon*, 1988, n° 61, p. 23-26, réduit à une seule effective en 2014 où subsistent certaines pièces métalliques.

remonte précisément à la fin de 1823 [fig. 1]. Il s'agit d'Amédée Germain Darrieux, dit Darrieux fils⁴. Des recherches entamées avec le concours d'Hélène de Bellaigue dans les archives manuscrites de l'Académie, il m'a été donné de constater que cet office notarial est resté implanté dans le même quartier. Situé alors 25, Fossés de l'Intendance, il gagna le cours du XXX-Juillet, localisation qui me permit d'exercer en ayant sous les yeux le superbe hôtel particulier légué par Jean-Jacques Bel à notre Académie, mais aussi celui de Gobineau qui ne l'est pas moins. Car, comme Jean-Pierre Poussou l'a expliqué dans sa présentation, le notariat fut la première profession à laquelle j'ai accédé à la sortie de l'Université. Je tire de son exercice une légitime fierté. Même si, ultérieurement, succombant à la tentation du juriste de vouloir dire le droit plutôt que seulement le pratiquer – mes deux éminents collègues magistrats et confrères, Claude Jorda et François Braud, mesureront le propos –, je suis parti remplir les fonctions de conseiller à la Cour de cassation sur l'île de la Cité, siège de notre juridiction suprême.

Étant libre du sujet de ma communication puisque j'accède à un fauteuil devenu vacant par l'honorariat, j'ai choisi d'aborder un pan de l'Histoire liée à mon activité première. Celle que j'ai exercée ici, sur les bords de Garonne et non pas sur les berges de la Seine. D'où la volonté d'adapter ma communication à ces rives, en vous présentant pour sujet *Heurs et malheurs de la Communauté des notaires de Bordeaux sous l'Ancien Régime*⁵. Laquelle Communauté naît sous ce vocable à la Renaissance, en

4. Né à Bordeaux le 22 septembre 1786 où il est décédé le 8 février 1856, ce notaire académicien connu tous les régimes politiques envisageables, de Louis XVI à Napoléon III. Autre temps, autres mœurs, il ressort de sa lettre du 26 novembre 1823 que son admission à l'Académie royale de Bordeaux donnait lieu à l'époque (article 33 du règlement) à une communication écrite préparée en l'espèce en deux jours, durée qu'il jugeait insuffisante, mais dont il s'est accommodé.

5. Sujet traité devant l'Université avant la Première Guerre mondiale par Jean GASTON, *La Communauté des notaires de Bordeaux (1520-1791)*, thèse de droit Bordeaux, Imprimerie de l'Université. Y. Cadoret, 1913, dont la réédition a été financée par la Chambre des notaires de la Gironde aux Presses universitaires du Mirail en 1991, laquelle a offert l'ouvrage aux siens et à ses invités jusqu'à épuisement, et en dernier lieu aux participants à la Commission de l'Union européenne de l'Union internationale du notariat réunie à Bordeaux en 2000. Aussi, déjà illustrés en annexe de la dizaine de chroniques que nous avons intitulées « Notaires en Bordelais sous l'Ancien Régime », dans *Le Gnomon*, 1987, n° 56 (dédié), p. 7-26, avec des documents principalement tirés des Archives départementales de la Gironde, seuls sont reproduits ceux accompagnant l'exposé qui n'y figuraient pas, puisque glanés ultérieurement dans des collections privées. Les références portées en notes de bas de page se limitent également aux ouvrages ou articles récents qui n'ont pas été cités précédemment.

indulgence, elle veut bien consentir à m'admettre dans
 son sein.

Pour lui soumettre un travail soigné il
 m'aurait fallu plus de deux jours, surtout avec
 l'embarras de mon état; aussi j'ose espérer qu'elle
 voudra bien apporter un examen moins rigoureux
 sur le faible aperçu que j'ai eu l'honneur de lui
 dresser en songeant qu'un ouvrage écrit à la hâte
 donne toujours prise à la critique pour le rapport
 de la méthode, de la clarté et du style.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,
 Monsieur,
 votre très-humble et très
 obéissant serviteur

Darrieux J. L.
 notaire, honoré en
 droit, membre et secrétaire
 de la Société philomatique
 de Bord.

Bord. le 26. juil. 1823.

1 | Lettre d'admission à l'Académie de M^e Darrieux fils en 1823.

plongeant ses racines au Moyen Âge, et disparaît sous la Révolution, tout au moins sous cette dénomination. Aussi, me pliant à l'usage en cours chez le juriste d'adopter un plan en deux parties, en limitant mon propos à trois quarts d'heure pour laisser libre cours aux questions, j'évoquerai :

- la construction du notariat pour devenir, avec l'assentiment, mais aussi l'appui du pouvoir royal, une profession fortement structurée (I. L'être) ;
- puis, ceci fait, son affichage dans un objectif de communication quelque peu « gascon », propre à notre ville et à l'époque (II. Le paraître).

I. L'ÊTRE

Un notariat bordelais en quête de structures

Une présence notariale affirmée bien avant la Renaissance

Comment se présentait le notariat bordelais à l'origine, au Moyen Âge ? On peut tenter d'en deviner les traits depuis que le premier notaire public, ancêtre du notaire royal, est apparu en Guyenne, vers 1234, et a essaimé. Ceux de Bordeaux que nous connaissons sont plus tardifs. Deux le sont nominativement et remontent, l'un aux environs de 1300 (le sieur Cola), et l'autre à 1327 (le sieur Pey). Au xv^e siècle, l'office notarial, si l'on peut qualifier de tel le local où le notaire exerce, est au mieux une échoppe et au pire un apprentis, installé comme un étal de boutiquier, donnant de plain-pied sur une ruelle. Le notaire s'y tient peu, appelé le plus souvent sur le terrain pour recevoir les contrats à domicile, constater matériellement les prises de possession réelle des biens transmis, ou – dans notre ville portuaire – dresser des actes à bord des navires en partance. On peut le supposer aussi, selon le tableau que m'en avait dressé un historien du droit, mais dont je n'ai pas trouvé trace, une écritoire avec encrier et à pan incliné en bandoulière, battant la campagne ou se rendant à pied chez un client qui l'aurait appelé.

Paré dès le xiii^e siècle du titre de « *maiestre* », le notaire de ville s'entoure parfois de quelque clerc, copiste, apprenti ou saute-ruisseau, qui est alors logé, nourri, blanchi, voire – selon l'expression notariale – soigné tant en santé qu'en maladie. Le notaire ou son aide « minute » sur papier et « grossoie » sur parchemin des actes rédigés le plus souvent en gascon, assortis d'abréviations et parfois agrémentés d'une savante locution latine. Il porte d'abord ses « notes » ou « notules » sur un « brouillard », puis

en reporte et complète le texte au propre, en caractères menus, de ce qui devient la « minute ».

La particularité de ce notariat tient à ce que, même si depuis 1290 il existe à Bordeaux un sceau royal aux contrats, les notaires feignent de l'ignorer. Le *Recueil des Autographes de Bordeaux et de Guyenne* reproduit des exemplaires de ces seings manuels. Ceux du xiv^e siècle ressemblent à une dague horizontale; ceux du xv^e siècle ont la forme d'un ostensor rehaussé d'une croix et des clés de saint Pierre quand ils désignent un notaire apostolique, et sont parfois complétés d'initiales dans la période tardive. C'est la Renaissance, avec François I^{er}, qui impose le sceau royal en Guyenne et fait disparaître l'usage du seing manuel sur les actes notariés.

Dans son quotidien, le notaire applique la réglementation locale, «*Las costumaz de la Vila de Bordeü*» et «*Les Coutumes des Pays de Bourdeaux et Bourdelois*». Les premières, qui constituent les anciennes coutumes de Bordeaux, forment une compilation de décisions de justice de 1238 à 1344. Elles s'articulent en 241 articles rédigés, selon les auteurs du xviii^e siècle, «*en un patois très suranné*». Ce qui les contraint à adjoindre matériellement un glossaire à leur publication, et en rend aujourd'hui encore la compréhension quelque peu aléatoire. Les secondes virent le jour lorsque François I^{er} en ordonna la confection par lettres patentes du 15 janvier 1520. Trois semaines plus tard, Noblesse, Clergé et Tiers-État, dans lequel aucun notaire ne figure ès qualités, entamaient la rédaction de la coutume du Bordelais pour en publier une première mouture le 23 juillet 1521. Remodelée par la suite, notamment en 1527, elle comprenait originellement une centaine d'articles, portée à 117 au milieu du xviii^e siècle, et étendait son emprise sur l'ancienne sénéchaussée de Bordeaux.

Un impératif relayé par le Roi de se structurer en Communauté

C'est avec l'édit de Saint-Germain-en-Laye du 24 juillet 1520 que François I^{er}, relevant «*le nombre effréné des notaires de la Sénéchaussée de Guienne*», décida de faire table rase de tout ce qui touchait de près ou de loin aux fonctions notariales et de nommer quarante notaires royaux. Pourquoi quarante? Parce qu'un Conseiller-Maître des Requêtes au Conseil du Roi avait fait ressortir dans une enquête réalisée à la suite des ordonnances prises sous Louis XII, organisant notamment en 1510 l'établissement des actes notariés, que ce nombre correspondait au mieux aux impératifs de la Ville.

Il n'est nul besoin de préciser que l'édit de 1520, créant cette « *Communauté des quarante notaires de Bordeaux* », fut assez mal accueilli tant par l'Archevêque que par le Maire, puissantes autorités locales qui se sentirent dépouillées de certaines de leurs prérogatives de pourvoir à la nomination de notaires (apostoliques ou municipaux). Les réticences de ces hautes personnalités, soutenues par la Cour de Parlement de Bordeaux qui ne rendit pas le texte exécutoire, contraignirent François I^{er} à confirmer son premier édit en janvier 1521, et à ordonner son enregistrement et sa publication. Le pouvoir judiciaire, quoique souverain dans son Palais de l'Ombrière⁶, s'inclina devant une volonté royale aussi fortement exprimée. Le Parlement de Bordeauxregistra les deux édits le 6 mai 1521, jour de la Saint-Jean Porte-Latine. En souvenir de quoi, à l'image de celui de Marseille qui avait délaissé les saints traditionnels de la Basoche – Nicolas, Yves ou Martin – pour Saint-Lazare⁷, le notariat bordelais se plaça sous la protection de Saint-Jean Porte-Latine⁸ et retint sa fête votive pour date d'entrée en fonction de ses élus.

Qui sont donc ces caciques du notariat bordelais qui président avec quelque abnégation, mais non sans fierté, au destin de leur Communauté? À leur tête, un doyen, assisté éventuellement d'un sous-doyen. C'est le notaire le plus ancien. Il n'est donc pas élu, mais désigné en fonction de sa date d'entrée dans la profession. De ce fait il règne, mais ne gouverne pas. Ses attributions consistent pour l'essentiel à présider les assemblées. Au mieux, il représente la Communauté. Il marche en tête des processions, prononce les discours d'usage et reçoit, en certaines circonstances, les prestations de serment.

Les deux syndics, eux, ne représentent pas la Communauté. Ils la dirigent. Choisis sur une liste composée de deux anciens et de deux jeunes, ils sont élus pour un an dans chaque collège. Ils prêtent serment devant le doyen en jurant sur l'Évangile de « *bien et fidèlement en conscience gérer et administrer les affaires de la Compagnie durant le cours d'une année à compter de ce jourd'hui jusqu'au sixième de mai de l'année prochaine inclusive-ment* ». Les fonctions de syndic sont loin d'être purement honorifiques

6. Marie FAURÉ relève qu'autour des magistrats « gravitent » dans ce Palais de justice les avocats, les notaires, les huissiers, les procureurs, les greffiers, etc., nécessaires à son fonctionnement, *Le Palais de l'Ombrière*, Bordeaux Mémoring, 2022, p. 112.

7. Jean-Paul DECORPS, « La Chandeleur à Marseille : depuis près de 600 ans, la fête des notaires », *Le Gnomon*, 2022, n° 210, p. 49-52.

8. Vincent ROUZET, « 500^e anniversaire du notariat bordelais », *Le Gnomon*, 2021, n° 207, p. 52-53.

et, s'ils suivent immédiatement le doyen dans les cérémonies, c'est parce qu'ils sont en charge de la Communauté dont ils agrègent les membres, et gèrent le quotidien. Toutes tâches très prenantes, qui les conduisent peu ou prou à se décharger des questions budgétaires, « droits de fratrie » ou « bourse commune », sur un Receveur des comptes, véritable trésorier de la profession. Puis, par décision du 20 mai 1676, à constituer une commission paritaire composée de six membres, chargée de traiter et si possible résoudre les problèmes de la Communauté.

L'un des soucis majeurs des Officiers de la Communauté fut l'engouement certain des aspirants au notariat à se faire nommer ou du moins s'établir dans la Cité. Le roi avait été très clair dans son édit de 1521 en ordonnant « *que pour l'avenir ledit nombre de quarante ne pourrait être augmenté [...] par nouvel avènement de la couronne, nativité de dauphin ou quelque cause que ce soit [...]* ». Promesse du souverain, donc de nature quasi divine, mais qui fut promptement oubliée par ses successeurs et qui contraignit la Communauté, via ses dirigeants, à mener une guérilla incessante au cours des xvi^e et xvii^e siècles pour réduire ses effectifs à quarante :

- d'abord, parce qu'elle se heurta à la concurrence larvée des notaires apostoliques ou municipaux qui étendaient sciemment leurs fonctions et empiétaient;
- ensuite, parce que le pouvoir royal succomba rapidement à la tentation de renflouer les caisses de l'État en créant de nouveaux offices, aussitôt rachetés par la Communauté.

Une Communauté qui, selon les auteurs, se composait à l'époque de cinquante à cinquante-cinq notaires. Ce n'est qu'au début du xviii^e siècle qu'un arrêté du 20 décembre 1718 décida de supprimer vingt-cinq offices et d'en réduire le nombre à trente, à charge par le notariat de désintéresser les ayants droit des offices vacants. En 1719, il reste quarante-six offices, quarante-quatre en 1720, puis trente-sept en 1724 et enfin trente en 1728. Chaque suppression coûtant 3 000 livres tournois de l'époque, soit 35 000 à 40 000 €, la dette de la Communauté se creuse et les incidents de paiement se multiplient. D'où des procès avec les familles, des moratoires, des propositions de transaction, etc., qui tournent souvent au détriment de la profession. Quand le décret de 1791 supprima les « notaires royaux » pour les remplacer par des « notaires publics », c'est le chiffre de trente offices qui fut repris. Il se maintiendra à Bordeaux durant tout le xix^e siècle et au début du xx^e.

Une Communauté de notaires en lutte incessante contre les empiétements

La nécessité de réguler la concurrence avec les notaires « du plat pays »

S'il est avéré que Philippe-le-Bel avait interdit au début du ^{xiv}^e siècle à tout notaire d'instrumenter « *hors des limites de sa châteltenie* », le midi de la France et la Guyenne en particulier ne connaissaient pas, jusqu'à la création des communautés de notaires royaux, de limitation véritable à la compétence territoriale [fig. 2]. Exception faite des notaires seigneuriaux qui ne peuvent exercer que dans les limites de la châteltenie, les autres notaires, apostoliques ou impériaux, parcourent villes et campagnes, en quête de clientèle. Sans cependant s'arroger, comme prétendirent le faire avec succès les notaires de Toulouse en disant s'appuyer sur un édit de l'empereur Théodose, le droit d'instrumenter partout sur terre (« *ubique terrarum* »).

Aussi, la création des notaires publics et royaux, loin de réfréner cette boulimie, incita-t-elle ceux implantés dans la vallée de la Garonne à soutenir la concurrence et à refuser pour eux-mêmes toute limitation de leur compétence territoriale. Avec cette particularité que les notaires de Communautés, tels ceux de Toulouse ou de Bordeaux, combattirent simultanément sur deux fronts :

- l'un pour étendre leur compétence au-delà du ressort qui leur était affecté de droit ;
- l'autre pour asseoir leur monopole sur les actes reçus dans les limites de la ville.

Pour justifier couvrir le royaume, le notariat bordelais s'appuya sur un arrêt d'avril 1561 qui – selon ses dires – lui accordait le droit d'instrumenter, quelles que fussent les parties à l'acte ou son lieu de réception. Principe admis par tous dans la Sénéchaussée de Bordeaux, mais parfois battu en brèche à l'extérieur, notamment dans le Libournais en 1681 et dans le Réolais en 1685 ; principe rappelé à la même époque dans les délibérations de la Communauté, mais jamais explicitement confirmé par le roi.

Il lui fut en revanche plus difficile d'asseoir son monopole sur Bordeaux et sa banlieue. Les notaires des alentours, prétextant que les limites de chaque ressort n'avaient pas été fixées par l'ordonnance de 1542, s'estimèrent géographiquement compétents pour instrumenter dans toute l'étendue de la juridiction de leur lieu de résidence. Les sanctions encou-



2 | Lettre de provision de 1705 nommant un notaire en Guienne.

rues, nullité et amendes, ne suffirent guère à les dissuader, au grand dam de leurs confrères bordelais, impuissants. La jurisprudence de l'époque nous révèle des empiétements fréquents de ceux qui sont alors qualifiés de notaires du plat pays et qui exercent dans les paroisses alors lointaines de... Saint-Seurin, Lormont, Latresne ou Cadaujac.

Les motifs de condamnation sont divers : tantôt ils opposent l'incompétence géographique, si le contrat est reçu à Bordeaux ou avec des Bordelais; tantôt ils constatent des détournements de clientèle, parfois même une installation un peu voyante en ville où il est reproché au notaire extérieur d'avoir indûment « pignon sur rue? ». Les sanctions sont lourdes, généralement une amende fixée depuis 1594 à 3 000 livres tournois. Elle revient pour moitié aux hôpitaux de la ville et, pour l'autre, à la profession; mais on n'a pas d'exemple qu'elle ait été effectivement versée. L'importance de son montant se justifie par le fait que les coupables sont d'autant plus répréhensibles qu'ils ne peuvent ignorer les devoirs de leur charge. Depuis 1714, ceux de la Communauté des notaires de Bordeaux prennent soin de faire signer à leurs confrères de

la Sénéchaussée, au moment de leur entrée en fonction, l'engagement de ne passer aucun acte dans l'agglomération qu'ils revendiquent comme territoire exclusif de leur Communauté⁹.

La Communauté a-t-elle trouvé la parade avec les sociétés de notaires ?

Auquel cas ceux de l'agglomération bordelaise, anticipant avec deux à trois siècles d'avance ce qui s'est passé à l'échelon national avec les sociétés d'exercice, ont mis en place un moyen de parade apparemment efficace. Toujours est-il que ceux exerçant *intra muros* décident un an plus tard, le 17 mars 1715, à l'occasion de la refonte de leurs statuts de 1520, de créer avec quelques siècles d'avance l'exercice de groupe, voire le travail à temps partiel. Sagement, ils limitent cette expérimentation à vingt ans. Six bureaux sont ouverts : ceux de Saint-Rémi, de Saint-Projet, du Palais (de l'Ombrière), des Sablières (cours Victor-Hugo), du Fossé des Tanneurs (Cours Pasteur) et de la Porte-Dijéaux. Vraisemblablement signalés au public par leurs panonceaux frappés des armes royales, ils lui sont accessibles de 6 heures à 19 heures en été, de 8 heures à 17 heures en hiver, avec une interruption de deux heures à la mi-journée. Ils regroupent l'ensemble des notaires, jeunes et moins jeunes, à parité entre eux. Chaque bureau comprend sept ou huit notaires, nommément désignés dans la délibération du 18 avril 1717. La moitié assure la permanence par roulement de quinzaine, l'autre moitié vaque à ses occupations ordinaires en attendant de prendre la relève la quinzaine suivante.

Chaque bureau est placé sous l'autorité du notaire le plus ancien qui, en principe, fait fonction de « receveur-parapheur » et surveille la tenue des registres. Le benjamin du groupe, auquel la clé des locaux est confiée, en assure l'ouverture et la fermeture. Toute défaillance est sanctionnée. Nul ne peut changer de bureau ou s'en absenter sans encourir une amende, voire perdre son droit au partage des bénéfices. Seules sont admises les absences motivées par la maladie, les réunions professionnelles et, bien sûr, l'assistance aux obsèques d'un confrère, par ailleurs suivies en Corps constitué. Officiellement créés « *pour le service du public* », non seulement les six bureaux sont autonomes, mais chaque client garde le choix de son

9. Cette prohibition apporte peut-être un début de réponse à la question que se posait Jean-Max EYLAUD, *Montesquieu chez ses notaires de La Brède*, Bordeaux Delmas, 1956, p. 56, proposant aux « juristes d'étudier les règles et valeurs de la domiciliation à cette époque » pour expliquer que Montesquieu soit cité trente-huit ans durant par ses deux notaires locaux, maîtres Latapie et Giraudeau, comme étant « en résidence » et non pas « domicilié » à La Brède ou ses alentours.

notaire. Il peut faire recevoir son acte par tout membre de la Compagnie, qu'il soit de garde ou non. Celui-ci est seulement tenu de le faire contre-signer par le «*receveur-parapheur*» de l'un des bureaux et, bien entendu, d'acquitter les droits de contrôle et de Bourse commune.

Dans un souci de discrétion, des dérogations sont prévues pour les testaments ou autres dispositions à cause de mort. Dans un semblant d'émulation, des minorations de droits en connaissent aussi pour les actes reçus hors Bordeaux entre deux tours de permanence. Ces sociétés regroupent alors le produit des offices. Son partage s'effectue chaque quinzaine, après prélèvement des droits et paiement des dettes communes. Y participent l'ensemble des notaires de la Ville, malades compris, sans égard, semble-t-il, au dynamisme et à l'activité déployés par chacun. Les ayants droit d'un notaire défunt y sont aussi appelés pour percevoir la moitié de la quote-part qui serait revenue à leur auteur, courue de son décès à l'entrée en fonction de son successeur.

Le système est séduisant. Il a reçu l'aval des plus hautes instances : du Conseil d'État dans son arrêt du 30 janvier 1717, du Roi par lettres patentes du 4 mars 1717, de la Cour de Parlement de Bordeaux dans son arrêt d'enregistrement du 8 avril 1717. Il n'en est pas moins utopique. Comme tel, il sombrera quelques années plus tard dans l'indifférence générale. L'idée ne sera reprise, cette fois-ci à l'échelon national, qu'à la veille du mouvement étudiant de 1968 par une loi remontant à 1966 et son décret d'application à 1967.

II. LE PARAÎTRE

Afficher son rang à l'occasion des manifestations publiques

Revêtir la robe et le bonnet carré du monde judiciaire

Y a-t-il meilleur affichage d'une activité, et a fortiori d'une fonction, que par le port d'une tenue spécifique¹⁰ ? Les xv^e et xvi^e siècles avaient connu une basoche pléthorique et miséreuse dont le laisser-aller vestimentaire s'accommodait mal avec la dignité censée requise dans l'exercice de ses fonctions. Louis XI puis François I^{er} s'en émurent et lui interdirent le port de

10. Michel FIGEAC, «Entre espace privé et espace public, l'hôtel particulier des gens du Roi, expression symbolique du pouvoir», dans Caroline LE MAO (dir.), *Hommes et gens du Roi dans les parlements de France à l'époque moderne*, Pessac, MSHA, 2011, p. 171-186, loc. cit. p. 172, montre que cette «nécessité de paraître» partagée chez les juristes, se traduisait chez un haut magistrat comme le Premier président Leberthon à Bordeaux, par la construction d'un hôtel particulier fastueux.

la barbe, du pourpoint, des chausses déchiquetées et autres habits qualifiés de dissolus, pour les commuer en gens de robe à l'image de ceux issus des ordres religieux. Vint le temps où les juristes en revendiquèrent le port à titre d'usage. L'énoncé de cette prétention remonterait dans le notariat bordelais à l'adoption de ses Règlements de 1594. Il faut attendre une délibération du 4 octobre 1620 pour en trouver véritablement trace. À cette date, les notaires de la Compagnie décidèrent de présenter une requête au garde des Sceaux pour, écrivirent-ils, « nous octroyer conformément à nos privilèges de porter la robe et le bonnet comme les notaires du Châtelet de Paris et d'Orléans ».

Le droit au port de la robe ne leur fut pas reconnu aussitôt et le sénéchal de Guyenne, peu convaincu par l'argument, compta parmi les opposants. Il fut nécessaire d'attendre la fin du xvii^e siècle, plus précisément un acte de notoriété du 17 juillet 1688 par lequel le lieutenant civil attestait « que les notaires du Châtelet de Paris sont reçus et prêtent serment en robe et bonnet et sont en possession de porter la robe dans les assemblées publiques et particulières et partout ailleurs où bon leur semble », pour emporter sa conviction. On trouve en marge du registre des délibérations de l'époque un renvoi, non paraphé, par lequel un premier syndic bordelais atteste qu'en août 1695 « la Compagnie fut en corps complimenter M. le Premier président Latrène sur sa réception, étant revêtus de robes ». La partie était gagnée et le port de la robe ne fut plus contesté au cours du xviii^e siècle.

Il n'en était vraisemblablement pas de même de sa longueur. S'il est hasardeux de dire quelle tenue fut autorisée à l'époque, il faut convenir que la robe longue était réservée à la magistrature et que les notaires, simples praticiens du droit, devaient se contenter de la robe courte. D'ailleurs, Boileau ne distingue-t-il pas dans ses *Satires* le magistrat du notaire... à la longueur de ce vêtement ? Toujours est-il que les notaires du Châtelet de Paris n'ont obtenu le port de la robe longue qu'à la fin du xvii^e siècle. Il est vraisemblable que ceux de Bordeaux durent attendre cette époque-là pour modifier leur tenue, et l'allonger. Cette robe longue, noire, à rabat, et ce bonnet carré étaient portés dans les cérémonies et manifestations officielles. Notamment le jour des élections professionnelles, fête de la Saint-Jean Porte-Latine, où les notaires ne pouvaient participer au vote que s'ils en étaient revêtus. La même obligation leur était imposée lors des obsèques d'anciens notaires ou de leurs veuves. Parfois même, les séances ordinaires de la Communauté se déroulaient en robe.

Néanmoins, les plus belles cérémonies auxquelles il leur était donné de s'afficher en cette tenue étaient très certainement celles qui, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, concernaient les prises de fonction des

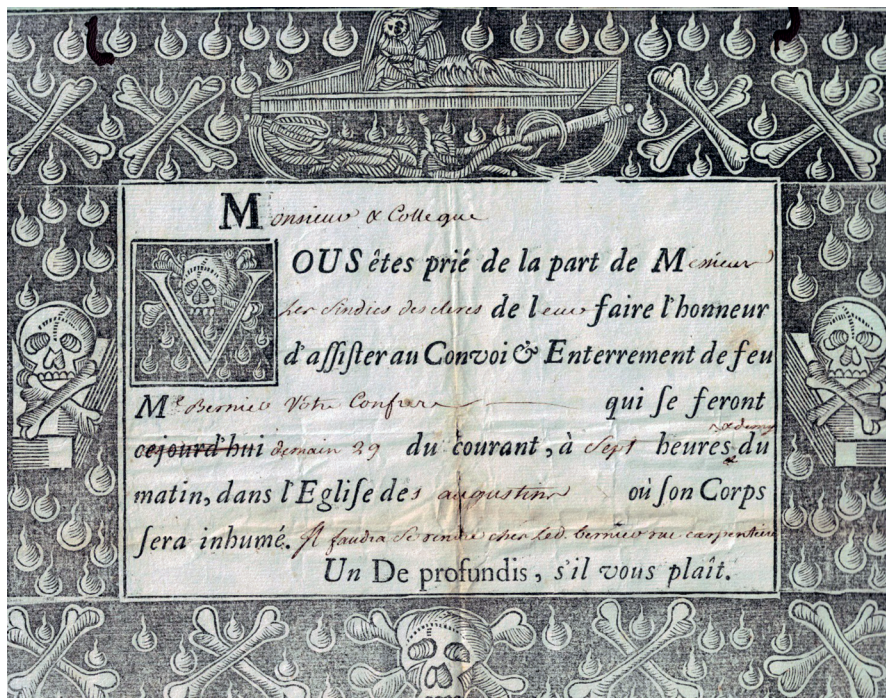
grands personnages de la Province. Pour conférer à ces manifestations tout l'éclat qu'elles méritaient, les notaires, composés à parts égales d'anciens et de jeunes, revêtus de robes et conduits en voiture à cheval ou en chaise à porteurs, s'y rendaient en députation. Ils étaient six à suivre leurs deux syndics pour la réception d'un Premier président du Parlement, au nombre de dix pour celle d'un Archevêque, mais réduits à quatre pour celle d'un Procureur général ou d'un Intendant. En un mot, des moments fastueux où les notaires de Bordeaux, la robe tombant jusqu'aux chevilles et le bonnet vissé sur la tête, mêlés aux autres Corps constitués et fiers d'être confondus aux professions judiciaires¹¹, essayaient de disputer aux uns et aux autres, avec plus ou moins de bonheur, leur rang de préséance.

Déployer le poêle funéraire pour faire Corps aux obsèques d'un confrère

Quel grand moment pour ses confrères que les obsèques d'un notaire bordelais! [fig. 3]. La Communauté se rassemble dans la maison mortuaire, revêt robes et bonnets et, ainsi costumée, s'ébranle en cortège pour accompagner le défunt vers sa dernière demeure. C'est alors que, soucieuse d'affirmer sa présence auprès du disparu et de rehausser la cérémonie aux yeux des parents et amis qui entourent la dépouille, elle déploie son poêle. Acheté en 1600, peut-être remplacé en 1658, sûrement raccommodé pour une centaine de livres à la fin du xvii^e siècle, ce drap mortuaire est de tous les enterrements. Neuf, il fut aussi du plus bel effet, même si son usage en a terni les ors. Ne porte-t-il pas en son milieu, sur fond de velours noir, parsemé de fils d'or, une croix de satin blanc et l'image du saint patron des notaires de Bordeaux, celle de Saint-Jean Porte-Latine? Les cordons du poêle sont tenus par quatre notaires : en tête, le doyen, à ses côtés un confrère; derrière, les deux syndics. Quatre hommes engagés par ces derniers les entourent. Chacun d'eux porte l'un des cierges fondus pour les convois funèbres et conservés à cet effet dans un coffre de la sacristie du couvent des Cordeliers¹². Derrière ses officiers chemine la Compagnie.

11. Caroline LE MAO, *Parlement et Parlementaires, Bordeaux au Grand Siècle*, Champ Vallon, Coll. «Epoques», 2007, p. 266 - 268.

12. Philippe ARAGUAS, *D'Ausone à Montaigne, Bordeaux au Moyen Âge, la ville et ses monuments*, éd. de l'Entre-deux-Mers, 2022, p. 147-148, fait la description, propose le plan et publie les photos de vestiges de ce monument conventuel aujourd'hui disparu, dont la pierre de fondation de 1249 est exposée au Musée d'Aquitaine (Inv. n° 12 054).



3 | Billet de convocation aux obsèques d'un clerc de la Basoche.

Pendant, les rangs sont parfois clairsemés, moins par manque d'esprit de Corps que par simple négligence. Avec, exceptionnellement, des défaillances coupables. C'est le cas en 1681 où, pour les obsèques d'un syndic, la Communauté des notaires de Bordeaux, conviée par la famille, ne parvient à regrouper qu'une douzaine de participants. Une enquête est aussitôt diligentée; et l'on apprend que les deux benjamins de la Compagnie auxquels les faire-part avaient été confiés avec mission de les distribuer, s'en sont déchargés en les remettant à deux gamins, trop insouciant pour le faire, et ne l'ont pas été. Les deux notaires coupables sont punis de 3 livres chacun. À l'amende qui sanctionne le fautif en pareilles circonstances, le xviii^e siècle préférera la récompense qui stimule l'indécis. Sous forme strictement pécuniaire, telles les 40 livres versées en 1723 aux vingt-cinq notaires qui se pressent aux obsèques de leur doyen.

Il existe une forme de récompense plus élaborée, avec la distribution de jetons de présence pour inciter la Communauté à suivre en cortège les obsèques de l'un des leurs. Ces piécettes d'argent, que nous décrivons



4 | Jeton d'argent affichant la légende et le titre propres aux notaires de Bordeaux.

ultérieurement, apparaissent dans les délibérations de la Communauté en 1755, quoiqu'elles portent l'année de leur frappe en 1756 [fig. 4]. Décision est prise le 23 septembre 1757 qu'elles seront distribuées « à chacun des Confrères qui se rendront dans la maison des Confrères décédés ou de leurs épouses aux heures indiquées pour assister à leurs enterrements et convois funèbre[s] ». Il n'y a rien d'étonnant alors à ce qu'ils soient plus d'une vingtaine de notaires à suivre les obsèques de l'un des leurs ! Ni que l'on en dénombre une quinzaine à participer aux funérailles d'une veuve et belle-mère de notaire.

Afficher son éclat à l'occasion des festivités comme au quotidien

Participer aux fastes de la fête votive de Saint-Jean Porte-Latine

C'est néanmoins pour l'anniversaire de sa création, le 6 mai 1521, jour de la Saint-Jean Porte-Latine, que la Communauté des notaires de Bordeaux s'affiche avec faste et quelque ostentation. La fête dure trois

jours. Elle commence la veille, en cours d'après-midi, par des vêpres solennelles et chantées, dites en la chapelle des Cordeliers. Les notaires y assistent en robe, entourés des membres de leur famille. Elle se termine pareillement, dans la matinée du 7 mai, par une messe célébrée pour le repos de l'âme des confrères décédés. La fin de l'office constitue le point de départ de l'année corporative et marque l'entrée en fonction des nouveaux syndics et la passation des pouvoirs des sortants aux entrants.

C'est cependant de loin le 6 mai qui constitue la journée marquante. Elle s'ouvre dans ce quartier du Vieux Bordeaux, où s'entrecroisent encore les rues des Cordeliers, des Menuts, du Cloître, etc.¹³, et débute par une grand-messe avec diacres et sous-diacres, célébrée par les Franciscains. Elle se poursuit par un *Te Deum* tout aussi solennel et une procession dans le cloître. Le décor est somptueux : jonchée sur le parvis, tentures sous le porche, guirlandes et draperies dans la chapelle, l'ensemble rehaussé par l'éclat des cierges que l'on y a disposés pour la circonstance. Au nombre des coutumes du jour, figurait celle incombant à la communauté de fournir le pain béni et à son benjamin d'en faire l'offrande sur un plateau d'argent. Il revenait aussi à celui-là le soin de distribuer à l'assemblée de petits bouquets de fleurs semblables à ceux qui décoraient l'autel. Quand, dans les années difficiles – car il y en eut –, les syndics proposèrent la suppression de cet usage, la Communauté s'y refusa et leur imposa d'en avancer sinon d'en assumer le coût. Juste contrepartie, semble-t-il au privilège qu'ils partageaient avec le doyen de se faire offrir par leurs confrères, ce jour-là, de plantureux gâteaux.

L'ite missa est dit, on passait aux élections professionnelles. Surtout, celles-ci terminées, les notaires avaient pris pour habitude, pieusement respectée, de festoyer dans la chapelle même. C'était un traiteur de la ville qui assurait le repas, auquel participait l'ensemble de la Compagnie dans les années fastes, les seuls doyen d'âge et syndics dans les années difficiles. Au milieu du xviii^e siècle, la Communauté s'installa dans ses murs. Elle abandonna donc la chapelle des Cordeliers pour la grande salle de la nouvelle Garde-Note qu'elle avait fait construire¹⁴. Elle y transporta le vieux tableau de Saint-Jean Porte-Latine pour que, fixé à la cheminée, il veillât sur la Communauté. Ce fut cependant d'avoir

13. Ezéquier JEAN-COURRET (coord.), *Bordeaux, Plans historiques I, Bordeaux, CNRS, Coll. « Atlas historique des villes de France »*, 2009, tome I, Planche 03, Réf. O - 10, indique la localisation du couvent au regard de la ville contemporaine.

14. Vincent ROUZET, « Retour sur la « Nouvelle Garde-Note » bordelaise, *Le Gnomon*, 2021, n° 206, p. 23-36.

obtenu l'autorisation d'accrocher les portraits du Chancelier Maupeou et, honneur suprême, du Roi en personne, ce dont elle se montra la plus fière. Aussi trônait-il au-dessus de la porte d'entrée, et conférait-il aux lieux la solennité qu'exigeait l'importance des sujets débattus et présidait-il au banquet dont l'usage était si bien ancré qu'il survécut également à ce déménagement.

À l'issue des agapes, l'après-midi était consacrée aux vêpres. Suivait une nouvelle réunion au cours de laquelle se traitaient les problèmes en instance dans la Compagnie. Déjà la fatigue commençait à se faire sentir; et les absences à se multiplier sans que la distribution des jetons puisse sensiblement y remédier. Il n'est qu'à lire le procès-verbal de distribution des jetons du 6 mai 1761 pour constater qu'ouverte avec vingt-deux participants, la fête corporative n'en comptait plus que dix-huit pour la tenue de sa quatrième et dernière assemblée. Passées ces trois journées de festivités, la vie de la Communauté reprenait son cours jusqu'à la prochaine Saint-Jean Porte-Latine.

Porter le titre de Conseiller du Roi, voire ses Armes, au quotidien

Sous l'Ancien Régime, bon nombre de communautés de notaires tentèrent de se parer du titre envié de Conseiller du roi. Peu y parvinrent et, lorsqu'elles le firent, elles n'obtinrent qu'un titre honorifique, sans grandes prérogatives. Les notaires du Châtelet de Paris durent à l'Édit de 1673 d'être les premiers élevés au rang de Conseillers du roi. Fiers de leur succès, mais plus encore de leur titre, ils l'immortalisèrent sur leur premier jeton de présence, en portant en exergue «*Conseillers, Notaires, Gardes-Notes du Roi*». Ceux de Lyon se faisaient appeler en 1715 «*Conseillers du Roi – Notaires de Lyon*» et ceux d'Orléans «*Conseillers du Roi – Notaires du Châtelet d'Orléans*». Plus modestement, ceux de Bordeaux s'instituèrent dès l'émission de leur premier jeton, en 1756, «*Conseiller du Roi – Notaires à Bordeaux*» mais ils n'hésitèrent pas à surclasser leurs confrères de la capitale par la légende qu'ils adoptèrent. Alors que Paris avait choisi pour devise le *Lex est quodcumque notamus*, adopté aujourd'hui par l'ensemble du notariat français et certains pays d'Europe (la Belgique¹⁵ et, récemment,

15. Claude BRUNEEL, Philippe GODDING, Fred STEVENS [dir.], *Le Notariat en Belgique du Moyen Âge à nos jours*, Bruxelles, Crédit communal [belge], 1998, p. 1 à 311, dépeignent et illustrent superbement les liens existant culturellement et juridiquement entre les notariats belge et français.

la Bulgarie), le notariat bordelais de l'époque choisit une légende pour le moins « gasconne », *Leo animalibus notae nostrae hominibus legem imponent*. Le « Ce que nous écrivons fait loi » des quais de Seine devient en bord de Garonne « Le lion impose la loi aux animaux et nos écrits l'imposent aux hommes », encadrant cet animal tout en majesté.

Quand le titre de « conseiller du Roi » leur fut contesté, par exemple en 1745 et donc avant même l'émission du jeton de présence, les notaires bordelais prétendirent justifier leur droit par leur édit de création de 1521. Non point que celui-ci en fit mention – on le chercherait vainement dans le texte – mais parce qu'ils avaient été établis à l'instar et avec les mêmes avantages que leurs confrères parisiens. Lesquels, rappelons-le, n'obtinrent le titre qu'un siècle et demi plus tard; mais peu importait l'anachronisme, puisqu'il s'agissait d'asseoir leur paraître. Si le fondement juridique était erroné, leur droit était apparemment acquis. Car, pour 20 000 livres, la Communauté n'avait-elle pas procédé dès 1702 au rachat des Greffes des arbitrages, et incorporé à son patrimoine le titre de Conseiller qui leur était attaché ?

Les notaires se paraient du titre avec affectation et prétention [fig. 5]. C'était l'époque faste de Bordeaux¹⁶, celle des intendants de renom, et le notariat bordelais menait grand train de vie pour, selon l'expression, tenir son rang. Ses moyens n'étaient cependant pas à la mesure de ses ambitions. Elle connaissait de sérieuses difficultés de trésorerie en un temps où le rachat des offices vacants et la construction de la nouvelle Garde-Note l'épuisaient financièrement. Aussi est-on quelque peu surpris d'apprendre que la Communauté des notaires de Bordeaux décida en 1767 de faire porter la petite livrée du Roi à ses préposés qu'elle logeait dans la Garde-Note et à ses serviteurs particuliers.

Prudents, les syndics bordelais invitèrent un jurisconsulte parisien à leur faire connaître son opinion. Celle-ci fut des plus décevante : « *Vous devez vous désister, écrivait-il, de l'intention de faire porter la petite livrée du Roi à vos domestiques. Le titre de Conseiller du Roi ne donne cette prérogative à personne. Cette petite livrée se multiplierait infiniment si tous ceux qui ont le même titre s'approprièrent ou demandaient ce privilège. Les notaires de Paris ne l'ont jamais imaginé. Les Secrétaires du Roi, les Receveurs des Tailles, les magistrats, qui sont tous Conseillers du Roi, sont dans le même cas; ainsi, je crois*

16. Paul BUTEL, Jean-Pierre POUSSOU, *La Vie quotidienne à Bordeaux au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1980, p. 15 -31 et 206 -222.



PAR DEVANT LES CONSEILLERS DU
 ROI, Notaires à Bordeaux soussignés sont
 présents *Jean Simaron vigneron, Guilhaume
 Aumailley aîné aussi vigneron, Jean Louis
 que pour père, autre Guilhaume et Jean Aumailley ses
 frères, enfants et héritiers de Gabriel Aumailley, et
 Jeanne Lambert sœur de Jean Criaux, le tout
 demeurant au village de Grabeire, paroisse de St Ruge.*

Lequel reconnoît tenir en fief féodalement, suivant la
 coutume de Bordeaux, de MESSIRE PIERRE-JULES
 DUDON, Chevalier, Baron de Boynet, Seigneur des
 Maisons en Franc - Aleu noble de Treulon & de la Salle
 de Bruges, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son
 Procureur - Général en la Cour de Parlement, séant à
 Bordeaux, ici présent, & acceptant, SAVOIR, toutes icelles

1. *maisons, jardins, plans vides, parc au acher et vignes, en un
 tenant, situé en la paroisse de St Ruge, au village de Grabeire
 contenant d'un côté ou levant vingt deux toises cinq pieds et
 demy et du nord vingt une toise cinq pieds, confrontant de levant
 au chemin qui conduit du village à l'église de St Ruge, du nord
 à autre chemin qui conduit du village à l'église de St Ruge et à
 Bordeaux, et confrontant à l'occident avec le fief d'un seigneur
 par autre fief, du nord à la maison et jardin de M^{rs} Bernard
 Rouillard et de l'aveu de Bernard Rouillard, et au jardin de
 Bernard Rouillard, le tout fief d'un seigneur Dudon; Desquels lieux
 maître reconnu en faveur de Messire Pierre de Bordeaux
 au parlement seigneur de la maison noble de Treulon, par Jacques
 Aumailley, Jean Andron comme mary de Marie Aumailley de quithem*

5 | Acte notarié, préimprimé, dressé au profit du Procureur général Dudon le 29 septembre 1770.

cette demande mal fondée. » Seul baume au cœur des notaires bordelais, leur conseil jugea recevable leur requête de porter les Armes royales dans leur tenue ordinaire. Même s'ils les affichaient déjà sur les panonceaux de leurs locaux professionnels¹⁷, l'histoire ne dit pas s'ils obtinrent cette autorisation.

Conclusion

Une déstructuration, mais non pas une disparition

Pour clore ce propos, on peut dire que la Révolution entraîna la déstructuration, mais non pas la disparition du notariat. Elle fut néanmoins marquée par celle tragique de huit notaires et de deux clercs sous la Terreur, dont quatre connurent le supplice de la guillotine, place Nationale (ex-Dauphine, future Gambetta), pour le seul mois de juillet 1794. À Bordeaux, la *Commission militaire* avait pour objet de rendre la justice. Elle était présidée par un ex-séminariste devenu instituteur, le « *sinistre* » Lacombe qui, a-t-on écrit, « *faisait voler les têtes comme les ardoises* ». Les « *juges* », venant tous de la société civile, ne valaient guère mieux. À titre d'exemple, y siégeaient Lacroix, précédemment tonnelier à La Réole, qui reconnaissait prononcer systématiquement « *la peine de mort de peur de se tromper* », ou Courtois, « *qui ne cessait de dire ou d'écrire que la guillotine n'allait pas assez vite* » et qui sera mandaté pour s'enquérir de la confection d'une « *guillotine à quatre couteaux* »¹⁸.

S'entendront donc condamnés à la peine capitale en un mois, maîtres Pierre Duprat, le 9 juillet 1794, âgé de soixante-dix ans, Jean-Pierre Petiteau, le 15 juillet 1794 qui en avait soixante-sept, Gabriel Séjourné, le 29 juillet 1794 comptant cinquante-deux ans, et Jean-Joseph Dugarry, le 31 juillet 1794, âgé de soixante-neuf ans. Deux d'entre eux, maîtres Petiteau et Dugarry avaient déjà cessé leurs fonctions. Maître Gabriel Séjourné, en activité, appartenait à une dynastie naissante de notaires bordelais. Son père l'avait été; deux de ses frères le furent aussi. L'un d'eux, Pierre, occupa les fonctions de receveur de la Communauté. Il participa à

17. Caroline VION, *La dynastie bordelaise des Barberet – Le notaire, son activité et sa clientèle de 1715 à 1799, Thèse d'histoire moderne [dactyl.]*, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 2012, p. 146, ne les fait pas figurer sur le dessin qu'elle propose de l'office notarial à partir de l'inventaire après le décès de Michel Barberet fils.

18. Gilles ROUZET, « Le notariat girondin a-t-il connu la guillotine à quatre couteaux? », *Le Gnomon*, 1989, n° 68, p. 28 -41, loc. cit. p. 39.

ce titre à la délibération de 1755 créant le jeton de présence. Gabriel, qui exerçait rue Saint-James, avait pour sa part joué un rôle prééminent dans la rédaction des cahiers de doléances. Ce qui ne lui permit pas d'échapper à la guillotine. Condamné à la peine capitale pour « modérantisme » le 29 juillet 1794, il fut exécuté le jour même.

Peut-on dire alors que le sort de maître Jean-Joseph Dugarry fut pire ? Certainement. La Terreur était officiellement terminée depuis deux jours dans la capitale lorsque celui-ci, notaire bordelais, retiré à Saint-Loubès, comparut devant la Commission militaire. Robespierre était tombé le 9 thermidor et avait été exécuté le 10, mais Bordeaux l'ignorait. Même si les messagers à cheval étaient plus rapides que les pataches, qui mettaient environ deux semaines à parcourir la distance, il fallait encore en moyenne cinq jours et demi pour relier Paris à Bordeaux. Le télégraphe par sémaphore de Chappe était inventé, mais, contesté par ses rivaux, il n'assurait toujours pas la liaison optique entre les deux villes. Maître Dugarry, condamné le 31 juillet à la peine capitale pour « aristocratie » et « fanatisme », fut exécuté avec un autre vieillard du même âge, François de Montjon, et entra dans l'Histoire locale comme toute dernière victime de la Terreur bordelaise. De fait, trois heures, trois petites heures, lui auront manqué pour sauver sa tête, écrira le professeur Jean-François Vouin sous l'intitulé *Quand les notaires girondins perdaient la tête* au Congrès national des notaires tenu à Bordeaux en 1982.

Le notariat connut un sort meilleur ; il eut la vie sauve. Sitôt intervenus le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791 et la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 supprimant les corporations, le décret du 29 septembre 1791 confirma la disparition des notaires de toutes dénominations (seigneuriaux, apostoliques, royaux) et rétablit les « notaires royaux » sous celle de « notaires publics ». Sous le Consulat, la loi fondamentale¹⁹ du 25 ventôse An XI, encore en vigueur pour partie, la reprit sous le seul titre de « notaire » que nous connaissons aujourd'hui.

19. Alain MOREAU, « Genèse d'un texte majeur », dans *Destin d'une loi, « Loi du 25 Ventôse An XI », Statut du notariat*, Paris, Conseil supérieur du notariat – Institut international d'histoire du notariat, 2003, p. 69-87.

VIE DE L'ACADÉMIE :
VISITES, OUVERTURES DES SALONS,
DIVERS



LES ATLAS DE MERCATOR

BIBLIOTHÈQUES DE BORDEAUX
7 NOVEMBRE 2022 — 22 JANVIER 2023



LE MONDE COMME EN UN MIROIR

18 JANVIER 2023

VISITE DE L'EXPOSITION
« LES ATLAS DE MERCATOR :
LE MONDE COMME EN UN MIROIR »

À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BORDEAUX MÉRIADECK

Par l'amiral Alain Béreau

Secrétaire perpétuel

Beaucoup connaissent le nom de Mercator, l'inventeur de la projection portant son nom et qui permet de représenter le monde sur un planisphère. Le savant flamand Gérard Mercator, spécialiste des globes terrestres, a été l'un des premiers à représenter ainsi la Terre à plat. Ce système de cartographie était alors une révolution, très pratique, car il permettait de tracer la route d'un navire par une ligne droite coupant à angles constants les méridiens. 450 ans après son invention par Mercator, cette méthode est toujours la plus utilisée pour représenter à plat le globe terrestre et réaliser des cartes. On connaît plus rarement les multiples facettes de ce savant et la variété de ses travaux : mathématicien, cartographe, artisan, fabricant d'instruments de mesure, graveur, mais aussi théologien et historien.

Les bibliothèques de Bordeaux possèdent l'une des plus précieuses collections cartographiques des bibliothèques françaises : plus de 4000 cartes dont la plupart datent d'avant 1800. Parmi tous ces documents, la bibliothèque de Mériadeck détient deux inestimables atlas Mercator récemment restaurés, datant l'un de 1623 et ayant appartenu à la congrégation religieuse des Capucins, l'autre de 1626, aquarellé, et provenant du collège des Jésuites. La bibliothèque de Mériadeck a souhaité mettre en valeur ces richesses : elle a organisé du 7 novembre 2022 au 22 janvier 2023 une exposition sur les atlas de Mercator intitulée *Le monde comme en un miroir*.

L'exposition s'ouvre sur les deux atlas restaurés en suivant pas à pas les opérations minutieuses de ce travail. S'ensuit la partie historique de ce thème des cartes et atlas, avec en particulier la présentation de personnages incontournables pour la cartographie : Gérard Mercator, Jodocus Hondius et Francis Drake. Cette partie historique se compose d'atlas gravés, d'ouvrages scientifiques, d'instruments de mesure, de traités de navigation et de portulans, dont celui de Pedro Reinel (1450-1592), dessiné à la plume. Les collections de la bibliothèque de Bordeaux ont été complétées de prêts exceptionnels des archives départementales de la Gironde, du musée Mer Marine de Bordeaux, du château de la Brède et de l'Institut géographique national (IGN). L'exposition se termine sur des questions actuelles, telles que la cartographie de très haute précision, occasion de présenter les activités et les outils de la Direction de l'information géographique de Bordeaux Métropole, avec un plan en trois dimensions de la métropole.

Une visite de cette exposition a été proposée aux académiciens et aux amis de l'Académie le mercredi 18 janvier 2023. C'est madame Clotilde Angleys, conservatrice, directrice des collections régionales et patrimoniales des bibliothèques de Bordeaux, qui a présenté cette exposition aux académiciens auxquels s'étaient joints des mécènes qui avaient contribué à la restauration des deux atlas de Mercator.



Portrait de Gérard Mercator par Frans Hogenberg.

27 AVRIL 2023

ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION
DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES,
SCIENCES ET ARTS DE LA ROCHELLE

Par l'amiral Alain Béreau

Secrétaire perpétuel

Les colloques annuels de la Conférence nationale des académies, alternativement en province et à Paris, sont des occasions de rencontres et d'échanges entre les 32 académies de la Conférence. Mais, outre ces opportunités, beaucoup d'académies organisent des rencontres ou des colloques interacadémiques auxquels participent les académies d'une région donnée.

Ainsi, en octobre 2017, les académies de Montauban, Toulouse et Bordeaux avaient tenu un colloque à Montauban sur le thème *L'Axe Garonne, la terre et les hommes*.

En juin 2019, l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle avait organisé une journée de rencontre des académies de l'Ouest sur le thème *L'Académie dans la ville, nouvelles orientations, nouveaux publics*. Des représentants des académies d'Amiens, Angers, Bordeaux, Caen et Rouen ainsi que de l'Académie de Saintonge avaient participé à cette journée. A cette occasion, le président de l'Académie de La Rochelle et Hélène de Bellaigue, représentante de l'Académie de Bordeaux, avaient convenu d'organiser une rencontre entre les deux académies afin d'examiner les possibilités de travaux en commun.

La crise de la Covid a beaucoup retardé ce projet et c'est seulement en 2023 qu'une première journée de rencontre a pu être organisée. Celle-ci s'est tenue à Bordeaux le jeudi 27 avril.

Sous la direction du président Claude Jean, des membres du Bureau, Jacques des Courtils, vice-président, Alain Béreau, secrétaire perpétuel, ainsi que Bernard Alaux, Hélène de Bellaigue, Joël Dehais, Jean-Pierre Poussou et le général Gilles Robert, ont accueilli une délégation de l'Académie de La Rochelle, composée du président Pascal Even, conservateur général du Patrimoine, de Mmes Annie Dramard, dermatologue, vice-présidente, et Colette Richard-Chaigneau, ancienne députée, de M. Jacques Boucard, président de la Fédération des sociétés savantes de la Charente-Maritime et du général Philippe Mounier.

Après un déjeuner-buffet servi dans la bibliothèque de l'Académie, une réunion de travail s'est tenue l'après-midi en des séances. Elle a débuté par une présentation réciproque des deux académies, puis les échanges ont porté sur les possibilités d'activités en commun : rencontres et surtout organisation d'un colloque. Il a été unanimement décidé que si un colloque était organisé, il serait proposé à d'autres académies de s'y joindre : académies de Montauban, qui a plusieurs reprises déjà fait part de ce souhait, de Toulouse, celle des Jeux floraux, ainsi que celle de Saintes.

Il a été convenu qu'une prochaine réunion se tiendrait à La Rochelle pour aller plus avant dans l'examen de ce projet d'organisation d'un colloque : époque, lieu, choix du sujet... Toutefois, des problèmes personnels ainsi que les travaux de l'Hôtel des sociétés savantes ont retardé la mise sur pied de cette seconde réunion entre les deux Académies de Bordeaux et de La Rochelle.

4 MAI 2023

VISITE DU CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD

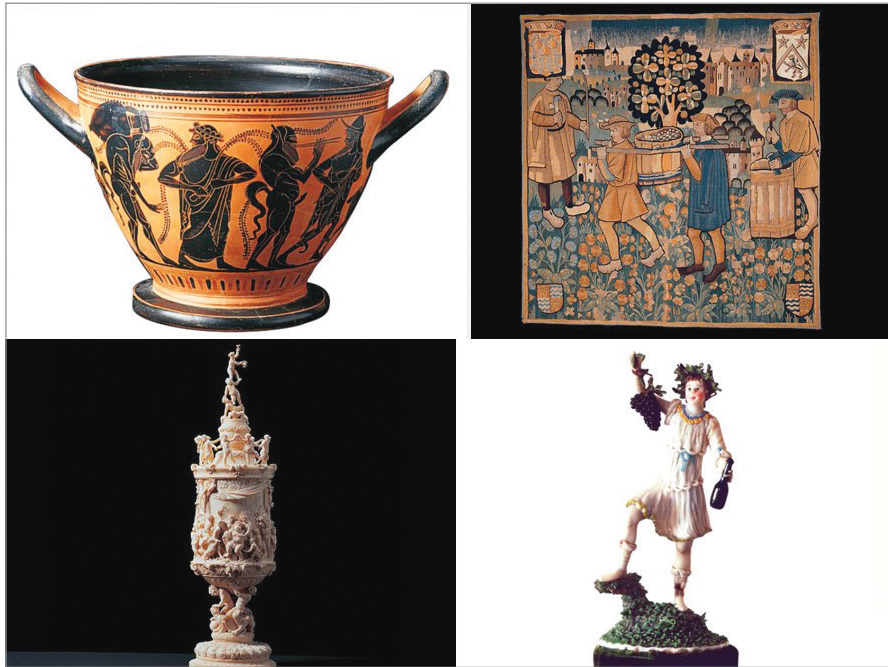
Par l'amiral Alain Béreau

Secrétaire perpétuel

M. Jean-Pierre de Beaumarchais, membre résidant de l'Académie depuis 2011, a demandé à être admis à l'honorariat au début de l'année 2023. À cette occasion, il a proposé à ses consœurs et confrères de l'Académie, une visite du Château Mouton Rothschild qui s'est déroulée le 4 mai 2023.

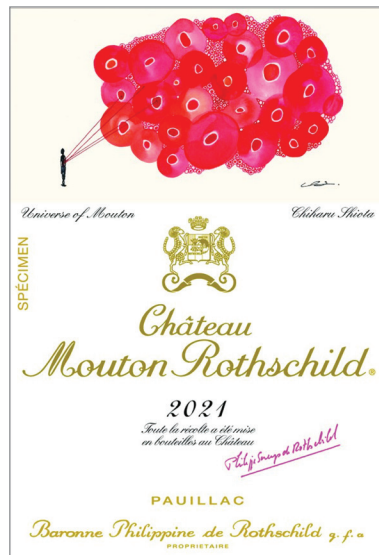
Après avoir été accueillis par M. Philippe Sereys de Rothschild, président-directeur général de Baron Philippe de Rothschild SA, les académiciens ont pu successivement visiter :

- le cuvier, long de 70 mètres, sur deux niveaux, récemment refait en mariant harmonieusement le bois et l'acier, qui comprend 44 cuves en bois de chêne et 20 en inox; pendant cette présentation du cuvier, la guide a détaillé les techniques de vinification utilisées par le château Mouton Rothschild;
- le grand chai, conçu par l'architecte Charles Siclis, long de 100 mètres, qui peut recevoir jusqu'à 1 000 fûts de chêne et où sont menées les opérations d'ouillage, de collage et de soutirage;
- le musée de *L'art et l'étiquette* : depuis 1945, à l'initiative du baron Philippe de Rothschild, chaque année les bouteilles de Mouton Rothschild reçoivent une étiquette différente et originale, conçue par des artistes reconnus : Miro, Chagall, Picasso, Dali – pour ne citer qu'eux – sur les thèmes de la vigne, du vin, du plaisir de boire ou encore du bélier, l'emblème de Mouton Rothschild; le musée présente tous les originaux de ces étiquettes;



Quelques objets musée vin et art.

Étiquette du cru 2021 illustrée par l'artiste japonaise Chiharu Shiota.





Visite du cuvier et des chais.





Dégustation après la visite.

- le musée *du vin dans l'art*, installé dans un ancien chai, riche de pièces rarissimes célébrant la vigne et le vin : orfèvrerie, porcelaines, ivoires, verreries, peintures, tapisseries;
- c'est M. Julien de Beaumarchais de Rothschild qui a présenté aux académiciens ce musée remarquable par un choix d'œuvres et d'objets exceptionnels.

Cette visite s'est naturellement terminée par une dégustation des grands crus Mouton Rothschild, château d'Armailhac et château Clerc Milon, dégustation fort appréciée, concluant un très bel après-midi qui a permis d'admirer les réalisations du cuvier et du chai très réussies aux plans esthétique, architectural et technique et de découvrir ces deux musées dans leur originalité et leur richesse.

Si M. Jean-Pierre de Beaumarchais a été admis à l'honorariat, cela n'empêchera nullement consœurs et confrères de le retrouver en certaines occasions, notamment lors de la remise des prix puisque que l'Académie attribue chaque année le prix du baron Philippe de Rothschild, membre de l'Académie de Bordeaux de 1973 à 1988, qui avait institué un prix destiné à couronner un ouvrage consacré à l'histoire ou à la célébration du vin. Ce prix est doté en nature par la Société Baron Philippe de Rothschild SA et il est traditionnellement remis par un membre de la famille Rothschild en présence de M. Jean-Pierre de Beaumarchais.

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2023

PRÉSENTATION DU VOLUME DES ACTES
DU COLLOQUE « JACQUES ELLUL AUJOURD’HUI »

Par M. Jean-Pierre Poussou

Membre résidant

Depuis le début du XXI^e siècle, l’Académie nationale de Bordeaux a organisé plusieurs colloques, souvent en collaboration, et participé à des recherches en plus des diverses communications qui figurent dans ses Actes annuels. La journée consacrée le premier juin 2023 à Jacques Ellul est la sixième de ces rencontres¹. Elle s’explique bien évidemment par le fait que celui-ci a été, en dehors du grand Montesquieu, le membre le plus connu de notre compagnie tant il a bénéficié d’un intérêt mondial.

Sur le fond, notre but était double : d’une part, un peu plus d’un quart de siècle après sa disparition (1994), il convenait de montrer combien Jacques Ellul restait très présent aujourd’hui à la fois parce que sa mémoire est activement entretenue par deux associations dont deux éminents représentants sont venus s’exprimer, et parce qu’ayant anticipé les conséquences des aspects négatifs de l’évolution de nos sociétés modernes, ses points de vue restent parfaitement d’actualité. À l’évidence, il est un des pères fondateurs du mouvement écologique, et il fallait le rappeler à notre

1. 1. *Montesquieu, la justice et la liberté : Hommage de Bordeaux à Montesquieu, 19-21 mai 2005*, Bordeaux, Académie nationale de Bordeaux, 2007. – 2. *Les risques côtiers (Journées d’études Bordeaux-Arcachon, 18 et 19 mai 2006)*, Bordeaux, Académie nationale de Bordeaux/Fédération européenne des réseaux de coopération scientifique et technique/Centre de la mer de Biarritz/Association Océan, 2006. – 3. *Regards croisés sur Bordeaux de 1945 à 2005*, Bordeaux, Académie nationale de Bordeaux/La mémoire de Bordeaux, Bordeaux, 2007. – 4. *100 ans de conquête spatiale 1957-2007-2057*, Actes du colloque de Bordeaux 1^{er} -2 octobre 2007, Bordeaux, Académie nationale de Bordeaux/Association Aéronautique et Astronautique de France/Bordeaux Aquitaine Aéronautique et Spatial, 2008. – 5. *Un passé qui éclaire l’avenir : 1712-2012*, Bordeaux, Académie nationale de Bordeaux, 2012.

époque où souvent les auteurs qui ne sont pas strictement contemporains ne sont que rarement cités. Or, la poussée écologiste aux dernières élections municipales de notre pays a fait qu'est devenu le premier magistrat de notre ville, et donc le protecteur de notre Académie, Pierre Hurmic, qui n'a cessé de souligner tout ce qu'il devait à Jacques Ellul ; nous lui sommes très reconnaissants d'avoir bien voulu participer à notre rencontre pour exprimer combien la pensée de Jacques Ellul l'inspire.

Mais, d'autre part, il nous apparaissait aussi que la dimension hostile à *La Technique* et les points de vue écologistes de Jacques Ellul avaient fini par faire oublier d'autres éléments fondamentaux de son activité intellectuelle ou de sa pensée. C'est ainsi que sa stature pourtant considérable d'historien a été pratiquement oubliée alors qu'elle est importante pour réellement le connaître. Mais sa dimension religieuse, ses positions théologiques ont été elles aussi largement laissées de côté, de même que l'intérêt qui doit rester attaché à son analyse de la propagande. Il était nécessaire de le rappeler et de convenablement fixer les idées qui sont aujourd'hui les nôtres sur sa personnalité et sa pensée.

C'est tout cela que nous avons pu définir avec Jean Petaux au cours d'une rencontre à laquelle ont participé de nombreux membres de notre Académie. Jean Petaux a joué en outre un rôle capital, car il a convaincu les intervenants ne faisant pas partie de l'Académie de participer à cette rencontre, dont il a tiré les conclusions en excellent connaisseur du

Le public dans les locaux de l'Académie et le maire de Bordeaux, Pierre Hurmic.





Jacques Ellul par Patrick Chastenet.

sujet puisqu'il fut en 1979-1980 et 1980-1981 moniteur de Jacques Ellul pour une partie de ses enseignements à l'Institut d'Études politiques de Bordeaux.

Il faut enfin rappeler que l'Académie nationale de Bordeaux a décidé de compléter la publication annuelle de ses Actes par une nouvelle série, commençant en 2006, intitulée *Colloques et travaux de l'Académie nationale de Bordeaux*, la journée « Jacques Ellul aujourd'hui » du 1^{er} juin 2023 devenant le sixième titre de cette nouvelle série qui devrait, nous l'espérons, donner lieu à de nouvelles rencontres tous les 18 ou 24 mois. C'est ainsi qu'est prévu pour l'automne 2024 un septième colloque dont le thème sera « L'Histoire de l'urbanisme bordelais, de l'époque romaine à nos jours ».

SÉANCE DU 15 JUIN 2023

L'ACADEMIE HORS LES MURS :
SORTIE ANNUELLE À SAINTES

Par M. Claude Jean

Président de l'Académie

Pour organiser cette journée, j'ai bénéficié du concours de l'Académie de Saintonge et en particulier de l'aide d'Alain Michaud, historien saintais, ancien président de la société d'archéologie et d'histoire, membre et ancien directeur adjoint de l'Académie de Saintonge, ainsi que de l'aide de Muriel Perrin, directrice du service Ville d'art et d'histoire.

Au déjeuner, nous avons retrouvé également Christophe Lucet, éditorialiste à *Sud Ouest*, membre de l'Académie de Saintonge, ainsi que Marie-Dominique Montel, journaliste, directrice de l'Académie de Saintonge.

Vous connaissez les principales étapes de notre programme : sur la rive droite de la Charente, qui accueille chaque été un célèbre festival de musique classique, nous avons commencé par la visite de l'Abbaye aux Dames, lieu emblématique de l'art roman saintongeais, où nous étions guidés par Christophe Lainé. Puis nous nous sommes rendus au pied du fameux arc de Germanicus, témoin de la présence romaine à Saintes. Cette matinée a symbolisé ainsi les deux principales caractéristiques de la richesse patrimoniale de Saintes : les vestiges gallo-romains et le roman saintongeais.

Il était opportun, alors, de passer à table : nous avons traversé la Charente pour rejoindre sur la rive gauche le restaurant Le Point central, où la salle en étage et la terrasse nous ont été exclusivement réservées.

Après le déjeuner, passage rapide devant le portail de la cathédrale Saint-Pierre, puis visite de l'amphithéâtre, appelé localement les arènes de Saintes, construit sous le règne de l'empereur Auguste et terminé sous celui de Claude.

Nous avons terminé notre journée par la basilique Saint-Eutrope et en particulier visité sa crypte, somptueuse illustration de l'art roman saint-tongeais.

6 ET 7 OCTOBRE 2023

COLLOQUE 2023
DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES ACADÉMIES
À PARIS SUR LE THÈME DE « L'ENGAGEMENT »

Par l'amiral Alain Béreau

Secrétaire perpétuel

Chaque année la Conférence Nationale des Académies (CNA) tient un colloque, alternativement en province ou à Paris. En province, il est organisé par l'Académie prenant la présidence de la Conférence pour les deux années à venir; à Paris, il a lieu dans les locaux de l'Institut de France.

Après le colloque 2022 tenu à Caen par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, le colloque 2023 s'est donc tenu à Paris les vendredi 6 et samedi 7 octobre dans les salons de la Fondation Simone et Cino Del Duca le vendredi et dans la grande salle des séances de l'Institut, quai Conti le samedi.

Le thème choisi pour ce colloque était celui de *l'engagement* : c'est l'engagement de ses membres qui permet à une société de vivre et de progresser. Le professeur Michel Woronoff, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon et de Franche-Comté, avait pris en charge, une fois encore, la préparation de ce colloque parisien : diffusion du thème, recueil des propositions de communications, lecture avec le bureau de la CNA, choix de celles présentées oralement en séance, synthèse du colloque et réalisation des Actes.

En ouverture du colloque ont pris successivement la parole :

- Le chancelier de l'Institut, Xavier Darcos sur *L'engagement comme connaissance de soi*;

- Le président d'honneur de la CNA, Jean-Robert Pitte, de l'Académie des sciences morales et politiques : *la géographie et l'histoire au service de l'engagement pour le bien commun* ;
- Le président de la CNA, Didier Laforge, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, sur *l'engagement des académies*.

Au total, vingt-cinq communications avaient été proposées, ainsi que six documents. Quatorze communications ont été présentées lors de ces deux journées de colloque, mais toutes ainsi que les documents figurent dans les actes du colloque.

Pour l'Académie de Bordeaux, deux membres avaient présenté une proposition de communication :

- Sylvie Guillaume sur *L'engagement en faveur de l'Europe de Konrad Adenauer* ;
- Jacques Battin sur *L'engagement médical dans le serment d'Hippocrate*.

L'assemblée générale annuelle de la CNA s'est tenue le vendredi en fin d'après-midi.

Après les habituels points à l'ordre du jour des assemblées générales de la Conférence : rapport moral d'activités, rapport financier, fixation du montant de la cotisation due par chaque académie (7 € par membre titulaire ou résident), l'assemblée générale a examiné plusieurs points particuliers :

- La création d'un prix bisannuel littéraire ou scientifique propre à la CNA ; cette idée n'a pas été retenue pour ne pas interférer avec les prix décernés chaque année par la plupart des académies de la Conférence ;
- L'organisation d'échanges d'informations entre académies qui le souhaitent ; cette question est régulièrement évoquée ; l'Académie de Bordeaux met en avant ce point depuis plusieurs années, cet échange lui semblant être l'une des vocations et des raisons d'être de la CNA ;
- L'association de la CNA à un texte initié par l'Académie des beaux-arts pour un soutien aux bouquinistes des quais de Seine à Paris menacés de déménagement pendant les Jeux olympiques (cette pétition a été, *in fine*, couronnée de succès).

Enfin cette assemblée générale de la CNA a confirmé :

- Le colloque à Toulouse début mai 2024 à l'occasion du 700^e anniversaire de la création de l'Académie des Jeux floraux;
- L'attribution à l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille de la présidence de la CNA de 2025 à 2027 avec la tenue du colloque 2025 à Marseille;
- La candidature de l'Académie des sciences belles-lettres et arts de Lyon pour 2027.

Le président Claude Jean et Hélène de Bellaigue ont représenté l'Académie de Bordeaux à cette assemblée générale 2023 de la Conférence Nationale des Académies.

Le professeur Michel Woronoff a annoncé qu'il souhaitait mettre fin à sa longue contribution, débutée en 2005, pour l'organisation des colloques parisiens. Il sera remplacé par Françoise L'Homer de l'Académie d'Orléans, présidente honoraire de la CNA.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

ACCUEIL PAR L'ACADEMIE DU 6^e MOI[S] MONTAIGNE

LE VOYAGE D'ITALIE

UNE EXPÉRIENCE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

À L'ÉPOQUE DE MONTAIGNE

Par M. Jean Balsamo

Professeur émérite à l'université de Reims

Les *Essais* de Montaigne sont un livre sans exemple : « le seul livre au monde de son espece, et d'un dessein farouche et extravagant¹ ». Le *Journal de voyage*, ou plus exactement le *Journal du voyage en Italie par la Suisse et l'Allemagne*, titre que son inventeur, le chanoine Prunis, avait porté sur la couverture du manuscrit, ne mérite pas moins ce qualificatif, à la fois par son objet et par sa situation dans les lettres françaises². Or le dédain et la négligence que Montaigne a témoigné à ce texte, dont il devait considérer l'aspect ponctuel plus que les virtualités poétiques, rappellent aussi qu'il savait hiérarchiser ses extravagances : si la première pouvait avoir un sens et correspondre à un « horizon d'attente », la seconde n'en avait guère à son époque. Le *Journal*, en demeurant manuscrit jusqu'à sa publication en 1774, connut le même sort que les quelques autres récits analogues portant sur le même sujet, dus à d'autres Français. En effet, vers 1580, il existait bien des discours divers portant sur l'Italie, mais non pas des formes littéraires reconnues et codifiées pour rendre compte,

1. Montaigne, *Les Essais*, II, 8, éd. J. Balsamo, M. Magnien, C. Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, 2007, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », p. 404.

2. Montaigne, *Journal du voyage en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581*, éd. M. de Querlon, Rome - Paris, Le Jay, 1774, édition en trois tomes.

en français, du voyage d'Italie³. Le genre auquel Montaigne se consacra pendant plusieurs mois, en poursuivant une première rédaction due à son secrétaire et dont nous ignorons dans quelle mesure il en avait eu l'initiative, était encore dans les limbes⁴. Il s'agissait d'un genre en train de se constituer et d'une œuvre dont on ne saurait estimer l'intérêt qu'en soulignant d'emblée leur nature inchoative.

Or, en dépit de sa mauvaise tradition textuelle et de ses lacunes, nous lisons aujourd'hui le *Journal* de Montaigne comme un texte établi, doté d'une forme de légitimité et d'autorité, au même titre que les *Essais*. La question de sa singularité ne se pose plus. Il est non seulement le plus connu des récits de voyage en Italie de la Renaissance française, mais c'est aussi le seul à être connu et à être lisible, au point de faire oublier tout ce qui existait à côté de lui. Comme tout ce qui concerne Montaigne, il est considéré dans une sorte d'espace autonome, unique, hors de tout contexte et de toute comparaison. Son prestige est tel qu'il se suffit à lui-même, en même temps qu'il est considéré comme la référence déterminante qui donnerait à comprendre de façon définitive le voyage d'Italie en tant qu'expérience humaine et en tant que pratique culturelle pour les siècles suivants, en une sorte de *continuum* historique et visuel élargi à l'Europe⁵.

Le genre littéraire du « voyage d'Italie »

Dans la seconde moitié du xvi^e siècle, le récit du voyage en Italie accompli par un simple particulier ne constituait pas encore le sujet digne d'un genre littéraire autonome. Alors que plusieurs centaines de Français, parmi les plus instruits, firent ce voyage, l'on ne connaît qu'un seul récit de voyage qui ait été publié, celui de Jacques de Villamont

3. On se reportera à V. Castiglione Minischetti, G. Dotoli et R. Musnik, *Le Voyage français en Italie des origines au xviii^e siècle. Bibliographie analytique*, Fasano, Schena – Paris, Éditions Lanore, 2006, p. 75-105. Sur la cinquantaine de titres cités, seuls six correspondent à un récit de voyage stricto sensu.

4. Voir J. Balsamo, « Celuy de ses gens, qui luy servoit à escrire un papier journal. Le *Journal du voyage* de Montaigne et l'autorité discrète du secrétaire », dans D. Amstutz et alii, *Secrétaires écrivains en France (xvi^e-xvii^e siècles)*, Cahiers V.L. Saulnier, t.40, Paris, Sorbonne Université Presses, 2023, p. 41-53.

5. Sur l'expérience du voyage d'Italie dans la culture européenne, en particulier dans ses aspects pratiques et visuels, voir A. Brillì, *Le Voyage d'Italie. Histoire d'une grande tradition culturelle du xvi^e au xix^e siècle*, [Milan, 1987], Paris, Flammarion, 1989.

en 1595⁶, qui connut un grand succès, attesté par une vingtaine d'éditions dans différents centres éditoriaux jusqu'en 1620. C'est que le *Voyage d'Italie* de Villamont, à la différence de celui de Montaigne, se présentait comme la synthèse de trois genres consacrés au voyage : il offrait à la fois une variation moderne en langue française sur le genre des *mirabilia Romæ*, un guide de voyage très concret et une longue introduction à un récit de pèlerinage en Terre Sainte. Ce dernier genre concentrait l'essentiel de la littérature de voyage à l'époque de Montaigne⁷. Au cours du seul xvi^e siècle, plus de vingt récits de pèlerinage ou *Voyages de Jérusalem* avaient été publiés, auxquels s'ajoutaient de nombreux récits restés inédits. C'est de sa relation à un genre bien plus prestigieux, dont il suivait les codes et les formes, en particulier ce que l'on pourrait appeler une « topique du pèlerinage », que le récit de voyage en Italie allait tirer sa légitimité littéraire et éditoriale. Ce n'est pas un hasard si le premier récit publié consacré à la seule Italie, *Le Bref recueil des choses rares d'Italie* (Aix-en-Provence, 1601) de Jean-Antoine Rigaud, était encore un récit de pèlerinage, lié à l'Année sainte de 1600. La pratique pieuse, qui occupe une place si importante dans le journal de Montaigne, était une affaire privée, mais, autorisée par la tradition et les modèles du récit de pèlerinage, elle pouvait constituer la principale ressource narrative, le principal des « lieux » rhétoriques d'un genre encore à la recherche de sa définition⁸.

Toutefois, si le récit d'un voyage en Italie ne constituait pas un genre établi et publié avant le tournant du siècle, il avait donné lieu à plusieurs expériences individuelles dans les années 1570-1590, qui méritent d'être prises en considération pour être rapportées à la fois au voyage de Montaigne et à son *Journal*, qu'elles contribuent à éclairer. On conserve quelques autres récits ou journaux, tous restés manuscrits. Légèrement postérieur au *Journal* de Montaigne, le *Mémoire du voyage fait en*

6. J. de Villamont, *Les Voyages divisez en trois livres. Le premier contenant la description des villes et forteresses de l'Italie et les antiquitez et choses saintes et modernes qui s'y voyent*, Paris, C. de Monstr'œil et J. Richer, 1595. L'ouvrage a connu 19 éditions ou émissions jusqu'en 1620. Chateaubriand le cite encore comme une référence pour son propre *Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

7. Voir M.-C. Gomez-Géraud, *Le Crépuscule du grand Voyage : les récits de pèlerinage à Jérusalem (1458-1612)*, Paris, H. Champion, 1999.

8. Sur cet aspect, voir L. A. Colliard, « Montaigne, Gregory Martin and Rome », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. L, 1988, p. 637-659. Gregory Martin, prêtre anglais du collège de Reims séjourna à Rome en même temps que Montaigne et laissa le manuscrit d'une *Roma sancta*, description de la Ville renouvelant le genre des *mirabilia Romæ* et de la *descriptio urbis*.

Italie de Charles de Villeroy-Neufville, marquis d'Arincourt, est le récit d'un voyage de formation, fait par un jeune homme âgé de 17 ans, fils du premier secrétaire d'État. Sa rédaction très sommaire, proche de la liste ou de l'agenda, s'accompagne d'une variété d'informations et de remarques originales, en particulier de descriptions précises de jardins⁹. Ce journal fait regretter la disparition de la relation analogue qu'aurait pu tenir Charles d'Estissac, le jeune seigneur que Montaigne avait été chargé d'accompagner à Rome, en qualité de mentor. D'autres journaux analogues sont connus par des copies tardives. Leydet, un des inventeurs du *Journal* de Montaigne, transcrivit un fragment du *Voyage d'Avignon à Rome l'an 1593* de Jean Tarde, vicaire général du diocèse de Sarlat¹⁰.

Le plus remarquable et le plus détaillé de ces récits est le *Voyage d'Italie* de Nicolas Audebert, relation minutieuse d'une *peregrinatio academica* rédigée vers 1588 à partir de notes prises au cours d'un long séjour d'étude dans la Péninsule, entre 1574 et 1578. Conservé à la British Library, le manuscrit a été redécouvert à la fin du XIX^e siècle et son importance pour la connaissance de l'épigraphie antique, de l'archéologie et de l'histoire de l'art a été immédiatement soulignée¹¹. D'autres récits décrivent une expérience italienne hors de ce cadre savant. Le *Discours viatique de Paris à Rome*, rédigé par un gentilhomme anonyme, à partir de notes prises entre septembre 1588 et juin 1589, relate un long voyage qui mena son auteur à Rome puis à Naples et à Malte, où l'accueil qu'il reçut laisse supposer qu'il venait accomplir une mission sur laquelle le récit reste discret¹². Le *Voyage de Provence et d'Italie*, copie datée 1596 d'un voyage effectué en 1588, est dû à un gentilhomme bien introduit dans les milieux diplomatiques, qui avait assisté aux célébrations du mariage de Christine de Lorraine avec le Grand-duc de Toscane, et qui décrivait avec beaucoup d'attention les eaux des villes d'Italie¹³. Contemporain des *Discours viatiques*, il en croise plusieurs fois le même itinéraire et évoque des rencontres avec les mêmes personnages.

9. C. de Villeroy-Neufville, *Mémoire de Tout mon Voiege fait en Italie lan 1583 avec les choses remarquables que j'ay veues*, BnF, ms. 14660. Sur l'auteur, voir É. Picot, *Les Français italiens au XVI^e siècle*, Paris, Champion, 1906, t. II, p. 260-261.

10. J. Tarde, *Voyage d'Avignon à Rome l'an 1593. Voyage à Rome en l'an 1614*, éd. F. Moureau et M. Tetel, Biblioteca del viaggio in Italia, t.22, Genève, Slatkine, 1983.

11. N. Audebert, *Voyage d'Italie*, éd. A. Olivero, Rome, Lucarini Editore, 1981-1983.

12. *Discours viatique de Paris à Rome et de Rome à Naples (1588-1589)*, éd. L. Monga, Biblioteca del viaggio in Italia, t.15, Genève, 1983.

13. *Voyage de Provence et d'Italie*, éd. L. Monga, Biblioteca del viaggio in Italia, t.49, Genève, 1994.

Ces récits appartiennent à la génération de Montaigne et à celle de ses contemporains. Les autres récits conservés ou édités sont plus tardifs. Certains prolongent cette expérience sociale et littéraire du voyage en termes analogues, ainsi le très intéressant *Voyage d'Italie* anonyme de 1606, riche de longues descriptions et de remarques politiques¹⁴. D'autres, plus élaborés, témoignent de la transformation du genre et le passage de la relation d'un voyage individuel en une « relation d'Italie », offrant un discours général sur le pays visité, ainsi les *Voyages en Italie* (1603-1612) de Pierre Bergeron, qui, en dépit de l'activité éditoriale de leur auteur, ne trouvèrent pas à être publiés¹⁵.

Le voyage d'Italie de Montaigne et son récit s'inscrivaient ainsi dans un usage des élites françaises de son temps, à la fois comme une expérience personnelle assez habituelle et comme une pratique littéraire plus rare. La question est de savoir si, sur une expérience analogue et dans une forme semblable, Montaigne et son secrétaire disaient la même chose que leurs contemporains. S'il ne s'agit pas de réduire le *Journal du voyage* à une sorte de discours commun, c'est toutefois en relation à ce discours commun et à ses « lieux » que peut s'apprécier la singularité de ce récit, par les légers écarts qu'il révèle : ainsi la transformation de la pratique humaniste du relevé des inscriptions antiques, l'attention plus soutenue portée à l'alimentation, la part accordée aux remarques médicales et surtout la rédaction en langue italienne d'une longue partie de ce *Journal*. Plus que les autres, le récit de Montaigne apparaît comme une « mise à l'essai » : essai linguistique, essai politique¹⁶, mise à l'essai de l'Italie en général¹⁷, mise à l'essai de la personne même de celui qui le rédige. On ne connaît guère qu'un seul autre récit offrant une réflexion critique de nature analogue, portant à la fois sur le voyage et sur la politique, le *Voyage* anonyme de 1606. Mais, à cette date, le voyageur qui l'avait rédigé, à défaut d'avoir connu le *Journal* de Montaigne, avait déjà pu lire ses *Essais* et en suivre la leçon.

14. *Voyage d'Italie (1606)*, éd. M. Bideaux, Biblioteca del viaggio in Italia, t.8, Genève, Slatkine, 1982.

15. P. Bergeron, *Voyages d'Italie (1603-1612)*, éd. L. Monga, Biblioteca del viaggio in Italia, t.71, Genève, 2004; sur l'auteur, voir G. Holtz, *L'Ombre de l'auteur. Pierre Bergeron et l'écriture du voyage à la fin de la Renaissance*, Genève, Droz, 2011, en particulier p. 254-265.

16. J. Balsamo, « Le Journal de voyage de Montaigne, essai politique », dans *Studi in memoria di Enzo Sciacca. Volume secondo. Liber Amicorum*, éd. F. Sciacca, Milano, Dott. A. Giufrè Editore, 2008, p. 41-58.

17. Voir M. Bideaux, « Le Journal de voyage de Montaigne : un "Essai" sur l'Italie? », dans *Montaigne e l'Italia*, Actes du colloque, éd. E. Balmas, Genève, Slatkine, 1991, p. 453-465.

Tous ces récits rendent compte d'une expérience viatique. Celle-ci leur donne un cadre narratif et elle définit une double topique, à la fois spatiale et rhétorique : les « lieux » du voyage deviennent des « lieux » du discours. Le voyage d'Italie suit un itinéraire déterminé par une destination, il se déploie dans un espace et suit des usages communs, dont le récit rend compte. La pratique concrète du voyage détermine une première fonction du journal et l'apparente au livre de raison, qui est de *compter* (les distances, les dépenses) et d'enregistrer les détails matériels : changes, hébergement, locations de chevaux, organisation des postes, conversion des unités françaises en unités italiennes. Le *Journal* de Montaigne, tenu à l'origine par un secrétaire, est rempli de ces considérations matérielles, de même que l'épisode vénitien du *Voyage de Provence et d'Italie* se clôt sur une table des changes¹⁸.

Le voyage d'Italie est codifié dans son itinéraire et il a un but : il s'agit dans la plupart de cas d'un voyage de Rome, suivant les deux ou trois chemins principaux, avec des étapes obligées : à l'aller, la *via ducale*, au retour, le chemin des dévotions, par Foligno, Tolentino, Lorette surtout, un sanctuaire objet d'une vénération toute particulière des Français¹⁹. Sur cette trame, les voyageurs pouvaient broder leurs propres variations, parfois clairement affirmées comme telles, excursions dans l'espace, digressions ou développements singuliers dans le texte : ainsi un prolongement vers Malte pour le voyageur anonyme de 1588, ou un séjour aux bains de Lucques pour Montaigne et un autre voyageur, qui décrivent en détail les formes des cures et notent le nom des personnages qui les fréquentent²⁰. Si tous vont à Rome, certains cherchent à pousser vers Naples, qui attire les voyageurs à la fois pour le prestige classique de son site, célébré dès l'Antiquité, et pour l'intérêt de la ville moderne, une capitale. Montaigne lui-même désira faire ce voyage, avant qu'il ne fût rappelé à Bordeaux :

« Je m'informai que de Lorette, il se peut aller le long de la marine, en huit petites journées, à Naples, voyage que je desire de faire. Il faut passer à Pescara et à la città de Chiere, où il y a un *Procaccio* qui part tous les Dimanches pour Naples²¹. »

18. *Voyage de Provence et d'Italie*, *op.cit.*, p. 109.

19. Voir Yves-Marie Bercé, *Lorette aux XVI^e et XVII^e siècles. Histoire du plus grand pèlerinage des Temps modernes*, Paris, PUPS, 2011.

20. *Voyage de Provence*, *op.cit.*, p. 118.

21. Montaigne, *Journal du voyage*, *op. cit.*, t. II, p. 253.

Dans ce contexte spatial, le voyage d'Italie mettait en jeu une expérience visuelle, qui n'était pas déterminée d'emblée sur le mode d'un regard naïf et curieux, mais qui correspondait à une hiérarchie des *admiranda*, des choses à visiter, à voir, mais aussi à décrire. Le récit que fit Montaigne de sa visite à la Bibliothèque vaticane était organisé suivant une description, complétée par un catalogue :

« Le 6 de Mars, je fus voir la Librerie du Vatican, qui est en cinq ou six salles tout de suite. Il y a un grand nombre de livres [...]. Item une Bible imprimée en parchemin, de celles que Plantin vient de faire en quatre langues, laquelle le Roy Philippe a envoïée à ce Pape, comme il dict en l'inscription de la reliure; l'original du livre que le Roy Henry d'Angleterre composa contre Luther, lequel il envoïa, il y a environ cinquante ans, au Pape Leon dixiesme²². »

Cette description repose sur un ensemble de « lieux » que l'on retrouve développés dans les récits d'autres visiteurs :

« J'ay veu l'antienne bibliotheque en laquelle il y a six chambres, toutes pleines de livres quasi tous escritz à la main; entre les livres l'on nous a monstré [...] Henri d'Angleterre contre Martin Luther, envoyé au pape [...] la Bible envoyée au pape par le roy d'Espagne; elle est en parchemin et la suscription dessus²³. »

Ces deux fonctions, voir et dire, voir et écrire sont régies par une même méthode. La théorie du voyage avait été mise en forme savante durant cette grande période d'élaboration systématique des savoirs qu'a été le xvi^e siècle. En 1577, Theodor Zwinger en publia l'ouvrage fondateur, la *Methodus apodemica*. On ignore si Montaigne avait lu ce livre à l'occasion de son propre voyage mais, en tout cas, il rencontra son auteur au cours de son séjour à Bâle²⁴. Cette théorie fut vulgarisée par les traités d'éducation. En dépit de leurs différences formelles, qui tiennent aussi aux conditions sociales de leurs auteurs, des Français cultivés à défaut d'être tous des lettrés, les récits que nous conservons offrent des traits communs : une même matière et un même traitement rhétorique ou littéraire qui permettaient à ces voyageurs de comprendre leur expérience vécue en l'ordonnant pour en rendre compte.

22. Montaigne, *Journal du voyage*, *op.cit.*, t. II, p. 144-148.

23. *Voyage de Provence et d'Italie*, *op.cit.*, p. 73.

24. Montaigne, *Journal du voyage*, *op.cit.*, t. I, p. 46; le secrétaire désigne Zwinger par une périphrase, « celui qui a fait le *Theatrum* », voir F. Garavini, « Montaigne rencontre Theodor Zwinger à Bâle : deux esprits parents », *Montaigne Studies*, vol. 5, 1993, p. 191-206, en particulier p. 195.

Le voyage et son récit mettaient ainsi en œuvre un savoir préalable, base d'un savoir dynamique, qui se constituait au fil du chemin. Certaines disparates, certaines ruptures, certaines erreurs révèlent que le récit ne se confondait pas entièrement avec les notes prises en route, mais qu'il se complétait et s'enrichissait de lectures, en amont et en aval, lors d'une seconde rédaction ou de la mise au net, qu'il renvoyait à autant d'intertextes. Montaigne se plaignait de n'avoir pas apporté avec lui le gros volume de la *Cosmographie* de Sébastien Münster qui aurait pu lui être utile, et le secrétaire rappelle qu'il était aidé de diverses cartes et livres qu'il se faisait lire le soir, et le jour alloit sur les lieux mettre en pratique son apprentissage²⁵.

On conserve son exemplaire des *Antichità della città di Roma* (1558) de Lucio Mauro, un des guides de Rome qui permirent ses visites et leur relation²⁶. Audebert laisse en blanc dans son manuscrit les références exactes à Pline, indiquant une vérification à faire. Le *Discours viatique* renvoie plusieurs fois à la *Descrittione d'Italia* de Leandro Alberti.

Ces lieux, inscrits dans l'espace et dans une culture, se précisent comme les « lieux » d'un discours. D'un côté, la narration repose sur un ensemble de formules qui ressortissent à la réflexion du voyageur-narrateur sur son objet et à des fonctions de régie ou d'attestation : ainsi les nombreuses remarques sur le statut imprécis du texte, sur l'inutilité de faire telle description, objet de tant de descriptions antérieures, sur les sources de la documentation, toutes les formes de prétériorité ou au contraire d'insistance. D'autre part, il développe les « lieux » communs qui ressortissent à la méthode apodémique et aux *admiranda*, qui eux-mêmes ont leurs formes propres : les possessions des princes, l'organisation politique et les formes de gouvernement des régions traversées, les villes principales et l'ordre de leur description (étymologie, histoire, illustrations), ainsi que le précise Bergeron :

« Quant à Rome, il faut considérer le pays, le lieu de sa situation, sa fondation et ses parties antiques et modernes conférées ensemble, puis son estat, seigneurie et changemens²⁷. »

25. *Journal du voyage*, op. cit., t. II, p. 113-114.

26. Le volume, provenant de l'ancienne bibliothèque des Carmélites de Bordeaux et signalé en 1854, est conservé à Bordeaux, Bibliothèque municipale (P. F. 6918 Rés. Coffre).

27. Bergeron, *Voyages en Italie*, op. cit., p. 115.

On ajoutera un ensemble de lieux identitaires, développant une série de remarques sur la présence politique et militaire française dans la Péninsule, le souvenir des guerres d'Italie, à Pavie ou à Sienne, et une célébration nationale sans cesse répétée, que Montaigne reprend à l'instar de tous les autres voyageurs : à Lorette, il remarque qu'« Il y a au Chœur une enseigne de nos Rois pendue, et non les armes d'autre Roy », de même que les autres voyageurs noteront avec fierté la splendeur de l'ex-voto offert par Henri III en 1584²⁸.

La matière la plus riche du récit de voyage en Italie est consacrée au relevé des inscriptions et des monuments antiques, élargi aux épigraphes modernes, aux cérémonies de l'Italie catholique, aux visites protocolaires ou de courtoisie, aux rencontres savantes, à l'intérieur d'un système de recommandations, à la description des usages et des mœurs, des costumes féminins et des formes alimentaires, des arts et ses techniques. La visite des jardins et leur description constituaient un de ces « lieux » privilégiés du voyage et de sa relation, dans laquelle Montaigne inscrivait et sa propre expérience et son propre discours. C'est dans ce contexte, par exemple, que s'ébaucha lentement un discours sur les arts visuels, témoignant de l'initiation progressive des Français à la peinture, qui eut lieu précisément entre le voyage de Montaigne (1581) et le voyage anonyme de Provence et d'Italie (1596).

L'initiation à la peinture

Dans la représentation idéalisée que nous avons de la civilisation de la Renaissance, les deux plans, celui des lettres et des arts visuels, sont souvent réunis en une culture cohérente dont tous les éléments se seraient harmonieusement complétés. Les représentations courantes associent volontiers la poésie aux tableaux, les mots et les images. La réalité a sans doute été moins simple. En France, on cherchera en vain des références à la peinture et aux peintres dans les échanges épistolaires entre les érudits de l'époque, dont la réserve, sinon l'hostilité, à l'encontre des images avait été confortée par la Réforme. Les lettrés ne tenaient pas encore un discours cohérent et construit sur les arts visuels, qui aurait témoigné de leur intérêt et de leur compétence à mettre en relation une théorie et des œuvres. Contrairement à l'Italie et tout particulièrement à Florence et

28. Montaigne, *Journal du voyage*, *op.cit.*, t. II, p. 252 ; Audebert, *op.cit.*, p. 208-209 ; *Discours viatiques* : 176 ; *Voyage de Provence et d'Italie*, *op.cit.*, p. 90-92 ; Bergeron, *op.cit.*, p. 206-210

à Venise, contrairement aussi aux Flandres et à l'Allemagne, il n'y avait guère de cercles lettrés cultivant les arts visuels et capables de les valoriser.

Il y a donc comme un risque d'anachronisme de croire *a priori* que les élites françaises appréciaient les arts visuels de leur temps comme nous le faisons, sous la même forme et dans les mêmes termes. Dans une page bien connue, Chateaubriand déplorait ce qu'il considérait comme l'indifférence de Montaigne, à Rome, face aux arts :

« Il parle plusieurs fois de Saint-Pierre sans le décrire, insensible ou indifférent qu'il paraît être aux arts. En présence de tant de chefs-d'œuvre, aucun nom ne s'offre au souvenir de Montaigne; sa mémoire ne lui parle ni de Raphaël ni de Michel-Ange, mort il n'y avait pas encore seize ans²⁹. »

L'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* n'exprimait pas un jugement hostile à l'encontre de l'auteur des *Essais* et du *Journal du voyage*, qu'il considérait au contraire avec respect comme un grand ancêtre, littéraire et moral. Il avait conscience de la différence des conceptions à des époques différentes et de la relativité des jugements humains. Mais Chateaubriand avait aussi l'intuition d'une contradiction apparente dans la culture de Montaigne. Celui-ci possédait les bases d'un savoir esthétique, il avait une certaine connaissance du vocabulaire architectural et ornemental; il avait fait travailler des peintres dans son château, il leur avait commandé des portraits. En revanche, dans le journal de son voyage, il ne décrivait pas de tableaux et ne semblait pas s'intéresser aux peintres de son temps³⁰. Aussi, croire que lui et les autres voyageurs français auraient dû être attentifs aux arts et en parler serait oublier non seulement que les conditions concrètes dans lesquelles les œuvres se donnaient à voir n'étaient pas celles que nous connaissons, mais surtout que le goût pour les arts et la capacité de les décrire et de les comprendre s'inscrivent dans une histoire, qui demande à être nettement périodisée.

Le discours concernant la peinture a évolué en France entre 1570 et 1620, de même que le goût pour la peinture et la place progressivement reconnue à celle-ci et aux peintres par la culture lettrée française. Un des

29. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, XXX, 7, éd. M. Levaillant, Paris, Gallimard, 1969, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, p. 243.

30. Voir Richard A. Sayce, « The visual arts in Montaigne's *Journal de voyage* », dans *Essays on Montaigne in Honour D.N. Frame*, Lexington, French Forum, 1977, p. 219-241.

facteurs les plus déterminants de cette évolution a été le rapport à l'art italien, dans le cadre de l'expérience du voyage d'Italie. Le récit de voyage porte le témoignage de cette évolution ; il apparaît comme le lieu d'expérimentation d'un nouveau discours sur les arts visuels, accompagnant de nouvelles pratiques culturelles. C'est dans ces récits et dans le cadre de l'expérience qu'ils rapportent que peut se lire la lente initiation des élites françaises à la peinture de leur temps.

Les voyageurs français, Montaigne compris, n'étaient pas aveugles à l'art de leur temps. Dans leurs récits, ils évoquaient parfois les « tableaux de platte peinture » qu'ils avaient pu voir dans les églises. Nicolas Audebert notait les peintures « fort excellentes » du *duomo* de Parme, comme celles du palais du Te (des portraits de chevaux) et du *Campo santo* de Pise, aux « galeries peintes d'antique peinture fort belle »³¹. En revanche, ni lui ni les autres voyageurs ne décrivaient en détail ces peintures et ne nommaient les peintres. Ce n'est qu'au début du xvii^e siècle qu'ils commencèrent à le faire. Relatant sa visite au Vatican, Bergeron précisait pour la première fois :

« Là se tient le conclave des cardinaux ès élections des papes, et là est la célèbre chapelle Pauline peinte par Michel-Ange. [...] Il y a grand nombre d'excellentes peintures tant de Michel l'Ange et Raphaël, que d'autres excellents ouvriers³². »

Vingt ans plus tôt, comme Montaigne, Villamont avait simplement évoqué « trois grandes galeries assises l'une sur l'autre, toutes dorées et peintes de diverses histoires³³ ». Leur réticence ne tenait pas à la nature cursive de leur récit. D'autres objets de nature artistique suscitaient chez eux un intérêt marqué, à l'origine de longues descriptions, en particulier les jardins et les fontaines³⁴. Or, dans le même temps, ils avaient vu des peintures et ils mentionnaient ce fait ; mais ils le faisaient selon les possibilités et les priorités de leur culture de tradition humaniste, dans le cadre de leur discours, et non pas à la manière enthousiaste et cumulative des voyageurs du xix^e siècle qui recopiaient leur guide Baedeker.

Leur capacité à voir et à noter ce qu'ils voyaient était soumise à une série de filtres qui déterminaient leur appréciation de la peinture de

31. Audebert, *Voyage d'Italie, op.cit.*, t. I, p. 210, 217, 239-240 ; t. II, p. 206.

32. Bergeron, *Voyages en Italie, op.cit.*, p. 140-141.

33. Villamont, *Les Voyages, op.cit.*, f. 28v.

34. Voir R. W. Lightbown, « Nicolas Audebert and the Villa d'Este », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, t. XVII, 1964, p. 164-191.

leur temps, en plus d'un préjugé d'ordre social, qui rattachait encore la peinture aux arts mécaniques et ne reconnaissait aucune dignité au métier de peintre³⁵. Le premier était celui de l'art antique, dont l'Italie apparaissait comme le conservatoire. Les récits de voyage sont remplis de relevés d'inscriptions. Les voyageurs ne prenaient en considération que les seuls monuments antiques, seuls dignes à leurs yeux d'un effort d'érudition. De la sorte, pour comprendre les arts visuels de leur temps, il leur fallait établir une nouvelle et difficile relation comparative à l'Antiquité. Le modèle antique conduisait à placer la sculpture au-dessus de la peinture. En réalité, il s'agissait d'une supériorité d'ordre quantitatif, liée à la conservation des œuvres et à la disparition presque complète de la peinture. À l'exception des grotesques de la *Domus aurea*, il ne restait guère de monuments de la peinture ancienne³⁶. Celle-ci était connue sur un mode abstrait, à travers les écrits des anciens. Ainsi, pour évoquer la peinture, les voyageurs ne disposaient pas des mêmes éléments de comparaison que pour la sculpture. Ils avaient à apprécier une forme d'art face à laquelle ils étaient démunis, faute de références visuelles.

Les récits décrivent souvent des statues ; c'est par ce biais, sous la forme d'une comparaison, que se fit une nouvelle appréciation de l'art moderne dans son ensemble. En 1573, Jacques-Auguste de Thou notait à propos d'une statue de *Cupidon endormi* qui lui avait été montrée à la cour de Ferrare que pour « ce qui est de ces œuvres d'art, l'époque moderne le cède à l'Antiquité »³⁷. On peut suivre la chronologie de cette comparaison. Dix ans après, De Thou, en évoquant les « statues qui [lui] ont le plus agréé à Rome », Montaigne plaçait sur le même plan d'excellences statues anciennes et statues modernes, le *Laocoon* et le *Moïse* de Michel-Ange ou *La Justice* de Guglielmo della Porta³⁸. Vingt ans plus tard, en 1606, un voyageur anonyme considérait que la sculpture moderne s'était définitivement affranchie des Anciens, grâce à Michel-Ange et à Giambologna³⁹.

Enfin, pour les voyageurs, la peinture ressortissait encore non pas à l'art, mais à la *curiosité*. Lorsqu'ils la mentionnaient, ils la rangeaient

35. Voir G. Rèpaci-Courtois, « "Arts mécaniques" ou "état contemplatif" ? Les humanistes français du xvr^e siècle et le statut des arts visuels », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. LIV, 1994, p. 43-62.

36. Voir N. Dacos, *La Découverte de la Domus aurea et la formation des grotesques à la Renaissance*, Studies of the Warburg Institute, t.31, Londres-Leyde, Brill, 1969.

37. « *Quantum hodierna aetas priscae in his artibus concedat* », J.-A. de Thou, *La Vie*, éd. et trad., Anne Teissier-Ensminger, Paris, Champion, 2007, p. 281.

38. Montaigne, *Journal du voyage*, *op.cit.*, t. II, p. 210-211.

39. *Voyage d'Italie*, 1606, *op.cit.*, p. 61.

dans le cadre des *admiranda*, des choses à voir et à mentionner, dont ils établissaient des listes cumulatives. Ils remarquaient en elle l'expression de l'ingéniosité, l'habileté technique, la richesse. Les tableaux entraient dans la série des objets naturels et artificiels recueillis dans les cabinets de curiosité, ou bien elle ne formait qu'un décor. Ils admiraient la matière, le sujet, l'ordonnance dans une architecture. En revanche, ils restaient indifférents à l'artiste et à un langage de nature artistique. Au cours de sa visite du Vatican, Jean Tarde, pas plus que Montaigne, ne nota les peintures de la Sixtine, mais il fut attentif aux fresques qui représentaient des cartes géographiques, au point de faire exécuter à son retour un décor semblable dans le palais épiscopal de Sarlat. Ailleurs, il remarquait des tableaux peints sur marbre ou composés en plumes d'oiseaux. En visitant le cabinet du *padre* Giacomo, il avait admiré une anamorphose, avec le même émerveillement qu'il avait manifesté aux autres objets conservés en ce lieu : monnaies, coquillages exotiques, dent de narval⁴⁰. Sur un mode analogue, en visitant l'église San Michele in Bosco à Bologne, Audebert exprimait son admiration pour des stalles ornées de marqueteries, si fines qu'il les avait prises pour des tableaux⁴¹.

S'ils mentionnaient bien les « tableaux de platte peinture » qu'ils remarquaient dans les églises qu'ils visitaient, les voyageurs ne les décrivaient pas. Et lorsqu'ils leur prêtaient une attention plus soutenue, ils les considéraient comme des décors, intéressants pour le sujet représenté, pour leur portée documentaire et anecdotique. La peinture était considérée comme une des formes de la célébration aulique, comme la mémoire visuelle des gestes des princes et le témoignage de leur pouvoir, exhibé sur les murs. À Caprarola, Montaigne notait des fresques sur lesquelles il avait su identifier les portraits au vif de personnages qu'il avait lui-même connus à la cour⁴². En visitant le Vatican, il remarqua « au devant » de la chapelle Sixtine « plusieurs peintures des accidens memorables qui touchent le S. Siege », des scènes de la Saint-Barthélemy, et « la bataille de Jean d'Austria, navale »⁴³. Il avait consacré un développement à la bataille de Lépante dans les *Essais* (I, 31) qui venaient de paraître, et il se réjouissait d'en retrouver l'illustration sur la fresque peinte en 1573 par Vasari et ses collaborateurs. C'était un même intérêt documentaire qui justifiait la description par Villamont, de la salle des *Pregadi* à Venise :

40. J. Tarde, *Voyage d'Avignon à Rome l'an 1593*, *op.cit.*, p. 36 et 41.

41. Audebert, *Voyage d'Italie*, *op.cit.*, t. I, p. 180.

42. Montaigne, *Journal du voyage*, *op.cit.*, t. III, p. 353-355.

43. *Ibid.*, t. II, p. 156.

« enrichie par le dedans des belles peintures toutes dorées à l'Arabesque représentant partie des victoires que les princes ou capitaines généraux de la Seigneurie ont obtenues⁴⁴. »

Certaines œuvres étaient déjà devenues célèbres au point de constituer des « lieux » obligés de la visite et du récit qui relatait celle-ci. Au *Palazzo Vecchio* à Florence, Montaigne et ses compagnons allèrent voir la fresque de Vasari représentant la prise de Sienne, qui représentait une défaite militaire et politique française⁴⁵. Vingt ans plus tôt, Brantôme avait déjà cherché à voir la même peinture, poussé par une même curiosité nationale pour un événement qui avait mis fin aux ambitions italiennes des rois de France⁴⁶.

Le passage de l'indifférence à une appréciation positive de la peinture en tant qu'œuvre d'art se fit véritablement après 1600, par la mention des noms de peintres célèbres, en relation à une forme de *name-dropping*, qui donnait à un décor une identité et, partant, une valeur particulière. Le nom de Michel-Ange, que Bergeron mentionne une dizaine de fois dans le récit de son voyage, joua un rôle initiatique dans la nouvelle appréciation de la peinture. Certes, ce nom était connu en France dès le milieu des années 1530, mais il l'était comme un nom générique, en toute indépendance de l'œuvre de l'artiste⁴⁷. L'expérience du voyage d'Italie permit de le mettre en relation à des œuvres, non sans quelque confusion. En 1616, à Malte, sur la foi d'une signature mal comprise, « Michelangelo Merisi », le chevalier Bénard prenait la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, un tableau du Caravage, pour une œuvre de Michel-Ange⁴⁸. Pourtant cette confusion était riche de sens : pour la première fois, un voyageur tenait à exprimer son admiration pour un tableau isolé, et non plus un décor mural, en l'attribuant à un peintre précis. Il ne décrivait pas le tableau, mais il faisait du nom l'élément déterminant dans son appréciation. Le nom de l'artiste avait la force d'une antonomase, tout beau tableau était un Michel-Ange, et dans le cas du tableau de Malte, la signature en était la preuve. Le nom supplantait le sujet, il arrachait la peinture à son anonymat au sein du

44. Villamont, *Les Voyages*, *op.cit.*, f. 82 ; cf. Audebert, *Voyage*, *op.cit.*, t. II, p. 206.

45. Montaigne, *Journal du voyage*, *op.cit.*, t. II, p. 56.

46. P. de Brantôme, *Ceuvres*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, Champion, 1896, t. I, p. 297.

47. Voir G. Rèpaci-Courtois, « Michel-Ange et les écrivains français de la Renaissance », *Nouvelle revue du XVI^e siècle*, t. VIII, 1990, p. 63-82.

48. N. Bénard, *Le Voyage de Hierusalem*, Paris, D. Moreau, 1621, p. 78-80. Le voyage avait eu lieu en 1616.

lieu où elle était exposée, il transformait le discours descriptif en discours de célébration à la gloire de l'artiste, mettant en évidence du même coup le savoir d'un voyageur-narrateur promu, de simple témoin au rang de connaisseur capable de reconnaître et d'identifier.

Les voyageurs français mentionnèrent d'abord Michel-Ange comme sculpteur puis comme peintre. Audebert fit de ce nom la référence qui lui permettait de juger toutes les autres œuvres. Il le nommait à l'occasion de sa description du tombeau des Médicis, et il résumait son jugement en décrivant le propre tombeau de l'artiste :

« Sur ce sepulchre y a trois excellentes statues de marbre blanc, qui représentent les trois choses ès quelles Michel Ange ha surpassé non seulement ceux de son temps, mais aussy tous ceux qui long temps davant luy et après ont esté, contendant mesmes avec les anciens en tous ces trois, sçavoir est en Peinture, sculpture et Architecture⁴⁹. »

En faisant la relation d'une visite du même lieu, le secrétaire de Montaigne nota « plusieurs pieces en plate peinture et très-belles statues, excellentes, de l'ouvrage de Michel Ange »⁵⁰. Quelques années plus tard, en 1588, à Rome, un voyageur anonyme sut faire le lien entre ce nom et un décor :

« Il y a dans la chapelle du Pape de fort belles peintures, entre autres un jugement faict par Michel l'Ange⁵¹. »

Plus tard, Bergeron, à Ferrare, notait même dans le *duomo* « un jugement fort bien peint à l'imitation de Michel Ange, qui est à Rome⁵² ». Il témoignait, pour la première fois, à partir d'un nom, d'une capacité de mémorisation et de comparaison, décisive pour l'appréciation de la peinture, si du moins sa remarque n'était pas la simple transcription d'une remarque faite par le *cicerone* en compagnie duquel il avait visité les lieux. La personnalité et le nom de Michel-Ange faisaient au même moment l'objet d'un véritable culte en Italie, après les funérailles officielles de l'artiste en 1564. Les Français rendirent à leur tour un même culte, qui exprimait leur nouvelle appréciation de l'art, le même artiste

49. Audebert, *Voyage d'Italie, op.cit.*, t. I, p. 255.

50. Montaigne, *Journal du voyage, op.cit.*, t. II, p. 52; voir Bergeron, *Voyages en Italie, op.cit.*, p. 87

51. *Voyage de Provence et d'Italie, op.cit.*, p. 72.

52. Bergeron, *Voyages en Italie, op.cit.*, p. 224.

conjuguant le sculpteur, compris selon les catégories de la culture humaniste, et le peintre, plus difficile à apprécier. Le second s'éclairait des réussites du premier, avant de connaître une valorisation autonome. Pour tous les Français, le nom de Michel-Ange, un artiste actif dans la première moitié du siècle, était devenu la référence indispensable pour la connaissance et la compréhension non seulement de l'art italien mais de l'art de leur temps en général.

Au cours de l'expérience italienne, la lente connaissance de la peinture fut favorisée par des rencontres qui mirent quelques privilégiés au contact d'une culture artistique moderne, conjuguant l'ancienne tradition humaniste, les valeurs aristocratiques et la réflexion sur les images élaborée à l'occasion du concile de Trente. Les voyageurs eurent parfois la fortune de visiter des lieux, des palais, des collections, des églises, accompagnés de guides qui pouvaient les instruire. Dans son *Bref recueil des choses rares d'Italie*, Rigaud rappelle quelle satisfaction les seigneurs italiens prenaient à « faire voir les singularitez de leurs maisons », et il encourageait ses lecteurs à profiter de ces heureuses dispositions lors de leur propre voyage⁵³. Durant son séjour à Bologne, Nicolas Audebert fréquenta l'académie des frères Bolognini, des *virtuosi* qui possédaient également une collection d'art. À Padoue, certains voyageurs, dont Claude Expilly et Peiresc, furent reçus par Gian Vincenzo Pinelli. Dans la relation qu'il fit de son premier voyage en Italie, Jacques-Auguste de Thou passa sous silence tout ce qui concernait l'art de son temps, pour insister au contraire sur ses seuls intérêts savants, qui correspondaient à la culture de la grande Robe parisienne. À Florence, il rencontra bien Vasari « *architectum et pictorem præstantissimum* », mais il préféra s'entretenir avec lui de questions politiques⁵⁴. Quinze ans plus tard, lors de son séjour à Vérone, il fut initié à la peinture par le comte Bevilacqua. Il rappelait que le palais de celui-ci, une des plus belles demeures de la cité, « estoit ornée des plus belles statues de l'Antiquité, et des tableaux des meilleurs maîtres », que toutefois, il ne prenait pas encore la peine de nommer ni de décrire⁵⁵. Au cours de son voyage et à la suite de celui-ci, il acquit toute la *trattistica* sur le sujet, du *De pictura* d'Alberti au *Trattato dell'arte della pittura* de Lomazzo, en passant par les *Vite* de Vasari, auxquelles il emprunta une anecdote concernant la rivalité entre Raphaël et Michel-Ange⁵⁶. Jean Tarde béné-

53. J.-A. Rigaud, *Bref recueil des choses rares d'Italie*, Aix-en-Provence, 1601, p. 80.

54. J. -A. de Thou, *La Vie*, *op.cit.*, p. 217, 301.

55. *Ibid.*, p. 757.

56. *Ibid.*, p. 491 ; voir le *Catalogus Bibliothecæ Thuanæ*, Paris, 1676, t. II, p. 117.

ficia des jugements et de l'expertise de Fulvio Orsini, qui lui commenta les œuvres de Michel-Ange, ou attribuées à celui-ci, conservées au Palais Farnèse⁵⁷. À Modène, le voyageur anonyme de 1606 fut guidé par des amateurs locaux, qui lui firent découvrir les tableaux du *duomo* et lui en nommèrent les peintres⁵⁸.

Au cours de leurs voyages, les Français ne fréquentaient pas de peintres, et dans leurs récits ils ne mentionnaient pas des achats ou des commandes de tableaux, à l'exception de Montaigne qui fit peindre ses armoiries « avec de belles et vives couleurs » à Pise et à Lorette, un *ex-voto*⁵⁹. Ils ne participaient pas aux discussions sur l'art qui se développaient dans les académies italiennes, dans lesquelles ils n'avaient pas accès. Au mieux, ils en recevaient les échos par quelques traductions d'ouvrages italiens. Bergeron se mit à mentionner la peinture et à nommer les peintres dans sa première relation de voyage, sur la base de la documentation qu'il avait recueillie. Dans son récit, la première mention apparaît dès la description de Milan :

« Il y a l'église de S. Dominique, au refectoire duquel est la Cene sy celebrée par tout, ouvrage admirable et inimitable de Leonardo Vincio : il ne put venir à achever Jesus Christ, de sorte qu'on disoit qu'il falloit que ce fust Dieu mesmes qui l'achevast⁶⁰. »

Il tirait probablement des *Vite* de Vasari sa description et l'anecdote qui l'accompagnait⁶¹. Dans le récit de sa visite du *duomo* de Sienne, il nommait Duccio, Beccafumi et Cimabue comme les auteurs des célèbres Sibylles du pavement⁶² ; à Mantoue, il évoquait « les *Triumphes* de César de la main du fameux peintre André Mantegna », que Blaise de Vigenère avait déjà mentionnés dans *La Somptueuse et magnifique entrée* (1575) et dont il semble reprendre la formulation⁶³. Dans sa description de Venise, il mentionnait Tintoret, en accompagnant ce nom d'une première esquisse de jugement esthétique :

57. Tarde, *Voyage d'Avignon à Rome*, op.cit., p. 39. Sur le personnage et ses relations avec les Français, voir Pierre de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, Paris, 1887.

58. *Voyage de 1606*, op.cit., p. 53-54.

59. *Journal du voyage*, op.cit., t. III, p. 287 ; t. II, p. 241-242.

60. Bergeron, *Voyages en Italie*, op.cit., p. 69.

61. G. Vasari, *Les Vies des meilleures peintres, sculpteurs et architectes*, éd. commentée sous la direction d'André Chastel, Paris, Berger-Levrault, 1983, t. V, p. 40.

62. Bergeron, *Voyage en Italie*, op.cit., p. 96-97 : « C'est de l'ouvrage du fameux peintre Ducci et fut achevé par le Beccafumi (on dit que le Cimabuy travailla aussy) ».

63. *Ibid.*, p. 232.

« Sur le trosne du duc est peinte par le Giacomo Tintoretto une description et figure excellentes des joyes de paradis, qui est une des rares merveilles, tant pour l'invention que l'excellence des couleurs, que nostre siecle puisse voir⁶⁴. »

La connaissance de la peinture était encore dans une phase inchoative, et celle des peintres restait indirecte, liée à des sources documentaires italiennes. À l'occasion de sa visite du palais des Doges, Bergeron donnait une liste des peintres :

« Les plus excellens peintres de tous les siècles y ont travaillé, comme Gio. Bellini et Gentile, Georgio de Castelfranco, Bonifacio da Verona, Pordenone, le grand et fameux Titian, qui a peint comme Alexandre 3 met le pied sur le col de l'empereur, puis Paolo da Verona, le Salviati, Tintoretto et autres, tous excellens ouvriers, le Bassan aussi⁶⁵. »

Or il n'avait pas pu voir *in situ* le tableau de Titien, *La Soumission de Frédéric Barberousse*, détruit dans l'incendie de 1577. En réalité, le tableau, comme la liste qui donne le nom de tous les principaux peintres actifs à Venise depuis les années 1520, provenait d'un ouvrage italien⁶⁶. La célébration détaillée des peintres par le voyageur tenait aux conditions de sa documentation, plus précise pour Venise que pour toute autre cité. Toutefois, la mention faite par Bergeron correspondait aussi à une nouvelle forme de culture, celle d'un polygraphe, capable de comprendre la nouveauté d'un sujet et d'exploiter les ressources de la littérature artistique italienne, à défaut d'être déjà un véritable connaisseur.

Cette initiation des Français restait timide, dans la mesure où elle demandait une nouvelle relation à l'art de l'Antiquité, par une expérience *in situ* de l'art moderne. Mais son premier résultat, formulé de façon sommaire et parfois naïf, en constituait un nouvel élément topique de la description et de la célébration, capable d'enrichir le récit du voyage. Vers 1610, Bergeron était déjà capable de décrire les effets d'art produits par les décors de la salle *Clémentine* du Vatican :

64. *Ibid.*, p. 275. Il s'agit de l'immense *Paradis* du Palais ducal, probablement exécuté entre 1589 et 1592 par des collaborateurs de Tintoret. L'esquisse conservée au Louvre provient des collections du comte Bevilacqua, l'hôte de De Thou à Vérone.

65. *Ibid.*, p. 276. On ne mentionne pas de travaux de Salviati au Palais ducal.

66. Voir Fr. Sansovino, *Venetia, città nobilissima et singolare*, Venise, Sansovino, 1581, f. 125-129.

« Où se voient les plus belles peintures et la perspective la plus excellente et mieux ordonnée qui se puisse voir. La peinture semble vivante, parlante et [...] bref le plat y est jugé relief pour le subtil mélange des ombres et lumières. Le pavé de marbre à pièces rapportées y est du tout excellent, et achevé l'an 1604⁶⁷. »

Au début du xvii^e siècle, le goût pour la peinture n'était pas encore assez fort pour justifier à lui seul un voyage en Italie. La peinture commençait à peine à faire l'objet d'un savoir constitué et reconnu. Mais au bout des quelque trente ans d'un long apprentissage, certains voyageurs avaient fini par apprendre qu'il n'y avait pas moins de plaisir à contempler une bonne peinture qu'à lire une belle histoire, le labeur de la plume et du pinceau n'étant autre chose que de tirer les traits du dessin de l'entendement⁶⁸.

Ils pouvaient même établir un premier canon des grands maîtres, à l'usage des Français, « Michel Ange, Raphaël d'Urbain, M. Ant. [sic] Caravaggio et autres⁶⁹ », fût-ce encore au prix de quelques approximations, mais sur lesquelles, forts de notre propre savoir, nous aurions tort d'ironiser.

67. Bergeron, *Voyages en Italie*, *op.cit.*, p. 141.

68. *Voyage de 1606*, *op.cit.*, p. 62-63.

69. *Ibid.*, p. 75.



Depuis la terrasse de Malagar, point de vue sur le domaine.



Dans le salon.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

VISITE DU CENTRE MALAGAR

Par l'amiral Alain Béreau

Secrétaire perpétuel

Madame Anne-Marie Cocula a été élue le 6 avril 2023 au fauteuil de Jacques Monférier.

Membre résidant de l'Académie de 1989 à 2021, Jacques Monférier avait créé en 1972 à l'université de Bordeaux un centre de recherches sur François Mauriac et avait reçu mission en 1986 de mettre en place un centre culturel dans l'ancienne maison de François Mauriac à Malagar : le Centre Malagar. Après l'avoir créé, il en fut le premier président.

Historienne, professeure d'histoire moderne de l'université de Bordeaux, Anne-Marie Cocula préside ce Centre de Malagar depuis 2016, succédant ainsi à Jacques Monférier dont elle occupera aussi le fauteuil à l'Académie.



Anne-Marie Cocula, présidente du Centre.



Marie-Sylvie Bitarelle, directrice du Centre.

Elle a proposé à ses futures consœurs et futurs confrères d'organiser le jeudi 23 novembre une visite du Centre qui a récemment fait l'objet d'un grand chantier de réfection.

Anne-Marie Cocula a d'abord rappelé l'historique du Centre et le rôle de Jacques Monférier dans sa création, puis la directrice du Centre, madame Marie-Sylvie Bitarelle en a présenté la rénovation : à l'occasion de ces travaux, Malagar s'est doté d'outils numériques qui enrichissent la visite guidée de la maison et permettent d'apprécier au mieux celle-ci si chère à François Mauriac.

Ensuite les académiciens et les conjoints ont pu par groupe se promener dans les jardins autour de la propriété et admirer par un temps superbe le domaine vinicole et le très beau point de vue autour de Malagar, le musée dont la présentation a été revue pour mieux mettre en valeur tous les objets souvenirs, la boutique et bien sûr les différentes pièces de la maison elle-même. Cette rénovation, tout en veillant à parfaitement conserver les lieux avec les meubles et les objets, met dorénavant à la disposition des guides des moyens de présentation audiovisuels modernes, parfaitement discrets, qui rendent la visite de chaque pièce plus explicite et plus émouvante.

Cette visite s'est terminée par une réception amicale offerte par Anne-Marie Cocula au cours de laquelle le président a remis une médaille de l'Académie à la directrice du Centre.



Dans la pièce de travail de François Mauriac.



Cocktail après la visite.



Portrait d'Isaac de Sarrau de Boynet, 1716.

ACQUISITION DE PARTITIONS MUSICALES
MANUSCRITES ISSUES
DE LA FAMILLE DE SARRAU

Par M. Joël Dehais

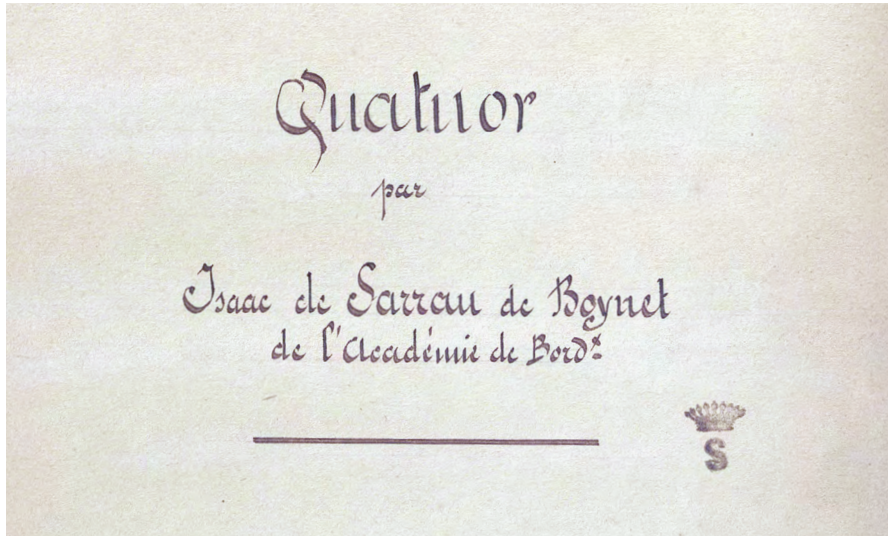
Membre résidant

Le patrimoine de l'Académie s'est enrichi de deux partitions musicales manuscrites attribuées l'une à Isaac de Sarrau de Boynet¹ et l'autre à Charlotte de Sarrau².

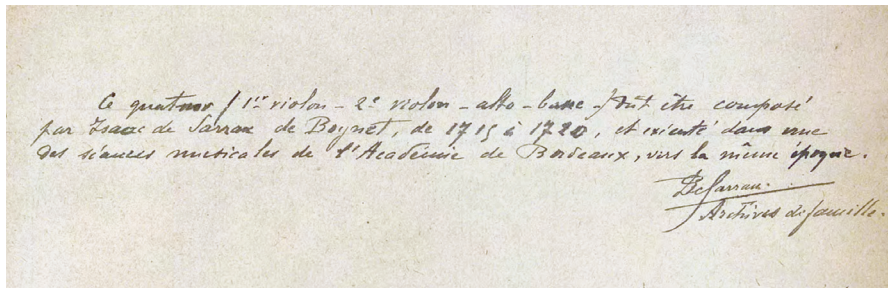
La première est contenue dans une chemise portant un titre manuscrit calligraphié «Quatuor par Isaac de Sarrau de Boynet de l'Académie de Bordeaux» et un tampon composé de la lettre S majuscule surmontée de la couronne comtale [fig. 1]. Sur une chemise intérieure est écrit : «Ce quatuor (1^{er} violon, 2^e violon, alto, basse) dût [sic] être composé par Isaac de Sarrau de Boynet, de 1715 à 1720, et exécuté dans une des séances musicales de l'Académie de Bordeaux, vers la même époque», inscription signée CteDeSarrau – Archives de famille [fig. 2]. La partition manuscrite figurant dans cette deuxième chemise est revêtue du tampon Comte A. de Sarrau – Archives – Année d'entrée F. - N°M. 85 surmontant la signature CteDeSarrau [fig. 3]. L'initiale du prénom, A, en se référant à l'arbre généalogique de la famille, permet d'attribuer ce tampon et ces inscriptions à Aurélien de Sarrau (1851-1933), troisième fils du chef des nom et armes de la maison, Jules Jean-Baptiste Charles de Sarrau (1803-1855).

1. Isaac de Sarrau de Boynet, 1684-1772, un des pères fondateurs de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux en 1712, est l'auteur de plusieurs manuscrits théoriques sur la musique qui sont conservés, depuis les confiscations révolutionnaires, dans la collection des archives de l'Académie à la bibliothèque municipale de Bordeaux dans la série de documents classés sous la cote Ms 868.

2. Charlotte de Sarrau, 1721-1778, était la fille de Charles de Sarrau, demi-frère aîné d'Isaac de Sarrau de Boynet.



|1



|2

Deux œuvres d'un beau graphisme sont contenues dans les pages du document. La première, allant de la page 1 à la page 16, intitulée « Andante un poco allegretto », est à quatre voix instrumentales dont les clés (deux de sol 2^e, une d'ut 3^e et une de fa 4^e) ainsi que la tessiture, correspondent à deux violons, un alto et une basse, instruments dont les noms tout comme celui de « quatuor » figurant en haut et à gauche de la page 1 ont été ajoutés ultérieurement (l'écriture est différente et l'encre d'une autre couleur) |fig. 3|. La seconde œuvre, allant de la page 17 à la page 31, intitulée « N^o 2 Andante con variationi » |fig. 4| ne comporte pas d'ajouts et est écrite, comme la première, pour quatre voix dans les clés appropriées à la même formation de deux violons, un alto et une basse. La forme musicale des deux pièces est d'autre part identique avec un thème initial suivi de quatre variations.

Quatuor.

Andante un poco Allegretto

1 Violon
2 Violon
alto
Basse

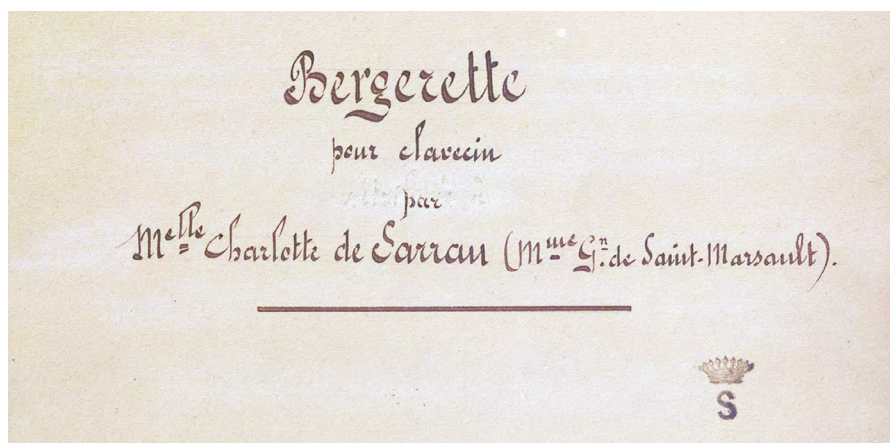
CONTE A. DE SARRAU
ARCHIVES
Année d'entrée F.
N° M. 85

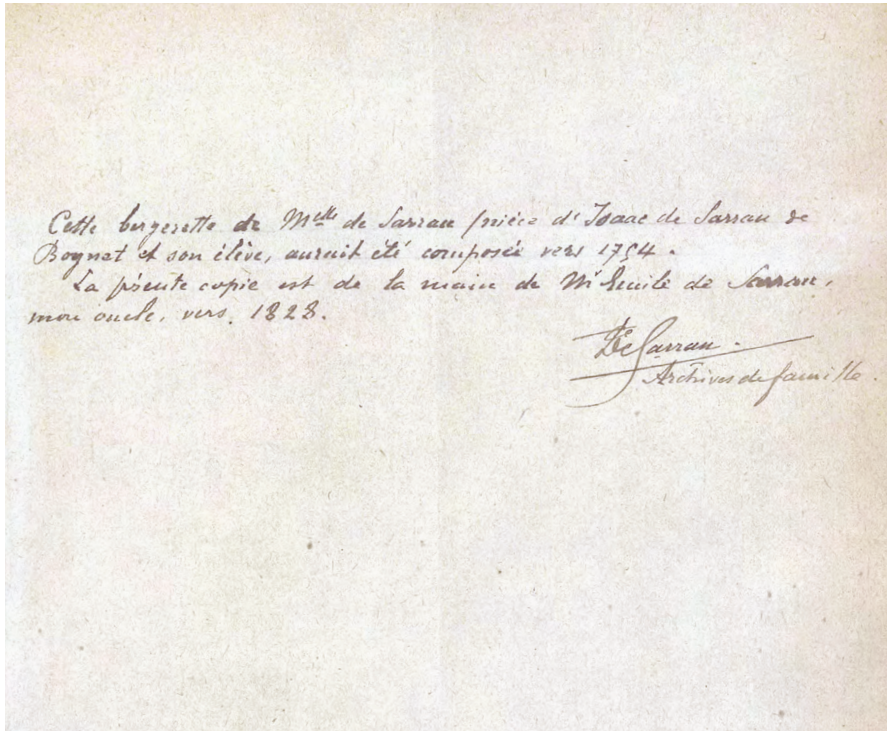
N^o 9 Andante Con Variationi

A handwritten musical score on aged paper, titled "N° 9 Andante Con Variationi". The score is written in a cursive hand and consists of two systems of music. The first system has four staves: a treble clef staff with a melodic line, a treble clef staff with a piano (p) dynamic marking, a bass clef staff with a piano (p) dynamic marking, and a grand staff (treble and bass clefs). The second system has four staves: a treble clef staff with a melodic line, a treble clef staff with a piano (p) dynamic marking, a bass clef staff with a piano (p) dynamic marking, and a grand staff. The music is in a key with one sharp (F#) and a 2/4 time signature. There are some blue ink annotations, including the number "17" written above the title. The paper shows signs of age, including foxing and staining.

Il est clair que le qualificatif de « quatuor » inscrit sur la chemise fait référence à la distribution à quatre instruments à cordes mais ne signifie pas que ces deux œuvres appartiennent à la forme musicale connue sous le nom de quatuor depuis Haydn et Mozart, forme qui, on le sait, comporte quatre mouvements successifs, typiquement *allegro*, *adagio*, *allegretto* et *presto*, faits d'une conversation à deux violons, un alto et un violoncelle discourant avec une importance égale. Mais les deux œuvres contenues dans le manuscrit ne peuvent avoir été composées et exécutées entre 1715 et 1720 contrairement à ce qui est inscrit sur la chemise protégeant le document. Il s'agit de pièces dans le goût qui s'est affirmé dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, destinées à charmer le public au moyen d'une mélodie plaisante et de montrer la virtuosité du soliste, ici le premier violon, que les autres instruments ne font qu'accompagner pour le mettre en valeur. Or, Isaac de Sarrau de Boynet est décédé en 1772 à l'âge de 88 ans. Ces partitions, qui sont les premières à être « retrouvées » alors qu'il ne restait aucune trace connue de l'œuvre de compositeur de ce musicien, chef d'orchestre et organisateur de concerts ayant animé pendant plusieurs décennies la vie musicale à Bordeaux, sont certes issues des archives familiales mais il est permis de douter qu'un homme très âgé ait écrit des pièces dans le style développé par la génération suivante.

La seconde partition musicale est contenue dans une chemise intitulée « Bergerette pour clavecin par M^{lle} Charlotte de Sarrau (M^{me} Green de Saint-Marsault) » avec le même tampon portant la lettre S majuscule surmontée de la couronne comtale [fig. 5] et, sur une chemise intérieure,





| 6

est écrit : « Cette bergerette de M^{lle} de Sarrau/nièce d'Isaac de Sarrau de Boynet et son élève, aurait été composée vers 1754. La présente copie est de la main de Mr Emile de Sarrau, mon oncle », inscription signée CteDeSarrau – Archives de famille [fig. 6]. La partition musicale contenue dans la chemise est revêtue, comme la première, du même tampon Comte A. de Sarrau – Archives -Année d'entrée F. -N° M.123 surmontant la signature CteDeSarrau [fig. 7] et la pièce, d'un graphisme soigneux, comporte trois pages. Le lien de parenté signalé avec l'auteur de la copie, Émile de Sarrau (1812-1830), frère de Jules Jean-Baptiste de Sarrau, permet d'affirmer que l'auteur des inscriptions figurant sur les deux manuscrits est bien Aurélien de Sarrau.

CONTE A. DE SARRAU
ARCHIVE
Année 18...
N° 4.123

Bergere - pour Clavier

Allegro ma non presto
mod

sf *sf* *sf* *sf* *sf* *sf*

p *ff* *p*

ced. *cen.* *clo.*



Déménagement des salons.

TRAVAUX

DANS L'HÔTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Par l'amiral Alain Béreau

Secrétaire perpétuel

L'Hôtel des sociétés savantes dans lequel l'Académie est hébergée depuis 1975 a été construit en 1851 par l'architecte municipal Charles Burguet. Longtemps propriété de la famille Calvet, une famille de négociants, il a été racheté en 1966 par la ville de Bordeaux qui l'a transformé pour l'affecter en 1978 à l'Académie et à des sociétés savantes : Société linnéenne, Société archéologique, Société généalogique...

Au fil des ans, l'état de ce très bel hôtel du XIX^e siècle s'est beaucoup dégradé : revêtements, plâtres, peintures, huisseries, toiture.

Début 2023, la municipalité a décidé de procéder à des travaux importants qui s'avéraient de plus en plus indispensables et urgents pour ce qui devenait une véritable sauvegarde de l'immeuble. Après des travaux de reprise de l'étanchéité de la toiture, la priorité a été donnée à l'expertise et au renforcement éventuel des poutres des plafonds des rez-de-chaussée, premier et deuxième étages. Pour ce faire, il fallait procéder à l'ouverture des plafonds : ceux des trois salons de l'Académie et ceux des différentes pièces du deuxième étage, dont celle des archives de l'Académie, où sont conservés des exemplaires de tous les Actes.

Ces travaux ont été entrepris au cours du dernier trimestre 2023. Ils nécessitaient le déménagement complet des salons : meubles, sièges, tableaux, objets et dépose des trois lustres. L'ensemble a été effectué du 23 au 27 octobre par une société de déménagement spécialisée dans les musées. Tout le patrimoine de valeur de l'Académie a été entreposé pour la durée des travaux dans des « salles-coffres » à Toulouse, la bibliothèque étant également utilisée pour y entreposer divers meubles, tables, fauteuils, matériel audio et vidéo...



Ouvertures dans le plafond, salon des académiciens.

Les plafonds ont été ouverts début 2024. L'expertise des poutres des salons a montré que leur état ne nécessitait ni remplacement ni renforcement. Seule une poutre dans le salon des académiciens faisait apparaître des traces d'attaque d'insectes : cette poutre a été nettoyée et traitée. Par contre, au deuxième étage, la poutre du local des archives, très abîmée, nécessitait de la doubler d'une moise, une poutre en acier placée en dessous.

À la suite de ces travaux, les plafonds ont été refermés dans le courant du mois d'avril, puis repeints début mai, heureusement les ouvertures n'avaient touché ni les corniches, ni les rosaces centrales. Il restait ensuite



Le plafond du salon des académiciens avec ouvertures, puis repeint.

à procéder à une remise en état des salons : nettoyage complet, réfection du papier peint dans le troisième salon – celui au vitrail – remplacement de tous les câbles vidéo et audio, puis réaménagement des meubles, tableaux, objets raccrochage des lustres...

Les salons auront donc été indisponibles pendant une année, de septembre 2023 à l'été 2024.

Les activités de l'Académie ont été malgré tout maintenues en faisant appel à différentes possibilités pour les accueillir. La majorité des séances ont été tenues dans l'auditorium de la bibliothèque municipale de Bordeaux



Le plafond de la salle des archives au 2^e étage et le salon académiciens après travaux.

Mériadeck, une dizaine de séances publiques au total. Le directeur des bibliothèques de Bordeaux, M. Yoann Bourion, et ses équipes ayant réservé le meilleur accueil à l'Académie, ces séances se sont toutes déroulées dans d'excellentes conditions. La salle de conférence de Cap sciences Bordeaux a également été utilisée à deux reprises, quant aux séances privées elles ont été tenues dans la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel.

Ainsi, malgré les difficultés, l'Académie a pu poursuivre presque normalement toutes ses activités pendant cette année bien particulière : séances de communications, réceptions, concert, remises de prix, avant de retrouver pour le plus grand plaisir de tous ses membres ses locaux habituels.

SÉANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2024

RAPPORT MORAL
SUR L'ACTIVITÉ DE L'ACADÉMIE EN 2023

Par M. Claude Jean

Président de l'Académie

M. le secrétaire perpétuel,

Chères consœurs, chers confrères,

Lors de ma prise de fonction, le 12 janvier 2023, j'ai consacré ma communication à un thème qui a inspiré une grande partie de mon parcours professionnel, « *La politique linguistique un enjeu majeur pour la France* ».

Pour notre Académie l'année 2023 fut un exercice contrasté : un premier semestre riche en manifestations et événements, un deuxième semestre – pour ne pas dire trimestre – contrarié, difficile à organiser, qui cependant a connu de grands moments.

Je souhaiterais donc dans un premier temps rappeler les principaux événements du premier semestre 2023. Nous avons eu le plaisir d'entendre le 26 janvier une communication de notre confrère Bernard Alaux, consacrée à « *Cap Sciences : concept et singularité* ». Cap Sciences dont il a été le premier directeur en 1995, où il a su organiser des manifestations du plus grand intérêt et dont il a fait un établissement unique en France.

Autre communication particulièrement intéressante, celle de Bernard Hoerni, le 23 février, dans le cadre du centenaire de l'Institut Bergonié, centre régional de lutte contre le cancer, en présence de François-Xavier Mahon, son directeur, et de plusieurs professeurs de l'Institut.

La diversité des sujets abordés par notre Académie n'est plus à prouver : un exemple éminent en est représenté par la communication de Régis Ritz le 2 mars, consacrée à « l'Angleterre et l'humour » qui fut très appréciée.

Les séances des 23 et 30 mars furent dédiées à la remise de prix 2022, en particulier celui des Belles-Lettres, attribué à Philippe Dazet-Brun, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, le prix lui étant décerné pour son ouvrage remarquable : « Mauriac dans l'Église catholique ou la fidélité aux aguets ». Après avoir évoqué son ouvrage, il a ensuite présenté l'Académie des Jeux floraux, à l'organisation très originale. Je rappelle à cette occasion que cette année, exceptionnellement, le colloque de la Conférence nationale des académies sera organisé à Toulouse début mai, à l'occasion des 700 ans de l'Académie des Jeux floraux.

Le 6 avril, en séance privée, nous avons élu trois nouveaux membres résidants : Anne-Marie Cocula, Jean Petaux et Gilles Rouzet, ainsi que deux membres associés, Stéfanie Zeidler, consule générale d'Allemagne, et Michel Figeac, historien.

Le 11 mai, nous avons procédé à la réception de Bernard Claverie en tant que membre associé et nous avons pu apprécier sa communication sur « Intelligence humaine et intelligence artificielle, de quelques ambiguïtés ». Bernard Claverie vient d'être élu membre résidant.

Pour la quatrième fois, le 25 mai 2023, la séance a été consacrée au Prix d'éloquence en partenariat avec le lycée Montesquieu sur le sujet : « Et vous quel orateur serez-vous ? »

Le grand événement de ce semestre aura été indéniablement le colloque Jacques Ellul, membre prestigieux de l'Académie de 1990 à 1994, manifestation qui a vu, fait exceptionnel, la participation de Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, sur le thème « Jacques Ellul inspirant le mandat municipal ». Six autres intervenants ont abordé tour à tour les différentes facettes de Jacques Ellul. Cette journée a été un véritable succès qui incite à reproduire ce type d'activité dès 2024.

La séance du 8 juin a été consacrée à une communication de notre confrère Jacques Battin sur « *La naissance de la médecine* », toujours passionnante à écouter.

La sortie annuelle de l'Académie, le jeudi 15 juin, à Saintes a bénéficié d'un record d'inscriptions : plus de 40 participants. Organisées grâce au

concours de l'Académie de Saintonge, les principales étapes de cette visite furent, sur la rive droite de la Charente, l'Abbaye aux Dames, lieu emblématique de l'art roman saintongeais, puis le célèbre arc de Germanicus, ensuite sur la rive gauche, l'amphithéâtre gallo-romain, et enfin la basilique Saint-Eutrope, en particulier sa crypte.

Ce passionnant premier semestre s'est terminé par une communication d'actualité de notre confrère, éminent architecte, Michel Pétauud-Létang : « La ville demain ? »

Notre deuxième semestre fut tout à fait surprenant, car nous avons appris dans le courant de l'été que les services de la mairie avaient décidé d'entreprendre d'importants travaux dans l'Hôtel des Sociétés Savantes. Nous avons ainsi dû libérer les salons de notre Académie et en particulier mettre en sécurité nos précieuses collections dont bien sûr l'admirable portrait de Montesquieu classé aux monuments historiques. Pour l'organisation des séances privées, nous avons pu utiliser la salle du rez-de-chaussée, mais pour les séances publiques nous avons dû chercher des lieux d'accueil adéquats.

Dans un premier temps, je souhaite rappeler que le Grand Prix de l'Académie a été remis le 26 septembre dans les salons de la mairie à Daniel Choquet, neurobiologiste de réputation internationale. Puis, c'est Xavier Rosan, directeur du *Festin*, qui a reçu le prix de l'Office du Tourisme des mains du directeur de l'Office.

Dans le cadre du mois Montaigne, organisé chaque année par notre consœur Violaine Giacomotto-Charra, nous avons eu recours, le 9 novembre, à la chapelle de la DRAC, pour la conférence du professeur Jean Balsamo : « L'expérience du voyage d'Italie et la formation des élites européennes au XVI^e siècle », exposé très apprécié malgré, semble-t-il, des difficultés auditives dans les parties les plus éloignées de la salle.

Le 23 novembre, nous nous sommes rendus au domaine de Malagar, demeure familiale de François Mauriac, pour une visite organisée par notre future consœur Anne-Marie Cocula, visite notamment des locaux récemment restaurés, en particulier pour l'organisation de manifestations publiques.

En séance privée le 7 décembre, nous avons procédé à l'élection de trois nouveaux membres, Marc Saboya, historien d'art, Jean-Marc Deshouillers, mathématicien, et Bernard Claverie, psychologue et physiologiste.

Enfin, le 14 décembre a eu lieu la réception de Gilles Rouzet à la Chambre des Notaires, lieu particulièrement approprié à cette manifestation finale d'une année certes singulière, mais particulièrement riche en événements d'importance.

Ainsi se terminait ma présidence que j'ai tenté d'assurer avec dynamisme et détermination grâce notamment à l'appui permanent et résolu de notre secrétaire perpétuel que je tiens à remercier.

LES PRIX DE L'ACADÉMIE

SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

REMISE DU PRIX DES BELLES-LETTRES :
LES JEUX FLORAUX, DES 7 POÈTES À L'ACADÉMIE

Par M. Philippe Dazet-Brun

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux floraux

Tous les 3 mai, en l'église Notre-Dame de la Daurade et à la salle des Illustres du Capitole à Toulouse, se rendent, en quasi-procession, des personnages, quelques-uns en frac, certains en toge, d'autres en uniforme, pour y célébrer poètes et poésie.

Curieux cérémonial pour ceux qui y sont étrangers, rites visiblement hérités, mais qui, dans leur singularité – voire leur exotisme – attirent une foule, dont une partie se dit émue de la reconnaissance qu'elle reçoit de ces femmes et de ces hommes sans doute venus d'un autre âge.

Ils constituent l'Académie des Jeux floraux, héritière de la plus ancienne tradition poétique d'Europe, et même, dit-on, du monde occidental : pourquoi se priver des délices de l'exclusivité ?

Pour les vieilles familles toulousaines, pour les plus cultivés de Toulouse – l'un n'étant pas exclusif de l'autre – les Jeux floraux disent quelque chose. Ils appellent la mémoire ancestrale pour les premiers, l'histoire livresque pour les seconds ; tous peut-être les colorent des teintes amorties d'un éclat d'autrefois que le temps a vieilli.

Mais pour la grande majorité des autres, c'est-à-dire ceux que le destin a amenés à Toulouse, le plus souvent pour des raisons professionnelles, les Jeux floraux ne disent rien. Et quand, au hasard des circonstances, ils en rencontrent la mention, voire en approfondissent la connaissance, l'Académie demeure encore un mystère enchâssé en l'Hôtel d'Assézat dont on sait que les portes ne s'ouvrent guère.



Cérémonie dans la salle des Illustres au Capitole.

Nous allons ici lever un peu le voile sur ce que nous sommes aujourd'hui, mais il me faut aussi – si tant est que l'Histoire légitime – plonger dans le passé pour illustrer les traditions dont nous sommes les légataires et qu'il nous faut maintenir puisque nous sommes « mainteneurs ».

L'Académie des Jeux floraux compte parmi les 33 Académies de province érigées durant l'Ancien Régime. En fait, la première – hors la *française* – à être instituée fut celle de Caen. Mais l'Académie des Jeux floraux, instaurée en 1694, est la seule qui ne porte pas – avec l'Académie Stanislas et l'Académie florimontane – le nom de la ville où elle est née.

D'emblée, sa vocation fut dédiée aux « Belles Lettres » et, plus spécifiquement à la poésie. Voilà pourquoi, le palmarès de l'Académie, rendu public l'après-midi du 3 mai, salle des Illustres au Capitole, récompense essentiellement des poèmes, des recueils de poésie et des chansons poétiques. Lors de cette cérémonie, certains lauréats sont primés par l'octroi d'une fleur qui fut bénite lors d'une messe dite, le matin, en l'église de Notre-Dame de la Daurade. Les autres reçoivent un prix pouvant aller jusqu'à 3 000 euros. Les poèmes couronnés sont, pour la plupart, lus lors de cette séance publique.

Celle-ci est le point d'aboutissement d'un long travail qui, pendant deux mois – en février et mars – a nécessité la réunion de douze bureaux composés d'académiciens pour, d'une part, prendre connaissance des pièces anonymes et soumises aux concours, et, d'autre part, pour constituer



Trois des Fleurs des Jeux floraux.



Messe à Notre-Dame de la Daurade : bénédiction des Fleurs.



Deux lauréats de Fleurs 2024.

des jurys en vue d'établir le palmarès. Le tout étant annuellement publié dans le *Recueil de l'Académie* depuis 1696¹.

Cette cérémonie est aussi l'occasion de recevoir les nouveaux maîtres ès Jeux. Il existe en effet dans notre Compagnie deux catégories d'académiciens :

- des mainteneurs qui ont la charge de la gestion de la Compagnie, et au sein desquels sont élus ou nommés les « officiers d'Académie » qui la dirigent : le secrétaire perpétuel, les censeurs, le modérateur, le dispensateur, le secrétaire aux assemblées ;
- et les maîtres ès Jeux qui, élus pour leurs qualités, viennent apporter leur aide aux mainteneurs – avec égalité de rang – lors des jurys en vue de décerner fleurs et prix.

Le 3 mai constitue donc la « Fête des Fleurs » : la grande séance publique de notre Compagnie. Elle est présidée par un mainteneur désigné par le secrétaire perpétuel. Mais il en est d'autres. Notamment les réceptions

1. Philippe-Vincent POITEVIN-PEITAVI, *Mémoire pour servir à l'histoire des Jeux floraux*, 1818, M.-J. Dalles (Toulouse), 452 p., p. 133.

des nouveaux mainteneurs. Ces séances ont lieu salle Clémence-Isaure, à l'Hôtel d'Assézat et sont rythmées par trois discours en cet ordre :

- d'abord, l'éloge funèbre du mainteneur dont la vacance du fauteuil fut close par l'élection de son successeur,
- ensuite le « Remerciement » du récipiendaire,
- enfin la « Réponse au Remerciement » par l'un des mainteneurs qui peut dès lors être considéré comme le parrain du nouveau confrère.

À ces deux types de séances ouvertes au public, il faudrait ajouter des conférences et un ou deux colloques annuels – que nous devons à Georges Mailhos² – dont les thèmes ont été longtemps centrés sur les Jeux floraux et qui tendent maintenant davantage à s'ouvrir à des sujets plus généraux, mais toujours littéraires et poétiques.

Parallèlement à ces séances publiques, les mainteneurs – et seulement eux – tiennent des séances privées, tous les quinze jours, le jeudi, du mois d'octobre au mois de juin, dans le salon blanc de l'Académie. Seule vient interrompre le rituel de ces rendez-vous, la période des Jeux, où toutes les activités académiques sont tournées vers l'établissement du palmarès de l'année.

Toutes ces manifestations, ces séances privées de l'Académie, sont une émergence de l'Histoire que, du reste, Toulouse porte en elle-même – et pas seulement dans sa mémoire : dans ses pierres, dans ses briques, en son corps.

Revenons à l'essence, c'est-à-dire à la naissance, à ce qui fait notre vocation encore, et à la raison d'être d'une Académie des Jeux floraux à Toulouse.

Le 2 novembre 1323, dans un verger ou un jardin, dit « des Augustines », sept amateurs de poésie se retrouvèrent pour projeter un concours poétique au printemps suivant. À cette fin, ils avertirent tous les versificateurs de langue d'oc et leur donnèrent rendez-vous aux tout premiers jours du mois de mai 1324³.

La « très gaie compagnie des sept poètes de Toulouse » – c'est ainsi qu'elle se dénommait elle-même – ne paraissait pas se réunir ici pour la première fois. Il semble même qu'elle avait déjà une certaine autorité dans

2. Georges Mailhos (1932-2016), normalien, professeur de littérature française à l'Université du Mirail et président de celle-ci à deux reprises. Élu mainteneur des Jeux floraux en 2000, il fut secrétaire perpétuel de 2009 à 2016.

3. Par une lettre circulaire adressée aux « principales villes de la Province de Languedoc ». Guillaume de Ponsan, *Histoire de l'Académie des Jeux floraux*, Toulouse, Imprimerie de la veuve de M^e Pijon, 1764, 563 p., p. 14.

la ville, non seulement par l'identité de ses membres, mais aussi en tant que « corps parfaitement établi⁴ » tenant séance tous les dimanches en ce fameux jardin à l'ombre d'un laurier dont ils goûtaient particulièrement l'ombrage.

Deux remarques s'imposent ici :

- Nos sept fondateurs furent, pour le dire vite, des notables dont une majorité était issue du monde économique et précisément des affaires. Ceci révèle une certaine prospérité à Toulouse au début du xiv^e siècle et explique que le prix mis au concours soit une pièce d'orfèvrerie : une violette en or.
- L'initiative, seconde remarque, n'émane pas des représentants du pouvoir royal. Elle vient du corps de la ville, elle surgit de ses membres. Elle est l'affirmation d'un être social – intimement lié à la langue qui le porte et qui le dit – et dont l'expression politique fut annexée au royaume de France il y a peu, en 1271, soit un demi-siècle auparavant.

La chronique nous dit que les poètes vinrent donc à Toulouse le 1^{er} mai 1324 pour y apporter leurs œuvres. Le 2 mai fut consacré à la lecture des pièces. Le 3 mai – jour de la Sainte-Croix – après avoir entendu la messe, les sept prononcèrent leur verdict et attribuèrent la fameuse violette à Arnaud Vidal, de Castelnaudary.

Il est dit aussi que cette cérémonie, qui prit assez vite le nom de « Fête de la violette⁵ », toujours placée dans le jardin des Augustines, attira nombre de Toulousains parmi lesquels des anciens édiles de la ville et des capitouls. Ces derniers, conquis par la popularité de l'événement, décidèrent de prendre désormais à la charge de la ville les frais de la violette et de créer un « consistoire » de la « Gaie Science » ou du « Gai Savoir » à partir de la compagnie des sept ayant été à l'origine de l'heureuse initiative du concours.

Déjà les capitouls parvenaient à s'immiscer dans ce qui n'était pas encore les Jeux floraux.

Le consistoire fut, en fait, un véritable lieu d'enseignement de la « Gaie Science » – c'est-à-dire la poésie – avec les mêmes grades que ceux en cours à l'Université.

4. *Ibid.*, p. 17.

5. P.-V. Poitevin-Peitavi, *op. cit.*, p. 15.



Fondation des Jeux floraux, salle des Illustres au Capitole.

On ne tarda pas d'ailleurs à vouloir codifier des règles poétiques afin de juger, sur la base de critères objectifs et précis, non seulement les poèmes reçus au concours, mais aussi les élèves du consistoire. Ce furent les *Leys d'amor* ou *Lois d'amour* rédigées principalement par un homme de droit, Guillaume Molinier. Cette poétique fut publiée en 1356. Les sept de 1323-1324 étaient alors morts. Les concours toutefois perduraient depuis leur création sans interruption.

On apprend, dans les *Leys d'amor*, que la violette n'était plus seule. Un bouquet s'était constitué au fil du temps avec l'ajout de l'églantine et du souci, tous deux en argent; la violette restant la « fleur souveraine⁶ ».

Après que les codes poétiques furent notifiés, les héritiers des 7 – que l'on nommait déjà des « mainteneurs » – voulurent se doter de statuts ou « ordonnances ». Celles-ci établirent les règlements des concours, les prescriptions des adjudications des fleurs, les conditions à remplir pour devenir bachelier et docteur de la gaie science, l'institution d'un bedeau avec ses missions et ses sources d'émoluments, le rôle attribué aux trois capitouls chargés d'organiser la Fête des Fleurs, etc.

6. P.-V. Poitevin-Peitavi, *op. cit.*, p. 40. À chaque fleur correspondait une catégorie de poème : la violette pour un vers, une chanson et un descort, le souci pour une danse et l'églantine pour une pastorale, un sirventès et une bucolique.



Le salon blanc, Académie des Jeux floraux.

Nos mainteneurs se réunirent jusqu'en 1356 dans le verger des Augustines, où il y aurait eu peut-être un bâtiment assez grand pour qu'on lui attribue la dénomination de « palais⁷ ». En 1356, une menace pesa sur la ville. On craignit un siège. On procéda alors à la destruction des faubourgs, dont le fameux jardin des mainteneurs. Se posa alors la question d'un lieu d'asile pour la Compagnie. On alla donc au Capitole. Même s'ils pouvaient considérer ce repli capitoulaire comme une indemnité au tort qu'on leur fit en rasant leur « palais » et leur jardin, les mainteneurs n'envisagèrent pas leur situation autrement que provisoire et eurent toujours à l'esprit l'idée de jouir d'un lieu qui fut leur à nouveau. Un symbole en témoigna. Dès 1357, ils décidèrent de tenir leur séance du 1^{er} et du 3 mai dans un jardin non loin du Capitole. Il s'y trouvait un bel orme, à leur goût, et sous lequel ils pouvaient délibérer.

Les capitouls, suivis d'une garde d'honneur et de plusieurs fanfares, venaient les y quérir afin de proclamer les résultats au Capitole. Cette cérémonie dura plus de 400 ans, de 1357 à 1773.

7. *Ibid.*, p. 32.

La déférence, ici marquée par les capitouls à l'endroit des Jeux floraux, ne doit pas cacher des relations compliquées, même conflictuelles que les deux institutions eurent au fil des siècles. Le sujet de querelle venait de la tentation des capitouls, dès le xv^e siècle, à avoir les Jeux floraux dans leur main. Sans doute tiraient-ils cette prétention du fait qu'ils finançaient la réalisation des Fleurs. Pour autant, une cérémonie qui se tenait à la fin de l'hiver – la semonce – rappelait, de la part des mainteneurs, aux édiles leurs devoirs. On leur rappelait, en particulier, leur obligation de respecter les termes du testament d'une certaine Clémence Isaure.



Dame Clémence.

Abandonnons quelque peu les différends entre mainteneurs et capitouls pour y revenir plus loin après nous être arrêté un moment sur la mémoire de cette Dame Clémence. La figure est essentielle aux Jeux floraux. Sa représentation statuaire s'impose dans la salle qui porte son nom à l'hôtel d'Assézat qui, lui-même, est nommé « Palais des Académies et de Clémence Isaure ». Et si ce n'était que là : elle est présente à Toulouse par le nom d'une rue, celui d'un collège, par ce que Moretti imagina d'elle ou quelques sculpteurs aussi bien inspirés. À l'Académie, on dit aussi à ceux qui pourraient venir nous rejoindre que Dame Clémence a posé sur eux son regard. Notre dévotion va même depuis le xvi^e siècle jusqu'à prononcer chaque 3 mai un éloge qui lui est dédié. Restons au 3 mai un moment. Nous avons précisé qu'une messe est dite à la Daurade durant la matinée. On y fait mémoire des défunts de l'Académie, mais on y bénit aussi les Fleurs qui vont être distribuées dans l'après-midi. Pourquoi ici ? Parce que, nous dit-on, Clémence Isaure y fut inhumée. La statue de l'hôtel d'Assézat serait, paraît-il, le gisant – modifié – de son tombeau. On comprend, dès lors, que les mainteneurs, accompagnés de trois capitouls, allaient – toujours en procession – chercher à Notre-Dame de la Daurade les Fleurs que leur remettait le curé. La délégation revenait au Capitole pour se livrer à la remise des prix. La tradition demeure encore lors de la cérémonie du 3 mai.

Pourquoi une telle reconnaissance? Cette femme aurait rétabli les Jeux floraux dans le dernier quart du xv^e siècle après que la Fête des Fleurs fut suspendue pour des raisons financières⁸. Il semblerait en effet que ses fonds se soient substitués à ceux du Capitole, momentanément défail-lants, pour organiser la Fête des Fleurs. Elle fut alors reconnue comme «fondatrice de la Gaie Science⁹».

À sa mort, elle testa pour que les Jeux floraux demeurent. Sans doute, à cet effet, légua-t-elle des biens immeubles et des revenus au Capitole avec pour obligation d'assumer à nouveau la charge des Fleurs. C'en fut assez pour gonfler les Capitouls de la fierté de se déclarer «héritiers de Dame Clémence» et de s'enhardir derechef pour avoir la mainmise sur l'antique collège du Gai Savoir.

Chaque fois, ou presque, les mainteneurs opposèrent une fin de non-recevoir, mais ces tracasseries incessantes fatiguaient beaucoup nos prédécesseurs. Ce faisant, le travail de sélection des poèmes et l'attribution des Fleurs – dont une vint s'ajouter au bouquet, l'œillet – s'effectuaient sérieusement. Mais, au fil du temps, la Fête des Fleurs devint le prétexte à ripailles. Le 3 mai, en une des galeries de l'hôtel de ville, on dressait trois tables : l'une pour les Jeux floraux, l'autre pour les «personnes considérables¹⁰», la dernière pour le personnel de l'Hôtel de Ville (syndic, greffiers, assesseurs...). Et on engloutissait là l'essentiel de la somme consacrée à la Fête. Ce n'était pas tout. Les convives repartaient avec 300 boîtes de confitures, plus de 2 400 gâteaux, 1 300 bouquets dorés ou argentés et une pièce de 19 veaux tués pour l'occasion.

Lorsqu'à la fin du xvii^e siècle, Simon de Laloubère¹¹ revint à Toulouse, après 30 années d'absence, le spectacle que lui donnèrent les agapes des Jeux floraux le consterna. Il s'en ouvrit à Colbert qui, on le sait, était homme à maîtriser les comptes publics. Si les Jeux floraux étaient des hautes causes qui méritaient quelques dépenses, les festins à leurs marges ne l'étaient pas. Par un arrêt du Conseil du Roi, il fit réduire les frais de la Fête en même temps que Laloubère réfléchissait à donner une autre structure à ces Jeux pluriséculaires.

Il soumit son projet aux Capitouls qui l'acceptèrent sans réserve. Voilà

8. Il y eut distribution en 1496 et en 1498; lors de cette dernière, on fit référence à Clémence Isaure. *Ibid.*, p. 50.

9. *Ibid.*, p. 47.

10. *Ibid.*, p. 102.

11. Né en 1642 à Toulouse, il entra à l'Académie Française en 1693 et mourut à Montesquieu-Volvestre en 1729.

comment, en 1694, un texte donnant de nouveaux statuts à l'antique Compagnie, devenu « Collège de rhétorique » depuis le xvi^e siècle, échoua sur le bureau du Roi. Par Lettres patentes données à Fontainebleau, Louis XIV érigea alors le Corps des Jeux floraux en Académie.

Ce passage du Collège de Rhétorique à l'institution académique fut une étape fondamentale; la 3^e depuis 1323. De 7 mainteneurs, on porta leur nombre à 36, dont un fauteuil réservé au Maire de la Ville avec le titre de « mainteneur-né ».

Les statuts réglèrent les conditions de l'élection des mainteneurs, de leur installation, de leur exclusion ou de leur démission. Ils créèrent aussi des officiers d'Académie. Une évolution est notable : l'office de chancelier devait impérativement revenir à un président du Parlement.

Bien évidemment, le texte redéfinit le cadre de l'attribution des prix, modifia et augmenta le bouquet de nos Fleurs : la violette fut détrônée par l'amarante qui seule était désormais en or.

Le Corps des Jeux floraux était toujours constitué de mainteneurs et de maîtres ès Jeux. Parmi ces derniers, les femmes pourraient être élues.

Les imperfections des Lettres patentes de 1694 furent corrigées par d'autres textes. En 1725, on porta ainsi à 40 le nombre des fauteuils. Finalement, les Lettres patentes de 1773 formalisèrent les usages que le temps avait imposés. Le Roi décida aussi de supprimer beaucoup d'officiers; le chancelier en premier lieu : le secrétaire perpétuel devenait *de facto* la tête de l'Académie.

Louis XV officialisa l'ajout du lis au bouquet. Gabriel de Vendanges de Malapeyre (1624-1702) avait laissé un legs à cet effet pour récompenser un Hymne à la Vierge.

Qu'en était-il des relations de la nouvelle Académie avec les autorités municipales? Le Roi, en 1694, avait fait obligation aux capitouls de réserver une salle à l'Académie pour qu'elle y siège durant ses séances privées. Il réglait de fait un point litigieux entre les deux institutions.

Malgré tout, on vit le conseil municipal à nouveau à l'offensive en ne lésinant sur aucune vexation mesquine. On alla même jusqu'à prétendre que Clémence Isaure n'avait pas existé!

Rien en fait de comparable avec ce qui allait arriver avec la Révolution. Si l'Académie n'avait plus affaire aux capitouls, ceux-ci ayant été renvoyés chez eux en septembre 1789, les nouveaux maîtres de la Ville voulurent aussi se rendre maîtres de l'Académie. Celle-ci résista à une dernière

pression visant à présider ses séances par l'un des officiers de la Cité. Les nouveaux édiles décidèrent alors de ne plus s'acquitter du paiement des Fleurs. L'Académie déboursa donc en 1790 le nécessaire. En janvier 1791, la municipalité fit fermer les portes du Capitole aux mainteneurs qui s'y présentaient pour tenir séance. Ils rebroussèrent chemin et se replièrent chez l'un d'entre eux. Quelques mois plus tard, ils prirent la décision de suspendre leurs travaux du fait qu'ils ne pourraient pas, par défaut de lieu et de fonds, procéder à la distribution des Fleurs.

Le modérateur présidant cette séance mémorable du 16 avril 1791 était l'abbé Saint-Jean. C'est sous sa conduite qu'en 1806 les travaux des Jeux floraux reprirent avec l'autorisation de l'Empereur qui restaura les Académies dissoutes en 1793. 24 mainteneurs étaient morts, dont 4 sur l'échafaud¹².

Après 15 ans d'interruption, la séance du 9 février 1806 réunit donc 7 mainteneurs. Le XIX^e siècle des Jeux floraux commençait. C'était leur renaissance. Ils étaient 7 que les hasards de la présence à Toulouse avaient rassemblés pour recoudre ce que le temps avait rompu !

Jamais l'Académie ne fut si proche de ses commencements. Il fallait reconstruire sans dénaturer ce que l'Ancien Régime avait légué.

Le XIX^e siècle et une bonne partie du XX^e ne dévitalisèrent pas la vie de l'académie, bien au contraire, comme le montrèrent les legs et dons qui permirent la création de prix portant le nom de quelques académiciens et l'ajout de nouvelles fleurs :

- la primevère d'argent en 1846 (président Boyer) ;
- l'immortelle d'or en 1872 (Conseil général) ;
- le jasmin d'or en 1880 (Marquise de Blocqueville) ;
- le laurier en 1922 ;
- le narcisse en 1959 ;
- le liseron en 1989 ;
- le coquelicot en 2018.

Aux Fleurs s'ajoutèrent des maîtres ès Jeux prestigieux comme Élisabeth, reine de Roumanie (1883), François Coppée (1884), Edmond Rostand (1898), René Bazin (1904), le cardinal Mercier (1917), les maréchaux Joffre et Foch (1918), Henri Bordeaux (1921), Emile Henriot (1946),

12. Jacques Bardy, 21^e fauteuil, Bernard de Sapte, 28^e, Jean-Joseph d'Aguin, 34^e, Jean-François de Montégut, 35^e.

Fortunat Strowski (1949), Simin Palay (1952), Marie Noël (1953), Pierre Benoit (1955), la princesse Bibesco (1958), Maurice Genevoix (1964), Léopold Sédar Senghor (1969), Paul Guth (1971), Bernard Manciet (1986), le prince Henrik de Danemark, Georges Prêtre (2010). Et, depuis peu, que des poètes internationalement reconnus comme Vénus Koury-Gatha, Hélène Dorion, Jean-Pierre Siméon, Jean d'Amérique, Michaël Edwards...

Cette ouverture, qui perdure, fut combinée au XIX^e siècle avec un retour à la langue originelle. Ainsi l'Académie restaura-t-elle les concours en langue d'oc à la fin du XIX^e siècle sous l'influence de Mistral qui fut l'un de nos maîtres ès Jeux.

Notre Compagnie continua donc à récompenser poètes et poétesses, qu'ils fussent occitans ou d'ailleurs, dont les œuvres continuaient à être rassemblées dans le *Recueil* qui hélas ! ne peut relater quelques anecdotes liées à ce qu'il contient, comme celle-ci :

Chateaubriand reçut de l'Académie ses Lettres de maîtrise ès Jeux en 1821 ; mais ne pouvant venir à Toulouse pour les y chercher, ce fut un jeune homme qui les lui apporta. Chateaubriand, qui écrivit alors au secrétaire perpétuel pour le remercier, mentionna le jeune homme en question pour lui promettre un bel avenir : c'était Victor Hugo. Lui-même, trois fois lauréat des Jeux floraux, avait été élu maître ès Jeux l'année précédente ; on dit que l'un de ses poèmes mis aux concours fut préféré à Lamartine !

Chateaubriand vint à Toulouse toutefois en 1838. Il y fut fêté car il restait de coutume que les personnalités éminentes en visite dans la ville fussent reçues par le Corps des Jeux floraux, comme ce fut le cas jadis du comte de Provence et plus lointainement de Charles IX qui, en 1563, assista à un spectacle sur Clémence Isaure. On reçut donc aussi les duchesses d'Angoulême (1814) et de Berry (1828), le duc d'Orléans (1839), le président Sadi Carnot, et quelques autres ministres, ambassadeurs, et plus récemment le prince Napoléon, le duc de Vendôme et le couple royal de Suède. Philippe Pétain, de passage à Toulouse en 1941, fut reçu par les Jeux floraux. On ne manqua pas de leur en faire le reproche à la Libération. C'était toutefois oublier qu'il y avait dans leurs rangs des Résistants, dont ceux d'Église comme M^{gr} Saliège et le recteur de l'Institut catholique, M^{gr} Bruno de Solages.

Le renom des Jeux floraux n'en fut pas terni. Il fut tel que les caricaturistes en firent leur sujet. Eiffel, qui fut l'un d'entre eux, laisse apparaître un bâtiment qui devint, à la fin du XIX^e siècle, le siège de l'Académie : l'hôtel



L'hôtel d'Assézat.

d'Assézat. Ce fut le fait d'un legs effectué à la municipalité par Théodore Ozenne qui assortissait à son testament l'obligation pour la ville héritant d'y loger les Académies. Tous les Toulousains connaissent cette cour Renaissance, moins nombreux sont ceux qui sont entrés dans les salons du premier étage. Depuis les années 1990, les sociétés savantes et Académies partagent ce lieu avec le musée de la Fondation George Bemberg.

L'Académie ne fut pas imperméable aux mouvements du monde. Sa composition sociologique en témoigne. Mais plus encore, elle fut à l'écoute des évolutions poétiques. Les jeunes, ici, jouent aujourd'hui un grand rôle en nous envoyant leurs poèmes. Une convention avec le rectorat de l'Académie de Toulouse le permet. De surcroît, certains de nos maîtres ès Jeux, poètes, se rendent dans les classes et travaillent de conserve avec les élèves à la confection de textes poétiques que les jeunes viennent lire à l'hôtel d'Assézat à l'occasion d'une journée qui leur est dédiée. Les entendre nous a conduits à intégrer le slam dans nos catégories poétiques à couronner.

Il y a là l'expression de pratiques qui ont été assez remarquables pour que les Jeux floraux de Toulouse et leur Fête des Fleurs soient inscrits à l'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel en décembre 2022.

Enfin, l'Académie fut toujours au rendez-vous de ses anniversaires. En 1895, elle fêta en grande pompe le deuxième centenaire de son érection en Académie, puis en 1924 et 1974 les 600 et les 650 ans de l'instauration des Jeux floraux, comme elle le fera l'an prochain pour leur septième centenaire. Et vous serez chaleureusement invités à ces festivités !

SÉANCE DU 30 MARS 2023

REMISE DU PRIX DES BELLES-LETTRES

à **M. Dazet-Brun,**

secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux floraux

FRANÇOIS MAURIAC (1885-1970)

DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Par **M. Dazet-Brun**

Que reste-t-il de Mauriac dans la mémoire commune ? Souvent le journaliste, jamais le mémorialiste, l'essayiste, le poète et le dramaturge ; et ne parlons pas du scénariste !

Le romancier ? Beaucoup le trouvent daté, désuet. Il l'aurait peut-être été dès son époque, dans les années 1960...

De Mauriac politique ? Souvent, on s'est fixé sur le thuriféraire de De Gaulle.

De Mauriac catholique, on n'a retenu que le « papiste » campé sur de rigides positions des années post-soixante-huitardes.

Bref, que ce soit du côté littéraire, du côté politique ou du côté religieux, Mauriac semble enfermé dans l'apparence d'un romancier bourgeois et catholique, couvert d'honneurs et terriblement académique.

Mauriac, moderne ? Il n'en est nullement question. Et pourtant !

Le catholicisme de François Mauriac témoigne d'une certaine modernité, d'un esprit à l'écoute de son temps pour mieux éveiller les consciences.

« *Je commençais à penser mal.* »

Pour mesurer la distance parcourue lors d'un cheminement de foi, il faut en connaître le point de départ. Celui de Mauriac n'est pas loin de Port-Royal. Non que Mauriac ait été janséniste, mais il a sans doute baigné dès l'enfance dans une atmosphère *jansénisante* qu'il a sans doute



ultérieurement exagérée. Tout péché compromettrait donc le salut. Croire s'appariait à la peur, voire à la terreur. Sans totalement sortir indemne de ce climat, Mauriac prit ses distances d'avec cette orientation moralisante de l'Église. Ainsi, parvenu à l'âge mûr, il mit en garde ceux qui auraient pu encore être tentés par « certains usages de l'Église » (BN V, 293) : « Malheur au garçon dont les clous, l'éponge de fiel, la couronne d'épines furent les premiers jouets » (OA, 330).

Si Mauriac sut se libérer de l'ambiance excessivement scrupuleuse de son enfance, il le put sans doute par ce qu'il avait hérité du ton irréligieux de sa famille paternelle, mais plus encore par le fond d'esprit frondeur qui était le sien : « J'avais vécu et je vivais encore au plus épais de ce petit monde clérical, imprudemment livré à tous les démons du nationalisme et de l'antisémitisme, et qui allait le payer si cher. Et je commençais à penser mal, à rebours de mon milieu. » (BN IV, 98)

« Je commençais à penser mal » ! Au tournant du XIX^e et du XX^e siècles, un catholique *pensait mal*, notamment, en adhérant au courant moderniste qui visait à éclairer la Bible et les premiers temps chrétiens des dernières avancées de la science. « Contestataire dès l'adolescence » (BN V, 177), François Mauriac, qui eut 15 ans en 1900, fut moderniste sans toutefois aller très loin sur les terrains historico-critiques. L'Église considéra que les chercheurs qui s'y étaient avancés étaient trop audacieux et même, pour certains, hérétiques. Elle n'hésita pas à utiliser tout le nuancier des sanctions en mettant un terme à la carrière de quelques ecclésiastiques ou en désapprouvant officiellement les travaux de laïcs. Mauriac n'hésita pas à dire que l'Église le fit souffrir à ce moment-là. Dans les années 1960, il pensait que l'inculture religieuse, qu'il déplorait, trouvait ses racines les plus profondes dans la brutalité de cette condamnation ; le psittacisme avait été préféré à la réflexion.

L'Église, détentrice de la Vérité, n'avait donc, aux yeux de Mauriac, rien à craindre de la science. Il fallait qu'elle s'ouvrit à cette dernière comme à la société tout entière...

Ouvrir l'Église

S'ouvrir à la société, pour Mauriac, ne signifiait nullement que l'Église dût se mêler des questions politiques. Mauriac, sur ce plan, s'avérait fidèle à l'esprit laïque tel qu'une minorité de catholiques l'entendait avant la Seconde Guerre mondiale. Déjà l'affaire Dreyfus lui avait permis de comprendre ce qu'il en coûtait à l'Église quand elle prenait part aux combats auxquels elle devait rester étrangère. Mais l'Espagne aux prises de la guerre civile le convainquit définitivement des dangers que constituait la confusion du temporel et du spirituel : « Il reste ceci, écrit-il en 1938, il reste cet épouvantable malheur que, pour des millions d'Espagnols, christianisme et fascisme désormais se confondent et qu'ils ne pourront plus haïr l'un sans haïr l'autre » (JMP, 736).

En fait, s'ouvrir à la « société », ce fut surtout, selon Mauriac, s'ouvrir aux pauvres, et plus particulièrement au monde ouvrier. À son sens, l'Église devait rompre avec une pratique sociale qui la faisait complice des possédants. Ce fut là l'origine de son engagement catholique social au Sillon que le Vatican condamna et contraignit à la dissolution en 1910 parce que suspect de « modernisme social ».

C'est le même souci d'ouverture au monde ouvrier qui poussa Mauriac à apporter son soutien sans réserve à l'Action catholique et tout particulièrement à la Jeunesse ouvrière chrétienne.



Prêtres-ouvriers en 1953.

C'est aussi à cette aune qu'il faut analyser son engagement en faveur des prêtres-ouvriers qui témoigne, écrit-il, du fait que «la charité héroïque du sacerdoce se développera désormais non sans risques d'erreurs, mais libérée des anciennes compromissions» (BN III, p. 122). Mauriac sait que Rome ne voit pas d'un bon œil cette expérience qui peut rabaisser le statut du sacerdoce ou du moins le compromettre dans des combats auxquels le Saint-Siège ne veut pas que ses prêtres se mêlent. Quand en 1953, le nonce demande aux évêques français de rappeler leurs prêtres

au travail dans les paroisses, Mauriac écrit des prêtres-ouvriers : «Ils sont notre fierté et [...] nous ne pouvons même pas imaginer qu'un jour ils puissent n'être plus là» (BN III, 428). Et lorsqu'en février 1954 Rome sanctionne trois provinciaux de dominicains et quatre théologiens qui ont soutenu les prêtres-ouvriers, François Mauriac pose la question d'un nouveau Concordat entre le Saint-Siège et la République qui délimiterait l'immixtion du premier dans le périmètre de souveraineté de la seconde.

Mauriac et le Concile Vatican II

Très tôt Mauriac comprit que l'Église devrait connaître une réforme interne. Dès avril 1943, il parle «de vieilles canalisations à demi-obstruées» et d'une «robinetterie hors d'usage» (CI, 471). En 1958, la même sentence tombe : «La décrépitude a atteint des structures de l'Église» (BN I, 449). On comprend donc son enthousiasme quand Jean XXIII annonça un concile sur le thème d'un *aggiornamento* de l'Église. Lorsqu'il parla de ce «Concile de la miséricorde» (BN III, 243), ce fut pour y trouver le signe d'«une immense espérance» (BN III, 364), le témoignage d'une «Église vivante» qui renonçait à son «immobilité» (BN IV, 120). Il salua alors, avec plus d'insistance, le mouvement œcuménique et le rapprochement avec les religions non chrétiennes.

Toutefois, au fil des années, il vit avec peine disparaître un pan de la liturgie qui berça son enfance, il s'inquiéta de la désacralisation du sacerdoce, voire de l'eucharistie et dénonça la contestation de certains prêtres de l'autorité pontificale. Le « vieux zouave romain » qui se cabrait à ce moment-là n'avouait pas moins en 1968 que « Vatican II répondait à une nécessité inéluctable » (BN V, 165).

Cette fidélité, on ne peut la comprendre que par ce que l'Église représente pour le catholique Mauriac. Elle porte une vie sacramentelle qui l'aide à traverser tout à la fois la banalité et l'extraordinaire des jours, surtout la rudesse des combats intellectuels engagés. Elle féconde toute une spiritualité, christique, qui le porte au témoignage.



Le concile Vatican II.

François Mauriac traversa le xx^e siècle en témoin de sa foi. Sans doute, pour l'Église où sa voix fut longtemps écoutée – et même un peu redoutée –, fut-il un fils remuant, mais dont elle ne pouvait remettre en question la fidélité. À contre-courant souvent, prenant de plein fouet les orages venus de Rome, il resta attaché à l'institution.

Il sut pourtant s'attirer bien des amis parmi ceux qui avaient perçu chez lui la sincérité d'un cœur qu'il avait donné au Christ.

Bibliographie ici référencée par des abréviations

- BN I : *Bloc-notes (1952-1957)*, t. I, Seuil, coll. Points, 1993 ; BN II : *Bloc-notes (1958-1960)*, t. II ; BN III : *Bloc-notes (1961-1964)*, t. III ; BN IV : *Bloc-notes (1965-1967)*, t. IV ; BN V : *Bloc-notes (1968-1970)*, t. V.
- OA : *Œuvres autobiographiques*, Gallimard, La Pléiade, 1990.
- JMP : *Journal, Mémoires politiques*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2008.
- CI : *Correspondance intime*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2012.

Cela vous plaît-il de déplaire ?



ou



Avez-vous un talent caché ?

SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

PRIX D'ÉLOQUENCE 2023

Par M^{me} Marguerite Stahl

Membre résidant

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux renoue depuis cinq ans avec la tradition d'un prix d'éloquence. Le 11 juillet 1878, sur la proposition de l'académicien François Combes (1816-1890), professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, la Compagnie vote la création d'un prix d'Éloquence. En 1908, la mention prix d'éloquence disparaît et le prix devient définitivement : « Prix de la Ville de Bordeaux ». En 2019, des contacts sont noués avec le lycée Montesquieu de Bordeaux afin que cette tradition du prix d'éloquence puisse renaître¹. Deux nouveaux sujets sont retenus cette année par les professeurs de lettres et de philosophie intéressés par le projet :

Sujet n°1 : « Déplaire est mon plaisir, j'aime qu'on me haïsse. »
(Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac*, II, 8)

Sujet n°2 :

L'ONCLE – « Et pourquoi es-tu né ?

IRÉNÉE (mystérieux) – Pour une autre carrière, je suis sûr que j'ai un don.
[...]

L'ONCLE – En dehors de ton appétit, de ta grande gueule, de ta paresse, qu'est-ce que Dieu a bien pu te donner ?

1. L'ancien lycée Longchamp est devenu lycée Montesquieu grâce à l'initiative d'un académicien, Paul Courteault : « Séance du 19 juin 1947 – Présidence de M. le marquis de Lur-Saluces. Le procès-verbal de la séance du 8 juin est adopté. Il donne ensuite lecture d'un vœu touchant à ce que le Lycée de Longchamp reçoive le nom de Montesquieu. Ce vœu dont la rédaction est due à notre confrère, M. Courteault, est approuvé par l'Académie. Il sera adressé à M. le ministre de l'Éducation nationale par l'entremise de M. le proviseur du lycée de Longchamp. »

IRÉNÉE – Un talent, un talent caché. »

(Marcel Pagnol, *Le Schpountz* première partie, film de 1938)

Êtes-vous comme Irénée ? « Avez-vous un talent caché » ?

Montrez-le-nous par votre discours.

Vingt-six lycéens se sont inscrits et ont pu visiter les salons de l'Académie et rencontrer quelques académiciens le vendredi 24 février 2023. Une journée de sélection s'est déroulée le vendredi 7 avril au lycée Montesquieu devant un jury composé d'une universitaire, de deux professeurs n'exerçant pas dans l'établissement et d'un avocat. À la suite de cette journée, la totalité des participants ont reçu un diplôme de l'Académie attestant de leur participation au concours d'éloquence.

Classes de seconde : Esther Delbrel (2^{de}1), Laure Domec (2^{de}1), Judith Lechat (2^{de}2), Josèphe-Love Gnou (2^{de}4), Thaïs Jouvét (2^{de}2), Victor Meillon (2^{de}4), Dehi Montessuy (2^{de}1), Léa Robin (2^{de}2).

Classes de première : Thelma Almeida (1^{re}8), Billy Baronnet-Duqueroix (1^{re}3), Camille Bouquet (1^{re}10), Inès Compan (1^{re}6), Nolan Desbrosse (1^{re}2), Clémentine Dumesnil (1^{re}6), Romane Douté-Marchand (1^{re}8), Alix Guérit (1^{re}1), Paul Lopez (1^{re}1), Ana Magier (1^{re}10), Axelle Mathon-Daunay (1^{re}1), Alexane Ferrer-Mora (2^{de}5), Enzo Portes (1^{re}4), Iris Thieblemont (1^{re}1), Ana Zuliani (1^{re}8).

Classes de terminale : Lucile Brunet-Coury (T6), Fanny Nouvion (T11), Justine Petitpretre (T6).



Participants au Prix d'Éloquence 2023, vendredi 7 avril 2023, lycée Montesquieu.



Les finalistes : Billy Baronnet-Duqueroix (1^{re}3), Esther Delbrel (2^{de}1) - Laure Domec (2^{de}1) - Inès Compan (1^{re}6) - Alix Guérit (1^{re}1) - Thaïs Jouvét (2^{de}2) - Judith Lechat (2^{de}2) - Ana Magier (1^{re}10) - Iris Thieblemont (1^{re}1), Ana Zuliani (1^{re}8).
Le jury : Colette Choussat, Hervé Despujol, Jean-Jacques Issouli, Barbara Stiegler.



La finale s'est déroulée le 25 mai 2023 dans les salons de l'Académie.



Les finalistes et les trois lauréates dans les salons de l'Académie.

Les dix finalistes retenus à l'issue de cette journée de sélection ont présenté un exposé sans notes d'une durée de cinq minutes au cours de la séance publique du 25 mai 2023. M. le maire de Bordeaux était représenté par M. Baptiste Maurin, conseiller municipal délégué auprès de M. Dimitri Boutleux chargé de la culture. M^{me} Monique Warman, proviseure du lycée Montesquieu, était également présente. De nombreux professeurs de l'établissement, des élèves et parents d'élèves étaient venus très nombreux.

À l'issue de la séance, les académiciens ont couronné Anna Zuliani, élève de 1^{re}8. Judith Lechat (2^{de}2) et Esther Delbrel (2^{de}1) ont été classées deuxième et troisième. Elles ont reçu une médaille de l'Académie.

26 SEPTEMBRE 2023

REMISE DU GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE 2022
PAR LE MAIRE DE BORDEAUX
PUIS DU PRIX DE L'OFFICE DU TOURISME 2022
DANS LES SALONS DE L'HÔTEL DE VILLE

Par l'Amiral Alain Béreau

Secrétaire perpétuel

Le **Grand prix de l'Académie** récompense chaque année une personnalité, une œuvre ou l'ensemble d'une œuvre dans le domaine des sciences, des arts ou des belles-lettres. En 2019, l'Académie avait proposé au maire de Bordeaux, protecteur de l'Académie, de remettre chaque année le Grand prix de l'Académie lors d'une cérémonie dans les salons de l'hôtel de Ville. Il avait été aussi convenu qu'après la remise du Grand prix, le prix de l'Office du tourisme serait remis à cette occasion par le président de l'Office du tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole.

Avec la crise de la Covid cette remise n'avait pu se faire ni en 2020, ni en 2021. Cette cérémonie n'a pu se tenir pour la première fois qu'en 2022 : le maire, Pierre Hurmic, avait accepté de remettre les Grands prix des années 2019, 2020 et 2021, respectivement pour 2019 à M. Jean-Paul Michel, auteur, poète et directeur des éditions William Blake, pour 2020 à M^{me} Anne-Marie Cocula, historienne, professeure d'université et à la Collection des atlas historiques des villes de France, sous la direction de Sandrine Lavaud et Ezéchiel Jean-Courret pour 2021.

Pour l'année 2022 l'Académie souhaitait attribuer son Grand prix à un lauréat choisi dans le domaine scientifique, le dernier scientifique à avoir été récompensé du Grand prix étant en 2015 le professeur Michel Haïssaguerre, cardiologue, électro-physiologiste, spécialiste mondialement réputé de la fibrillation cardiaque, chef de service à l'hôpital Haut-Lévêque. L'Académie a donc décerné le Grand prix 2022 à Daniel Choquet, neurobiologiste, directeur de trois établissements de recherches à Bordeaux, membre de l'Académie des sciences.

La cérémonie de remise de ce Grand prix s'est déroulée le mardi 26 septembre 2023 dans les salons de l'Hôtel de ville. Après les remerciements du président de l'Académie au maire, Pierre Hurmic a remis le Grand prix à Daniel Choquet. Il a d'abord rappelé son attachement à l'Académie, puis a présenté le lauréat avant de lui remettre une médaille de l'Académie gravée à son nom ainsi qu'un diplôme.

Diplômé de l'École Centrale de Paris, Daniel Choquet a été attiré très tôt par les neurosciences. Il a obtenu son doctorat à l'Institut Pasteur en étudiant les canaux ioniques dans les lymphocytes. Depuis 1988, il est chargé de recherches au CNRS, spécialisé sur les neurones. Il a effectué un stage postdoctoral dans la prestigieuse université américaine de Duke, où il a démontré que les cellules peuvent sentir et répondre à la tension extracellulaire. En 1996, il a créé son groupe à l'Institut des neurosciences de Bordeaux et a lancé un programme interdisciplinaire sur l'utilisation de l'imagerie à haute résolution pour étudier les récepteurs des neurotransmetteurs dans les cellules neurales. Il dirige depuis 2011 l'Institut interdisciplinaire des neurosciences et le Centre d'imagerie de Bordeaux. Il est également le directeur du Centre d'excellence *BRAIN, Bordeaux Region Aquitaine Initiative for Neuroscience*. Ces trois établissements regroupent des chercheurs de toutes disciplines, physique, chimie, biologie, informatique, afin de pouvoir répondre au grand défi que représente la compréhension du fonctionnement du cerveau.

Daniel Choquet a découvert que les récepteurs des neurotransmetteurs sont en mouvement constant dans la membrane neuronale, modifiant ainsi la vision classique de la synapse, zone située entre deux neurones assurant la transmission des informations de l'un à l'autre. Il s'attache actuellement à comprendre le rôle de ces récepteurs dans les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer et Huntington.

Daniel Choquet en recevant son prix a remercié le maire puis a exprimé toute sa reconnaissance à ses collaborateurs avec lesquels il considère devoir partager ce prix. Il a évoqué ses recherches et ses travaux avant de conclure en remerciant également sa famille et ses amis.

Le prix de l'Office de tourisme, créé par le Syndicat d'initiative en 1957 récompense un ouvrage historique, littéraire ou artistique, ayant pour sujet principal Bordeaux et contribuant au développement touristique de la ville. Il a été décerné pour l'année 2022 au numéro hors-série *L'ABC de Bordeaux* de la revue *Le Festin*. Il a été remis après le Grand prix à M. Xavier Rosan, directeur du *Festin* par le directeur général de l'Office du tourisme.

L'ABC de Bordeaux est un numéro hors-série des éditions de la revue *Le Festin*. C'est à la fois un dictionnaire amoureux de Bordeaux, un almanach pratique, une encyclopédie ludique qui est très agréable à lire ou à parcourir au gré de ses questionnements sur Bordeaux. De nombreux chiffres clés étayent cette publication riche en commentaires. Elle couvre des champs très larges, patrimoine architectural, art, culture bordelaise, écrivains et personnages célèbres, sociétés industrielles ayant marqué Bordeaux... Elle intéresse un très large public, des nouveaux arrivants aux bordelais de souche, ainsi que les touristes de passage. Parmi les auteurs de cet ouvrage figurent des historiens de l'art, des conservateurs de musées, des spécialistes des antiquités ou des objets d'art, ou encore un philosophe : citons ainsi Delphine Costedoat, Dominique Dussol, Patrick Rödel, Marc Saboya, Jacques Sargos...

Ce Prix de l'Office du tourisme Bordeaux Métropole 2022 a été remis à M. Xavier Rosan directeur de la revue *Le Festin* par le directeur général de l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole, M. Olivier Occelli, représentant M^{me} Brigitte Bloch, présidente de l'Office, empêchée. Après avoir reçu un diplôme et une médaille gravée de l'Académie, Xavier Rosan a exprimé tous ses remerciements à l'Académie. Il a d'autant plus apprécié cette distinction honorant sa revue que cette remise intervenait à un moment où *Le Festin* connaissait de grandes difficultés.

À l'issue de ces deux remises, la mairie a offert un rafraîchissement pour prolonger les échanges entre les lauréats, le maire, les académiciens et les invités à cette cérémonie.

SÉANCE ???? DATE ???

PRIX DE L'ACADÉMIE
DÉCERNÉS POUR L'ANNÉE 2023

Rapport de l'amiral Alain Béreau

Secrétaire perpétuel

Pour l'année 2023, l'Académie a décerné 26 prix qui récompensent :

- Vingt ouvrages dont trois collectifs;
- Deux thèses;
- Une chercheuse et un chercheur;
- Un musicien;
- Une association.

Douze lauréats sont de Bordeaux ou de la région et dix prix 2023 traitent d'un sujet lié à Bordeaux ou à la Région Aquitaine. Six prix ressortent du domaine de l'histoire, trois de la médecine, trois de l'environnement, cinq du domaine scientifique et cinq des domaines artistique et littéraire.

Les lauréats ainsi que les éditeurs concernés ont été avisés par lettre, accompagnée de la brochure de présentation des prix qui est réalisée depuis maintenant quatre ans. Compte tenu des travaux dans l'Hôtel des sociétés savantes qui rendent les salons de l'Académie indisponibles jusqu'à l'été 2024, les séances de remise de ces prix 2023 seront organisées au cours du deuxième semestre de 2024. Le Grand prix de l'Académie sera remis par Pierre Hurmic, maire de Bordeaux et protecteur de l'Académie, lors d'une cérémonie dans les salons de l'Hôtel de ville, en même temps que le prix de l'Office du tourisme ainsi que le prix d'honneur.

LISTE DES PRIX 2023 DE L'ACADÉMIE

- GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE. **Krzysztof Pomian**. *Le Musée, une histoire mondiale* (en 3 tomes). Éditions Gallimard.
- PRIX D'HONNEUR. **Anne-Claude Crémieux** avec Pierre Haroche. *Les citoyens ont le droit de savoir*. Éditions Fayard.
- PRIX DE LA FONDATION CHARLES ET ARLETTE HIGOUNET. **Laetitia Maguier** pour sa thèse : *Les Caves médiévales de Bayonne : archéologie, fonctions et morphologies dans l'espace urbain*.
- PRIX DE L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX MÉTROPOLÉ. **Mathias Cisnal**. *Mériadeck. Parcours en ville*. Collection « Guides » des éditions Le Festin.
- PRIX BRIVES-CAZES. **Gregory Champeaud**. *Henri IV*. Éditions Ellipses.
- PRIX DU MARQUIS DE LA GRANGE. **François Cadilhon**. Aquarelles de **Corinne Guetault**. *Vivre dans les Landes du XVIII^e au début du XX^e siècle*. Editions Confluences.
- PRIX JEAN-RENÉ CRUCHET. Bernard Lechevalier, Bernard Mercier et Fausto Viader. *Le Cerveau de Ravel*. Éditions Odile Jacob.
- PRIX LOUIS DESGRAVES. **Robert Darnton**. *Éditer et pirater. Le commerce des livres en France et en Europe au seuil de la Révolution*. Éditions Gallimard essais.
- PRIX MANLEY BENDALL. **Marc Rieugnié**. *Voyages planétaires*. **Jean Philippe Cazard** directeur des éditions Axilone.
- PRIX FERNAND DAGUIN. **Jérôme Fourquet**. **Jean-Laurent Cassely**. *La France sous nos yeux. Économie, paysages, nouveaux modes de vie*. Éditions du Seuil.
- PRIX HUBERT GRÉPINET. **Patrice Debré**. *Une journée particulière du Professeur Pasteur*. Éditions Flammarion.
- PRIX EDMOND BASTIDE. *Glozel. Résultats des recherches effectuées entre 1983 et 1990 à la demande du ministère de la Culture*. Ouvrage collectif sous la direction de **Jean Guilaine et Didier Miallier**. Éditions Presses Universitaires Blaise Pascal. Collection Terra Mater.

- PRIX DU DOYEN JEAN DE FEYTAUD. **Nathalie Ollat**, ingénieur agronome, pour ses recherches portant sur *Les adaptations au changement climatique, en particulier pour la vigne*.
- PRIX ANDRÉ VOVARD. **David Abulafia**. *La grande mer. Une histoire de la Méditerranée et des Méditerranéens*. Éditions Les Belles Lettres.
- PRIX CHASSIN DUFOURG. **Colonel® Michel Goya**. *Le temps des guépards. La guerre mondiale de la France. De 1961 à nos jours*. Éditions Tallandier.
- PRIX JACQUES PAUL. **Emmanuel Hecht**. *L'amiral Bloch. Une vie d'engagement au service de la France*. Éditions Perrin.
- PRIX GUY LASSERRE. **Marie Favereau**. *La Horde. Comment les Mongols ont changé le monde*. Éditions Perrin.
- PRIX DU BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD. **Marie Le Scanff** pour sa thèse *Recherches sur les modifications gustatives consécutives à la cuvaison des vins rouges : interprétations moléculaires et applications pratiques*.
- PRIX DES ARTS. **Michel Wiedemann**. *André Bongibault gravures*. Édité par l'association Estampe de Chaville.
- PRIX DES BELLES LETTRES. **Florence Launay**. *Le Chant des sortilèges*. Éditions Véronne.
- PRIX D'ÉCONOMIE. **Raphaël Llorca**. *Le Roman national des marques. Le nouvel imaginaire français*. Éditions de L'Aube, en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès.
- PRIX DE L'INNOVATION SCIENTIFIQUE. **Nicolas L'Heureux** pour ses recherches et ses travaux sur *des vaisseaux sanguins artificiels*.
- PRIX DE MUSIQUE. **Alexandre Sciré**. Compositeur.
- PRIX DU PATRIMOINE. **Association La Mémoire de Bordeaux Métropole**.
- PRIX DE PHYSIQUE. **Pierre Brissot**. *L'Odyssée du fer. Un sidérant voyage dans le temps et l'espace*. Publication indépendante.
- PRIX SPÉCIAL « JEUNE CHERCHEUSE EN HISTOIRE ». **Clara Schambil**. *Ces dames du Parlement. Une histoire des femmes de magistrats à Bordeaux au XVII^e siècle*. Editions Confluences avec la Société historique de Bordeaux.

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE**Krzysztof Pomian***Le Musée, une histoire mondiale* (3 tomes)

Éditions Gallimard. Bibliothèque illustrée des histoires

Le Grand prix de l'Académie pour cette année 2023 couronne une œuvre monumentale en trois volumes sur l'histoire des musées par l'historien, philosophe et essayiste franco-polonais Krzysztof Pomian. Né à Varsovie en 1934, Krzysztof Pomian a fait ses études, a soutenu ses thèses de doctorat puis a enseigné à la faculté de philosophie de l'université de Varsovie. Exclu en 1966 du Parti ouvrier unifié polonais (POUP) et privé en 1968 de son poste d'enseignant en raison de ses positions hostiles à la politique du régime communiste, il a émigré en France en 1973. Il a fait toute sa carrière au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), tout en enseignant à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), à l'École du Louvre, à l'université de Genève et dans d'autres universités étrangères. Il est directeur scientifique du Musée de l'Europe à Bruxelles. Ses recherches ont porté sur l'histoire de la culture européenne, en particulier sur « l'histoire de l'histoire » ainsi que sur l'histoire des collections et des musées. Il est membre de nombreux comités scientifiques de revues et de musées. Il préside plusieurs jurys de prix. Il est aussi membre de l'Académie polonaise des arts et des lettres.

Son histoire des musées, à la fois politique, sociale et culturelle, est une œuvre qui n'avait jamais été réalisée. Le premier volume *Du trésor au musée* part du passé lointain pour arriver à la création de l'institution appelée « musée », inventée en Italie à la fin du xv^e siècle, qui a gagné toute l'Europe au xviii^e siècle. Cette histoire originelle est faite de recherches, de fouilles, de dons, de vols et de pillages, de guerres et de diplomatie. Elle raconte aussi les manières de contempler et de manier les objets, les problèmes techniques, juridiques et d'organisation des premiers musées. Le second volume traite de *L'ancrage européen, 1789-1850*. D'abord consacré à la France, il passe en revue tous nos musées durant la période révolutionnaire et impériale. Puis il traite des musées des nations de 1815 à 1850, respectivement d'Espagne, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et du Danemark. Le troisième tome, paru en septembre dernier, intitulé *À la conquête du monde, 1850-2020*, s'ouvre sur le long siècle d'or des musées avec la première exposition universelle organisée à Londres. Deux fois in-

terrompue par les guerres mondiales, la montée en puissance des musées atteint son apogée dans la seconde moitié du XXe siècle. Aujourd'hui, on compte quelques cent mille musées à travers le monde ; ils ont trouvé leur terre d'élection pour une large part aux États Unis d'Amérique, mais ils se sont aussi multipliés, à des degrés fort inégaux, sur tous les continents. Ils se sont ouverts à toutes les manifestations de la créativité humaine, les meilleures comme les pires. Pour un public global de plusieurs dizaines de millions de personnes chaque année, leurs collections s'enrichissent, leurs surfaces s'étendent, en même temps que leur architecture abandonne l'ancien modèle du palais et du temple pour des formes inédites.

Le Grand prix de l'Académie récompense ainsi un auteur et un ouvrage exceptionnels. Il sera remis par le maire de Bordeaux, protecteur de l'Académie, dans les salons de l'Hôtel de ville au cours du dernier trimestre de 2024.

LES DERNIERS GRANDS PRIX DE L'ACADÉMIE

- 2015 : Professeur Michel Haïssaguerre, cardiologue, électrophysiologiste, spécialiste de la fibrillation cardiaque.
- 2016 : Jean-Claude Guillebaud, journaliste, écrivain, essayiste et éditeur.
- 2017 : Michel Serres, de l'Académie française.
- 2018 : Bernard Larrieu, créateur et président des éditions de l'Entre-deux-Mers.
- 2019 : Jean-Paul Michel, auteur, poète et directeur des éditions William Blake and Co.
- 2020 : Anne-Marie Cocula, historienne, professeur d'université.
- 2021 : Collection des atlas historiques des villes de France, sous la direction de Sandrine Lavaud et Ezéchiél Jean-Courret, aux éditions Ausonius.
- 2022 : Daniel Choquet, neurobiologiste.
- 2023 : Krzysztof Pomian, *Le Musée, une histoire mondiale* (3 tomes).



PRIX D'HONNEUR**Professeure Anne-Claude Crémieux avec Pierre Haroche**

Les Citoyens ont le droit de savoir
Éditions Fayard

Spécialiste renommée de l'infectiologie, la professeure Anne-Claude Crémieux est intervenue dans les médias tout au long de la pandémie de la Covid pour informer le plus largement possible le public. L'étape suivante de cette démarche était logiquement ce livre dans lequel elle cherche à préparer le public, ainsi que les autorités, en vue des prochaines crises.

Pourquoi les gouvernements semblent-ils toujours reproduire les mêmes erreurs lorsqu'ils sont confrontés à une crise sanitaire ? Comment faire face à des situations imprévisibles ? Pourquoi sommes-nous plus vulnérables aux pandémies aujourd'hui qu'hier ? À travers trente questions, Anne-Claude Crémieux nous donne les clés pour comprendre les crises sanitaires du *xxi^e* siècle. Sa proposition est simple : mettre à la disposition du public les connaissances scientifiques pour qu'il puisse mieux comprendre ce qui lui arrive afin de pouvoir y faire face :

« Je savais, pour avoir vécu des crises sanitaires, que l'information du public est essentielle. Mais ce que j'ai appris pendant ces deux dernières années, c'est ce que m'ont dit les personnes qui m'arrêtaient dans la rue : *Même quand vous nous annoncez des mauvaises nouvelles, vous nous rassurez.* La vérité rassure, même quand elle est inquiétante. Mon objectif est d'éclairer le public sur ce qu'il a vécu, sur ce qui a été bien fait comme sur les erreurs. Expliquer ce que nous savons mais aussi ce que nous ne savons pas. Jamais la vie quotidienne des citoyens n'a été autant bouleversée par une crise sanitaire. Ils ont le droit de savoir ».

Anne-Claude Crémieux est l'une des infectiologues les plus sollicitées par les médias depuis l'émergence de la Covid-19. Membre correspondant de l'Académie nationale de médecine et membre de l'Académie des technologies, elle est professeure en maladies infectieuses à l'hôpital Saint-Louis et à l'université Paris-Cité.

Docteur en science politique, Pierre Haroche est chercheur en sécurité européenne à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire.

En 2021, l'Académie avait décerné le prix Hubert Grépinet à l'ouvrage de Patrick Berche et Staniz Pérez : *Pandémies. Des origines à la Covid-19* qui retrace l'histoire mondiale des grandes maladies et qui conclut à la nécessité de devoir réinventer l'approche de la santé publique après la crise sanitaire de la Covid19.

En 2022, l'Académie a reçu en qualité de membre d'honneur le professeur Denis Malvy, spécialiste des maladies infectieuses émergentes, ancien membre du Conseil scientifique national qui avait été mis en place lors de l'épidémie de Covid-19, membre du Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires.



PRIX DE LA FONDATION CHARLES ET ARLETTE HIGOUNET

Laetitia Maguier

pour sa thèse :

Les Caves médiévales de Bayonne : archéologie, fonctions et morphologies dans l'espace urbain

Charles Higounet, membre de l'Académie de 1960 à 1988, spécialiste de l'histoire de l'Aquitaine au Moyen Âge, et son épouse, Arlette Higounet-Nadal, également historienne, première femme élue en 1990 à l'Académie de Bordeaux qu'elle a présidée en 1996, ont institué un prix d'histoire doté par une Fondation qui récompense l'auteur d'une thèse ou d'un travail de recherches sur l'histoire de la Grande Aquitaine au Moyen Âge.

Les chercheurs médiévistes souhaitaient faire un bilan des connaissances sur les espaces de stockage dans les villes médiévales, notamment les villes portuaires traitées par la Collection des atlas historiques des villes de France. C'est dans ce cadre que la thèse de Laetitia Maguier porte sur la ville de Bayonne. Soutenue le 16 décembre 2023 à l'université Bordeaux Montaigne, cette thèse est un travail qui entre tout à fait dans les thématiques du prix Higounet, car elle allie archéologie et histoire urbaine sur le territoire aquitain. Elle fait référence à l'Atlas historique de Bayonne. En plus de ses qualités scientifiques et des résultats auxquels elle aboutit, la présentation de cette thèse est en outre servie par un remarquable ensemble de plans, de figures et de cartes, réalisé par l'auteure,

dans la meilleure tradition du laboratoire de cartographie historique créé par Charles Higounet, laboratoire toujours actif aujourd'hui au sein des éditions Ausonius. Cette thèse contribue ainsi à approfondir la connaissance de l'histoire de Bayonne.

LA COLLECTION DES ATLAS HISTORIQUES
DES VILLES DE FRANCE

La Collection des atlas historiques des villes de France avait reçu en 2021 le Grand prix de l'Académie. Initiée par les professeurs Charles Higounet et Jean Bernard Marquette, historiens médiévistes, tous deux membres de l'Académie, cette collection, forte de 54 volumes, est une véritable référence pour l'étude de l'histoire des villes. Elle est symbolique de l'expertise et du savoir-faire bordelais en matière d'histoire urbaine. Chaque atlas comprend trois volumes : un tome avec des plans historiques, une notice générale qui retrace la formation de l'espace urbain et un tome consacré aux sites et monuments. Les derniers atlas publiés (Agen, Pau, Périgueux, Mont-de-Marsan, Bayonne) ont été élaborés entre 2017 et 2019 dans le cadre d'un projet de recherches soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine.



PRIX DE L'OFFICE DE TOURISME
ET DES CONGRÈS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Mathias Cissal

Mériadeck. Parcours en ville
Éditions Le Festin, collection « Guides »

Ce prix, créé par le Syndicat d'initiative en 1957, récompense un ouvrage historique, littéraire ou artistique, ayant pour sujet principal Bordeaux et contribuant au développement touristique de la ville. Il est doté par l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole.

Au cœur de Bordeaux, le quartier de Mériadeck offre un contraste moderne au classicisme de la ville historique. Des marécages du xv^e siècle au monastère des Chartreux bâti par l'archevêque François de Sourdis en 1608, des travaux d'assainissement et de lotissement de Ferdinand Maximilien de Mériadeck de Rohan en 1772 jusqu'à la restructuration du

quartier dans les années 1960, cet îlot dans la ville a toujours eu ses particularités. En 1955, Jacques Chaban-Delmas avait décidé de rénover ce quartier, alors considéré comme insalubre. Projet phare de la municipalité, le quartier Mériadeck fut à l'époque l'une des opérations urbanistiques les plus importantes de France. Mathias Cissal, architecte, spécialiste de Mériadeck, raconte l'histoire de ce quartier, sa transformation à partir des années 1960. Il explique le principe innovant de l'époque : l'urbanisme sur dalle qui sépare les flux de circulation automobile des flux de déambulation piétonniers. Il détaille et commente le vocabulaire architectural et urbanistique du quartier qui n'est pas toujours bien compris, ni apprécié, et qui d'ailleurs fait toujours débat. À travers trois parcours détaillés, précédés d'une rétrospective de l'histoire de Mériadeck, ce guide propose de découvrir, ou de redécouvrir, l'un des projets urbanistiques les plus ambitieux du milieu du xx^e siècle.

La présidente de l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole remettra ce prix lors de la cérémonie de remise du Grand prix dans les salons de l'Hôtel de ville.



PRIX BRIVES-CAZES

Gregory Champeaud

Henri IV

Éditions Ellipses

Joseph-Emile Brives-Cazes, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux et membre de l'Académie de 1869 à 1887, avait institué en 1882 dans son testament un prix pour récompenser un travail sur un sujet relatif à l'histoire de l'ancienne Aquitaine ou de Bordeaux.

Un ouvrage de plus sur Henri IV, dira-t-on? Pas exactement, car Gregory Champeaud est un authentique historien qui enseigne à Sciences Po Bordeaux et qui connaît remarquablement les archives qu'il a consultées pour sa thèse de l'université Bordeaux-Montaigne portant sur *La réception des édits de pacification à Bordeaux et en Guyenne au cours des guerres de religion (1562-1600)*.

L'ancrage aquitain d'Henri de Bourbon, futur Henri IV, tant à Pau qu'à Bordeaux, est très fort aussi bien par ses fonctions de gouverneur de la

Guyenne que par ses campagnes militaires au cours des guerres de religion. Qui plus est l'auteur dépasse le cadre aquitain en élargissant son propos à la mythification d'Henri IV, commencée de son vivant et manipulée par différents régimes politiques jusqu'à celui de Vichy...

L'ouvrage est préfacé par Anne-Marie Cocula-Vaillières.

Les travaux de Grégory Champeaud, docteur en histoire moderne de l'université Bordeaux-Montaigne portent plus particulièrement sur l'histoire des guerres civiles et de la pacification dans la France de la seconde moitié du xvi^e siècle.



PRIX DU MARQUIS DE LA GRANGE

François Cadilhon. Aquarelles de Corinne Guetault

Vivre dans les Landes du xviii^e au début du xx^e siècle

Editions Confluences

Adélaïde-Édouard Le Lièvre, marquis de La Grange, membre de l'Institut et de l'Académie de 1856 à 1876, avait légué en 1871 une rente destinée à un prix annuel devant être décerné alternativement à l'auteur d'un livre ou d'un mémoire sur la langue gasconne.

À partir de textes de natures très diverses, réorganisés par l'auteur, cet ouvrage est une évocation de la manière dont les Landais vivaient entre le xviii^e siècle et le début du xx^e. On y trouve des archives (actes de mariages, confiscations révolutionnaires avec les listes des acquéreurs), des correspondances privées, des extraits de romans (George Sand, Théophile Gautier, Félix Arnaudin, Arthur Young, Maurice Martin...), des articles de presse. Les superbes aquarelles de Corinne Guetault qui les accompagnent – plus de 70 au total – font revivre les habitations et la vie quotidienne dans tout le département des Landes à cette époque.

Par touches bien assemblées, l'ouvrage couvre le territoire des Landes de Gascogne et les contrées proches, Armagnac, Chalosse... Il est réparti en neuf thématiques, en débutant par la conquête du territoire, puis les hommes et les femmes, la foi, les plaisirs, les fermes et les marchés... avec des petits faits de la vie quotidienne de jadis, des personnages surgis des archives ou rencontrés au détour d'une page de souvenirs. François

Cadilhon a cherché à les décrypter, les peindre avec les aquarelles de Corinne Guetault et à transmettre son attachement aux Landes, véritable « terre inconnue » pour beaucoup.

François Cadilhon est landais. Professeur émérite à l'université Bordeaux Montaigne, il est spécialiste de Montesquieu, sur lequel il a publié plusieurs ouvrages. Il est membre honoraire de l'Académie Montesquieu.

Corinne Guetault vit dans les Landes où elle enseigne l'aquarelle. Elle a été primée par le département des Landes.



PRIX JEAN-RENÉ CRUCHET

Bernard Lechevalier, Bernard Mercier et Fausto Viader

Le Cerveau de Ravel

Éditions Odile Jacob

Jean-René Cruchet, médecin pathologiste et pédiatre était titulaire de la chaire de pédiatrie de Bordeaux. Ses travaux portaient sur l'enfance délinquante et anormale, sur les arriérés scolaires et sur les maladies nerveuses chez les enfants. Élu à l'Académie en 1931, il a créé un prix destiné à récompenser les auteurs d'ouvrages de médecine.

Ce livre bouleversant est le récit d'un drame humain, celui qu'a vécu il y a près d'un siècle l'un des plus grands compositeurs français, Maurice Ravel, devenu progressivement incapable d'écrire la musique qu'il avait en lui. « J'ai tant de musique dans la tête » répétait-il...

« Pourquoi est-ce arrivé à moi ? J'avais écrit des choses pas mal n'est-ce pas ? ». Cet état était d'autant plus désespérant que le malheureux avait conservé toutes ses capacités intellectuelles et était pleinement conscient de la situation, laquelle comportait en outre une perte de la fluidité du langage, une impossibilité de jouer du piano et de grandes difficultés pour écrire les mots.

Bernard Lechevalier, professeur émérite de neurologie, neuropsychologue, membre de l'Académie de médecine, organiste, auteur de plusieurs ouvrages sur le cerveau et la musique, Bernard Mercier, gériatre

et neurologue, dont la thèse de doctorat en médecine soutenue en 1991 avait pour sujet la maladie de Ravel, et Fausto Viader, professeur émérite de neurologie et membre correspondant de l'Académie de médecine, se sont unis pour nous livrer les résultats d'une recherche exemplaire. Elle repose sur l'analyse de la vie de Ravel, de sa correspondance, l'étude des comptes-rendus des grandes figures de la médecine qui sont intervenues pour le soigner, Louis Pasteur Valléry-Radot, Théophile Alajouanine, Henri Baruk, Thierry de Martel et Clovis Vincent, ainsi que les nombreux témoignages des personnes proches du compositeur. Le diagnostic retenu est celui d'une aphasie de type Wernicke, associée à une apraxie et à une agraphie en relation avec une atrophie cérébrale circonscrite d'origine neurodégénérative concernant la jonction des lobes temporal et pariétal gauches. Le livre permet d'approcher au plus près la personnalité attachante de Maurice Ravel à travers ses relations avec ses parents et sa fratrie, ses deuils, son œuvre musicale, ses relations avec les interprètes de sa musique, son ascension vers la gloire internationale, son engagement pour participer à la défense de la France pendant la Grande Guerre, son élégance et son raffinement dans le monde de la Belle-Epoque et des Années folles, et enfin sa grande dignité face à son tragique destin.

Le livre est préfacé par Manuel Cornejo, président-fondateur des Amis de Maurice Ravel.



PRIX LOUIS DESGRAVES

Robert Darnton

*Éditer et pirater. Le commerce des livres en France et en Europe
au seuil de la Révolution*

Traduit de l'anglais par Jean-François Sené
Éditions Gallimard, Essais

Louis Desgraves, bibliothécaire et historien, membre de l'Académie de 1955 à 1973, est à l'origine de ce prix destiné à un ouvrage consacré à l'histoire du livre, à l'histoire des Lumières ou à celle de Bordeaux.

Robert Darnton est un historien américain, spécialiste des Lumières européennes et de l'histoire du livre sous l'Ancien Régime. Il a été di-

recteur des bibliothèques de l'université d'Harvard. Il a reçu en 2011 la *National Humanities Medal*, médaille remise par Barack Obama en reconnaissance de sa contribution majeure aux sciences humaines.

Au cours de ses recherches, Robert Darnton a dépouillé les archives de la Société, typographique de Neuchâtel, restées intactes pour le XVIII^e siècle. Son livre est l'aboutissement d'un travail réparti sur une cinquantaine d'années au cours desquelles il a consulté plus de 50 000 lettres de la correspondance commerciale dont celle des *contrefacteurs* autrement nommés *pirates*. Il en tire une étude sur les mécanismes de l'industrie du livre en France et en Europe pour la diffusion des écrits, avec une donnée importante : comme il n'y a pas de droit d'auteur international, il est possible de réimprimer un livre hors de France, là où le papier et la main-d'œuvre coûtent moins cher. En outre, Paris occupe une position dominante en France renforcée par l'octroi de privilèges et il existe une véritable rivalité entre éditeurs parisiens et éditeurs provinciaux. Chaque maison d'édition développe son propre réseau de clients. Par exemple la demande d'œuvres d'auteurs tels que Voltaire ou Rousseau est très importante. Un chapitre entier est d'ailleurs consacré aux éditions de ces deux auteurs. L'argent se trouve surtout à Genève et Amsterdam, les éditeurs provinciaux créent des liens avec ces places. Au fil des pages on apprend les modes opératoires qui permettent d'éditer à l'étranger. Cela passe en premier par l'information à obtenir sur l'actualité du commerce du livre à Paris, d'où l'emploi, au début de la chaîne de *piraterie*, d'agents de renseignements dans la capitale. L'auteur brosse différents portraits de ces agents au service de ce commerce lucratif et il décrit notamment les transactions commerciales entre la Société typographique de Neuchâtel et les auteurs parisiens à séduire. On perçoit aussi l'évolution des *imprimeurs-libraires* qui au XVIII^e siècle correspondent aux éditeurs tels qu'on l'entend aujourd'hui. Plusieurs aspects de cette économie du livre sont décrits : l'acheminement des colis d'ouvrages qui réclame du temps mais qui est régulier, l'argument de diffusion des *bons livres* qui couvrirait parfois de la *piraterie*. Dans le choix des livres à éditer on note qu'au-delà du contenu une place non négligeable est réservée au potentiel de ventes. Mais toutes ces pratiques ont aussi favorisé la diffusion des savoirs.

Robert Darnton conclut ainsi en notant que tout cela a permis de « mettre des livres à portée de main du grand public des lecteurs ».



PRIX MANLEY BENDALL**Marc Rieugnié***Voyages planétaires***Jean-Philippe Cazard** directeur des Éditions Axilone

Nicolas Bendall Manley, dit Manley Bendall (1876-1966) était vice-président de la Société d'océanographie de France et membre correspondant de l'Académie de marine. En 1962, il avait proposé à l'Académie de doter chaque année d'une médaille d'honneur un prix couronnant un ouvrage sur l'astronomie.

Voyager dans le système solaire, des sondes automatiques le font depuis soixante ans. Elles transmettent des sommes considérables d'informations permettant de mieux connaître les autres planètes dans leur ronde autour du soleil. Mais Marc Rieugnié nous convie à une exploration des planètes sous une autre forme, entre art et science. Utilisant les photos des sondes spatiales, il représente avec son pinceau sa vision « depuis le sol » des planètes de notre système solaire et de leurs satellites. Au total, vus de la surface des planètes et des lunes lointaines, ce sont 34 tableaux que l'artiste propose pour nous émerveiller...

Marc Rieugnié est diplômé de l'École Centrale de Paris; il est ingénieur aéronautique. Il a été président de la commission « Exploration et observation spatiale » de l'Association aéronautique et astronautique de France. Après s'être orienté vers la peinture astronomique (Space art), il est membre de l'*International association of astronomical artists* regroupant au niveau mondial les artistes professionnels et amateurs travaillant sur l'espace, les étoiles et les planètes.

Créées en 1998 par Jean-Philippe Cazard, les éditions Axilone sont spécialisées dans l'édition d'ouvrages d'art dédiés à l'astronomie : *Astronomie planétaire, astronomie solaire, Photographier la Lune, Photographier le ciel, Petit atlas des mers lunaires* et le dernier titre *Voyages planétaires* de Marc Rieugnié sont ses principaux ouvrages édités en français. Cette maison d'éditions a étendu son activité à l'international avec des ouvrages comme *Planetary Astronomy* et *Solar Astronomy* publiés dans 78 pays.



PRIX FERNAND DAGUIN**Jérôme Fourquet. Jean-Laurent Cassely**

La France sous nos yeux. Économie, paysages, nouveaux modes de vie
Éditions du Seuil

Fernand-Eugène Daguin, professeur de géologie a été membre de l'Académie de 1943 à 1948. Un lycée à Mérignac porte son nom. Le prix Fernand Daguin récompense un ouvrage consacré aux sciences et à l'environnement.

Qu'ont donc en commun les plateformes logistiques d'Amazon, les restaurants de kebabs, les villages de néo-ruraux dans la Drôme, l'univers des coaches, les boulangeries de rond-point ? Rien, sinon que chacune de ces réalités économiques, culturelles et sociales occupe le quotidien ou nourrit l'imaginaire. L'écart entre la réalité du pays et les représentations dont nous avons hérité est abyssal. Près d'un demi-siècle après les Trente glorieuses, nous continuons à parler de la France comme si elle venait d'en sortir. Pourtant notre société s'est métamorphosée en profondeur, entrant pleinement dans l'univers des services, de la consommation, de l'image et des loisirs. C'est la vie quotidienne dans cette France nouvelle et ignorée d'elle-même que ce livre présente. Le lecteur est invité à prendre le temps d'explorer telle réalité de terrain, telle singularité de paysage ou telle pratique culturelle, avec une cartographie originale réalisée par Mathieu Garnier et Sylvain Manternach et des statistiques établies avec soin. Les auteurs ne dévient jamais de leur projet : faire en sorte qu'une fois l'ouvrage refermé, le lecteur porte un regard nouveau sur cette France recomposée. Cet ouvrage est une fascinante radioscopie de notre pays transfiguré par trois décennies de profonds changements.

Jérôme Fourquet est analyste politique, expert en géographie électorale, directeur du département Opinion à l'IFOP.

Jean-Laurent Cassely est journaliste et essayiste, spécialiste des modes de vie et des questions territoriales.



PRIX HUBERT GRÉPINET**Patrice Debré***Une journée particulière du Professeur Pasteur*
Éditions Flammarion

Le docteur Hubert Grépinet, chirurgien, a dirigé l'hôpital de Marmande pendant près de 40 ans. Le prix portant son nom est décerné depuis 1966 à l'auteur d'un ouvrage sur la médecine ou la chirurgie.

Patrice Debré a consacré un premier livre à Louis Pasteur en 1994. En 2022, pour le bicentenaire de sa naissance, il propose de se focaliser sur une journée du grand savant, celle du 6 juillet 1885, quand, pressé par l'urgence, il consentit à faire vacciner un jeune alsacien, Joseph Meister, mordu par un chien enragé. Ce jour, qui devait consacrer Pasteur « bienfaiteur de l'humanité » est l'aboutissement d'un enchaînement rigoureux d'expérimentations conduisant au vaccin anti-charbonneux. Si Pasteur choisit la rage comme anthroponose - maladie ou infection qui se transmet des animaux vertébrés à l'être humain - pour cette première vaccination c'est parce qu'elle offre un délai entre la morsure contaminante et l'apparition de la maladie neurologique toujours mortelle, délai qui permet d'obtenir une immunisation avec des doses progressives jusqu'à injecter en dernier une souche virulente. En octobre 1885, le jeune berger Jupille, attaqué par un chien enragé est lui aussi sauvé par le vaccin. Sa statue orne désormais l'Institut Pasteur. En 1886, des Russes de Smolensk, mordus par des loups enragés en Sibérie furent sauvés par le vaccin de Pasteur : ils posent aujourd'hui devant l'École Normale Supérieure... Patrice Debré a pris la plume du romancier pour dévoiler les blessures intimes du jeune Pasteur qui ont forgé la résistance du futur savant, sachant répliquer à ses détracteurs, y compris au sein de l'Académie de médecine, où les débats furent parfois violents. Il restitue l'humanité du grand homme qui a été le plus encensé, statufié, et qui, avec Charles de Gaulle et Victor Hugo, détient le record des noms de rues, de voies et de places en France.



PRIX EDMOND BASTIDE

*Glozel. Résultats des recherches effectuées entre 1983 et 1990
à la demande du ministère de la Culture*

Ouvrage collectif sous la direction de **Jean Guilaine** et **Didier Miallier**,
éditions Presses universitaires Blaise Pascal, collection Terra Mater

Edmond Bastide (1876-1968) était passionné d'archéologie et de numismatique. Président de la Société archéologique de Bordeaux, il proposa à l'Académie de créer un prix récompensant l'auteur d'un ouvrage ou de travaux consacrés à la préhistoire et à l'archéologie.

Le 1er mars 1924, un jeune paysan du Bourbonnais, Émile Fradin, mettait au jour en labourant près du hameau de Glozel dans l'Allier une fosse garnie de pierres puis, en creusant à proximité pendant plusieurs semaines une collection d'objets archéologiques. L'affaire de Glozel était née. Depuis sa découverte et les recherches successives les années suivantes, le site de Glozel a donné lieu à de nombreuses controverses sur son authenticité. L'intérêt du site s'est peu à peu déplacé pour prendre une tournure historiographique. Révélé dans une phase de croissance de la discipline préhistorique, en un temps où n'existait nulle législation, les débats qui en ont résulté, ont contribué à faire prendre conscience des nécessaires contraintes des opérations de terrain (méthodes de fouilles, observations stratigraphiques) et ont participé par la suite à l'affinement des méthodes de datation (thermoluminescence) appliquées à des vestiges archéologiques. Cet ouvrage, *Glozel, résultats des recherches effectuées entre 1983 et 1990 à la demande du Ministère de la Culture*, écrit collectivement par de nombreux spécialistes, rend compte des analyses (géologie, palynologie, datations physico-chimiques) consécutives aux travaux repris sur le site de 1983 à 1990. Trop longtemps demeurés inédits, ces résultats sont désormais mis à la disposition de la communauté scientifique.

Jean Guilaine est professeur émérite au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Didier Miallier, docteur en physique nucléaire, est professeur émérite à l'université Clermont Auvergne, spécialiste des méthodes de datation en archéologie.



PRIX DU DOYEN JEAN DE FEYTAUD

Nathalie Ollat,
ingénieur agronome

pour ses recherches portant sur
Les adaptations au changement climatique, en particulier pour la vigne

Le prix du doyen Jean de Feytaud distingue l'auteur d'un ouvrage ou de recherches dans les domaines de la biologie ou de l'environnement. Jean de Feytaud était titulaire de la chaire de zoologie et de physiologie animale de l'université de Bordeaux et membre de l'Académie de 1936 à 1973.

Nathalie Ollat, ingénieur agronome, diplômée d'études approfondies en œnologie ampélogie, docteur-ingénieur en sciences agronomiques, ingénieur de recherches en poste à l'INRAE, est reconnue en France et à l'étranger comme une des grandes spécialistes de l'adaptation du vignoble au changement climatique. Elle a en particulier co piloté un grand programme national sur ce sujet. Au-delà de l'organisation de nombreux séminaires et de publications scientifiques, ce programme a fait participer les viticulteurs de différentes régions viticoles françaises. Nathalie Ollat est impliquée dans de nombreux projets dont AVVENIR – Adaptation de la viticulture aux enjeux environnementaux – et VITIREV – Accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique.

**PRIX ANDRÉ VOVARD**

David Abulafia

La Grande Mer. Une histoire de la Méditerranée et des Méditerranéens
Éditions Les Belles Lettres

Auteur de très nombreux ouvrages sur l'histoire de la marine, André-Jacques Vovard a été président de la section historique de l'Académie de marine. Le prix qui porte son nom récompense un ouvrage sur l'histoire maritime ou sur le port de Bordeaux.

L'originalité de l'ouvrage réside dans son resserrement géographique sur la mer Méditerranée elle-même : en effet, David Abulafia met l'accent sur l'histoire des peuples qui ont habité ses rivages, ses ports et ses îles ou

qui l'ont traversée. Il s'éloigne là des approches des ouvrages de Fernand Braudel. Il décompose l'histoire de la Méditerranée et des Méditerranéens en cinq grandes périodes. La première (22000 av. J.-C.-1000 av. J.-C.) commence par les premiers peuplements humains et se termine avec les grandes migrations. La deuxième (1000 av. J.-C.-600 ap. J.-C.) voit l'unification de la Grande Mer sous l'égide d'empires maritimes successifs et se termine avec l'affaiblissement du pouvoir romain et l'arrivée de l'Islam. La troisième (600-1350) commence par les dominations musulmane et juive des rives méridionales, puis on assiste à la montée des communes italiennes (Gênes, Venise). La quatrième période (1350-1830) voit l'émergence de nouvelles puissances chrétiennes qui sont ensuite éclipsées par l'Empire ottoman. Le destin de la Méditerranée change au cours de cette période, l'Atlantique joue un rôle plus important dans le monde et la Méditerranée, pour la première fois, est dominée par les puissances de l'Europe du Nord. La cinquième période (1830-2014) aborde le durcissement des différences ethniques et culturelles et la menace d'une catastrophe environnementale. Les peuples se succèdent dans cette histoire : Phéniciens, Grecs, Étrusques, Romains, puis, au Moyen Âge, Génois, Vénitiens et Catalans, mais aussi à partir du XVIII^e siècle, Néerlandais, Anglais et Russes qui investissent la Méditerranée.

Le livre comprend de nombreuses cartes et il est illustré d'une magnifique iconographie.

David Abulafia conclut ainsi son ouvrage : « *La Méditerranée fut le lieu des interactions probablement les plus puissantes entre sociétés à la surface de cette planète et le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de la civilisation humaine outrepassé largement celui de toute autre étendue marine* ».

Historien anglais, David Abulafia, spécialiste de l'Espagne, de l'Italie et de la Méditerranée au Moyen Âge et à la Renaissance, est professeur émérite d'histoire méditerranéenne à l'université de Cambridge. Il a présidé la faculté d'histoire de Cambridge.



PRIX CHASSIN DUFOURG**Colonel[®] Michel Goya**

Le Temps des guépards. La guerre mondiale de la France. De 1961 à nos jours
Éditions Tallandier

Le général de corps aérien Lionel Max Chassin a fait une brillante carrière dans l'armée de l'Air. Il a été membre de l'Académie de 1950 à 1955. Le colonel Robert Dufourg en a été pour sa part le secrétaire perpétuel de 1973 à 1987. Le prix qui porte leurs noms est un prix d'histoire militaire sur un sujet national, régional ou local.

L'ouvrage du colonel Michel Goya raconte et analyse pour la première fois sous cette forme une réalité très peu connue de la plupart des Français : depuis 1961 notre pays est le seul, hormis les Etats-Unis, à avoir mené autant d'interventions militaires extérieures, conduisant 19 opérations relevant de la guerre sur trois continents, ainsi que 13 grandes opérations de police internationale, soit au total 32 opérations mobilisant chacune plus de 1000 hommes.

Michel Goya, lui-même acteur de plusieurs de ces engagements, détaille et analyse ces diverses opérations militaires, de guerre et de police, entre le niveau stratégique où se décident les orientations politiques et le niveau tactique sur le terrain. Il les articule autour de trois grandes périodes : de la fin de la guerre d'Algérie au tournant de la décennie 1990, qui correspond à la période de la guerre froide, puis les années 90 avec la fin de la guerre froide et le développement du maintien de l'ordre international et enfin avec un nouveau tournant en 2000, marqué par les guerres entre États et organisations armées.

Dans une conclusion sans complaisance, avec intelligence et pragmatisme, Michel Goya dresse un bilan de ces engagements et évoque les nombreux défis à venir, ouvre un ensemble de réflexions autour du développement de notre capacité d'innovation, de la nécessité de poursuivre le réinvestissement entrepris en hommes et en équipements pour notre Défense et celle de se mettre en situation de pouvoir faire face à l'inattendu et à l'imprévisible.

Ancien officier des Troupes de marine, docteur en histoire contemporaine, le colonel (de réserve) Michel Goya, spécialiste de la guerre moderne et de l'innovation militaire, enseigne à l'École pratique des hautes

études, à Sciences Po Paris, à l'IRIS et à l'IPAG Business School. Il est consultant défense sur BFM TV et intervient très fréquemment sur les plateaux de télévision.



PRIX JACQUES PAUL

Emmanuel Hecht

L'Amiral Bloch. Une vie d'engagement au service de la France
Éditions Perrin

Ingénieur de l'École Centrale, membre de l'Académie de 1972 à 1991, Jacques Paul était l'auteur d'ouvrages sur Gustave Eiffel et sur l'histoire des ingénieurs. Le prix portant son nom récompense un ouvrage consacré à l'histoire ou à l'avenir des technologies de l'aéronautique et de l'astronautique, de la défense ou de l'énergie.

A partir d'archives inédites, Emmanuel Hecht retrace la vie de René Bloch, homme de caractère s'engageant avec conviction dans tous ses domaines de prédilection : la religion (le judaïsme), la politique, les sciences. Sûr de lui, René Bloch n'a jamais hésité à faire face à la critique, tenant tête aux plus grands. Cette biographie commence par l'apogée de sa carrière à la direction du Centre d'essais des Landes de Biscarrosse avec la plaie ouverte de son congédiement. Repartant ensuite de son enfance, c'est par un voyage dans l'histoire entre 1923, année de sa naissance, et 2016, celle de son décès, qu'Emmanuel Hecht nous fait découvrir les bons et les moins bons côtés de René Bloch, surnommé par tous l'Amiral, bien qu'appartenant au corps des ingénieurs de l'armement. Après une jeunesse studieuse marquée par la religion judaïque, un engagement dans la Seconde guerre mondiale, il entre à Polytechnique : une brillante carrière s'ouvre à lui. Il sert d'abord à la Direction ministérielle de l'armement avec la gestion du programme de l'avion de patrouille maritime Atlantic, puis il prend la direction du Centre d'essais des Landes à Biscarrosse. Ses prises de positions, ses combats au sein des ministères, le mènent à des frictions avec les industriels et à des confrontations jusqu'au sommet de l'État. Emmanuel Hecht conte cette vie sans tabous. Même si René Bloch a laissé un souvenir parfois mitigé, nul ne peut contester sa force de caractère, sa grande détermination, son courage et en particulier le rôle fonda-

mental qu'il a joué à la tête du Centre d'essais des Landes, un des fleurons des établissements de la Défense en Nouvelle-Aquitaine.

Historien, Emmanuel Hecht a été journaliste aux Échos puis à l'Express où il dirige les pages culture.



PRIX GUY LASSERRE

Marie Favereau

La Horde. Comment les Mongols ont changé le monde
Éditions Perrin

Guy Lasserre (1920-2001), géographe, était professeur de géographie tropicale à l'université de Bordeaux et directeur du Centre d'études de géographie tropicale du CNRS. Il a été membre de l'Académie de 1988 à 2001.

Guy Lasserre aurait aimé ce grand livre d'histoire que l'on pourrait aussi qualifier de géographie historique. Les conditions géographiques y tiennent en effet une grande place : l'histoire des Mongols est celle de la maîtrise de vastes espaces que leurs modes de vie et leurs traditions séculaires leur ont permis d'utiliser pleinement pour leurs conquêtes.

Ce livre de Marie Favereau fait partie des ouvrages qui viennent profondément renouveler nos points de vue, voire les bouleversent complètement.

C'est avec Gengis Khan (vers 1162-1227) qu'est né l'empire mongol après qu'il eut préalablement unifié les nomades de la steppe à la fin du XI^e siècle. Il s'agit d'un empire partant du Caucase à l'ouest et englobant la Chine. Loin d'être des barbares frustes, les Mongols étaient un peuple sophistiqué, maîtrisant parfaitement l'art de la guerre et l'art de gouverner. Ils multiplièrent les échanges économiques et diplomatiques, et rapprochèrent ainsi la Méditerranée de l'Inde et de la Chine. Ils remodelèrent en profondeur l'espace slave, contribuèrent à l'épanouissement de l'Islam, multiplièrent les alliances. Une de leurs grandes réussites fut de faire vivre ensemble diverses religions, y compris la religion chrétienne puisque l'une des brus de Gengis Khan, la princesse Sorqaqtani, de religion nestorienne, exerça la régence de l'empire au milieu du XIII^e siècle.

Les cours mongoles reflétaient le cosmopolitisme et la multiplicité des échanges eurasiens qui a été la caractéristique de cet empire.

Marie Favereau est une historienne spécialiste de l'empire mongol et des Tatars. Diplômée de Paris Sorbonne, elle a été assistante de recherches à l'université d'Oxford. Membre du projet européen *Nomadic Empires*, membre scientifique de l'Institut français d'archéologie orientale, elle est maître de conférences en histoire médiévale à l'université Paris-Nanterre et l'auteure de plusieurs ouvrages sur l'empire mongol.



PRIX DU BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD

Marie Le Scanff

pour sa thèse :

Recherches sur les modifications gustatives consécutives à la cuvaison des vins rouges : interprétations moléculaires et applications pratiques

Le baron Philippe de Rothschild a été membre de l'Académie de Bordeaux de 1973 à 1988. Il avait institué un prix destiné à couronner un ouvrage consacré à l'histoire ou à la célébration du vin. Ce prix est doté en nature par la Société Baron Philippe de Rothschild SA.

Marie Le Scanff a soutenu cette thèse pour un doctorat en œnologie de l'université de Bordeaux le 15 décembre 2022.

L'amateur ne déguste pas du vin pour assouvir un besoin, mais parce qu'il cherche à éprouver du plaisir, voire de l'émotion. Le goût du vin s'impose à lui, suscite sa surprise ou lui remémore des souvenirs. Les perceptions qui le réjouissent, ou le déçoivent, résultent de la sollicitation de ses sens : l'aspect visuel, les composantes olfactive et gustative constituent ainsi les caractéristiques sensorielles du vin. Les déterminants moléculaires associés à ces caractéristiques font l'objet d'études afin de mieux connaître l'origine du goût, mais surtout d'aider les vinificateurs à affiner leurs pratiques. L'équilibre gustatif des vins rouges repose sur les saveurs acide, amère et sucrée. Dans les vins moelleux et liquoreux, la sensation sucrée résulte de la perception des sucres non transformés par la levure. En revanche, dans les vins secs, les sucres sont présents à des teneurs in-

férieures à leur seuil de détection. La saveur sucrée est alors fréquemment appelée douceur ou « sucrosité », néologisme désignant l'aptitude du vin à procurer une sensation sucrée malgré l'absence de sucres à des teneurs perceptibles. Lors de la vinification des vins rouges, un gain de douceur est généralement observé pendant la cuvaison. Après l'achèvement de la fermentation alcoolique, il est fréquent de laisser le vin au contact des parties solides du raisin, constituant le marc et composées des pépins, de la pellicule et parfois de la rafle. Cette étape correspond à la macération post-fermentaire, qui se déroule jusqu'à l'écoulage de la cuve. Par manque de connaissance des phénomènes chimiques et biochimiques associés à cette étape, les vinificateurs ne peuvent s'appuyer que sur leur perception. L'objectif de la thèse de Marie Le Scanff est d'améliorer la compréhension de l'origine moléculaire des changements organoleptiques intervenant pendant la cuvaison afin d'apporter de nouveaux outils aux vinificateurs pour mieux maîtriser cette étape. La première partie de la thèse s'inscrit dans la continuité des travaux qui portent sur l'influence des composés édulcorants déjà identifiés dans le raisin. La seconde partie est dédiée à la recherche de nouveaux déterminants moléculaires influencés par la cuvaison. Ces travaux de thèse permettent ainsi de mieux comprendre l'origine chimique de la saveur sucrée perçue dans les vins secs.



PRIX DES ARTS

Michel Wiedemann

André Bongibault gravures

Édité par l'association Estampe de Chaville

Cet ouvrage sur l'œuvre d'André Bongibault, graveur peintre, comporte les photographies en couleurs, avec leurs notices, des 92 gravures de cet artiste, directeur de l'atelier de gravures de l'Estampe de Chaville, ainsi que la liste de ses éditeurs et de ses imprimeurs, son curriculum vitæ, la liste de ses expositions et des distinctions obtenues en France et à l'étranger. Il réunit les propos d'André Bongibault sur la gravure, les articles de divers auteurs écrits à son sujet, enfin un portrait de l'artiste et quelques images de lui au travail. Il est conclu par une postface dans laquelle l'auteur, Michel Wiedemann, complète ce catalogue de commentaires personnels sur ce graveur hors du commun et sur toutes ses œuvres.

Parti en Inde dans sa jeunesse, André Bongibault a ramené de son long séjour là-bas le souvenir de formes, de lumières, de personnes et d'objets qui vont inspirer longtemps ses gravures de grand format, utilisant les différentes techniques : burin, aquatinte, pointe sèche, gravure au sucre et manière noire. Passé ensuite à des vues cosmiques, il a composé des images inouïes sur la genèse et les conflits des éléments, terre, eau, feu, ouvrant à des conceptions métaphysiques sans perdre en beauté plastique. Ces gravures d'un format supérieur témoignent de la virtuosité exceptionnelle d'André Bongibault.

L'auteur Michel Wiedemann est agrégé de lettres classiques. Il a été maître de conférences en langue et littérature françaises à l'université de Bordeaux Montaigne jusqu'à sa retraite. Il est président de *L'estampe d'Aquitaine* à Bordeaux (Association d'artistes graveurs et de collectionneurs d'estampes organisant en Aquitaine expositions, conférences historiques et visites d'ateliers).



PRIX DES BELLES-LETTRES

Florence Launay

Le Chant des sortilèges
Éditions Vérone

Florence Launay reprend sous forme de sonnets la légende de Merlin et le sacre du roi Arthur.

L'enchanteur Merlin naît de la tradition orale du Moyen Âge. Il devient un héros de la grande fresque romanesque de la Quête du Graal écrite au XIII^e siècle. Conseiller des premiers rois chrétiens de Grande-Bretagne, il fait instaurer la Table Ronde et établit le roi Arthur. Énigmatique et charismatique, il détient du diable, qui l'a fait naître, le pouvoir de connaître le passé, et de Dieu, qui l'a racheté par le baptême, celui de déchiffrer l'avenir. Il apparaît sous une forme, disparaît, revient sous une autre... Il prédit la naissance et la mort, la défaite et la victoire. Son histoire a été racontée en vers, avant d'être mise en prose.

Florence Launay veut rendre cette légende à la poésie : elle utilise, pour ce faire, la forme du sonnet pour mener le récit sur un rythme enlevé. Un sonnet est une forme de poème strictement codifiée. Il comporte quatorze

vers composant deux quatrains et deux tercets, parfois réunis en un seul sizain final, qui doivent rimer. Le schéma des rimes varie suivant le type de sonnet. La longueur des vers n'est pas fixe.

Michel Zink, de l'Académie française, dans sa préface, souligne l'originalité et la qualité de l'ouvrage de Florence Launay : « Elle nous le (l'enchanteur Merlin) fait découvrir en poète. Elle rivalise avec les poètes de la Pléiade qui ont acclimaté en France le sonnet à l'italienne.

Elle pratique ce genre, qui a fait la gloire de la poésie française et qui est bien délaissé de nos jours, avec une virtuosité discrète, une aisance, une fluidité et une élégance surprenantes ».

Titulaire d'un doctorat de lettres, reconnue pour ses ouvrages précédents dont « *Les Nouveaux lais pour Tristan* », histoire de Tristan et Iseult contée à travers une série de 240 sonnets, Florence Launay se passionne pour les légendes celtes du Moyen Âge qui ont fait les plus belles heures de la littérature française à ses débuts. Née à Brest, elle a été bercée par la tradition orale de Basse-Bretagne. Son arrière-grand-tante était conteuse, et sa grand-mère poète en langue vannetaise.



PRIX D'ÉCONOMIE

Raphaël Llorca

Le Roman national des marques. Le nouvel imaginaire français
Éditions de L'Aube en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès

Qui, aujourd'hui, raconte la France? Plus personne, répondent les Français, qui ne cessent de reprocher aux politiques leur incapacité à porter un discours cohérent sur ce qui interroge, inquiète le pays, ses idéaux, ses valeurs, sa sensibilité, mais aussi sur ce qui nous divise et ce qui nous rassemble. Cette défaillance narrative, au cœur du malaise français, ouvre l'espace à de nouveaux conteurs, souvent négligés lorsqu'il s'agit d'analyser la société française contemporaine. L'idée forte de ce livre, est que les positions, les prises de parole des grandes marques commerciales telles que Renault, la SNCF et autres McDonald's, influencent subrepticement la manière dont nous nous représentons collectivement la France et les Français. Pour mesurer l'effet de ce *Roman national des*

marques sur le paysage mental contemporain, Raphaël Llorca emprunte aussi bien aux sciences de la communication qu'à la sémiologie ou à la sociologie et investit la dimension du symbolique et des représentations pour esquisser les contours de ce nouvel imaginaire politique.

Originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon, Raphaël Llorca est diplômé de l'ESCP Europe et de la Sorbonne en histoire contemporaine, il a effectué quatre années de doctorat en linguistique argumentative à l'École des hautes études en sciences sociales. Expert associé à la Fondation Jean Jaurès depuis 2020, il a publié plusieurs notes, études et rapports sur les liens entre les marques et la politique. Essayiste, il est l'auteur de plusieurs ouvrages.



PRIX DE L'INNOVATION SCIENTIFIQUE

Nicolas L'Heureux

pour ses recherches et ses travaux
sur des vaisseaux sanguins artificiels

Lauréat d'une bourse du Conseil européen de la recherche en 2022 pour son projet de développement de tissus artificiels dans le traitement du prolapsus des organes pelviens, Nicolas L'Heureux, directeur du laboratoire Bio ingénierie tissulaire de l'université de Bordeaux, a travaillé pendant vingt ans à la conception de vaisseaux artificiels imperméables, résistants et sans produit de synthèse.

Chez les patients en insuffisance rénale chronique traités par hémodyalyse, les veines et artères, piquées plusieurs fois par semaine, finissent par céder. Il faut alors les remplacer. Mais les prothèses actuelles ne sont pas durablement acceptées par l'organisme. Nicolas L'Heureux, directeur de recherche à l'Inserm, travaille sur de nouveaux vaisseaux sanguins artificiels, tissés et sans polyesters.

Ce prix de l'innovation scientifique a été remis à Nicolas L'Heureux lors d'une séance publique tenue à Cap Sciences le jeudi 13 juin 2024.



PRIX DE MUSIQUE

Alexandre Sciré

Compositeur

Résidant à Bordeaux depuis plus de 20 ans, le compositeur de musique Alexandre Sciré a commencé l'étude de la composition, de l'orchestration, de l'harmonie, du contrepoint et de la musique assistée par ordinateur en 2009. Professeur de musique depuis plus de 15 ans, titulaire de l'orgue de Sainte-Clotilde du Bouscat de 2009 à 2012, il écrit de nombreuses pièces concertantes dédiées à des orchestres symphoniques, à la musique de chambre et à des ensembles vocaux, mais aussi de la musique électro-acoustique. À partir de 2013, il fait ses premiers pas dans le domaine de la musique sur image. Il a notamment composé en 2016 la musique du jeu vidéo *Warhammer 40,000 - Sanctus Reach*, distribué dans le monde entier. Il collabore dans ce domaine avec des studios français et étrangers. Il compose pour le cinéma et signe des musiques de courts métrages, de publicités et de documentaires diffusés en salle ou à la télévision. En 2022, il a composé sa première musique pour un long métrage *Le Naméssime*, pour laquelle il a reçu le prix de la meilleure musique originale, dans la catégorie internationale, lors des *Hollywood North Film Awards* de 2023.

Très attaché à la région, à partir de 2020 Alexandre Sciré a entrepris un projet ambitieux de mise à l'honneur du patrimoine musical bordelais. Il a arrangé pour le Quatuor à cordes Ausone, composé de très jeunes artistes bordelais, les musiques baroques, classiques et modernes des compositeurs Vallette de Montigny, Barrière, Beck, Gaviniès, Rode, Tournemire, Roger-Ducasse, Samazeuilh et Bonnal, tous ayant un lien avec Bordeaux. Lors de la première édition des Caudalies Musicales à la Cour Mably en mai 2022, le public bordelais a pu ainsi découvrir ses arrangements ainsi que deux mouvements de son Quatuor à cordes n°1 Pycnon.

Alexandre Sciré a composé à ce jour 46 œuvres : musique de chambre, musique symphonique, musique vocale, musique de film, bande son de jeu vidéo, ou encore bande son publicitaire.

Ce prix lui a été remis par le général Gilles Robert lors d'une séance publique consacrée à la musique le jeudi 11 avril 2024. Alexandre Sciré a fait écouter à cette occasion des extraits vidéo et audio de ses musiques.



PRIX DU PATRIMOINE

L'association La Mémoire de Bordeaux Métropole

Créée en 1987, l'association la Mémoire de Bordeaux Métropole constitue un centre de recherche et de documentation unique consacré à l'histoire contemporaine de l'agglomération bordelaise, impliquant les 28 communes de la Métropole.

Ses activités sont multiples :

- Collecte, conservation, classement, communication, valorisation de documents écrits, photographiques, numériques, audiovisuels, sonores ou encore de témoignages écrits ou oraux. Au total la Mémoire de Bordeaux a réuni 15 000 clichés sur tout support qui ont été numérisés et qui sont visibles sur le site de Mémoire de Bordeaux. Cette exceptionnelle collection provient et continue à être enrichie de cette manière de dons de particuliers, d'entreprises ou de structures privées. La Mémoire de Bordeaux a aussi réuni 2 500 films qui bénéficient de la mise en réseau avec les cinémathèques de Bordeaux, La Rochelle, Angoulême, Limoges et Lège-Cap-Ferret.
- Éditions de publications historiques par le biais de deux collections *Documents* et *Les Cahiers de la Mémoire* (9 Cahiers à ce jour) et par la revue périodique *Empreintes* qui en est à son 92^e numéro.
- Organisation de manifestations à caractère culturel : conférences, projections, expositions, visites.

La Mémoire de Bordeaux Métropole est une association type loi de 1901 reconnue d'intérêt général.



PRIX DE PHYSIQUE**Pierre Brissot**

L'Odyssée du fer. Un sidérant voyage dans le temps et l'espace
Publication indépendante

Dès la fondation de l'Académie, son premier protecteur, le duc de la Force, avait souhaité la création d'un prix de physique. Ce prix fut attribué en 1715 : c'était la première fois qu'une société en Europe remettait une récompense dans le domaine des sciences.

Pierre Brissot, professeur émérite des universités, est ancien chef du service des maladies du foie au CHU de Rennes. Hépatologue, membre de l'Académie de médecine, président du Comité scientifique de l'association *France Fer Hémochromatose*, il est connu pour ses travaux sur l'hémochromatose qui se traduit par trop de fer dans le sang.

Au fer qu'il a traqué chez ses patients, Pierre Brissot consacre un livre qu'il a publié d'abord sur son site internet, puis en anglais et maintenant en français. Dans son ouvrage *L'odyssée du fer*, Pierre Brissot s'intéresse au fer dans le temps comme dans l'espace, à sa présence dans tout l'univers, à son utilisation de la forge artisanale ancestrale aux hauts-fourneaux de la révolution industrielle, à celle dans les premiers ornements, outils et armes rudimentaires comme aux réalisations architecturales et artistiques les plus audacieuses, à son rôle primordial dans l'émergence et le développement de la vie sur terre et à son implication majeure dans la santé humaine...

Le fer est le 26ème élément de la classification périodique de Dmitri Mendeleïev. La croûte terrestre contient 6 % de fer, ce qui en fait le quatrième élément le plus abondant de notre planète, après l'oxygène, le silicium et l'aluminium. Le noyau externe de la terre est constitué de fer liquide et dans le noyau interne le fer y est solide. Mars, la planète rouge, doit sa couleur à des oxydes de fer, dont l'hématite; d'ailleurs l'adjectif « martial » signifie « en rapport avec le fer ». Le fer est aussi présent dans les autres planètes telluriques du système solaire, dans les exoplanètes et les astéroïdes. Sur terre, l'âge du fer a succédé à celui du bronze environ 800 avant J-C. La métallurgie du fer s'étend des premiers ornements et outils de la protohistoire aux grandes civilisations, égyptienne, grecque, romaine. Elle aboutira aux hauts-fourneaux de la révolution industrielle.

Sans fer, point d'ouvrages d'art, de ponts, de transport ferroviaire. L'incendie de Notre Dame de Paris a fait découvrir des agrafes de fer, souvent longues d'un mètre, utilisées au XII^e siècle pour consolider la construction des cathédrales. Deux propriétés remarquables font du fer un métal unique : son ferromagnétisme et son potentiel d'oxydoréduction. Le ferromagnétisme est lié au noyau terrestre de fer. Agissant comme un gigantesque aimant, il permet à la boussole d'indiquer le nord magnétique. En l'absence de champ magnétique, l'atmosphère terrestre aurait disparu, comme ce fut le cas pour Mars. Le fer joue un rôle dans l'oxydation mais aussi dans le transport de l'oxygène nécessaire à la respiration. Sans lui la vie serait donc impossible. Il a joué un rôle crucial dans le développement de la vie sur Terre : il est de ce point de vue, le plus précieux des métaux.

Le fer est transporté dans le sang par la transferrine, qui le distribue aux organes qui en ont besoin, le foie et surtout la moelle osseuse pour renouveler les globules rouges. Les privations de ce métal provoquent des anémies encore très répandues dans le monde en raison de la malnutrition. Si le manque de fer est fâcheux pour l'organisme, son excès, l'hémochromatose, l'est tout autant. La surcharge martiale se traduit par des signes cliniques évocateurs : diabète, troubles cardiaques, troubles endocriniens, troubles ostéoarticulaires et biologiques. Pierre Brissot s'est particulièrement consacré à cette maladie au point de créer un centre mondial de référence pour le diagnostic et le traitement de l'hémochromatose qui est une maladie génétique méconnue. En France, environ une personne sur 300 en est porteuse : c'est la plus fréquente des maladies génétiques, trois fois plus que la mucoviscidose. L'hémochromatose génétique est surnommée « la maladie des Celtes » du fait qu'elle touche particulièrement les populations de l'Europe nord-occidentale, en particulier l'Irlande où 1 personne sur 83 est porteuse de cette mutation génétique. Tous les porteurs de la mutation ne sont pas ou ne seront pas malades : seule une personne sur quatre à cinq développera effectivement la maladie. Les manifestations cliniques sont tardives : elles apparaissent le plus souvent au-delà de 40 ans.

En conclusion, l'ouvrage de Pierre Brissot est unique en son genre : il fait découvrir au lecteur toute l'histoire et toute l'importance du fer, ce que traduit parfaitement son titre *L'Odyssée du fer. Un sidérant voyage dans le temps*.

LE PREMIER PRIX DE PHYSIQUE DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE

Un prix de physique, à l'initiative du duc de la Force, premier protecteur de l'Académie, fut attribué pour la première fois en 1715 à Jean-Jacques Dortous de Mairan, mathématicien, physicien, musicien, philosophe, membre de l'Académie française, pour son étude :

« *Dissertation sur les variations du baromètre* ». C'était la première fois qu'une société en Europe remettait ainsi une récompense dans le domaine des sciences. L'Académie a décidé de remettre à l'honneur ce prix de physique depuis 2018.



PRIX SPÉCIAL « JEUNE CHERCHEUSE EN HISTOIRE »

Clara Schambil

Ces dames du Parlement.

Une histoire des femmes de magistrats à Bordeaux au XVII^e siècle
Éditions Confluences avec la Société historique de Bordeaux

Cet ouvrage de Clara Schambil résulte d'un mémoire de master. *Ces dames du parlement* est l'histoire des épouses de magistrats à Bordeaux au XVII^e siècle : elle montre le rôle majeur tenu par certaines d'entre elles appartenant à la noblesse parlementaire bordelaise.

Clara Schambil détaille en particulier le rôle de trois femmes, Louise Gabrielle de Thou, Catherine de Bavolet et Madeleine de Vignal, qui étaient au siècle de Louis XIV des figures incontournables à Bordeaux. Avec une trentaine d'autres épouses, elles étaient au cœur de la société bordelaise. Si le milieu de la noblesse bordelaise au XVII^e siècle est bien connu, il manquait cependant une étude sur ces femmes qui exerçaient en fait des responsabilités économiques et politiques d'envergure.

Clara Schambil a travaillé à partir de recherches et de dépouillements dans les études notariales. Elle a analysé le fonctionnement de ces ménages élitaires en s'intéressant à leur patrimoine et à leur gestion. En plongeant dans le quotidien des femmes de la noblesse parlementaire bordelaise, elle nous fait découvrir leur rôle majeur à Bordeaux au XVII^e siècle. Son ouvrage est tout à fait prometteur.



IN MEMORIAM



HOMMAGE À JACQUES VALADE (1930-2023)

Jacques Valade nous a quittés le 3 octobre 2023. Élu en 1984 dans notre Académie, il en était devenu le doyen depuis la disparition en octobre 2021 de son ancien collègue de la Faculté des Sciences de Bordeaux, Michel Vigneaux. Ses multiples activités et sa brillante carrière universitaire puis scientifique ne lui laissaient pas beaucoup de disponibilités, mais, chaque fois qu'il en eut la possibilité, il participa aux réunions et activités de l'Académie à laquelle il tenait beaucoup et qu'il aida chaque fois qu'il en eut l'occasion ou qu'il en fut sollicité. Ses interventions, toujours frappées d'autorité, étaient écoutées avec la déférence que justifiait son étonnant parcours.

Né en effet dans une famille modeste du quartier Nansouty, famille liée au chemin de fer comme c'était le cas pour beaucoup dans ce quartier, il avait fait de brillantes études qui lui avaient permis de devenir en 1963 professeur de chimie organique à cette Faculté des Sciences de Bordeaux où il avait fait ses études de chimie. Le jeune professeur s'était tout de suite imposé par sa réussite comme enseignant et comme chercheur, mais aussi par les liens qu'il avait su très vite nouer avec les principales entreprises d'industrie chimique de la région bordelaise, au point que dès 1968 ses collègues l'avaient porté au décanat de la faculté. Il tenait beaucoup à ce titre de doyen et, même devenu ministre, il aimait qu'on l'appelle aussi « monsieur le doyen ». À la fin des années 1960, son avenir paraissait tout tracé : il serait pour trois ou quatre décennies l'un des plus grands universitaires bordelais avec une renommée scientifique à la fois

nationale et au-delà de nos frontières. L'Institut du pin, dont il avait pris la direction et auquel il avait donné un nouvel élan en l'orientant vers la recherche sur le bois de pin et sur les polymères, en était la première marque.

En réalité, c'est vers un brillant avenir politique qu'il était sur le point de se diriger. Jacques Delmas-Chaban avait toujours recherché des liens avec les universitaires, rôle qu'avait joué pendant longtemps l'économiste Joseph Lajugie (1914-2004), professeur à la Faculté de Droit et de Sciences économiques, qui fut d'ailleurs lui aussi membre de notre Académie de 1974 à 2004. L'idée était de développer un pôle chimique important sur l'agglomération bordelaise, notamment en utilisant la presqu'île d'Ambès. Une étude fut demandée en ce sens à Jacques Valade qui la rendit en 1968, devenant ainsi un important collaborateur du maire de Bordeaux. Lorsqu'en septembre 1970 Jean-Jacques Servan-Schreiber vint le défier, Chaban choisit à la surprise générale pour suppléant ce jeune universitaire dont les qualités l'avaient séduit.

Cela déboucha sur une carrière politique à la fois locale et nationale. La première fit de lui un député dès 1970, puis un adjoint au maire de Bordeaux et enfin son premier adjoint de 1977 à 1992. Il fut en même temps conseiller général du 4^e canton de Bordeaux à partir de 1973, président du conseil général de la Gironde de 1985 à 1988, président du conseil régional d'Aquitaine de 1992 à 1998. Cumulant les fonctions, il devint sénateur de la Gironde et le fut de 1980 à 1987 puis de 1989 à 2008, l'interruption correspondant à son maroquin de ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale, en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de janvier 1987 à mai 1988.

Au Palais du Luxembourg, il fut un très actif sénateur, devenant vice-président de l'Assemblée de 1995 à 2001, président de la Commission des Affaires culturelles de 2001 à 2008, puis de nombreuses commissions ad hoc et s'occupant en particulier du rayonnement de notre pays à l'étranger avec un réel succès puisqu'après sa retraite du Sénat il occupa pendant plusieurs années.

Comme on le voit, pendant près d'un demi-siècle il fit partie des personnalités qui non seulement comptaient au plan local et régional, mais eurent également un rôle politique national. Il resta toujours tourné vers les Bordelais, leurs problèmes et occupations, acceptant pour cette raison d'être également adjoint d'Alain Juppé lorsque celui-ci devint en 1995 maire de Bordeaux.

Le 6 octobre 2023, une foule très nombreuse, avec présents de nombreux membres de l'Académie, assista à ses obsèques en l'église Sainte-Geneviève qui était celle de sa paroisse. Un vibrant hommage lui fut rendu par notre confrère Jean Petaux. Il est d'une telle qualité et par ailleurs la personnalité de Jacques Valade a été si importante pour Bordeaux et le Bordelais que nous avons tenu à le publier ci-après.

Jean-Pierre Poussou
Membre résident

Mon cher Jacques,

Tita, votre épouse, Caroline, Sophie, Anne-Valérie et Julie, vos filles, m'ont demandé de vous rendre hommage.

Sur le quai du Départ, qui ne sera pas le quai de l'Oubli, nous vous en faisons la promesse, on n'évoque que les bons souvenirs, pour laisser de côté les mauvais, il y en a eu forcément dans une si longue vie privée et publique. On range les petits tas de secrets à côté d'autres petits tas de secrets comme disait André Malraux dont vous avez croisé la route lors de la campagne présidentielle de Jacques Chaban-Delmas, en 1974.

J'ai accédé à la demande des dames de votre clan, Jacques. J'en mesure leur confiance, touché par leur geste, et, pourquoi ne pas le dire, très triste d'avoir à le faire du fait de votre grand départ.

L'émotion et le chagrin que votre disparition engendre, pour votre famille évidemment, nous les partageons aussi, toutes et tous, présents autour de vous et des vôtres aujourd'hui : François, Jean-Marc et les autres.

Nous voilà donc ici, en ce début d'après-midi d'octobre 2023, dans l'église de la paroisse Sainte-Geneviève, à deux pas de votre domicile.

Dans votre livre, Jacques, vous évoquez la paroisse Sainte-Geneviève, que votre maman, née Jérachine Orsini, ce qui fait que vous êtes un demi-Corse, a longtemps fréquentée. Cette paroisse bordelaise se reconnaissait dans la sensibilité du christianisme social, celui du « Sillon » de Marc Sangnier, celui de la JOC, en résonance avec le monde des cheminots qui constituaient, à l'époque, la sève du quartier Nansouty. Votre quartier.

Vous êtes né le 4 mai 1930, dans une petite maison alors située au 9, rue Bourbouley devenue rue Armand-Lamarque en 1951, de l'autre côté de la barrière de Toulouse. À 4 ans, racontez-vous, énorme migration familiale, vos parents passent la barrière pour remonter le cours de la Somme et s'arrêter place Nansouty. Votre enfance est celle du chemin de fer, même si votre grand-père paternel, homme de l'art, a été un excellent charpentier-menuisier.

Permettez-moi, Jacques, de vous donner la parole : « Mon père Louis, dites-vous dans les entretiens que nous avons eus, a suivi une formation de forgeron au lycée du cours de la Marne. Jeune ouvrier aux Ateliers du PO-Midi, il trace et façonne la taule brute, pour poursuivre sa carrière comme dessinateur-projeteur et terminer en tant qu'ingénieur et puis ensuite, la retraite venue, formateur dans une école professionnelle. Je trouve ça, dites-vous, assez symbolique de l'évolution du travail manuel aussi. »

C'est aux «Ateliers» d'ailleurs que votre papa rencontre une jeune secrétaire : votre maman. Vous serez longtemps un enfant unique, objet de toutes les attentions de ses parents et d'une grand-mère adorée. Quelques années après votre dixième année, une petite sœur est arrivée dans la famille. Elle a malheureusement quitté ce monde il y a longtemps maintenant.

Je ne vais pas reprendre toute votre vie Jacques. Votre livre en fait le récit. Certains de vos proches vous ont encouragé à l'écrire. Votre réserve était grande, à la mesure de votre grande pudeur. L'idée de laisser une trace de votre passage sur Terre l'a emporté. Heureusement.

Vous rappelez dans notre dialogue que, lorsque vous avez annoncé à Louis, votre père, la proposition de Jacques Chaban-Delmas, à l'été 1970, de faire de vous son suppléant, il ne vous a pas masqué sa réaction négative. Vous dites même : « Il a dû se dire : "Alors qu'il a réussi sa carrière universitaire, qu'il n'est même pas doyen de la Faculté des Sciences de Bordeaux depuis deux ans, patatras, il se met à faire de la politique maintenant." »

Votre conclusion de cet épisode ne manque pas d'humour, comme dans tant de vos souvenirs : « Je lui donnais le sentiment de tout abandonner au profit d'une vie de saltimbanque. »

J'ai pensé que vous auriez aimé feuilleter, une dernière fois, avec nous, le petit album photos qui figure dans votre livre. 19 photos sur 16 pages.

Nous allons en évoquer certaines, ensemble.

La première est celle d'un petit garçon avec une bonne bouille. Vous avez aux environs de cinq ans m'avez-vous dit. Elle a été faite à l'école primaire Nansouty vers 1935. Vous êtes mignon. Il y a déjà votre mèche, et puis ces mêmes yeux, un peu plissés. Ce regard curieux de tout et qui ne vous a jamais quitté. L'autre image, sur la même page, montre votre papa au milieu de ses camarades des Ateliers ferroviaires, toujours dans les années 1930. Vous l'avez choisie, je me souviens, parce que vous souhaitiez rappeler que vous n'êtes pas issu des beaux quartiers bordelais.

Vous les avez parfaitement connues ces familles bordelaises. Elles ont voté pour vous, appelées souvent à voter pour vous (enfin pas toutes et pas toujours, si vous voyez ce que je veux dire, Jacques). Vous avez su emprunter leurs codes et vous y tenir. Oserais-je dire ici que vous n'étiez dupe de rien ? Votre parcours était celui d'un enfant du milieu ouvrier et artisan, qui a gravi, au mérite et à la volonté, à l'intelligence aussi, les barreaux de l'échelle sociale, sans prendre l'ascenseur. Sans hériter non plus. Pour parler comme Jacques Brel, sur lequel je reviendrai et qui a

compté dans votre panthéon personnel, vous n'avez jamais appartenu au monde des *Paumés du petit matin* : « Eux, dit le chanteur, ils ont cette assurance des hommes dont on devine que le papa a eu d'la chance. »

Vous, Jacques, votre assurance était le travail, le matin, l'après-midi, le soir, la nuit. Parce que vous avez fait vôtres ces trois citations placées en épigraphe de vos *Mémoires* : « Les Travaux et les Jours » d'Hésiode ; « Dieu agit toujours en architecte » de Platon et cette réflexion du grand savant que fut Pasteur : « Le hasard ne favorise que les esprits préparés. »

C'est pour cela qu'une autre photo dans votre portfolio vous montre derrière un modèle moléculaire. Vous êtes dans votre laboratoire de chimie. C'est « chez vous ». « *Votre autre famille* », dites-vous dans votre livre. Jacques Chaban-Delmas a dit de vous, l'été 1970, avec cette voix que vous imitez parfaitement, je le précise : « C'est un grand universitaire, un chimiste, un savant, très connu en France et dans le monde entier. »

Scientifique, vous l'êtes resté toute votre vie.

Vous en avez gardé les signes et les traits : rigoureux, réaliste, rationnel. Trois « R » qui ont pu donner de vous un air suffisant, voire pour certains, méprisant. C'était mal vous connaître évidemment. Vous n'aimiez pas les incapables, les insuffisants, les excités et les cons. Qui vous en blâmera ? Comme l'hypocrisie n'était pas vraiment votre amie, vous n'avez pas caché vos sentiments à l'égard des imbéciles et des médiocres. Vous saviez que cela ne vous a pas toujours aidé. Mais vos libertés de pensée et d'expression ne se négociaient pas.

D'autres photos encore. Plus officielles. Avec Chaban, en réunion, en campagne, en manifestation aussi. Ce sont quelques-unes des facettes de votre engagement politique, gaulliste de cœur et d'action, et d'élus qui sont ainsi exposées. On vous voit également avec certains de vos proches collaborateurs quand vous avez présidé le conseil général de la Gironde entre 1985 et 1988. Et je peux témoigner combien était grand chez vous votre attachement envers les membres de vos équipes. Elles et ils se reconnaîtront. Vous avez choisi de vous montrer avec Alain Juppé, avant son installation à la mairie de Bordeaux puis comme Premier ministre, en 1996. Celui-ci l'a redit, y compris récemment : votre loyauté à son égard a toujours été sans faille et sans réserve.

Vous avez retenu plusieurs photos avec Jacques Chirac, dont vous fûtes le ministre entre janvier 1987 et mai 1988 dans le gouvernement qu'il dirigea lors de la première cohabitation. On vous voit aussi en sa compa-

gnie, plus tard, quand il est devenu président de la République, présenté au président chinois Hu Jin-Tao, place Tien-An-Men ou à l'empereur du Japon, Akihito.

Je termine avec deux dernières images Jacques.

D'abord celle du papa et de ses quatre filles. Nous sommes à l'été 1970. Vous êtes, avec Tita assise sur l'accoudoir d'un canapé, entourés tous les deux de Caroline, Sophie et Anne-Valérie. Dans vos bras il y a Julie qui n'a que quelques mois. Elle a bien grandi depuis. « Lorsque l'enfant paraît, le cercle de famille s'agrandit », a écrit Victor Hugo. Votre cercle de votre famille n'a cessé de s'agrandir Jacques durant toutes ces années. Tous sont venus aujourd'hui autour de vous. Pour un dernier repas.

Presque parvenus à la fin de votre ouvrage, un matin, dès mon arrivée dans votre salon, comme un élève me remettant sa copie, avec une humilité touchante, vous m'avez présenté un texte écrit de votre écriture fine et serrée, en me disant que vous voudriez bien qu'il figure tel quel dans votre livre.

Puis-je en lire un extrait ?

« Nos filles ont partagé notre vie, quelques fois compliquée pour elles, du fait de la très grande activité de leurs parents. Elles y ont participé tout en restant à distance, en gardant une vue lucide sur les différentes péripéties qui se sont révélées, dans certains cas, contraignantes pour elles. Cela ne nous a pas empêchés d'être toujours très affectueusement attentifs à leurs parcours individuels et d'entretenir avec chacune d'elles une étroite relation personnelle. Cela s'est toujours passé, et se passe, sans heurts et dans l'ambiance familiale que nous souhaitons et maintenons. Anomalie ? Non. Maîtrise et affection. »

Et puis, il y a vous avec Tita. Ce cliché de vous deux a été pris par Olivier Gomez des éditions Le Bord de l'eau, le même jour où nous avons réalisé la photo de couverture de votre livre, chez vous, en juin 2021. Elle referme votre petit album de souvenirs imagés et partagés.

Quand nous travaillions tous les deux, chacun d'un côté de la table de votre salon, je reprenais vos propos sur mon ordinateur. Il vous arrivait de chercher le nom d'une personnalité politique, d'une ou d'un de vos nombreux collaborateurs, d'une figure locale ou nationale. Vous ne le retrouviez pas. Comme je recherchais moi aussi en vain le nom, je vous entendais alors crier : « Tita !... » D'une autre pièce de la maison, une petite voix résonnait alors : « Oui !... »

Vous répondiez à l'appel, chère Tita, et vous veniez nous retrouver, vous qui avez toujours pris grand soin à ne pas déranger notre « colloque singulier ».

Jacques vous disait alors : « Tita !... Comment s'appelait déjà, tu sais, le gars qui était l'administrateur de la mission parlementaire que j'ai dirigée pour le Sénat au Vietnam en avril 2003 ? » La réponse arrivait dans la seconde : « Monsieur Jean-Michel Roger. » Je précise que j'ai changé le lieu, la date et le nom... Et Tita repartait vaquer à ses occupations. Vous me disiez alors, avec toujours, cette pointe d'admiration dans cette voix unique qui était la vôtre, mi-étouffée, mi-de souffle : « Elle est forte hein ?... Elle a toujours été comme ça. Elle a toujours eu plus de mémoire que moi. Déjà, à l'École de Chimie, elle m'épatait... » Ce que vous m'avez dit de votre couple qui aura duré 69 ans, ce que j'ai su de vous et de votre histoire d'amour avec Tita, des événements qui ont jalonné ce long chemin fait ensemble et que vous qualifiez dans vos *Itinérances inattendues* « d'anormal » du fait de sa longévité et de sa stabilité, au regard des critères d'aujourd'hui, j'en garderai une partie, celle que nous n'avons pas publiée, pour vous Jacques, pour Tita et pour moi.

Quand vous étiez président de l'association des anciens élèves de l'École de Chimie de Bordeaux, votre école, au milieu des années 1950, président parce que vos amis ne vous imaginaient sans doute pas dans d'autres fonctions, vous avez inauguré les « Nuits de la Chimie » dont la première édition a eu lieu Salle Vauban, prêtée par la Mairie de Bordeaux, en 1953. Vous, l'élève déjà bien identifié par vos maîtres, les doyens Georges Brus et Raymond Calas, qui allaient faire de vous l'un de leurs successeurs, vous étiez transformé, en « tourneur », en « organisateur de soirées », négociant avec la SACEM les droits. Il vous est même arrivé, à la fin des années 1950, de payer en liquide, Charley Marouani, l'impresario de Jacques Brel. Marouani n'avait pas tout à fait la réputation d'être un enfant de chœur et vous n'en meniez pas large m'avez-vous raconté. Il s'agissait de verser le cachet du chanteur après une soirée mémorable au théâtre Français, loué pour l'occasion. Ce soir-là, le grand Jacques avait exceptionnellement enchaîné deux récitals sur scène, tellement la billetterie avait été prise d'assaut.

Alors, oui !, il nous reste Jacques Brel, mon cher Jacques. Celui qui a écrit le si beau et si lumineux « *J'arrive* ». Je sais bien que, comme Jacques Brel dans ce magnifique texte, « de chrysanthèmes en chrysanthèmes nos amitiés sont en partance ». Je vous entends d'ailleurs nous dire :

« J'arrive, j'arrive / Mais qu'est-ce que j'aurais bien aimé / Encore une fois traîner mes os / Jusqu'au soleil, jusqu'à l'été / Jusqu'au printemps, jusqu'à demain. »

et que vous auriez bien aimé :

« Encore une fois voir si le fleuve est encore fleuve / Voir si le port est encore port / M'y voir encore. »

Tous ici aurions aimé faire cela encore avec vous. Soyez-en sûr.

Il vous arrivait parfois, au détour d'une phrase, de me tutoyer. Ce n'était pas dans vos habitudes. Cela m'amusait. Après tout j'aurais pu être votre fils.

Face aux regrets, au chagrin et à la disparition vous m'auriez dit alors : « Tu sais j'ai quand même eu une vie formidable tu ne crois pas ? » C'est ce que m'ont dit vos yeux quand vous m'avez invité à vous revoir, il y a quelques jours, parmi les vôtres.

Le jeune scout de 14 ans, membre de la « Vingtème de Bordeaux Sacré-Cœur » qui a adoré cette expérience qualifiée de « fondatrice », a en effet eu une vie formidable, forgée d'amour, d'amitié, de fraternité et de liberté.

Au soir de sa vie, l'enfant de Nansouty passionné par le Japon, par la Chine, par toute l'Asie, était tel un Bonzaï : noble et nouveau, fort et tendre, fragile et résistant.

Allez, Jacques, vous allez bien me pardonner un dernier jeu de mots. Nous aimions en faire :

« Je crois que le Bonzaï est devenu aussi un Bon Sage. »

Ma chère Tita, chères Caroline, Sophie, Anne-Valérie et Julie, chers petits-enfants et arrière-petits-enfants de Jacques, présents aujourd'hui, permettez-moi de vous embrasser.

En souvenir de Jacques, d'une amitié tardive, simple, profonde et improbable qui doit autant au hasard qu'au destin.

Jean Petaux
Membre associé

LISTE DES ACADÉMIES ET AUTRES INSTITUTIONS
CORRESPONDANTES DE L'ACADÉMIE

FRANCE

PARIS

Académie française
Académie des beaux-arts
Académie des inscriptions et belles-lettres
Académie des sciences
Académie des sciences morales et politiques
Académie d'architecture
Académie de marine
Académie nationale de médecine
Académie des sciences d'outre-mer
Bibliothèque nationale de France
Centre national de la recherche scientifique
Conservatoire national des arts et métiers
Muséum national d'histoire naturelle
Société nationale des antiquaires de France

BORDEAUX ET GIRONDE

Académie Montesquieu
Archives départementales de la Gironde
Archives Bordeaux Métropole
Bibliothèque municipale de Bordeaux
Cahiers Art et sciences
Cap Sciences
Centre généalogique du Sud-Ouest
Écrit Cinéma Livre Audiovisuel Aquitaine (Écla)
Fédération historique du Sud-Ouest
Institut de géographie et d'études régionales
Les Cahiers du Bazadais
Les Cahiers du Vitrezay
Société archéologique de Bordeaux
Société archéologique et historique du Médoc
Société astronomique de Bordeaux
Société des bibliophiles de Guyenne
Société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch
Société historique et archéologique de Libourne
Société Linnéenne de Bordeaux
Société de pharmacie de Bordeaux
Société spéléologique et préhistorique de Bordeaux
Union régionale des ingénieurs et scientifiques d'Aquitaine
Union scientifique d'Aquitaine

DÉPARTEMENTS

ACADÉMIES MEMBRES DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES ACADÉMIES :

- Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix-en-Provence*
Académie d'Alsace des sciences, lettres et arts
Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens
Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers
Académie d'Arles
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon et de Franche-Comté
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen
Société nationale académique de Cherbourg
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand
Académie Delphinale (Grenoble)
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon
Académie Florimontane (Annecy)
Académie des Jeux floraux (Toulouse)
Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon
Académie des sciences, arts, belles-lettres de Mâcon
Académie des sciences, lettres et arts de Marseille
Académie nationale de Metz
Académie des sciences, des arts, des lettres, encouragement au bien de Montauban
Académie des sciences et lettres de Montpellier
Académie de Nîmes
Académie d'Orléans, agriculture, sciences, belles-lettres et arts
Académie nationale de Reims
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie (Chambéry)
Académie de Stanislas (Nancy)
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Touraine (Tours)
Académie du Var (Toulon)
Académie des sciences morales, des lettres et des arts de Versailles et d'Île-de-France
Académie de Villefranche et du Beaujolais

AUTRES ACADÉMIES, SOCIÉTÉS, FÉDÉRATIONS :

- Académie des sciences, arts et belles-lettres du Tarn (Albi)*
Académie des sciences, lettres et arts d'Agen
Académie de Saintonge (Saintes)
Académie de Vaucluse (Avignon)
Académie littéraire de Bretagne et des pays de la Loire (Nantes)
Fédération des sociétés savantes de la Charente-Maritime (La Rochelle)
Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (Troyes)
Société académique du Nivernais
Société académique de Saint-Quentin
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Châlons-sur-Marne)
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le Mans)
Société archéologique du Finistère (Quimper)
Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême)
Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers (Auch)
Société belfortaine d'émulation (Belfort)
Société de Borda (Dax)
Société d'émulation de Cambrai
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var
Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo
Société des amis de Villefranche et du Bas-Rouergue
Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers)
Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot (Cahors)
Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez)
Société des lettres, sciences et arts de la Lozère (Mende)
Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher (Blois)
Société des sciences, lettres et arts de Bayonne
Société des sciences, lettres et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac)
Société des sciences, lettres et arts de Pau et du Béarn
Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie
Société dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts (Châteaudun)
Société historique et archéologique du Périgord (Périgueux)
Société historique et régionaliste du Bas-Limousin (Tulle)
Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse

ÉTRANGER

ALLEMAGNE :

Akademie der Wissenschaften und der Literatur. Mayence
Bayerische Akademie der Wissenschaften. Munich
Humboldt Universität. Berlin
Militärgeschichtlichen Forschungsamt. Potsdam
Universität Hamburg, Hamburg

ARMÉNIE :

République S.S. Arménienne. Erevan

ARGENTINE :

Academia Nacional de Ciencias, Cordoba

BELGIQUE :

Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique. Bruxelles
Société royale des sciences de Liège

BRÉSIL :

Museo Nacional. Rio de Janeiro

BULGARIE :

Académie bulgare des sciences. Bibliothèque centrale. Sofia

COLOMBIE :

Academia Colombiana de ciencias exactas. Bogota

CROATIE :

Société croate des sciences et des arts. Zagreb

ESPAGNE :

Facultad de filosofía y letras. Valladolid
Real Academia de ciencias y artes. Barcelone

ÉTATS-UNIS :

American Academy of Arts and Sciences. Cambridge (Massachusetts)
Bulletin Daedalus
California Academy of Sciences. San Francisco (California)
Linda Hall Library. Kansas City (Missouri)
National Agricultural Library. Beltsville (Maryland)
University of California Library. Berkeley (California)
Wisconsin Academy of Sciences, Arts and Letters. Madison (Wisconsin)
Yale University Library. New Haven (Connecticut)

GRANDE-BRETAGNE :

University of Bristol

ITALIE :

Accademia nazionale di scienze, lettere e arti. Modène

Accademia Pontaniana. Naples

Accademia Roveretana degli agiati. Rovereto. Trente

Biblioteca nazionale centrale. Florence

Società nazionale di scienze, lettere e arti. Naples

JAPON :

Faculty of Engineering. Kumamoto University

Faculty of Sciences. University of Tokyo

LUXEMBOURG :

Institut Grand-Ducal. Luxembourg

MACÉDOINE :

Académie macédonienne des sciences et arts. Skopje

POLOGNE :

Polskiy Akademię umiejetnosci. Cracovie

SUISSE :

Bibliothèque centrale de Berne

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2022

BUREAU

<i>Président</i>	M. Claude JEAN
<i>Vice-président</i>	M. Jacques DES COURTILS
<i>Secrétaire perpétuel</i>	Amiral Alain BÉREAU
<i>Secrétaire adjoint</i>	M. Bernard ALAUX
<i>Trésorier</i>	M. Joël DEHAIS
<i>Trésorier adjoint</i>	M. Philippe LOUPÈS
<i>Archiviste-bibliothécaire</i>	M ^{me} Hélène DE BELLAIGUE
<i>En charge des Actes</i>	M. Jean-Pierre POUSSOU
<i>Chargé de communication</i>	M. Patrick MAESTRO

CONSEILLERS

(en qualité d'anciens présidents)

M. Jean-Louis D'ANGLADE
M. Jacques BATTIN
M. François BRAUD
M. Michel PÉTUAUD-LÉTANG
M. Régis RITZ
Général Gilles ROBERT

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Si vous souhaitez contacter un membre de l'Académie, vous pouvez demander ses coordonnées :

- soit par téléphone au secrétariat de l'Académie : 05 56 01 13 44 (permanence le jeudi après-midi);
- soit par message électronique à l'adresse : **acad.bordeaux@wanadoo.fr**

Membres de droit

M. le maire de Bordeaux, protecteur de l'Académie

M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

M. le président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine

M. le président du conseil départemental de la Gironde

L'officier général en charge de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

M. le recteur de l'Académie de Bordeaux

M. le premier président de la cour d'appel de Bordeaux

M. le procureur général près la cour d'appel de Bordeaux

Monseigneur l'archevêque de Bordeaux

Membres résidants

1996. PLANES Jean-Marie. Professeur agrégé. Chroniqueur littéraire. Officier des Palmes académiques, chevalier des Arts et Lettres.
2001. MOLLAT Denis. Libraire, éditeur. Officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du Mérite, officier des Arts et Lettres.
2001. MOULIN-BOUDARD Martine. Avocat honoraire à la Cour d'appel de Bordeaux. Chevalier des Arts et Lettres.
2002. BÉTIN Pierre. Ingénieur général de l'armement. Ancien directeur général de société. Officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique.
2003. DARASPE Roland. Orfèvre, maître d'art.
2005. DUBOIS Claude-Gilbert. Professeur honoraire de l'université Bordeaux Montaigne, directeur honoraire de l'UFR de lettres. Officier des Palmes académiques.
2006. DE LENCQUESAING May-Éliane. Ancienne administratrice et gérante du Château Pichon-Longueville-comtesse de Lalande et du Château Bernadotte. Ancien Grand chancelier de l'Académie du vin de Bordeaux. Officier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole, médaille de la Jeunesse et des Sports.
2007. PÉTUAUD-LÉTANG Michel. Architecte D.P.L.G. Correspondant de l'Académie nationale d'architecture.
2008. BRAUD François. Magistrat. Premier président honoraire de la cour d'appel de Bordeaux, conseiller honoraire à la Cour de cassation. Officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite.
2008. POUSSOU Jean-Pierre. Professeur honoraire et ancien président de l'université Paris-Sorbonne-Paris IV. Ancien recteur de l'Académie de Bordeaux. Officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques.

2010. POUCHARD Michel. Professeur honoraire de l'université de Bordeaux I. Membre de l'Académie des sciences. Chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques.
2010. DE BELLAIGUE Hélène. Conservateur honoraire des bibliothèques.
2011. D'ANGLADE Jean-Louis. Industriel, chef d'entreprise. Maire d'Abzac. Chevalier de l'Ordre national du Mérite.
2011. DE BEAUMARCHAIS Jean-Pierre. (Admis à l'honorariat le 1er janvier 2023). Universitaire (Lettres classiques). Auteur. Chevalier de la Légion d'honneur, commandeur des Arts et Lettres.
2012. BÉREAU Alain. Amiral. Ancien directeur du personnel de la Marine et ancien inspecteur général des armées. Commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'Ordre national du Mérite, officier du Mérite maritime, médaille de l'Aéronautique, médaille d'Outre-mer, officier de l'Ordre de Malte.
2012. LOUPÈS Philippe. Professeur honoraire de l'université Bordeaux Montaigne. Chevalier de l'Ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques.
2012. RITZ Régis. Professeur et président honoraire de l'université Bordeaux Montaigne. Officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques, M.B.E. (Member of the British Empire).
2012. BATTIN Jacques. Médecin pédiatre. Professeur honoraire de pédiatrie et génétique médicale de l'université Bordeaux II - Victor Segalen. Membre de l'Académie nationale de médecine. Officier de la Légion d'honneur.
2014. STAHL Marguerite. Conservateur honoraire des Musées de France. Officier des Arts et Lettres.
2015. COURTOT François. Ingénieur aéronautique. Ancien dirigeant d'entreprise. Conseiller du Commerce extérieur de la France, secrétaire général du comité de la Nouvelle Aquitaine. Chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique.

2016. JEAN Claude. Agrégé de lettres modernes. Ancien attaché culturel en ambassade. Ancien directeur régional des affaires culturelles (Picardie puis Aquitaine). Chevalier de la Légion d'honneur, chevalier des Palmes académiques, chevalier des Arts et Lettres.
2017. JORDA Claude. Magistrat. Ancien procureur général près des cours d'appel de Bordeaux puis de Paris. Ancien président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ancien juge de la Cour pénale internationale. Officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite, chevalier des Palmes académiques, chevalier du Mérite agricole, médaille de la protection judiciaire de la Jeunesse.
2018. SENTAGNES Dominique. Industriel. Administrateur de la Fédération des Industries mécaniques. Membre du Haut Comité mécanique. Ancien membre du bureau de la Chambre de commerce et de l'industrie de Bordeaux et ancien président du Port de Bordeaux.
2018. ROBERT Gilles. Général de division. Ancien commandant des forces armées en Nouvelle-Calédonie et ancien directeur du Service historique de la Défense. Officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite.
2018. LACOMBE Didier. Médecin pédiatre, généticien. Professeur de génétique médicale de l'université de Bordeaux II - Victor Segalen. Chef du service de pédiatrie et chef du service de génétique médicale au CHU de Bordeaux.
2019. ALAUX Bernard. Ancien directeur de Cap Sciences Bordeaux. Officier des Palmes académiques.
2019. DES COURTILS Jacques. Archéologue. Professeur d'histoire antique et d'archéologie classique à l'université Bordeaux-Montaigne. Directeur de fouilles. Officier des Palmes académiques.
2019. MONDOT Jean. Professeur d'université en linguistique et littérature allemandes. Ancien vice-président de l'université Michel de Montaigne. Commandeur des Palmes académiques, Croix de l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne. Docteur honoris causa de l'université de Hambourg.
2021. KIRCHNER Claude. Docteur es sciences informatiques. Directeur de recherche émérite de l'Institut national français de recherche en sciences et technologies du numérique. Directeur du Comité national pilote d'éthique du numérique, membre du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

2021. DEHAIS Joël. Docteur en médecine. Ancien praticien hospitalier chef de service de rhumatologie au CHU de Bordeaux. Professeur honoraire de l'université de Bordeaux. Consultant en médecine des musiciens. Praticien de la musique ancienne.
2022. MAESTRO Patrick. Docteur en sciences physiques. Spécialiste des terres rares. Ancien directeur scientifique de groupes d'industrie chimique. Chevalier de la Légion d'honneur.
2022. GUILLAUME Sylvie. Agrégée et Docteur en histoire. Professeur honoraire d'histoire contemporaine à l'Université Bordeaux 3. Membre honoraire de l'Institut universitaire de France. Chevalier de la Légion d'honneur.
2022. BRIAN Françoise. Ancienne élève de l'École normale supérieure de Sèvres. Professeur de littérature en classes préparatoires. Spécialiste en études bibliques.
2022. DOUTREMEPUICH Christian. Docteur en médecine. Hématologue. Directeur de laboratoire spécialisé dans les analyses génétiques. Expert médico-légal dans l'analyse des traces ADN auprès de la cour de cassation et de plusieurs cours d'appel. Chevalier de la Légion d'honneur.
2023. ROUZET Gilles. Notaire. Conseiller honoraire à la Cour de cassation. Ancien président du Centre régional de formation professionnelle, de la Chambre départementale de Gironde et du Conseil régional des notaires

Membres honoraires

(L'année de réception en qualité de membre résidant figure entre parenthèses
après l'année d'admission à l'honorariat)

- 2001 (1995). DU PASQUIER Jacqueline. Conservateur en chef honoraire du musée des Arts décoratifs de Bordeaux. Chevalier de la Légion d'honneur, chevalier des Palmes académiques, chevalier des Arts et Lettres.
- 2005 (1998). LESTIÉ Alain. Peintre. († 25 janvier 2024)
- 2009 (2000). HCERNI Bernard. Professeur honoraire de l'université Bordeaux II-Victor Segalen. Ancien directeur de l'Institut Bergonié. Membre correspondant de l'Académie nationale de médecine. Chevalier de la Légion d'honneur, officier des Palmes académiques.
- 2010 (1992). BOTINEAU Pierre. Ancien conservateur de la bibliothèque municipale classée de Bordeaux.
- 2014 (2004). BOURGUINAT Henri. Professeur honoraire (Economie) de l'université Montesquieu-Bordeaux IV. Chevalier de l'Ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques, médaille commémorative de l'Algérie, officier de l'Ordre du Cèdre du Liban.
- 2017 (1998). HUETZ DE LEMPS Alain. Professeur honoraire (Géographie) de l'université Bordeaux Montaigne. Chevalier de l'Ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques.
- 2019 (2008). LAPLÉNIE Michel. Ancien directeur de l'ensemble de musique baroque Sagittarius. Professeur honoraire au Conservatoire national de région de la ville de Paris. Chevalier des Arts et Lettres.
- 2022 (2003). RENOUARD Isabelle. Ministre plénipotentiaire honoraire. Ancien Secrétaire général de la Défense nationale. Grand officier de la Légion d'honneur, grand officier de l'Ordre national du Mérite.
- 2023 (2011). DE BEAUMARCHAIS Jean-Pierre. Universitaire (Lettres classiques). Auteur. Chevalier de la Légion d'honneur, commandeur des Arts et Lettres.

Membres d'honneur

1999. ROSENBERG Pierre, de l'Académie française. Ancien président-directeur du musée du Louvre.
2009. DENOIX DE SAINT MARC Renaud. Membre de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques). Ancien vice-président du Conseil d'État et ancien membre du Conseil constitutionnel.
2012. DELAY Florence, de l'Académie française.
2012. CARPENTIER Alain. Membre de l'Institut de France (Membre et ancien président de l'Académie des sciences).
2012. NORA Pierre, de l'Académie française.
2015. DARCOS Xavier, de l'Académie française. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Chancelier de l'Institut de France. Ancien ministre de l'Éducation nationale.
2016. DE LUMLEY Henry. Directeur honoraire de l'Institut de paléontologie humaine et ancien directeur du Muséum national d'histoire naturelle.
2016. LAFERRIÈRE Dany, de l'Académie française.
2016. DE MONTFERRAND Bernard. Ancien ambassadeur de France à Singapour, aux Pays-Bas, en Inde, au Japon et en Allemagne. Président de Platform, regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain.
2017. HAÏSSAGUERRE Michel. Médecin cardiologue. Professeur des universités. Chef du service de cardiologie-électrophysiologie et stimulation cardiaque du CHU de Bordeaux.
2017. GÉRARD Patrick. Conseiller d'État. Ancien recteur des académies d'Orléans-Tours, de Bordeaux et de Paris. Ancien directeur de l'École nationale de l'administration.
2018. MATTÉI Jean-François. Médecin. Membre de l'institut de France (Académie des sciences morales et politiques). Ancien député et sénateur. Ancien ministre de la Santé. Ancien président de la Croix Rouge de France. Ancien président de l'Académie nationale de médecine.

2018. ROUART Jean-Marie, de l'Académie française.
2020. PASTOUREAU Michel. Archiviste-paléographe. Historien. Membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).
2022. MALVY Denis. Médecin infectiologue. Responsable de l'unité des maladies tropicales et du voyageur du CHU de Bordeaux. Membre du Conseil scientifique Covid 19. Prêtre orthodoxe.
2022. ASPECT Alain. Physicien. Prix Nobel de physique 2022. Directeur de recherches au Centre national de la recherche scientifique. Professeur à l'École polytechnique et à l'École normale supérieure Paris-Saclay.
2023. TARASCON Jean-Michel. Chimiste, spécialiste de la chimie du solide et d'électrochimie. Membre de l'Académie des sciences. Professeur au Collège de France. Médaille d'or du CNRS 2022.

Membres associés

2007. ARNAUD Francis. Fondateur et ancien dirigeant d'un cabinet conseil.
2007. CLAVE PAPION Bérengère. Docteur de Sciences de la Terre - Géologie et professeur en sciences et vie de la terre. Directrice de TerraGéolis.
2007. DUFRANC Sylvie. Responsable des affaires culturelles à la mairie de La Brède.
2007. DURIS Pascal. Professeur en épistémologie et histoire des sciences à l'université Bordeaux Montaigne.
2007. VENRIES Patrick. Ancien directeur général délégué du journal *Sud Ouest*.
2008. PORTELLI Jean-Luc. Ancien directeur du Conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux.
2008. RAGOT Jean-Claude. Ancien directeur du Centre François Mauriac (Domaine de Malagar).
2009. VATICAN Agnès. Directrice des Archives départementales de la Gironde.
2010. FROMENTIN Valérie. Ancienne directrice de l'UMR Ausonius, université Bordeaux Montaigne.
2013. DE BAILLIENCOURT DIT COURCOL Nicolas. Propriétaire et gérant du Château Gazin. Ancien Grand chancelier de l'Académie du vin de Bordeaux.
2015. HUBERT François. Ancien directeur du Musée d'Aquitaine.
2015. LAUX Frédéric. Directeur des Archives Bordeaux Métropole.
2015. RUBINI Constance. Directrice du musée des arts décoratifs et du design de Bordeaux. Présidente du conseil d'administration du Centre national des arts plastiques.
2016. FAYAT Jean-Claude. Président-directeur général du groupe Fayat.

2016. GUILLEMET Valérie. (Reclassée membre correspondant au 1^{er} janvier 2024). Ancienne directrice de l'établissement Dassault Aviation de Mérignac. Directrice des ressources humaines de Dassault Aviation.
2016. LEWIS Dean. Ancien élève de l'École normale supérieure de Cachan. Professeur des universités (Electronique). Président de l'université de Bordeaux.
2016. MÉMOIRE Nathalie. Directrice du Muséum d'histoire naturelle de Bordeaux.
2018. BLANCHARD Alain. Docteur en sciences biologiques. Professeur à l'université de Bordeaux Segalen. Ancien directeur de l'Institut des sciences de la vigne et du vin.
2018. HARTÉ Yves. Journaliste. Grand reporter. Ancien directeur éditorial du journal *Sud Ouest*.
2018. PETAUX Jean. Politologue. Directeur de la communication, des relations extérieures et institutionnelles de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.
2019. ESTURGIE Xavier. Vice-président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Aquitaine. Spécialiste du management, des organisations, du dialogue social et des ressources humaines.
2019. KAUFMANN Pierre. Artiste sculpteur.
2019. SCHRÖEDER Barbara. Artiste plasticienne.
2020. GIACOMOTTO-CHARRA Violaine. Professeur en langue et littérature du xvi^e siècle à l'université Bordeaux Montaigne. Directrice du Centre Montaigne.
2021. CLAVERIE Bernard. Psychologue et physiologiste, docteur en neurosciences. Spécialiste de psychophysiologie cognitive. Directeur honoraire de l'École nationale supérieure de cognitive.
2021. BUDZINSKI Hélène. Docteur en chimie. Spécialiste de la chimie environnementale. Directrice de recherches au CNRS.
2022. DOMENEGHETTI Bertrand. Contrôleur général des sapeurs-pompiers. Chef de l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.

2022. SARRAT Éric. Chef d'entreprise. Président directeur général du groupe GT Logistic. († 18 mars 2024)

2022. ROUSSEAU Jean-Pierre. Grand chancelier de l'Académie du vin de Bordeaux.

2023. FIGEAC Michel. Historien. Professeur à l'université Bordeaux Montaigne.

2023. ZEIDLER Stéfanie. Diplomate. Consule générale d'Allemagne à Bordeaux.

Membres correspondants français

1992. PIC François. Professeur à l'université de Toulouse Le Mirail (Département de lettres modernes, culture et langue occitanes).
1993. LAMANDA Vincent. Premier président honoraire de la Cour de cassation.
2003. MASSUÉ Jean-Pierre. Ancien secrétaire général de la Fédération européenne des réseaux scientifiques.
2010. LE BIHAN Olivier. Directeur du Musée d'art moderne de Troyes. Conservateur en chef honoraire du patrimoine.
2010. MÉNARD Philippe. Professeur émérite de langue et littérature médiévales françaises à l'université Paris-Sorbonne-Paris IV.
2010. VOLPILHAC-AUGER Catherine. Professeur émérite à l'École normale supérieure de Lyon. Présidente de la Société Montesquieu.
2013. CONTE Francis. Historien, spécialiste des civilisations slaves. Professeur émérite de civilisation russe à l'université de Paris-Sorbonne-Paris IV.
2013. DELLUC Brigitte. Docteur en préhistoire, chercheur au CNRS.
2014. GRIMALDI Nicolas. Professeur émérite de philosophie de l'université Paris-Sorbonne-Paris IV.
2014. RICARD Matthieu. Moine bouddhiste tibétain. Écrivain et photographe.
2016. CHALINE Olivier. Professeur d'histoire de l'université de Paris Sorbonne et de l'École navale. Directeur de la revue d'histoire maritime.
2016. CLERVOY Jean-François. Astronaute. Senior astronaute de l'Agence spatiale européenne. Président de la société Novespace.
2016. LABOURDETTE Jean-François. Historien. Professeur émérite de l'université Charles de Gaulle-Lille III.
2016. LAMAZOU Titouan. Navigateur. Artiste. Peintre officiel de la Marine. Écrivain de Marine.

2017. FERRANTI Ferrante. Photographe. Auteur de livres d'art. Directeur d'ateliers photographiques.
2017. FOURNIÉ Guy. Cinéaste, réalisateur. Membre de la Société des explorateurs français.
2017. GUENIFFEY Patrice. Historien. Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.
2018. FOUQUET Thierry. Ancien directeur général de l'Opéra national de Bordeaux. (Membre associé de 2008 à 2017).
2018. DESSERTINE Philippe. Économiste. Professeur à l'Institut d'administration des entreprises de l'université Paris I Panthéon.
2018. HAZIOT David. Écrivain.
2018. DELAGE Aurélien. Claveciniste organiste. Professeur en conservatoire.
2019. BRÉJON DE LAVERGNÉE Arnauld. Historien d'art. Conservateur général du patrimoine. Ancien directeur en charge des collections du Mobilier national.
2019. DRÉVILLON Hervé. Historien. Professeur et directeur de l'Institut de la guerre et de la paix à l'université de Paris I Panthéon Sorbonne. Directeur de recherches à l'Institut de recherches stratégiques de l'École militaire.
2019. PONTET Josette. Historienne. Ancien professeur de l'université Michel de Montaigne. Présidente de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne.
2020. CROUZET-PAVAN Élisabeth. Historienne médiéviste, spécialiste de l'histoire des derniers siècles du Moyen Âge, de l'histoire de l'Italie. Professeur émérite à Sorbonne-Université.
2021. DANDREY Patrick. Professeur de littérature française à la Sorbonne. Spécialiste de la littérature et de la culture du xvii^e siècle. Président de la Société des Amis de Jean de La Fontaine.
2021. DECAZES DE GLÜCKSBIERG Louis. Gestionnaire de domaine. Ancien chargé de mission à la section française du Conseil International des Monuments et des Sites.

2021. DUFOURCET HAKIM Marie-Bernadette. Docteur en musique. Professeur émérite de musicologie à l'université Bordeaux Montaigne. Concertiste (Orgue).
2021. PLATTARD Serge. Docteur en sciences physiques. Conseiller scientifique en ambassade. Directeur adjoint de la stratégie et des programmes au Centre national d'études spatiales. Membre de l'Académie internationale d'astronautique.
2022. VAUCLAIR Sylvie. Astrophysicienne. Professeur à l'université de Toulouse. Membre honoraire de l'Institut universitaire de France. Musicienne.
2023. DUVERGER Christian. Historien. Spécialiste de l'histoire et de la société mexicaines. Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.
2023. MONTEMAYOR Julian. Historien. Hispaniste. Professeur d'université. Ancien directeur de la Maison universitaire franco-mexicaine de Toulouse.

Membres correspondants étrangers

1977. DOYLE William. Professeur émérite à l'université de Bristol. Membre de la Société royale d'histoire de Londres. Membre de l'Académie britannique (Royaume-Uni).
1978. SY Seydou Madani. Ancien ministre. Ancien recteur de l'académie de Dakar et ancien président de l'université de Dakar. Président de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (Sénégal).
1980. DELLA-PIETRA Gennaro. Professeur de biochimie à l'université de Naples et doyen de la Faculté de médecine et de chirurgie (Italie).
1980. JONCZYK Léon (S. A. prince). Artiste peintre et écrivain d'art (Pologne).
1987. FALCAO José Antonio. Président de la Real Sociedade Arqueologica Lusitania (Portugal).
1988. COURTNEY Cecil Patrick. Professeur au Christ College. Cambridge (Royaume-Uni).
1988. POSTIGLIOLA Alberto. Professeur de lettres à l'université de Naples (Italie).
1989. PETERSON Roland-Maurice. Professeur de droit à l'université d'État Polytechnique de Californie. Pomona (États-Unis).
1997. CARRITHERS David W. Professeur de sciences politiques des universités de New York et San Diego (États-Unis).
1999. VERNET Jean-Pierre. Professeur à l'université de Lausanne (Suisse).
2000. SLUGOCKI Leszek. Docteur honoraire de l'université de Gdansk (Pologne).
2003. KAYAMANIDOU Maria. Docteur ès sciences en géochimie de l'université de Paris VI. Administrateur scientifique principal auprès de la Commission européenne. Membre de l'Académie européenne des sciences et des arts (Chypre).
2006. GALASSI Giovanni. Ambassadeur de la République de San Marin auprès du Saint-Siège. Professeur de chirurgie à l'université de Rome (San Marin).

2006. GOERENS Jean-Mathias. Vice-président honoraire de la Cour administrative et ancien membre de la Cour constitutionnelle du Grand Duché du Luxembourg (Luxembourg).
2006. TOMBINSKI Jan. Historien et diplomate. Ambassadeur de l'Union européenne près le Saint-Siège. Ancien ambassadeur de Pologne en France puis auprès de l'Union européenne (Pologne).
2009. BERKARDA Bülent. Ancien doyen et président honoraire de l'université d'Istanbul (Turquie).
2010. PANTELIS Antoine. Professeur de droit à l'université nationale et capodistrienne d'Athènes (Grèce).
2010. FERNANDES-GALIANO Eladio. Secrétaire exécutif de l'Accord sur les risques majeurs au Conseil de l'Europe (Espagne).
2015. BERTHOUD Anne-Claude. Professeur des universités de Lausanne, Genève, Neuchâtel et Fribourg. Vice-présidente du Conseil européen pour les langues et ancienne présidente de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (Suisse).
2017. RUIZ HERNANDO José Antonio. Professeur à l'université Polytechnique de Madrid. Conservateur de l'Alcazar de Ségovie (Espagne).
2017. HANLON Grégory. Historien. Professeur de l'université d'Halifax (Canada).
2019. BUSTOS Manuel. Historien. Professeur de l'université de Cadix (Espagne).
2019. STÖCKER Berndt. Sculpteur (Allemagne).

CALENDRIER DES ACTIVITÉS EN 2023

- Jeudi 12 janvier** Séance privée puis séance publique de rentrée. Séance privée. Présentation du rapport moral du président sortant, le général Gilles Robert, puis allocution du président entrant, M. Claude Jean. Séance publique. Communication du nouveau président : *La politique linguistique, un enjeu majeur pour la France.*
- Mercredi 18 janvier** Visite de l'exposition *Les atlas de Mercator : le monde comme en un miroir* à la bibliothèque municipale de Bordeaux Mériadeck.
- Jeudi 26 janvier** Séance publique. Communication de M. Bernard Alaux, membre résidant : *Cap Sciences : concept et singularités.*
- Jeudi 2 février** Séance privée. Préparation d'élections de membres résidants : propositions de candidatures. Élections de membres associés et correspondants.
- Jeudi 23 février** Séance publique. Dans le cadre du centenaire de l'Institut Bergonié, communication du professeur Bernard Høerni, membre honoraire, ancien directeur de l'Institut : *Le Centre Bergonié : neuf directeurs en 100 ans.*
- Jeudi 2 mars** Séance publique. Communication de M. Régis Ritz, membre résidant : *L'humour, de l'absurde à l'imaginaire... ou le pouvoir des mots (en compagnie d'auteurs anglais et français).*

- Jeudi 9 mars** Le concert de quatuors d'élèves du Conservatoire de Bordeaux a dû être annulé en raison de l'indisponibilité médicale de jeunes des quatuors.
- Jeudi 16 mars** Conseil d'administration. Approbation des comptes 2022 et du budget prévisionnel 2023. Examen des propositions de candidatures de membres résidants.
- Jeudi 23 mars** Séance publique. Remise de cinq prix 2022 : prix du marquis de La Grange, prix Jean-René Cruchet, prix Hubert Grépinet, prix de l'innovation scientifique et un prix spécial.
- Jeudi 30 mars** Séance publique. Remise du prix des belles-lettres 2022 à M. Philippe Dazet-Brun qui a présenté l'Académie des Jeux floraux dont il est le secrétaire perpétuel, puis a évoqué son ouvrage pour lequel il a obtenu le prix des belles-lettres : *Mauriac dans l'Église catholique ou la fidélité aux aguets*.
- Jeudi 6 avril** Séance privée. Élections de trois membres résidants et d'un membre d'honneur.
- Jeudi 27 avril** Accueil d'une délégation de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle emmenée par son président Pascal Even. Présentation réciproque des deux académies puis examen d'actions en commun.
- Jeudi 4 mai** Visite de Château Mouton-Rothschild à l'invitation de M. Jean-Pierre de Beaumarchais, membre honoraire.
- Jeudi 11 mai** Séance publique. Réception en qualité de membre associé de M. Bernard Claverie qui après avoir été présenté par M. Bernard Alaux, membre résidant, a prononcé une communication : *Intelligence humaine et intelligence artificielle, de quelques ambiguïtés*.

- Jeudi 25 mai** Séance publique. Prix d'éloquence 2023 en partenariat avec le lycée Montesquieu. Participation d'élèves des classes de seconde, de première et de terminale, en présence de la proviseure et de professeurs du lycée, ainsi que d'élèves et des familles. Dix élèves ont concouru après une sélection qui s'était déroulée au lycée Montesquieu le vendredi 7 avril.
- Jeudi 1^{er} juin** Colloque Jacques Ellul avec 7 intervenants :
– M^{me} Hélène de Bellaigue, archiviste bibliothécaire de l'Académie, (intervention lue par le secrétaire perpétuel) : *Jacques Ellul à l'Académie* ;
– M. Jean-Pierre Poussou, membre de l'Académie : *Jacques Ellul historien* ;
– M^{me} Manon des Closières, enseignante à l'Institut catholique de Paris : *La théologie de Jacques Ellul* ;
– M. Daniel Cerezuelle, philosophe : *La mise en cause par Jacques Ellul de la « technicisation » du monde* ;
– M. David Colon, enseignant et chercheur à Sciences Po Paris : *Jacques Ellul et la propagande* ;
– M. Daniel Chastenet, professeur en sciences politiques et président de l'Association internationale Jacques Ellul : *Les racines personalistes de la pensée de Jacques Ellul* ;
– M. Pierre Hurmic, maire de Bordeaux : *Jacques Ellul inspirant le mandat municipal*.
M. Jean Petaux, membre associé, a conclu ce colloque en faisant la synthèse des différentes interventions.
- Jeudi 8 juin** Séance publique. Remises du prix Edmond Bastide et du prix des arts 2022. Communication de Jacques Battin, membre résidant : *Naissance de la médecine*.
- Jeudi 15 juin** Sortie annuelle « hors les murs » de l'Académie à Saintes.

- Jeudi 22 juin** Séance publique. Communication de M. Michel Pétuaud-Létang, membre résidant : *la ville demain ?*
- Samedi 16 et dimanche 17 septembre** Participation de l'Académie aux journées du patrimoine et du matrimoine 2023 annulée en raison de l'indisponibilité des salons.
- Jeudi 21 septembre** Conseil d'administration. Point sur travaux dans l'Hôtel des sociétés savantes. Questions diverses.
- Mardi 26 septembre** Remise du Grand prix 2022 par le maire à M. Daniel Choquet dans les salons de l'Hôtel de Ville puis remise du prix de l'Office du tourisme 2022 au directeur de la revue *Le Festin* par le directeur général de l'Office.
- Jeudi 28 septembre** Séance privée. Attribution des prix de l'Académie pour l'année 2023. Vingt-six prix ont été attribués : vingt ouvrages dont trois collectifs, deux thèses, une chercheuse et un chercheur, un musicien et une association.
- Vendredi 6 et samedi 7 octobre** Colloque de la Conférence nationale des Académies à Paris sur le thème de *L'engagement*. Assemblée générale annuelle de la Conférence.
- Jeudi 19 octobre** Conseil d'administration. Point sur travaux dans l'Hôtel des sociétés savantes. Questions diverses. Séance privée : préparation des élections de membres résidants : propositions de candidatures. Élections de membres associés.
- Jeudi 9 novembre** Séance publique. En partenariat avec le Centre Montaigne, dans le cadre du Mois Montaigne, à la Chapelle de la DRAC Aquitaine : conférence de M. Jean Balsamo : *L'expérience du voyage d'Italie et la formation des élites européennes au XVI^e siècle*.

- Vendredi 17 novembre** Conseil d'administration : composition du conseil d'administration et du Bureau pour 2024. Examen des propositions de candidatures de membres résidants.
- Jeudi 23 novembre** Visite du Centre Malagar à l'invitation de M^{me} Anne-Marie Cocula, présidente du conseil d'administration du Centre, élue membre résidant, en attente de réception.
- Jeudi 30 novembre** Le concert prévu dans le cadre du Mois Montaigne à la chapelle de la DRAC Aquitaine *Musiques du temps de Montaigne* : œuvres pour ensemble de violes et voix par le consort de violes *Les Essais*) a été annulé en raison de l'indisponibilité d'une musicienne.
- Jeudi 7 décembre** Séance privée. Composition du conseil d'administration et du Bureau pour 2024. Élections de trois membres résidants.
- Jeudi 14 décembre** Séance publique. À la Chambre des notaires de la Gironde. Réception en qualité de membre résidant de M. Gilles Rouzet. Dans son discours de remerciement, il a présenté une communication *Heurs et malheurs de la Communauté des notaires de Bordeaux sous l'Ancien Régime* puis M. Jean-Pierre Poussou, membre résidant, a prononcé le discours de réception.

LES BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Fondation Arlette et Charles Higounet

Baron Philippe de Rothschild S.A.

Marcel Rouxel



*ont apporté leur concours financier, manifestant ainsi leur intérêt soutenu
pour la diffusion de la culture désintéressée.*

ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX
1 place Bardineau, 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 01 13 44
Email : acad.bordeaux@wanadoo.fr
Site Internet : <https://www.academie-sbla-bordeaux.fr>

Directeur de la publication : M. Alain Béreau.

ISSN : 0242-6978
Dépôt légal : août 2024 - N° d'imprimeur : Repro Médoc 403376833

Imprimé en France.